



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 21 octobre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Les prix de l'immobilier font s'envoler les moineaux parisiens <i>Le Monde - 21/10/2015</i>	8
Conférence sociale 2015 : Manuel Valls détaille sa feuille de route sociale <i>Liaisons Sociales Quotidien - 21/10/2015</i>	11
Pierre Gattaz : "Il existe un dialogue social réformiste" <i>Les Echos - 21/10/2015</i>	13
Le langage crypté des indicateurs <i>Les Echos - 21/10/2015</i>	17
Social: l'Elysée choisit ses partenaires <i>Le Monde - 21/10/2015</i>	18
La feuille de route des futures réformes <i>L' Eveil De La Haute Loire - 21/10/2015</i>	20
LE COURRIER <i>Midi Libre - 21/10/2015</i>	21
Une grand-messe d'une seule journée, avec une chaise vide, celle du premier syndicat, l... <i>Le Havre Libre Le Havre - 17/10/2015</i>	22
« La loi qui libère » <i>Droit Social - 01/10/2015</i>	23
accord de maintien <i>Droit Social - 01/10/2015</i>	29
Actualités <i>Droit Social - 01/10/2015</i>	33
La longue marche du compte personnel d'activité <i>Actuel RH - 20/10/2015</i>	34
La réforme du droit du travail sera dévoilée le octobre <i>Actuel RH - 20/10/2015</i>	36
La UNE <i>Actuel RH - 20/10/2015</i>	39
le mur du con <i>Le Canard Enchaîné - 21/10/2015</i>	40
Ileurre de la réforme <i>Droit Social - 01/10/2015</i>	41
Loi pour la croissance , des chances économiques <i>Droit Social - 01/10/2015</i>	42
#ConférenceSociale #CPA La longue marche du compte personnel d'activité (abonnés) https... <i>Actuel- RH - 20/10/2015</i>	52
Le CPA, « Compte personnel d'activité » contre « Sécurité sociale professionnelle » htt... <i>Gerard Filoche - 20/10/2015</i>	53
RT @BDomergue: CPA (compte personnel d'activité) : qu'en pensent syndicats et patronat ... <i>Emmanuelle Souffi - 20/10/2015</i>	54
RT @Inffo_Ressource: Le compte personnel d'activité #CPA en trois questions https://t.c... <i>Centre Inffo - 20/10/2015</i>	55
RT @Strategie_Gouv: Retrouvez toutes les contributions des partenaires sociaux à la Com... <i>Centre Inffo - 20/10/2015</i>	56
#ConfSociale : "Il n'y a pas de meilleure voie que le dialogue social. C'est même la se... <i>Gouvernement.Fr - 20/10/2015</i>	57
Avec ou sans la CGT, le dialogue social cher à François Hollande continue <i>Lenouveleconomiste.Fr - 20/10/2015</i>	61
Conférence sociale : l'UNAPL défend les entreprises libérales <i>WK- Vet.Fr - 20/10/2015</i>	63

Sommaire

Conférence sociale : l'UNAPL défend les entreprises libérales <i>Lepointveterinaire.Fr - 20/10/2015</i>	64
Conférence sociale : le président de la République à l'offensive pour des réformes dans... <i>Paperblog.Fr - 21/10/2015</i>	65
Conférence sociale : Manuel Valls précise les prochaines réformes sociales <i>Ash.Tm.Fr - 20/10/2015</i>	66
Conférence sociale : une feuille de route chargée <i>Lesechos.Fr - 20/10/2015</i>	67
Conférence sociale : une feuille de route chargée <i>Orange.Fr - 20/10/2015</i>	69
Conflit à Air France <i>Dna.Fr - 20/10/2015</i>	70
Des recommandations pour une meilleure interaction entre la formation des jeunes et le ... <i>Gpomag.Fr - 20/10/2015</i>	71
Force ouvrière interpelle l'État et les Régions quant à leurs responsabilités en matièr... <i>Actualite- De- La- Formation.Fr - 21/10/2015</i>	72
Hubert Landier : "Ce n'est pas à l'Etat d'imposer des syndicats à l'entreprise" <i>Rcf.Fr - 20/10/2015</i>	73
Internet des objets (IoT) : la sécurité en questions <i>Zdnet.Fr - 20/10/2015</i>	74
La destruction des emplois intermédiaires <i>Paperblog.Fr - 21/10/2015</i>	77
La formation au coeur de la feuille de route sociale 2015 <i>Actualite- De- La- Formation.Fr - 21/10/2015</i>	81
La longue marche du compte personnel d'activité <i>Netpme.Fr - 20/10/2015</i>	82
La longue marche du compte personnel d'activité <i>Editions- Legislatives.Fr - 20/10/2015</i>	84
La minute pour comprendre : le compte personnel d'activité, c'est quoi ? <i>Planet.Fr - 21/10/2015</i>	85
Le chantage au "modèle social français" <i>Lamarseillaise.Fr - 20/10/2015</i>	86
Le compte pénibilité sera intégré au futur compte personnel d'activité <i>Editions- Legislatives.Fr - 20/10/2015</i>	87
Le langage crypté des indicateurs <i>Lesechos.Fr - 21/10/2015</i>	88
Les conclusions de la quatrième conférence sociale <i>Orange.Fr - 20/10/2015</i>	89
Myriam El Khomri : "On pourrait laisser à l'entreprise la question du fractionnement des... <i>Franceinter.Fr - 20/10/2015</i>	90
Nouvelle feuille de route à l'issue de la conférence sociale <i>Arfitv.Org - 20/10/2015</i>	93
Pierre Gattaz : « Il existe un dialogue social réformiste » <i>Lesechos.Fr - 21/10/2015</i>	94
Pierre Gattaz : «Le dialogue social peut produire des réformes structurelles» <i>Lesechos.Fr - 20/10/2015</i>	97
Politiques sociales - Satisfaction des associations de solidarité après la conférence s... <i>Ash.Tm.Fr - 20/10/2015</i>	100
salariés en légitime défense <i>Blogs.Mediapart.Fr - 20/10/2015</i>	101
Satisfaction des associations après la conférence sociale <i>Ash.Tm.Fr - 20/10/2015</i>	105

Sommaire

Social : François Hollande choisit ses partenaires <i>Lemonde.Fr - 20/10/2015</i>	106
Une feuille de route sociale 2016 très axée sur la formation <i>Localtis.Info - 21/10/2015</i>	108
Une feuille de route sociale chargée <i>Lesechos.Fr - 21/10/2015</i>	111
... " Aphone ", " déconnecté " ou " combatif " ? <i>La Nouvelle République Du Centre Ouest - 20/10/2015</i>	113
«Je ne ralentirai en aucune manière le rythme <i>Le Journal De Saône Et Loire - 20/10/2015</i>	114
Feuille de route <i>La Nouvelle République Du Centre Ouest - 20/10/2015</i>	115
François Hollande a annoncé, hier, la reconduction en 2016 d'un plan de formations à de... <i>Var Matin Brignoles - 20/10/2015</i>	116
François Hollande a annoncé, hier, la reconduction en 2016 d'un plan de formations à de... <i>Nice Matin Antibes - 20/10/2015</i>	117
François Hollande repeint la France en rose <i>La Nouvelle République Du Centre Ouest - 20/10/2015</i>	118
Hollande et Valls taclent la CGT <i>Sud Ouest - 20/10/2015</i>	119
Hollande et Valls, défendent le modèle français <i>L'Est Eclair - 20/10/2015</i>	120
Hollande et Valls, défendent le modèle français <i>L'Union - 20/10/2015</i>	121
Hollande et Valls, défendent le modèle français <i>Nord Littoral - 20/10/2015</i>	122
Hollande et Valls, défendent le modèle français <i>L'Ardennais - 20/10/2015</i>	123
Hollande et Valls, défendent le modèle français <i>Le Courrier Picard Toutes Éditions - 20/10/2015</i>	124
Le dialogue <i>Le Républicain Lorrain - 20/10/2015</i>	125
Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicaleNKMCGT... <i>Le Havre Presse - 20/10/2015</i>	126
Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicaleNKMCGT... <i>Le Havre Libre Le Havre - 20/10/2015</i>	128
Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicaleNKMCGT... <i>Le Progrès De Fécamp - 20/10/2015</i>	130
Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicaleNKMCGT... <i>Paris Normandie - 20/10/2015</i>	132
Les points abordés <i>Corse Matin - 20/10/2015</i>	134
LES PRINCIPALES ANNONCES Conflit à Air France « <i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 20/10/2015</i>	135
Les syndicats à fronts renversés <i>L'Union - 20/10/2015</i>	136
PRINCIPALES ANNONCES Conflit à Air France «On <i>Le Républicain Lorrain - 20/10/2015</i>	137
REPORTAGE Dans la jungle de Calais, avec les migrants 6 000 réfugiés cohabitent sur un ... <i>Sud Ouest - 20/10/2015</i>	138
Sur une ligne de crête verglacée Par CLAUDE WEILL <i>Var Matin Brignoles - 20/10/2015</i>	139

Sommaire

Sur une ligne de crête verglacée Par CLAUDE WEILL <i>Nice Matin Antibes - 20/10/2015</i>	141
Un agenda social très chargé <i>Le Républicain Lorrain - 20/10/2015</i>	143
Un agenda social très, très chargé <i>Les Dernières Nouvelles D'alsace - 20/10/2015</i>	144
En entreprise aussi, le sport c'est la santé <i>Entreprise & Carrières - 20/10/2015</i>	145
Le temps des rapports <i>Semaine Social Lamy - 19/10/2015</i>	147
Réforme annoncée du Code du Travail <i>L' Economie En 2 Mots - 20/10/2015</i>	148
Trois scénarios pour un CPA <i>Semaine Social Lamy - 19/10/2015</i>	149
Une réponse adaptée aux mutations du travail <i>Semaine Social Lamy - 19/10/2015</i>	150
La longue marche du compte personnel d'activité (abonnés) https://t.co/GBdRwbHVyS <i>Actuel- RH - 20/10/2015</i>	152
La défenseurs du modèle français <i>La Presse De La Manche Cherbourg - 20/10/2015</i>	153
"ON NE TOUCHERA PAS AU CONTRAT DE TRAVAIL...!" (Hollande à la Conférence sociale) / "LE... <i>Blogs.Mediapart.Fr - 20/10/2015</i>	154
.. Vivre ensemble, jeunes et vieux : un défi à relever <i>Passagedulivre.Com - 20/10/2015</i>	156
Ce qu'il faut retenir de cette cinquième conférence sociale <i>Usinenouvelle.Com - 20/10/2015</i>	158
Conférence sociale : "il faut anticiper les mutations professionnelles de la transition... <i>Novethic.Fr - 20/10/2015</i>	160
Conférence sociale : ceux qui y croient, et les autres <i>Mediapart.Fr - 20/10/2015</i>	163
Conférence sociale : la CGT et Hollande dans le "déli" des réalités (presse) <i>Boursorama.Com - 20/10/2015</i>	166
Déclaration de M. Emmanuel Macron, ministre de de l'économie, de l'industrie et du numé... <i>Vie- Publique.Fr - 20/10/2015</i>	167
France: le bras de fer entre gouvernement et syndicats a bien eu lieu <i>Rfi.Fr - 20/10/2015</i>	174
Hollande appelle les partenaires sociaux à de nouveaux compromis <i>Fr.Zaman.Com.Tr - 20/10/2015</i>	176
Hollande politise sa ligne sociale <i>Yahoo ! (France) - 20/10/2015</i>	178
La sécurisation professionnelle n'a rien à voir avec un Compte Personnel d'Activité (1) <i>Miroirsocial.Com - 20/10/2015</i>	179
Le chantage au "modèle social français" <i>Lamarseillaise.Fr - 20/10/2015</i>	181
Le CPA, coquille vide ou big-bang de la protection sociale ? <i>Humanite.Fr - 20/10/2015</i>	183
Le top 100 des économistes français sur twitter <i>Contrepoints.Org - 20/10/2015</i>	184
Les conclusions de la quatrième conférence sociale <i>Msn (France) - 20/10/2015</i>	192
Les conclusions de la quatrième conférence sociale <i>Francetvinfo.Fr - 20/10/2015</i>	193

Sommaire

Les conclusions de la quatrième conférence sociale Au coeur des discussions, l'emploi m... <i>Free.Fr - 20/10/2015</i>	194
Myriam El Khomri : "700 accords de branche en France ce n' est pas satisfaisant" <i>Franceinter.Fr - 20/10/2015</i>	195

France Stratégie



ASSOCIATIONS & FONDATIONS

Les prix de l'immobilier font s'envoler les moineaux parisiens

Le déclin des « pierrots » s'accélère dans l'ouest de la capitale. Le Corif, une association ornithologique francilienne mobilisée pour les protéger, explique ce phénomène par un mode d'urbanisation qui bouleverse l'habitat de ces passereaux

Que se passerait-il s'il n'y avait plus d'oiseaux à Paris ? Le Centre ornithologique d'Ile-de-France (Corif), qui observe et recense depuis trente-trois ans les faucons crécerelles de Notre-Dame, les hirondelles de fenêtre de la Grande Halle de La Villette et les moineaux domestiques de la capitale, a ainsi constaté un recul inquiétant du nombre de ces derniers : de 5 % par an, de 2003 à 2007. Et le phénomène s'accélère.

Sur cette période, une première enquête menée grâce à des données collectées essentiellement par les bénévoles de cette association avait mesuré une chute de la population des moineaux, très marquée dans l'Ouest de la ville : de 74 % dans le 15^e arrondissement ! Ils demeuraient en effet essentiellement dans l'Est et en périphérie de la ville.

Une enquête plus récente, dont les résultats seront publiés début 2016, révèle une accélération de la disparition des « pierrots » de Paris : « Les informations recueillies par une centaine de volontaires (avec le même protocole

qu'en 2007, soit en 150 points d'observation), sous la direction de Frédéric Jiguet [ornithologue, biologiste au Muséum national d'histoire naturelle et coordinateur du programme STOC, Suivi temporel des oiseaux communs], indiquent une baisse inquiétante du nombre de moineaux, beaucoup plus forte qu'en 2007 », affirme Guilhem Lesaffre, président du Corif. C'est le cas à Paris comme ce le fut à Londres, à Hambourg et à Prague.

Le Corif a établi une corrélation directe entre les prix de l'immobilier et la disparition des moineaux. A croire que ces prix les font fuir... Plus sérieusement, « la modification de l'habitat, la suppression de l'urbanisme populaire réduisent le nombre de sites de nidification, de trous dans les murs par exemple. Le meilleur entretien des rues les prive aussi de déchets et d'herbes folles qui sont autant de sources d'alimentation », explique M. Lesaffre, qui note également que le manque d'insectes en raison de la pollution restreint l'alimentation des jeunes oiseaux.

A leur tour, les moineaux vont manquer à la dizaine de couples d'éperviers parisiens qu'ils



nourrissent, ainsi qu'à la cinquantaine de faucons crécerelles qui nichent dans la ville! Paris est la capitale européenne de cet oiseau. Chaque année, depuis un quart de siècle, dans le square Jean-XXIII qui jouxte la cathédrale Notre-Dame, on peut découvrir et observer un couple de ces faucons. Fin juin, les ornithologues du Corif viennent y installer leurs longues-vues et se mettent à disposition du public pour faire découvrir ces oiseaux.

Les observateurs et protecteurs de ces espèces, qui n'étaient que quelques individus dans le premier quart du XIX^e siècle, se sont structurés en associations qui, en 1982, ont donné naissance au Corif. L'activité purement ornithologique est devenue naturaliste, augmentant le nombre et la diversité des études et des projets (sur les mares, la chouette chevêche, ou par la participation à « Prairie », Programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement). Ce qui a aidé les pouvoirs publics à évaluer l'impact de certaines décisions sur l'environnement.

Les données collectées par les bénévoles sont mises en réseau et permettent, par

exemple, de répondre aux commandes des conseils départementaux qui souhaitent avoir des documents de référence sur l'état de la faune avant de valider les autorisations de chantier (installations sportives, écoles, etc.).

Ce réseau d'observateurs de terrain a été un instrument efficace dans la lutte contre la raréfaction des moineaux. C'est ainsi que la Mairie de Paris, qui a lancé au printemps une rénovation des kiosques à musique, a pu tenir compte de ces oiseaux. Un enjeu qui pourrait paraître minuscule face à l'envergure du chantier: la ville de Paris compte 400 parcs, jardins, squares et promenades, et le coût de restauration d'un kiosque varie de 30 000 à 400 000 euros. Au total, ce sont 34 kiosques qui devraient être rénovés d'ici à la fin 2016. Dix d'entre eux nécessitent une restauration lourde, notamment des charpentes métalliques, où nichent les moineaux. Aussi, l'association veille. « Chaque membre du Corif, depuis son lieu d'observation, a signalé les kiosques occupés par les oiseaux. Les données ont été communiquées aux pouvoirs publics et la Mairie de Paris, très réactive, a reporté les

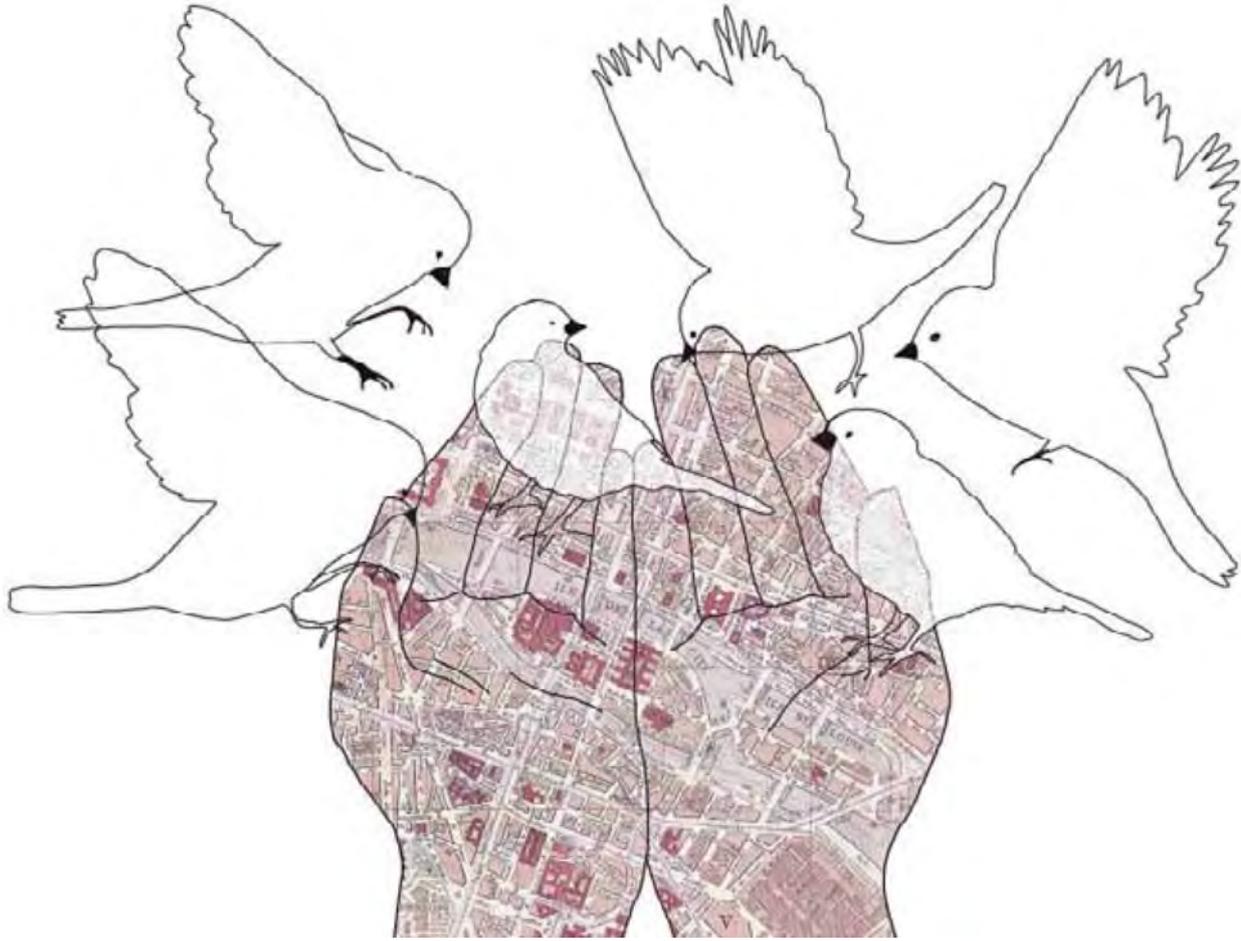
travaux à la fin de la saison de nidification », indique M. Lesaffre.

La sauvegarde de l'environnement mobilise de plus en plus les citoyens. Ainsi, l'activité de l'association a explosé depuis les années 1990. Le nombre de membres a été multiplié par six. Le Corif compte aujourd'hui 600 bénévoles et 10 salariés. Souhaitant se professionnaliser, l'association a bénéficié d'un partenariat avec une grande entreprise du CAC40 pour optimiser sa gestion financière. Celle-ci est le fait d'une autre association, Pro Bono, spécialisée dans le mécénat de compétences. Le budget du Corif a ainsi été multiplié par dix et s'élève aujourd'hui à 500 000 euros par an – soit un peu plus de 50 m² sur le marché de l'immobilier parisien. Les moineaux le méritent bien. « Ils sont une part du patrimoine, cités par Proust et Victor Hugo », rappelle Guilhem Lesaffre, qui est aussi professeur de français. Le très sérieux think tank France Stratégie a même proposé que la densité des oiseaux devienne l'un des dix nouveaux indicateurs utilisés pour mesurer la richesse nationale. ■

ANNE RODIER

« Le meilleur entretien des rues les prive de déchets et d'herbes folles, qui sont autant de sources d'alimentation »

GUILHEM LESAFFRE
président du Corif.





POLITIQUE SOCIALE

Conférence sociale 2015 : Manuel Valls détaille sa feuille de route sociale

Manuel Valls a dévoilé, le 19 octobre, la nouvelle feuille de route sociale du gouvernement issue des travaux de la 4^e Conférence sociale. Il a, notamment, annoncé que la mise en œuvre du CPA passera par une négociation, avant de donner lieu à un projet de loi qui sera déposé début 2016. Par ailleurs, plusieurs mesures seront engagées en faveur de la sécurisation des parcours et, notamment des chômeurs de longue durée, ainsi que pour répondre aux défis en matière d'emploi et de formation posés par la transformation numérique et la transition énergétique.

C'est sur fond de tension sociale, après l'affaire Air France, que s'est déroulée, le 19 octobre, la 4^e Conférence sociale du quinquennat, marquée par le boycott de la CGT. Le Premier ministre a tenu à cet égard à rappeler l'importance du dialogue social, qui « permet de transformer notre pays, d'agir pour la justice sociale, d'anticiper et d'accompagner les changements indispensables ». Fustigeant l'immobilisme, il a appelé à poursuivre les réformes et a détaillé les prochains grands chantiers, en particulier la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA).

Sur la réforme du Code du travail, *v. l'article ci-contre.*

Créer le compte personnel d'activité...

L'un des grands chantiers lancés par la 4^e Conférence sociale est celui de la mise en place du compte personnel d'activité. Selon Manuel Valls, les acteurs de la conférence sociale se sont accordés sur « l'intérêt de cet outil pour répondre aux nouveaux défis du marché du travail, à savoir l'instabilité des parcours et la diversité des statuts ». De leurs échanges, le Premier ministre retient quatre orientations qu'il fait siennes :
– l'entrée en vigueur du CPA au 1^{er} janvier 2017 ne constitue que la pre- ➔

mière étape d'une réforme qui se déroulera sur plusieurs années ;

– à travers un « portail des droits numérique », le compte devra permettre à tous les actifs (du public comme du privé) de mieux connaître l'ensemble des droits sociaux liés à leur carrière ;

– tous les acteurs, notamment les missions locales, Pôle emploi, l'Afpa, seront mobilisés pour accompagner les actifs dans l'utilisation du CPA, en vue de sécuriser leur parcours professionnel ;

– le CPA sera un outil de lutte contre les inégalités. Il pourra, à cet effet, être abondé pour les moins qualifiés afin de leur offrir un véritable « droit à la nouvelle chance » permettant d'accéder à un premier niveau de qualification. Il sera aussi l'outil principal d'apprentissage de la langue française pour les personnes qui la maîtrisent mal. Le gouvernement fera des propositions précises dans ce domaine dans les semaines à venir.

Sur la base du rapport produit par France Stratégie (*v. l'actualité n° 16933 du 13 octobre 2015*), des discussions interprofessionnelles seront engagées pour mettre en place le CPA. À cette fin, le gouvernement transmettra aux partenaires sociaux un document d'orientation avant la fin du mois d'octobre afin qu'ils négocient un accord relatif aux principes et à la méthode de construction du CPA et à la sécurisation des parcours professionnels. Cet accord, qui devra intervenir d'ici la fin 2015, fixera un calendrier et des points d'étape de la mise en place du CPA.

Celle-ci fera également l'objet d'une concertation quadripartite associant les partenaires sociaux à l'État et aux régions.

Des discussions seront aussi engagées sur l'application du CPA aux agents publics et aux travailleurs indépendants. Des expérimentations seront lancées dès 2016.

Selon la feuille de route sociale du gouvernement, Myriam El Khomri présentera un projet de loi sur le CPA début 2016, en vue d'une adoption au Parlement au premier semestre de l'année.

... et mobiliser le dialogue social...

L'accord interprofessionnel sur le CPA prévoira aussi un calendrier de concertations et de négociations tout au long

de l'année 2016 sur différentes thématiques liées à la sécurisation des parcours professionnels :

– la levée des freins à la mobilité géographique (logement, permis de conduire, garde d'enfants, etc.) ;

– le réexamen des conditions d'ancienneté pour de nombreux dispositifs légaux (CIF, congé parental d'éducation, etc.) et conventionnels ;

– l'extension et la portabilité du compte épargne-temps (CET) ;

– l'utilisation de droits à l'assurance chômage pour augmenter d'autres droits inscrits sur le CPA ;

– la généralisation de la couverture prévoyance ;

– le renforcement de l'accompagnement des actifs, notamment, par les employeurs et les syndicats, pour les aider à connaître les droits attachés au CPA et les dispositifs de formation et de sécurisation des parcours.

Notons que le Premier ministre a aussi annoncé que la négociation sur le régime d'assurance chômage s'ouvrira début 2016, en vue d'aboutir à une nouvelle convention au 1^{er} juillet 2016.

... pour sécuriser les parcours professionnels

Dans un même objectif de sécurisation des parcours professionnels, d'autres chantiers sont inscrits dans la feuille de route sociale du gouvernement.

Les mesures du plan de lutte contre le chômage de longue durée (*v. l'actualité n° 16771 du 11 février 2015*) seront ainsi évaluées fin 2015 et enrichies. Le CPF (compte personnel de formation) des demandeurs d'emploi concernés pourra être abondé au-delà des 100 heures actuellement mobilisables. Par ailleurs, à partir de novembre, Pôle emploi mettra en œuvre pour ce public une nouvelle prestation de « suivi dans l'emploi ». Autre annonce : alors que près de 300 000 postes sont aujourd'hui non pourvus, faute de candidats qualifiés, le gouvernement veut permettre aux demandeurs d'emploi « de saisir toutes les opportunités présentes et à venir ». Le plan 100 000 formations prioritaires conduit en 2014 et 2015, qui a permis à six bénéficiaires sur dix de trouver un emploi, sera poursuivi et renforcé, avec 150 000 financements par abondement du CPF. Des concertations seront lancées, en novembre, avec les partenaires

sociaux et les régions pour concrétiser cet objectif.

Manuel Valls a aussi annoncé une réforme visant à faciliter l'accès au logement des actifs : celle d'**Action logement** (ex- « 1 % logement »). Celle-ci fera l'objet d'un **projet de loi** examiné et voté **début 2016**, qui se traduira ensuite par des **ordonnances** qui seront adoptées d'ici à l'été prochain. Action logement financera une **nouvelle garantie des loyers** afin de lever un frein à la mobilité géographique. Les jeunes de moins de 30 ans et les demandeurs d'emploi en situation de précarité en bénéficieront dès le 1^{er} janvier 2016.

D'autres mesures sont envisagées à destination des jeunes. Afin de mieux les accompagner dans leur insertion professionnelle, la **garantie jeune** sera progressivement **généralisée**. Ce dispositif expérimenté sur 72 départements a permis à 50 000 jeunes de bénéficier d'un parcours intensif d'accès à la formation et à l'emploi. Mi-2016, il sera étendu à tous les territoires volontaires afin d'atteindre 100 000 bénéficiaires sur l'année.

Enfin, les mesures du plan de relance de l'**apprentissage** vont poursuivre leur montée en charge tout au long de 2016.

Les enjeux des transitions numérique et énergétique

La 4^e Conférence sociale a également été l'occasion d'évoquer les impacts de la révolution numérique et de la transition énergétique sur l'emploi et la formation. Ces deux transformations bouleverseront l'industrie française et seront créatrices d'emplois, dont de nombreux correspondront à des métiers qui n'existent pas aujourd'hui, a affirmé Manuel Valls. D'où la nécessité d'adapter la politique de l'emploi et de la formation.

Une **lettre de mission** sera adressée au président du **Cnefop** avant fin novembre pour lui demander de se saisir des problématiques liées à la **transition énergétique**, et d'établir les **besoins en emploi et compétences** grâce à des études d'impact à l'échelle des branches et des territoires. Un point d'étape sera organisé à la fin du premier semestre 2016.

Par ailleurs, une **cartographie** de l'**évolution des métiers** liée à la **révolution numérique** sera établie, par branche et par filière, afin de mieux anticiper les mutations de l'industrie. L'inscription des formations en lien avec le numérique sur les **listes de formation éligibles au CPF** sera, en outre, accélérée.

Manuel Valls a également rappelé que le numérique serait au menu de deux prochains projets de loi :

– celui porté par Myriam El Khomri sur le **CPA** et la **réforme du droit du travail**, qui devrait s'inspirer du rapport Mettling, en particulier sur la création d'un droit à la déconnexion (*v. l'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015*);

– celui que présentera Emmanuel **Macron** au premier semestre 2016 sur les « **nouvelles opportunités économiques** » (future loi « **Macron II** »).

Le gouvernement invitera par ailleurs les **partenaires sociaux** à réviser l'**ANI** de 2005 sur le **télétravail**, afin de l'adapter aux nouvelles formes du télétravail (*coworking*, nomadisme, télémanagement).

Le pacte de responsabilité

Enfin, « afin de créer les emplois de demain et assurer le renouveau du modèle productif », le gouvernement a appelé les branches professionnelles à tenir leurs engagements dans le cadre du **Pacte de responsabilité** et à conclure des accords sur l'emploi.

Aujourd'hui, selon le Premier ministre, seules 19 branches ont conclu un accord avec des contreparties, dont 14 parmi les 50 plus importantes en terme d'effectifs. « La dynamique doit être poursuivie », insiste le Premier ministre.

À cette fin, une réunion de **mobilisation** sera organisée, en décembre, afin d'établir un diagnostic partagé sur l'état des négociations et les difficultés rencontrées, ainsi qu'un calendrier d'achèvement de ces négociations. À la suite de cette réunion, un appui technique du ministère du Travail sera proposé aux branches. ■



CONSULTER LE DOCUMENT SUR :
www.liaisons-sociales-quotidien.fr

Gattaz : le dialogue social permet de vraies réformes

SOCIAL Avec l'accord sur l'Agirc-Arrco, le président du Medef estime que les partenaires sociaux ont été « responsables ».

Dans une interview aux « Echos », le président du Medef se félicite de l'accord trouvé vendredi sur les retraites complémentaires. La preuve pour lui

que le dialogue social est bien une voie possible de réforme et que les syndicats signataires ont su faire preuve de « courage », contrairement à FO et à la CGT.

Il espère que le gouvernement ira au bout de la modernisation du marché du travail en donnant plus de place aux accords collectifs. // **PAGE 4**

INTERVIEW // PIERRE GATTAZ Président du Medef

« Il existe un dialogue social réformiste »

- Le président du Medef défend l'accord trouvé vendredi sur les retraites complémentaires.
- Il demande à l'exécutif d'aller au bout des réformes sur le Code du travail et les accords d'entreprise.

Propos recueillis par Marie Bellan, Leïla de Comarmond et Etienne Lefebvre

Quel bilan tirez-vous de la conférence sociale ?

Cette conférence était intéressante car nous avons abordé des sujets économiques comme la Nouvelle France industrielle, le numérique, la transition énergétique, et pas uniquement des sujets sociaux. Expliquer ces grandes mutations permet de donner un sens aux réformes indispensables pour notre pays. Je regrette juste qu'on n'ait pas parlé de mondialisation.

Etes-vous rassuré sur le cap des réformes pour les dix-huit prochains mois ?

J'espère que nous irons au bout de la réforme inspirée par le rapport Combrexelle et au bout de la loi « Macron 2 », qui sont indispensables pour retrouver agilité et compétitivité. Il ne faut pas que se reproduise le scénario de la réforme du dialogue social, où le gouvernement est resté bien en deçà de ce qu'il fallait faire.

Est-ce la fin du dialogue social, comme l'affirme la droite ?

L'accord de vendredi sur les retraites montre qu'il existe un dialogue social constructif et réformiste.

Cette négociation a été difficile mais on a abouti. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage aux trois syndicats qui ont validé l'accord. Ils ont joué un rôle très important et ont été responsables. C'est un signal fort qui montre que le dialogue social peut produire des réformes structurelles. Pendant cette négociation, j'ai eu des moments de doute. Mais, maintenant que l'accord est là, c'est un encouragement à continuer.

Le dialogue avec les syndicats est donc possible, sans passer par des référendums auprès des salariés ?

Le référendum peut être un outil, un plan B. Mais le plan A reste le dialogue avec les syndicats lorsqu'ils existent ou les représentants du personnel. Pour cela, il faut redonner du crédit à ces représentants et que ceux-ci soient réellement représentatifs du personnel.

Vous êtes d'accord avec François Hollande, donc ?

Il y a des choses que je partage. Mais je suis très gêné quand le gouvernement dit qu'on ne touchera pas à la durée du travail, au contrat de travail et au salaire minimum. Il referme immédiatement la porte avant même l'ouverture des débats. Il faut que les discussions aient lieu au plus près du terrain car chaque entreprise est un cas unique.

Vous qualifiez les signataires de l'accord sur les retraites de « constructifs ». Vous considé-

rez donc qu'on ne peut rien construire avec FO et la CGT ?

Sur cette négociation, il y a eu des gens qui ont eu le courage et le pragmatisme de chercher un consensus et de le trouver, d'aller au-delà des postures et de la commedia dell'arte habituelles. Je dis bravo ! J'aimerais juste que les autres s'interrogent : voulez-vous vraiment créer de l'emploi en France pour vos enfants ? Quand Philippe Martinez propose de baisser la durée légale hebdomadaire à 32 heures et d'augmenter le SMIC, on ne peut pas dire qu'il a ce souci. Il faut que je l'emmène à Shanghai, à Palo Alto ou dans la Ruhr. Et j'emmènerais bien aussi Jean-Claude Mailly. Le problème, avec FO et la CGT, c'est qu'on n'est même pas d'accord sur le constat. La France vue de la porte de Montreuil, c'est totalement différent de la France vue du reste du monde.

Quelles sont vos craintes sur le compte personnel d'activité ?

On parle beaucoup des droits des

« Il faut que j'emmène Philippe Martinez à Shanghai, à Palo Alto

ou dans la Ruhr. »

« Le référendum peut être un plan B, mais le plan A reste le dialogue social. »

salariés face aux devoirs des entreprises. J'aimerais que l'on rééquilibre un peu. Il ne faut pas que le besoin d'agilité, de souplesse des entreprises crée de l'angoisse pour les salariés. L'entreprise doit donc cultiver leur employabilité. Si le CPA peut faciliter les transitions professionnelles dans et hors de l'entreprise, c'est bien. Mais une grande majorité de patrons est inquiète car ils craignent que le CPA induise un surcoût et une complexité accrue.

L'avenir des retraites complémentaires est-il garanti ou faudra-t-il d'autres mesures ?

Nous avons imaginé un système pilotable qui assurera durablement l'équilibre financier des régimes. C'est une vraie réforme structurelle, pas seulement paramétrique. Si, dans cinq ou dix ans, le déficit se creusait de nouveau, nous pourrions adapter le nouveau dispositif de bonus-malus, qui décale de quelques trimestres l'âge permettant d'obtenir une retraite complémentaire à taux plein. Et, si l'âge légal de la retraite était relevé à l'avenir, notre système resterait fonctionnel.

Les salariés vont-ils prolonger leur activité alors que le malus est assez faible et temporaire ?

La perspective de perdre 10 % de sa retraite complémentaire pendant trois ans, soit plus d'un mois de perdu sur l'année, va conduire les salariés à se poser la question de partir ou de continuer au moins un

« Sur les retraites complémentaires, tout le monde fait un effort et nous avons dû accepter une hausse des cotisations patronales. »

« Mais nous avons obtenu du gouvernement qu'elle soit compensée. »

an. D'autant que s'ils prolongent leur activité, ils pourront obtenir un bonus. La prévision d'économies de 500 millions d'euros est très prudente puisqu'elle est basée sur l'hypothèse que personne ne décalerait son départ. Je suis persuadé que cela modifiera les comportements et que l'on réalisera des économies beaucoup plus importantes, sans doute plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires. Et, encore une fois, si on constate que cela ne marche pas, rien n'empêchera de revoir les curseurs.

Certains patrons déplorent que, comme toujours, les cotisations augmentent...

Tout le monde fait un effort et nous

avons dû accepter une hausse des cotisations patronales. Mais nous avons bataillé pour que celle-ci soit compensée par une baisse, à due proportion, des cotisations de la branche accidents du travail-maladies professionnelles, qui est en excédent grâce au travail de prévention des entreprises. Croyez-moi, ce n'était pas gagné d'avance et il y a eu une négociation dans la négociation pour obtenir l'accord du gouvernement. Dès l'année prochaine, une première baisse interviendra pour compenser l'extension de la cotisation AGFF. La volonté, au-delà de l'accord Agirc-Arrco, reste de faire baisser fortement le coût du travail, et je veux prévenir tout le monde : il ne sera pas question, lors des prochaines négociations comme celle de l'Unédic, d'augmenter les cotisations.

La contribution des entreprises est donc en réalité limitée...

Nous faisons un effort partagé en gérant mieux la branche AT-MP, ce qui permet d'optimiser nos régimes de protection sociale et de compenser la hausse des cotisations Agirc-Arrco. Ce devrait être le même leitmotiv partout : faire mieux avec moins pour baisser la dépense publique, et réduire tous les déficits pour diminuer les charges et créer des emplois qui bénéficient à tous en optimisant le système et non pas en touchant seulement les paramètres. Arrêtons d'opposer les intérêts des entreprises et ceux des salariés !



Le report des départs à la retraite complique la vie des DRH

Alors que le patronat se félicite de la décote qui devrait inciter les salariés à différer leur départ, certains DRH se font du souci.

L'ensemble du patronat s'est félicité que l'accord signé entre partenaires sociaux vendredi dernier ouvre la voie à un changement structurel. Le texte introduit en effet un nouveau paramètre – le système de bonus-malus suivant l'âge de départ à la retraite – qui devrait inciter les salariés en fin de carrière à repousser leur sortie de la vie professionnelle. L'abattement sera de 10 % par an jusqu'à trois ans sur la partie complémentaire. L'accord prévoit aussi un bonus si le départ en retraite est différé.

Voilà qui ne fait pas l'affaire des directeurs des ressources humaines (DRH) de grands groupes, qui

prévoient l'évolution de leurs effectifs sur plusieurs années, en se servant bien souvent des départs à la retraite comme variable d'ajustement. Le procédé n'est pas très avouable, mais toutes les grandes entreprises le pratiquent, quel que soit le secteur d'activité.

« Avec ce système de bonus-malus, il est vraisemblable que beaucoup de seniors vont repousser leur départ d'un an ou deux. C'est surtout vrai pour les cadres, dont la part de retraite complémentaire est importante dans la pension », analyse un DRH d'un grand groupe de services financiers. « Or nous comptons sur ces départs pour équilibrer notre masse salariale », poursuit-il.

Surcoût pour l'entreprise

« Il va falloir revoir toutes nos projections d'effectifs sur les prochaines années avec ce nouveau paramètre. Et cela pourrait bien freiner les embauches », prévient un autre DRH de

l'industrie. L'équation est d'autant plus compliquée à gérer pour les DRH que la date de ces départs n'est guère prévisible, car il s'agit d'une décision individuelle du salarié, qui peut repousser de un, deux ou trois ans son départ, ou non.

Le Medef est bien conscient de ces inquiétudes et du surcoût que peut représenter le maintien de salariés âgés dans l'entreprise, aussi bien en termes de formation que de niveau de rémunération, le facteur de l'ancienneté étant inflationniste. « On pourrait aussi discuter d'une baisse des cotisations sociales pour ces salariés afin de les garder plus longtemps dans l'entreprise », avance Pierre Gattaz lorsqu'on l'interroge sur le sujet. C'est un point qui devrait d'ailleurs être discuté dans le cadre de la négociation sur la nouvelle convention d'assurance-chômage, à partir du début de l'année prochaine. — **M. B.**

Une feuille de route sociale chargée

A l'issue de la conférence sociale, le gouvernement a dévoilé mardi son agenda pour les prochains mois.

La feuille de route sociale envoyée mardi aux partenaires sociaux liste toute une série de sujets qui devront être abordés ces douze prochains mois. En voici les principaux :

● JEUNES ET CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Les jeunes sortis sans qualification du système scolaire bénéficieront d'un abondement de droit au compte personnel d'activité (CPA) afin d'obtenir un premier niveau de qualification. Par ailleurs, la garantie jeunes, expérimentée depuis 2013, sera étendue à tous les territoires volontaires afin d'atteindre 100.000 bénéficiaires d'ici à fin 2016. Enfin, 150.000 formations prioritaires sont prévues

en 2016 au profit des chômeurs de longue durée.

● LOGEMENT

A compter du 1^{er} janvier, Action Logement financera une nouvelle garantie de loyers qui bénéficiera aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés en situation précaire.

● PACTE DE RESPONSABILITÉ

La ministre du Travail réunira les partenaires sociaux en décembre pour faire le point sur la négociation des accords sociaux dans le cadre du pacte de responsabilité. Un calendrier d'achèvement des négociations sera dressé.

● COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Cesera le plus gros chantier de 2016. Concrètement, un portail numérique de droits devrait voir le jour pour regrouper les comptes personnels existants (compte personnel de formation, compte pénibilité, éventuellement compte épargne temps), complétés par des droits nouveaux, selon les vœux du gouvernement. Ce dernier transmettra à la fin du mois un docu-

ment d'orientation à partir duquel les partenaires sociaux engageront une négociation. Un accord devra intervenir avant la fin de l'année pour fixer un calendrier et les points d'étape pour chacun des thèmes (extension et portabilité du compte épargne temps, utilisation éventuelle d'une partie des droits à l'assurance-chômage pour augmenter les droits sur le CPA...). Le ministère du Travail présentera ensuite un projet de loi en vue d'une adoption d'ici à l'été 2016.

● ACCORDS D'ENTREPRISE

Le gouvernement présentera un document le 28 octobre. Dès 2016, des accords d'entreprise ou de branche pourraient déroger à la loi dans certains nouveaux domaines, non encore précisés. Le sujet sera intégré au projet de loi El Khomri.

● TÉLÉTRAVAIL

Les partenaires sociaux sont invités à revoir l'accord de 2005 sur le télétravail pour intégrer ses nouvelles formes : « co-working », nomadisme, etc.



Pierre Gattaz. Photo Marc Bertrand/« Challenges »-RÉA

**IDEES & DEBATS****LE BILLET DE FAVILLA***Le langage crypté des indicateurs*

En abordant le débat budgétaire, les parlementaires vont cette année, pour la première fois, s'éclairer d'une précieuse lanterne : une batterie d'« indicateurs de qualité de vie et de développement durable », qui devrait leur servir à mieux discerner les priorités de l'action publique. Cette heureuse innovation, née d'une loi votée en avril dernier sur l'initiative de la députée écologiste Eva Sas, pourrait mettre fin à la prééminence du PIB comme instrument de mesure des « progrès » du pays.

Il est vrai que ce fameux PIB, entré dans le vocabulaire courant, a mal vieilli. Son âge d'or a été la période des Trente Glorieuses, où croissance économique et croissance du bien-être étaient à peu près synonymes, dans une société française bien moins inégalitaire qu'aujourd'hui. On s'avise maintenant de ses lacunes, mais parce qu'il reste, faute de rival, l'indicateur roi, son inéluctable ralentissement entretient un climat de pessimisme et de perte de confiance dans l'avenir. Nous avons donc besoin de nouvelles balises statistiques. La discussion ne fait que commencer, et elle promet d'être chaude. France Stratégie, l'organisme de réflexion placé

auprès du Premier ministre, a déterminé dix thèmes – emploi, santé, climat, qualité de vie, inégalités... – et suggéré les séries chiffrées qui pourraient servir à évaluer les progrès accomplis dans chaque domaine. Fort bien, mais on perçoit d'emblée que certains objectifs vont entrer en conflit – par exemple la réduction des inégalités avec le dynamisme entrepreneurial, créateur d'emplois – et que, même sur des objectifs largement consensuels, comme l'efficacité du système éducatif, l'instrument de mesure choisi peut recouvrir une option idéologique : l'accroissement de la part des diplômés du supérieur dans la population n'implique pas les mêmes politiques que la diminution du nombre des « décrocheurs » qui quittent l'école sans aucun diplôme. Bref, il sera difficile de construire des indicateurs à la fois simples – condition nécessaire pour qu'ils aient un impact dans l'opinion – et politiquement neutres. Mais la discussion sur leur choix pourrait au moins, mieux que les vaines querelles à propos du « déclin » français, nous éclairer sur nos accords et désaccords dans la conception de la « bonne société ».



FRANCE

Social : l'Élysée choisit ses partenaires

Le compte personnel d'activité et la réforme du code du travail feront l'objet d'une loi en 2016

Ce serait quand même plus simple s'il y avait un seul syndicat et une seule organisation patronale», a plaisanté François Hollande après avoir entendu les sept discours liminaires des numéros un des quatre centrales représentatives présentes et des trois organisations patronales. «*Et un seul parti?*», a ironisé Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO.

Lors de cet échange de près de trois heures entre le président de la République et les partenaires sociaux, en prélude à l'ouverture, lundi 19 octobre, de la conférence sociale au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, le secrétaire général de FO a voulu être «*la voix discordante*». M. Mailly a ainsi affirmé que la démocratie sociale «*supporte mal l'autoritarisme social*». «*Confondre mouvement et autoritarisme, c'est ne plus laisser qu'une option: le conservatisme*», lui a répondu Manuel Valls dans son discours de clôture.

«*C'était plutôt tendu et solennel*, a observé Philippe Louis, le président de la CFTC. *Mais après cela s'est déridé*.» L'entourage du chef de l'État parle d'un échange «*détendu, studieux et constructif*». Pierre Gattaz, le président du Medef, s'est déclaré «*fondamentalement attaché à un dialogue économique et social, responsable, constructif et pragmatique*», d'abord avec les syndicats réformistes. Il a préconisé de «*bâtir ensemble un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi pour construire les "trente audacieuses"*».

La stratégie du chef de l'État consiste à «*cornériser*» la CGT et à conforter l'aile sociale du Medef

Laurent Berger s'est inquiété d'«*un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre et ne laisse plus de place à une parole construite et combative*». S'inquiétant de voir que les syndicats sont «*les nouveaux boucs émissaires*», le secrétaire général de la CFDT a dénoncé les «*jeux de postures*».

Dans son discours, M. Hollande a défendu avec force sa méthode du dialogue social, et fait l'éloge des syndicats, taclant au passage, sans le citer, Nicolas Sarkozy. Mettant en garde contre les risques d'une «*disparition*» du modèle social, le chef de l'État a lancé: «*Voulons-nous une démocratie organisée et apaisée (...) ou nous en remettre au rapport de forces sur tous les sujets et en tous lieux?*» Il a vivement critiqué l'absence de la CGT, fustigeant ceux qui ne veulent pas s'embêter à «*signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place tout en dénonçant au même moment les insuffisances du dialogue social*». A son tour, M. Valls a dénoncé «*ceux qui s'enferment dans des postures, pour qui les en-*



jeux internes l'emportent sur l'intérêt général».

Une copieuse feuille de route

A dix-huit mois de la fin de son mandat, M. Hollande considère qu'il dispose encore d'un temps utile pour faire avancer le dialogue social. Sa stratégie consiste ainsi à « cornériser » la CGT, prenant son parti de sa volonté de rester hors du jeu contractuel, et à conforter l'aile sociale du Medef, celle qui ne veut pas faire la grève de la négociation jusqu'à l'élection présidentielle. M. Gattaz a donné l'impression d'être sur cette ligne.

A l'issue de la conférence sociale, le ministère du travail a diffusé une copieuse « feuille de route » de 28 pages. Le nombre de mesures nouvelles s'avère modeste. Le plan de formations prioritaires en faveur des demandeurs d'emploi sera renforcé : 150 000 personnes devraient en bénéficier en 2016, contre 100 000 en 2015. Lancé en juin 2013, ce dispositif, dont l'objectif est d'aider les chômeurs à répondre à des offres d'emploi non pourvues, a fait ses preuves, selon M. Hollande, « puisque 60 % de ces formations ont débouché sur un emploi », a-t-il assuré.

Le chantier du compte personnel d'activité (CPA), qui doit permettre à tous les actifs de conserver et de faire fructifier leurs droits tout au long de leur vie professionnelle, même s'ils changent de statut, est « une grande ré-

forme » qui, a indiqué M. Hollande, « va sans doute prendre encore des années pour entrer en vigueur ». Avant la fin octobre, Myriam El Khomri, la ministre du travail, présentera « un document d'orientation ».

« Les partenaires sociaux, précise la feuille de route, engageront sur cette base la négociation d'un accord relatif aux principes et à la méthode de construction du CPA » Un accord « devra intervenir d'ici à la fin de l'année », afin qu'un projet de loi soit adopté par le Parlement au premier semestre 2016. M. Valls a indiqué que le dispositif sera « abondé » pour les jeunes ayant quitté le système scolaire sans aucune qualification et pour les chômeurs de longue durée.

Sur la réforme du code du travail, le chef de l'Etat a de nouveau affirmé qu'il n'était pas question de « toucher (...) à la durée légale du travail, au smic, au contrat de travail ». Afin qu'elles soient intégrées dans la loi sur le CPA, M^{me} El Khomri remettra, le 28 octobre, ses propositions au premier ministre. ■

**BERTRAND BISSUEL
ET MICHEL NOBLECOURT**

La feuille de route des futures réformes

Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée.

Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de "donner plus de souplesse" aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précisions.

Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation.

Dans cette réforme, la durée légale du travail, le Smic et le contrat de travail seront préservés, a promis François Hollande.

Autre innovation : la mise en place

d'un compte personnel d'activité (CPA), qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargnetemps, pénibilité, formation, congés -. Le dispositif "entrera en vigueur le 1er janvier 2017", a affirmé M. Valls. Il sera abondé pour les jeunes sans qualification. Sur le front de l'emploi, le chef de l'Etat a annoncé le renouvellement en 2016 d'un plan de formations prioritaires à destination de 150. 000 chômeurs. ■



LE COURRIER

CPA

Après le CPE de Dominique de Villepin qui avait été mis en échec par la lutte en 2006, voilà que maintenant Valls nous invente le Compte personnel d'activité dit CPA ! Valls a donc demandé à Jean-Denis Combrexelle un rapport de 44 mesures pour mettre fin à l'ordre public social, à l'État de droit dans les entreprises, et le remplacer par des contrats multiples et aléatoires, au niveau des entreprises ou de gré à gré entre les patrons et leurs salariés. Valls a aussi demandé au DRH d'Orange, Bruno Mettling, de penser 36 « *préconisations* » pour mettre fin aux droits essentiels du travail (salaire et horaire), d'inventer des « *entreprises étendues* » avec très peu de salariés et beaucoup « *d'indépendants* » à la tâche, à la mission, au chantier. Le problème, c'est que dans ce nouvel et étrange CDI, il n'y a ni sécurité ni social ni professionnel. Cela se présente au contraire comme une sorte de filet de rattrapage à la flexibilité permanente qui deviendrait la vie des salariés. Il n'est fait mention d'aucun droit ni précis ni contrôlé ni sanctionné. Le patronat rêvait de remplacer le salariat par des auto-entrepreneurs avec cartes ad vitae, voilà qui est fait.

Alain MARTIN (Alès)

Délinquants

Nos juges sont trop indulgents et madame Taubira trop clémente avec les délinquants. (...) Mais la justice a-t-elle le choix ? Nos prisons sont pleines. Où mettre les délinquants ? Dans la rue ! C'est peut-être la meilleure solution car la prison est une école du crime, un lieu de recrutement pour le djihad. Quelle solution ? On ne peut pas rétablir la peine de mort (risque d'erreur judiciaire) ni le bagne de Cayenne (ce serait pire). Ni les envoyer à la chambre des députés ou au Sénat (c'est déjà plein aussi).

Bernard GUIRAUD
(La Grande-Motte)

Savoir écrire

(...) L'enseignement de la conjugaison bat de l'aile. L'usage du passé simple est en perte de vitesse... Et pourtant on ne peut rien réformer en conjugaison. Les Espagnols conservent ce temps bien vivant, de même que l'imparfait du subjonctif... mais l'Académie espagnole fait moins d'histoires en orthographe (on peut écrire 'psicologia' ou 'sicologia'. Une tolérance impensable en français !) Et l'espagnol ne s'en porte pas plus mal. Où est l'essentiel ? L'Académie ne pourrait-elle pas acter quelques simplifications ? (...)

Marie-José CAZEAUX
(par courriel)

L'air de rien...

Depuis l'affaire Volkswagen, le rôle joué par la pollution nous revient comme un boomerang. L'automobile est dans le viseur. Cependant, il nous faudrait aussi lever les yeux sur les méfaits de l'avion, le plus polluant de tous les moyens de transport. Aucune remarque sur le taux pollueur de l'aérien n'est formulée. De toute façon, personne ne se souviendrait du chiffre, sachant qu'il s'agirait fatalement de paroles... en l'air. Attention, quand le ciel nous tombera sur la tête, il sera trop tard !

François MONNIER
(par courriel)

Alain MARTIN (Alès) Bernard
GUIRAUD
(La Grande-Motte) Marie-José
CAZEAUX
(par courriel) François MONNIER
(par courriel) ■



Une grand-messe d'une seule journée, avec une chaise vide, celle du premier syndicat, la CGT : c'est

Une grand-messe d'une seule journée, avec une chaise vide, celle du premier syndicat, la CGT : c'est dans un contexte social plombé par le conflit à Air France que François Hollande ouvre lundi une nouvelle conférence sociale, rendez-vous qu'il veut emblématique de son quinquennat.

La quatrième rencontre du genre, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), clôturée par le Premier ministre Manuel Valls, abordera trois sujets plutôt consensuels : la conférence sur le climat COP-21, la transformation numérique du travail et le Compte personnel d'activité (CPA).

Par souci d'apaisement, le gouvernement a évité de mettre à l'agenda la réforme la plus litigieuse, celle du Code du travail. Elle sera toutefois abordée, notamment par la CFDT, lors de la rencontre à huis clos des syndicats et du patronat avec le président de la République. Dès lors, l'annonce surprise, mercredi soir, d'un boycott de la rencontre par la CGT a fait l'effet d'une douche froide et a suscité l'ire du gouvernement.

Le revirement de la centrale est intervenu après l'arrestation de salariés d'Air France soupçonnés de violences.

« Ceux qui refusent le dialogue social sont en train de préparer la mise en ouvre des discours de ceux

qui ne veulent plus de syndicats », a réagi Manuel Valls en allusion à une partie de la droite. « Je pense que tous les syndicats doivent être autour de la table. La CGT aurait dû venir à la conférence », a insisté Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement.

« Aller à la conférence sociale, ce n'est pas être le bisounours de service », a lancé Laurent Berger, numéro un de la CFDT, pour qui « le dialogue social est absolument indispensable ».

Certes, a-t-il reconnu, *« ce n'est pas qu'un bonheur de venir dialoguer dans un climat aussi tendu »*.

En juillet 2014, la troisième conférence avait déjà été boycottée par la CGT, FO, la FSU et l'union syndicale Solidaires. Cette dernière sera de nouveau absente cette année, en *« raison du lynchage des salariés d'Air France »* et du *« passage en force »* du gouvernement sur la rémunération des fonctionnaires. ■



Dossier

Loi Macron

« La loi qui libère ... »

« Où sont les terres promises ? La civilisation veut marcher.
Essayons les théories, les systèmes, les améliorations, les inventions, les progrès.
Mais avant tout, et surtout, prodiguons la lumière.
Tout commence par une large ouverture des fenêtres.
Ouvrons les intelligences toutes grandes. Aérons les âmes ».
Victor Hugo, 1864, Shakespeare, Livre III

L'essentiel

Contre la montée continue du chômage, a-t-on tout essayé ? C'est le pari fait par le ministre de l'Économie avec sa loi touche-à-tout du 6 août 2015. Fallait-il rester l'arme au pied ?

Alors qu'en Espagne les dirigeants de Podemos confessent « devoir se confronter à la dureté du réel », et ceux de Syriza en Grèce « devoir se salir les mains », en France, pays de la Grande Vertu dans la Grande Opposition (y compris au sein du même parti de gouvernement), la course à l'échalote de la simplification du droit du travail devrait comporter une règle impérative : chaque critique entraîne une proposition alternative, réaliste car applicable. Mais les plus décalés seront sans doute les plus jeunes lecteurs de Droit social, nés avec un portable comme troisième main et Wikipédia comme cerveau annexe, sans illusion sur leur futur « parcours d'insertion » dans notre monde en pleine révolution numérique : ils apprécient ceux qui bougent, et le parler vrai. Ils penseront à la photo noir et blanc de leur jeune grand-père, alors étudiant chevelu taguant sur les murs de la Sorbonne le 17 mai 1968 : « Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi ! ».

par Jean-Emmanuel Ray

Professeur à l'École de droit
de l'université Paris I – Sorbonne

L'année 2015 restera dans les annales du droit du travail français.

Moins en raison des lois Macron du 6 août 2015 puis Rebsamen du 17 août, que du puissant courant d'air² que le jeune ministre de l'Économie a contribué à insuffler dans les discussions³, les réflexions⁴ puis les textes⁵. Peut-on en effet penser que si rien ne change, notre droit

du travail conçu en période de forte croissance pour l'homme-machine travaillant dans une manufacture orga-

1 « 1. Libérer l'activité », « 2. Investir » et « 3. Travailler » sont les trois grands titres de la loi.

2 Exposé des motifs : « Pour réussir, notre pays doit affronter trois maladies. La défiance, d'abord : les Français sont les plus pessimistes du monde en ce qui concerne leur avenir économique. La complexité, ensuite : le poids des lois et des règlements est devenu insupportable. Les corporatismes, enfin : ils entravent notre capacité à nous transformer ».

3 Sur l'attristant procès en excommunication d'universitaires voulant ouvrir le débat, v. *infra*.

4 V. le premier « grand débat » organisé par la présente revue : « Droit du travail, croissance et emploi : que faire ? », le vendredi 4 déc. 2015 au collège des Bernardins : une libre discussion entre deux économistes (P. Cahuc, professeur à l'École polytechnique, et O. Favereau, professeur à l'université Paris Ouest), et des juristes : C. Cosme, directeur du bureau de l'OIT pour la France, F. Vasquez, ancien chef d'unité adjoint de la DG Emploi, P. Lokiec, A. Martinon et C. Radé, au cours de tables rondes animées par Y. Struillou, E. Wargon, J.-Y. Frouin et J.-D. Combrexelle. Conclusion : N. Bellouet, membre du Conseil constitutionnel (courriel : inscription@dalloz.fr).

5 Directement inspirée par le dernier état de la négociation interprofessionnelle « sur le dialogue social » ayant échoué le 22 janv. 2015, la loi du 17 août 2015 a procédé à une légitime réforme des instances représentatives du personnel, presque comparable sur le plan des principes (inversés) à la loi du 28 oct. 1982, chant du cygne du droit du travail militaro-industriel des Trente Glorieuses. Les propositions du rapport de J.-D. Combrexelle devraient, selon le Premier ministre, donner lieu à un vaste projet de loi présenté fin 2015 pour être voté avant l'été 2016.





nisée par Frederick W. Taylor va survivre longtemps à une croissance faible, et pour longtemps ⁶? À la montée en puissance de la révolution numérique qui commence et des plates-formes dites « collaboratives ⁷ » donnant au travail le don d'ubiquité, tout en effaçant les frontières nationales? Enfin, à l'arrivée de jeunes travailleurs n'entretenant pas exactement le même rapport à l'autorité et à la subordination que leurs géniteurs? En particulier ceux de la génération alpha ⁸, qui ont toujours vécu avec un portable ou une tablette comme troisième main, ont toujours travaillé n'importe où, mais sur le Net avec Wikipedia comme Encyclopædia Universalis. Pour lesquels le télétravail est donc un droit acquis, la déconnexion forcée digne de Juridic Park car ils ne se connectent pas mais vivent connectés. Pour qui enfin être le rouage anonyme d'une société du même nom ⁹ n'est pas vraiment attirant ¹⁰, et sont prêts à faire des choix de vie en ce sens.

Génération qui connaît la vraie vie (84 % des embauches sous CDD en 2014, 46 % des CDI des 18-24 ans rompus la première année ¹¹), et apprécie donc le parler-vrai.

Mais habitué à une administration obéissante, l'ancien secrétaire général-adjoint de l'Élysée a payé comptant ¹² sa fougue, avec un chemin de croix politique ¹³ et législatif ¹⁴ en forme de cas pratique d'excellent niveau pour un étudiant en droit constitutionnel.

Du projet présenté le 10 décembre 2014 (108 articles et 166 543 signes) à la loi du 6 août 2015 adoptée après trois recours successifs à l'article 49.3 ¹⁵ : le comble pour

un parti majoritaire. Enfin la censure par le Conseil constitutionnel ¹⁶ de la mesure emblématique de sa (petite) partie relative au droit du travail : la barémisation des dommages-intérêts dus en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ¹⁷.

In fine : 306 articles, 556 543 signes, et 117 pages du JO.

Mais il y a faute de la victime : s'attaquer frontalement et dans un texte unique aux professions réglementées (avocats, notaires, huissiers, administrateurs et mandataires judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce...) a nécessairement abouti à une somme d'intenses *lobbyings* de la part de chacune de ces puissantes corporations qui, faute de pouvoir faire supprimer les articles en cause, les ont fait amender puis sous-amender, les rendant parfois inapplicables par leur complexité : on souhaite bien du plaisir au pouvoir réglementaire qui doit maintenant rédigérer certains décrets.

Alors bien sûr, cette loi n'est ni un modèle d'homogénéité ¹⁸, ni un modèle de simplification ¹⁹ du droit existant. En termes de sécurité juridique – évoquée par le Conseil

⁶ V., D. Cohen, Depuis toujours, une croissance sans fin était censée aplanir tous nos problèmes, au prix d'un darwinisme technologique, in *Le monde est clos et le désir infini*, Albin Michel, 2015.

⁷ Dont le modèle économique repose sur l'exclusion du salariat (v. Uber).

⁸ Née à partir de 1995-2000.

⁹ Sur la nécessaire réflexion sur ce qu'est – doit être – une entreprise, v. le bel ouvrage d'O. Favereau et R. Baudouin, *Penser l'entreprise, nouvel horizon du politique, Paroles et silences*, 2015.

¹⁰ Initialement conçu dans un but de simple simplification, le statut d'auto-entrepreneur (première formule) a provoqué un engouement qui a largement dépassé le but initial. Aujourd'hui, certes à côté de l'auto-employeur, de nombreux jeunes soucieux d'autonomie – parfois salariés par ailleurs : un sur trois – se lancent dans l'entreprenariat. La loi Macron prévoit l'insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur individuel.

¹¹ L'enquête Dares publiée le 23 janv. 2015 (<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-005.pdf>) remet en place l'opposition immense stabilité du CDI/précarité absolue du CDD : 36 % des CDI sont rompus avant leur premier anniversaire : 10 % durent moins d'un mois, 20 % moins de trois mois, 26 % moins de six ; de 27 % dans l'industrie à 59 % dans l'hébergement ou la restauration. Et dans 45 % des cas à l'initiative du salarié. 19 % des CDI de cadres sont rompus avant un an, 42 % pour les salariés qualifiés, 52 % pour les peu qualifiés.

¹² Mais le titulaire d'un DEA de philosophie (avec un mémoire sur l'intérêt général sous la direction d'É. Balibar), puis l'assistant de P. Ricœur pendant deux ans sait sans doute prendre quelque distance.

¹³ Offensive des députés « frondeurs » (connaissent-ils le sort de la Fronde des Princes?) largement reprise par les médias, commentaires aigres-doux des ministres du Travail et de la Justice se disant surpris que ce soit Bercy qui pilote la réforme des conseils des prud'hommes. Mais ont-ils été vraiment très fâchés de ne pas aller eux-mêmes au feu sur ce sujet si sensible?

N° 10 - Octobre 2015

¹⁴ Vu le volume du projet, création d'une commission spéciale et de rapporteurs spécialisés à l'Assemblée nationale, avec 1 861 amendements et 84 heures de débats en première lecture : fin de l'examen lundi 13 janv. 2015, le ministre étant resté jusqu'à 3 h du matin. Pour la séance publique, 3 000 amendements déposés, puis un peu moins de mille pour la seconde lecture, y compris la veille du scrutin en provenance du gouvernement (ex. : modification de la loi Évin, enfouissement de déchets nucléaires censurés par le Conseil constitutionnel) : ce qui est un peu... cavalier.

¹⁵ Pour la première fois depuis le CNE en 2006. Mais il était impensable de risquer un rejet à l'Assemblée, car la fougue réformatrice du gouvernement n'est pas seulement due à celle du Premier ministre : la Commission de Bruxelles voyant nos déficits publics friser les 100 % symboliques l'exigeait. Peut-être aussi que devant les prévisions catastrophiques pour le PS des régionales, il faut renverser la table et tenter de sauver les présidentielles en laissant une trace dans la lutte contre le chômage.

¹⁶ Outre celle, aujourd'hui systématique, des « cavaliers législatifs » devenus véritables régiments de cavalerie du fait de l'activisme gouvernemental cherchant à tout prix un « véhicule législatif » pour faire passer rapidement ses réformes. Record battu avec le projet de loi « portant diverses dispositions pénales » passé de 8 à 39 articles, le Conseil constitutionnel en ayant censuré 27 ; ce qui fait un peu désordre venant du ministère de la Justice. Rappel : de 2000 à 2005, le Conseil censurait en moyenne 12 cavaliers par an.

¹⁷ Censure obtenue suite à la saisine des parlementaires de l'opposition, alors que cette barémisation fait partie de son propre programme.

¹⁸ Encore que : derrière la reprise de nombreuses propositions de la commission Attali « pour la libération de la croissance française » dont E. Macron était le rapporteur adjoint en 2007, le souci de favoriser la mobilité géographique relie la libéralisation du transport par autocars et la réforme du permis de conduire.

¹⁹ V. tout de même l'alignement Perco-accord de participation, la fin de l'obligation de reclassement à l'international et la redéfinition du périmètre de l'ordre des licenciements, la réforme du conseil des prud'hommes ou l'élargissement de l'avis de la Cour de cassation à l'interprétation des conventions collectives. La loi du 17 août 2015 a poursuivi cette légitime entreprise de décomplexification : double élargissement de la DUP (de 200 à 300 salariés, inclusion du CHSCT), rationalisation des multiples informations-consultations du comité d'entreprise, suppression de l'obligation jurisprudentielle de consultation préalable des instances élues avant la signature d'un accord collectif, etc. On avance.



constitutionnel le 5 août 2015²⁰ – et donc d'attractivité économique, existe donc encore une marge de progression²¹.

Mais faut-il pour autant rester l'arme au pied en regardant le chômage monter²² ?

« ON NE PEUT BIEN DESSINER LE SIMPLE QU'APRÈS UNE ÉTUDE APPROFONDIE DU COMPLEXE »²³

Évidemment souhaitable comme la paix dans le monde, la biblique simplicité est-elle possible dans notre monde complexe ? Comme le constate Christian Vigouroux²⁴, après avoir longuement souligné que la complexité législative est un puissant facteur d'incertitude et de contentieux : « Faut-il être simple ? Simple comme la peine plancher, comme la peine de mort, comme la peine automatique. Ou faut-il une gamme de régimes, faisant confiance au juge pour apprécier, moduler, différencier, étaler, orienter, proportionner... et finalement personnaliser. La complexité, c'est la conciliation d'intérêts contradictoires ». Et J.-J. Dupeyroux de noter récemment²⁵ : « La complexité du droit du travail fait directement écho aux difficultés innombrables soulevées par les relations de travail : ce ne sont pas les règles qui créent ces difficultés, c'est plutôt l'inverse ! ».

Esprit ouvert ne veut pas dire esprit béant : pour certains, la simplification la plus « efficace »²⁶ serait l'abrogation de cette force d'interposition entre le salarié subordonné et la

loi du marché que constituent le code du travail mais aussi le droit conventionnel.

Si facile de simplifier ? Un exemple : le travail dominical, élargi par la loi Macron. Faut-il l'interdire complètement, ou l'autoriser totalement ?

Un enfant de CE2 répondra qu'il vaut mieux que les pompiers et la police travaillent le dimanche.

De CM2 qu'au-delà de la fonction publique (y compris hospitalière), les conducteurs de train, de métro, d'autobus mais aussi les péages et les stations-service d'autoroute, n'est-ce pas...

Un collégien de 6^e que nombre d'entreprises purement privées doivent travailler le dimanche, dans l'industrie bien sûr (travail en continu : hauts-fourneaux, aluminium...) mais aussi les services²⁷ : théâtres et cinémas, foires, mais aussi cafés et restaurants, sans parler des si conviviaux marchés locaux, et des réparateurs d'ascenseurs ou de fuites d'eau.

La collégienne de 5^e fera alors remarquer que personne n'a encore évoqué le cas de ses parents, avocate et consultant, passant tous leurs dimanches sur leur ordinateur...

Après réforme des programmes²⁸, l'élève de 4^e : « Si tout le monde ouvre le dimanche, on pourra aller acheter ce qu'on veut, quand on veut : trop ouf ! ».

20 Cons. const., 5 août 2015, n° 2015-715 DC, AJDA 2015, 1570 : « 151. En prévoyant que les montants minimal et maximal de l'indemnité accordée par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse sont fonction croissante des effectifs de l'entreprise, le législateur a entendu, en aménageant les conditions dans lesquelles la responsabilité de l'employeur peut être engagée, assurer une plus grande sécurité juridique et favoriser l'emploi en levant les freins à l'embauche ; il a ainsi poursuivi des buts d'intérêt général ».

21 V. le rapport du Club des juristes, Sécurité juridique et compétitivité économique, 11 juin 2015. Lors du colloque « L'écriture de la loi » du 12 juin 2014, J.-M. Sauvé, vice-président du Conseil d'État, soulignait « l'irrépressible tendance des ministères à produire des rédactions de moins en moins brèves, générales, stables et prescriptives, mais de plus en plus longues, techniques, floues, malleables et changeantes », avant de dénoncer ces normes « qui dégradent notre écosystème juridique ». Côté droit du travail, v. J.-D. Combrexelle, La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport, sept. 2015, proposition n° 24 : « Limitation du nombre de réformes législatives du droit du travail en fixant un agenda social annuel et en le respectant » ; n° 25 : « Principe selon lequel toute disposition nouvelle du code du travail doit être gagée par l'abrogation d'une disposition devenue obsolète du même code ».

22 V. concl. du rapport Combrexelle, préc. : « Rien ne serait pire que de laisser croire que la rédaction habile par le gouvernement et le Parlement de tel ou tel article du code du travail sur les rapports entre accords d'entreprise et accords de branche serait suffisante pour créer le dynamisme, l'innovation et le progrès social. C'est d'abord de confiance, de responsabilité, de volonté d'agir dont il faut parler ».

23 G. Bachelard, in *Le nouvel esprit scientifique*, Alcan, 1934.

24 Conseiller d'État et président de la section du rapport et des études, in *La qualité de la loi*, Revue juridique Thémis, juin 2014, n° 48-1.

25 J.-J. Dupeyroux, *L'Obs*, 2 sept. 2015.

26 Outre les spécificités des États fédéraux, le pédagogique mais si démagogique exemple du code du travail suisse de 40 pages ne doit faire oublier que dans nombre de pays, si le code est effectivement nettement moins volumineux car n'entrant pas dans le moindre détail, existent les conventions collectives applicables, elles aussi fort longues et/ou complexes, et la créativité du juge.

27 En rejetant par son arrêt du 24 févr. 2015 les recours déposés contre les décrets du 30 déc. 2013 puis du 7 mars 2014 autorisant l'ouverture des magasins de bricolage le dimanche, le Conseil d'État est indirectement venu au secours du projet de loi. Il a considéré que l'ouverture pouvait être regardée comme rendue « nécessaire par les besoins du public, au sens de l'article L. 3132-12 du code du travail, lorsque ces établissements répondent à des besoins de première nécessité ou qu'ils permettent la réalisation d'activités de loisirs correspondant à la vocation du dimanche, jour traditionnel de repos ». C'est le cas du bricolage : « La faculté de procéder, le jour même, aux achats de diverses fournitures [...] nécessaires à la satisfaction de ce besoin » : les bricoleurs du dimanche apprécieront. Mais surtout, le Conseil a estimé que les deux décrets respectaient l'art. 7 de la convention n° 106 de l'OIT, la satisfaction des besoins liés à l'activité de bricolage constituant une « considération sociale et économique pertinente ».

Le juge français, aimant les sources supranationales lorsqu'elles lui permettent d'écarter les textes nationaux qui lui déplaisent, prête beaucoup de puissance aux conventions de l'OIT.

28 Car ici, la vraie simplification, par le vide, est en bonne voie. Gauche et droite confondues, grâce à nos si pointus et donc si créatifs spécialistes de « sciences de l'éducation », nos collégiens et lycéens (du public) feront enfin d'excellents consommateurs car de parfaits décérébrés, prompts à instruire le rude procès de leurs lâches ancêtres, et faire systématiquement le tri sélectif des gentils et des méchants, hier, aujourd'hui et demain. « On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre Bêtes. Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre » (lettre de Voltaire à Jean-Jacques Rousseau, 30 août 1755).

Il semblait pourtant « qu'éduquer » voulait permettre « d'élever », pas de rabaisser au plus bas, au plus petit commun multiple (et c'est faire injure aux collégiens et lycéens des ZEP de prétendre qu'ils en soient les auteurs indirects). Mais surtout d'*ex-ducere* : permettre de ne pas penser en file indienne, ou tomber d'accord avec le dernier venu parlant haut et fort sur les réseaux sociaux (« I like »), ou si émouvant à la télévision. Au contraire de construire pierre par pierre une pensée structurée afin de pouvoir réfléchir par soi-même : « l'apprentissage » de l'Histoire et des civilisations nous ayant précédés, si possible dans l'ordre car – stупеур – elles ont toujours été en interaction.

Non, non, l'humanité n'est pas née en même temps que les ex-IUFM. Non, tout ne se vaut pas : la parole du hussard noir de la République (car il en reste, malgré les avanies subies depuis vingt ans et son statut social à la dérive) n'est pas équivalente à celle n'importe lequel de ses élèves. Jules, reviens, ils sont devenus fous.





Le simplificateur alors tranchera : « Il faut donc, tout simplement, autoriser le travail le dimanche ».

Le juriste fera alors remarquer, *crescendo* :

1. Que la question relève moins du droit du travail que de celui de la concurrence : dans les régions frontalières, une interdiction condamne le supermarché si à cinq kilomètres l'hypermarché ouvre de 8 h à 20 h. Et dans nombre de bourgs français, l'ouverture d'une grande surface le dimanche va tuer – achever – à 30 kilomètres à la ronde les petits commerces pourtant essentiels à la vie du centre-ville.
2. Que le droit constitue bien sûr un système d'organisation de la société (rouler à droite ou à gauche : peu importe, si tout le monde roule du même côté). Mais aussi et avant tout un système de valeurs : il a donc aussi une fonction symbolique. Sur ce terrain, le légitime – et maintenu – principe de l'interdiction du travail dominical dit encore qu'une société doit favoriser la concordance des temps de ses membres voulant « faire société ». Au-delà de l'aspect religieux aujourd'hui marginal, on ne peut le matin pleurnicher sur notre société d'individus et le délitement du lien familial et social, pour l'après-midi favoriser cette désynchronisation des temps dans le seul but de consommer toujours plus. Sans parler du goal de l'équipe de foot amateur qui va travailler le dimanche...
3. Mais pour créer de nouveaux emplois ? Avec 3,5 millions de chômeurs, la question mérite d'être posée. Hélas, à moins de penser que le contenu du portefeuille des Français est fonction des horaires d'ouverture de leurs magasins, l'effet principal à en attendre est un simple déport des dépenses, avec des suppressions nettes d'emplois dans le petit commerce. Seul problème réel sur ce terrain, au pays roi du monde en termes de fréquentation touristique : les très dépensiers touristes japonais et chinois trouvant porte close le dimanche, par exemple sur les grands boulevards parisiens. Alors la loi Macron a – tout simplement – créé les « zones touristiques internationales », dont le dernier adjectif peut certes faire sourire certains juristes, mais qui permettront des créations nettes d'emplois... si un accord collectif est signé²⁹ prévoyant des contreparties, notamment salariales.

« Rien n'est simple » reste l'une des meilleures ventes de Sempé.

« LA CRITIQUE EST AISÉE, MAIS L'ART EST DIFFICILE »

À l'inverse de nombre de membres des (grands) corps de contrôle³⁰ n'ayant jamais été en position de décideurs

et se permettant donc de multiplier les reproches aux fonctionnaires en charge sur le mode : « C'est pourtant facile de tracer une ligne droite entre la situation initiale et le but à atteindre ! », le rapport Combexelle contient, à propos du processus législatif issu d'un accord national interprofessionnel (ANI), une partie de la réponse³¹ remettant les idées (simples) en place : « Lors de la consultation des instances constituées autour du ministre du Travail sur le premier projet de texte, les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés se retrouvent pour demander davantage de précisions et d'encadrement, au nom des garanties nécessaires pour les salariés et de la sécurité juridique pour les entreprises ; le Conseil d'État statuant en formation administrative, dans son rôle de conseiller juridique du gouvernement, anticipe le risque réel de censure par le Conseil constitutionnel au titre de l'"incompétence négative" du législateur et prévoit un encadrement suffisant du renvoi à la négociation opérée par le projet ; le Parlement faisant prévaloir la démocratie politique sur la démocratie sociale ne s'estime pas entièrement lié par l'accord interprofessionnel qui soutient le plus souvent le projet de loi et apporte ses propres contraintes et garanties ; le Conseil constitutionnel apporte ses réserves d'interprétation, généralement dans le sens d'un encadrement qu'il estime encore insuffisant du renvoi à la négociation ».

Si l'on y ajoute les foudres futures toujours mises en avant de la CJUE ici, de la CEDH ou de l'OIT là, peut-on réformer en France ?

LE CONTENU DE LA LOI

Sans vouloir déflorer les nombreux sujets abordés par cette « loi Macron » concernant le droit du travail et qui sont traités dans ce très riche numéro spécial, qu'apporte-t-elle au droit du travail ?

Parmi les principales réformes :

1. D'abord l'une des rares vraies réformes des conseils des prud'hommes³², pour l'essentiel fondée sur le solide rapport d'Alain Lacabarats de juillet 2014.

Qui peut aujourd'hui contester l'obligation de formation initiale sous peine de démission d'office ? L'interdiction de tout mandat impératif avant et après l'entrée en fonction ? La possibilité d'aller directement en départage si l'affaire y mène inéluctablement, avec un retard de plus d'un an ?

Mais vouloir faire des conseillers prud'homaux des magistrats comme les autres, alors que ni leur formation, ni leur

²⁹ Ce qui n'est pas acquis dans les grands magasins parisiens, et a créé de très vives tensions internes à la CFDT, en conflit judiciaire ouvert avec la très active Intersyndicale « Clic-P ». Aux Galeries Lafayette, la CGT a obtenu 35,7 % et la CFDT 14,7 % aux dernières élections ; au Printemps : 36 % et 22,6 %.

³⁰ Dans la fonction publique, la question remonte au rang de classement de sortie de l'ENA : comme leurs collègues de l'ENM, ces jeunes fonctionnaires peuvent accéder à la Cour des comptes, au Conseil, à l'inspection des Finances ou à l'Igas sans savoir subi la rude école du réel.

N° 10 - Octobre 2015

³¹ Rapport préc., p. 32.

³² Orchestrée par Bercy : l'emploi devenant économiquement et politiquement central, cette évolution du centre de gravité n'est guère étonnante. Sur ce thème réputé infaisable (v. A. Supiot en 1993 : L'impossible réforme des juridictions sociales, RFAS janv.-mars 1993 : 97), la rue de Grenelle n'a pas été forcément très fâchée de ne pas devoir aller au feu sur un sujet aussi sensible pour elle, qui fréquente beaucoup des partenaires sociaux favorables au *statu quo* (ce qui est un problème plus général).



mode de désignation, ni leur culture... ni leur emploi du temps ne sont comparables ? *Wait and see...* Mais en cas d'échec, sans doute la dernière réforme avant suppression du paritarisme vue l'étendue des problèmes se répercutant ensuite sur les cours d'appel (plus d'un tiers de leur activité) puis la Cour de cassation.

Reste la barémisation obligatoire ³³, censurée par le Conseil constitutionnel le 5 août 2015 : heureusement pas dans son principe ³⁴, mais sur ses critères. Bon.

La simplicité de la légitime réparation due à la victime, encore et bien sûr, s'agissant de l'acte le plus grave en droit du travail : le licenciement, *a fortiori* avec 3,5 millions de demandeurs d'emploi.

Mais la sanction d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse doit-elle être identique, qu'il s'agisse du boulanger ayant licencié sa caissière ou d'une entreprise de 3 000 salariés avec ses spécialistes de droit social et RH ?

Peut-on ignorer que notre boulanger, avec sa caissière et ses deux vendeurs, n'a pas d'avocat à sa constante disposition pour prévenir plutôt que plaider ? Que sa rédaction de la lettre de rupture est donc plus approximative que celle rédigée par un master 2 de droit social ? Que les finesses du droit probatoire sont peu maîtrisées par cet entrepreneur travaillant 60 heures par semaine ? Que s'agissant d'une relation de proximité, donc portuse de beaucoup d'affect, la salariée le vivra comme un divorce professionnel et voudra aller en justice, et « jusqu'au bout » ? Que, surtout en province, une assignation est vécue comme infamante par le patron de la TPE ? Qu'une condamnation prud'homale le désigne comme coupable même s'il s'agit de la simple application de la règle « le doute profite au salarié » ? Et que surtout, si elle est importante, son exécution peut entraîner le dépôt de bilan et donc le licenciement des deux autres salariés ³⁵ ?

2. Licenciement économique. Retour au bon sens ³⁶ s'agissant de l'obligation de reclassement à l'international ³⁷ où c'est le salarié qui doit désormais agir, ou du périmètre de l'application des critères d'ordre des licenciements ³⁸.

33 Car existe – et demeure – dans la même loi une barémisation facultative au stade du nouveau « bureau de conciliation et d'orientation » (v. L. 1235-1, 4^e al.).

34 Cons. const., 5 août 2015, n° 2015-715 DC, préc. : « 151. En prévoyant que les montants minimal et maximal de l'indemnité accordée par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse sont fonction croissante des effectifs de l'entreprise, le législateur a entendu, en aménageant les conditions dans lesquelles la responsabilité de l'employeur peut être engagée, assurer une plus grande sécurité juridique et favoriser l'emploi en levant les freins à l'embauche ; qu'il a ainsi poursuivi des buts d'intérêt général ; 152. Considérant toutefois, que, si le législateur pouvait, à ces fins, plafonner l'indemnité due au salarié licencié sans cause réelle et sérieuse, il devait retenir des critères présentant un lien avec le préjudice subi par le salarié ».

35 D'où le succès des ruptures conventionnelles dans les TPE et PME : en juill. 2015, 33 211 ont été homologuées.

36 En 1792, Necker évoquait « ce gros bon sens, devant lequel je m'agenouille chaque jour avec plus de respect, voyant combien nous payons chèrement le mépris qu'en France on a pour lui, et les dédains qu'on lui témoigne ».

3. Plus intéressant sur le plan des principes, la tentative de réanimation des accords de maintien de l'emploi avec sa énième tentative de solution pour résoudre le conflit d'impérativité accord collectif/contrat de travail. À l'occasion de leur évaluation de juin 2015, les signataires de l'ANI de janvier 2013 avaient bien posé la question concernant les collaborateurs – souvent les meilleurs – refusant l'application de cet accord destiné à maintenir la collectivité de travail : « Si une majorité des salariés, via leurs représentants, font le choix d'un effort collectif qui profite à tous, comment articuler ce choix collectif d'intérêt général avec le choix individuel des salariés ? ». Appel entendu par la loi Macron, avec le choix simple et carré d'une pré-constitution d'une cause réelle et sérieuse fondée sur le refus de l'application de l'accord majoritaire. Essentielle sur le plan des principes ³⁹, cette évolution est en l'espèce peu intéressante, l'entreprise devant ici connaître de « graves difficultés économiques conjoncturelles ».

« TOUT VA TRÈS BIEN, MADAME LA MARQUISE ! TOUT VA TRÈS BIEN, TRÈS BIEN, TRÈS BIEN »

Juillet 2011 : 2,7 millions de chômeurs ; juillet 2012 : 2,9 ; juillet 2013 : 3,2 ; juillet 2014 : 3,4 ; juillet 2015 : 3,5 millions ⁴⁰.

Durée moyenne du chômage (A+B+C) en juillet 2014 : 529 jours ; en juillet 2015 : 559 (+ 30 jours en un an).

37 Devait-on raisonnablement demander à François, si attaché à son terroir et qui après 7 ans d'anglais ne savait toujours pas si Brian était dans la cuisine, s'il accepterait d'aller à Dublin, à Hambourg, voire en Chine, pour 269 € mensuels et 55 h par semaine ? Un groupe mondial pouvait-il bloquer toutes ses embauches car 12 postes étaient supprimés dans une filiale française ? Respecter cette irréaliste obligation jurisprudentielle conduisait par ailleurs souvent au pilori médiatique (« 269 € par mois ! De qui se moque l'entreprise X ? »).

38 Pour la chambre sociale éprise d'égalité de traitement, le périmètre retenu pour appliquer les critères légaux n'était pas celui de l'établissement où les problèmes économiques se posaient, mais celui de l'entreprise tout entière. Ce qui pouvait aboutir à ne pas licencier Pierre, de l'établissement de Strasbourg ayant perdu 85 % de sa clientèle, mais obligeait Sandra appartenant à la même catégorie professionnelle à quitter celui de Brest pourtant en pleine santé. Déstabilisation incompréhensible pour les entreprises, voire les intéressés eux-mêmes. Au-delà d'un accord collectif PSE, le bon vieux PSE unilatéral peut désormais retenir comme périmètre l'établissement concerné par les difficultés économiques. Mais pour éviter que l'employeur ne descende trop loin (une agence bancaire de 13 salariés), désignant ainsi indirectement les futurs licenciés, il ne pourra être inférieur à celui d'une « zone d'emploi ». Cette notion définie par l'Insee (« espace géographique construit à partir des déplacements domicile-travail, à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent ») ressemble fort au « secteur géographique » de la chambre sociale. Mais hélas ne lui correspond pas toujours : la plus importante est ainsi celle de la région parisienne (5 897 000 habitants) et la seconde de Lyon (1 708 000). Mais la troisième est « Roissy-Sud Picardie » (1 659 700). Un décret à paraître en décembre doit préciser ces « zones d'emploi », régulièrement mises à jour : et avec le futur « Grand Paris »...

39 V. rapport Combrexelle préc. : propositions n° 42 : « Institution d'une règle faisant prévaloir, dans l'intérêt général et l'intérêt collectif des salariés pour l'emploi, les accords collectifs préservant l'emploi sur les contrats de travail », et n° 43 : « Généralisation du principe de l'accord majoritaire d'entreprise à compter de 2017 ».

40 Entre 2007 et 2012, le nombre de chômeurs avait crû de 755 000, et notre dette de 616 Mds €.





La situation économique, sociale et politique française est-elle si florissante que nous puissions nous draper dans notre cher « modèle social »⁴¹ alors que le chômage dépasse la barre des 3,5 millions en métropole⁴², que celui des plus de 50 ans a augmenté de 10 % en un an et des moins de 25 ans de près de 4 % ? Et que la croissance, qui met de l'huile dans les rapports sociaux et donne du « grain à moudre » à la négociation collective, semble devoir durablement marquer le pas⁴³ ?

Avec nos 10,2 % de chômeurs (4,7 % en Allemagne, 5,6 % en Angleterre, 5,1 % aux États-Unis), ne faut-il pas remettre en cause notre « préférence française pour le chômage », constat déjà formulé il y a vingt ans par un jeune normalien devenu auditeur à la Cour des comptes, Denis Olivennes⁴⁴ ? En résumé : les *insiders* en CDI sont prêts à payer 45 % de ce qu'ils produisent pour que l'État s'occupe des *outsiders*.

Triste, mais réaliste constat repris par un courageux député PS le 27 août 2015⁴⁵ : « Notre pays s'accommode d'un consensus implicite d'exclusion, d'un dualisme croissant entre des travailleurs « à vie » et les chômeurs définitivement exclus », évoquant ensuite à juste titre « la flexibilisation empirique, sauvage » que constituent « l'explosion du nombre des auto-entrepreneurs et le recours massif aux CDD, à l'intérim, aux travailleurs détachés, ou encore celle des emplois « désintermédiés » par le numérique (Airbnb, Uber) ».

Si le débat n'est pas vraiment nouveau (*Faut-il brûler le code du travail*? date de 1986), les rapports sur d'éventuelles réformes n'ont jamais été aussi nombreux⁴⁶.

Et les affligeants procès d'intention, voire en excommunication ayant suivi la publication de l'ouvrage de R. Badinter et A. Lyon-Caen⁴⁷, mais hélas révélateurs des postures dans le débat français sont tout simplement calamiteux pour l'Université, un des derniers lieux de libre débat. Réfléchir sur la pertinence de la règle de droit mérite-t-il le sort de Galilée, voire de Giordano Bruno revisité au XXI^e siècle : l'excommunication puis le pilori médiatique ?

1. Comme tout droit, le droit du travail se résume-t-il à la technique juridique, ou doit-il d'abord clairement poser le système de valeurs qui le sous-tend ?

2. Notre code du travail est-il un modèle de cohérence et de lisibilité pour le considérer comme immuable ?

3. Alors que la précarité⁴⁸ et l'extériorisation (y compris internationale à l'intérieur du pays⁴⁹) gagnent de jour en jour, et que la prétendue « économie collaborative »⁵⁰ multiplie les occasions de contourner l'ensemble des règles du droit du travail, faut-il le conserver comme le Saint-Suaire⁵¹ ?

À l'instar de la loi Macron I faisant l'objet de ce beau numéro spécial, le rapport remis au Premier ministre le 10 septembre 2015 par Jean-Denis Combrexelle⁵² pourrait permettre une refondation du droit du travail : partant sur une évolution d'abord culturelle avant d'être juridique, il mérite d'être lu dans son ensemble avant d'être jugé.

Dans les deux cas, il serait bon qu'à chaque critique, le commentateur, y compris universitaire, propose une solution alternative et crédible car réaliste dans le monde tel qu'il est.

Car il n'est pas vraiment nouveau que la belle (et simple) Vertu siège dans l'opposition.

Bonne lecture ! ■

⁴¹ Si cette formule valorisante (mais toujours contestable car chaque pays a ses pratiques sociales vernaculaires) a un sens s'agissant de protection sociale, aucun pays développé n'a jusqu'à présent exprimé le souhait de vouloir importer notre droit du travail.

⁴² Fin juill. 2015, en France métropolitaine, 5 412 500 personnes inscrites à Pôle emploi étaient tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (5 717 800 y compris les DOM). 3 551 600 étaient sans emploi (catégorie A), 1 860 900 exerçaient une activité réduite, courte (78 heures ou moins, catégorie B) ou longue (plus de 78 heures dans le mois, catégorie C).

⁴³ V., D. Cohen, *Le monde est clos et le désir infini*, op. cit.

⁴⁴ « Depuis le milieu des années 1970, nous avons assumé la crise grâce à un consensus social fondé sur le partage des revenus à travers les transferts sociaux plutôt qu'à travers le travail : les hauts niveaux de rémunération (salaires et cotisations) et de productivité des actifs occupés favorisaient la progression du chômage non qualifié. En même temps, ils rendaient cette progression relativement indolore en permettant de financer une protection sociale étendue qui lui servait d'amortisseur. Ce modèle a épuisé ses vertus. Son coût, désormais, est supérieur au bénéfice qu'on en tire. Alors comment modifier notre contrat social pour sortir de cette spirale de chômage ? Si étrange que cela puisse sembler, dans nos sociétés à haut niveau de protection sociale, les exclus de l'emploi, parce qu'ils bénéficient des prestations de l'État providence, peuvent participer, eux aussi, au consensus qui fabrique le chômage » (Le Débat, 1994 n° 82 p. 138).

⁴⁵ Non, nous n'avons pas tout essayé contre le chômage, Les Échos, 27 août 2015, 7.

⁴⁶ J. Barthélémy et G. Cette, *Réformer le droit du travail*, rapport pour Terra Nova, Odile Jacob, 2015.

N° 10 - Octobre 2015

⁴⁷ R. Badinter et A. Lyon-Caen, *Le travail et la loi*, Fayard, 2015.

⁴⁸ Qui vise même notre CDI, à durée très indéterminée : plus d'un sur trois est rompu la première année. L'enquête Dares publiée le 23 janv. 2015 préc. remet en effet en place l'opposition immense stabilité du CDI/Précarité absolue du CDD : 36 % des CDI sont rompus avant leur premier anniversaire : 10 % durent moins d'un mois, 20 % moins de trois mois, 26 % moins de six : de 27 % dans l'industrie à 59 % dans l'hébergement ou la restauration.

Et dans 45 % des cas à l'initiative du salarié. Si 19 % des CDI de cadres sont rompus avant un an, c'est le cas de 42 % pour les salariés qualifiés... et 52 % pour les peu qualifiés : soit une majorité d'entre eux. Enfin l'âge : 46 % pour les 18-24 ans.

⁴⁹ V. dans la loi Macron les très longs et complexes articles sur le détachement international frauduleux.

⁵⁰ V. le rapport de B. Mettling, DRH d'Orange, remis le 15 sept. 2015 à la ministre du Travail, Transformation numérique et vie au travail.

⁵¹ « Le droit du travail ainsi mythifié joue contre les travailleurs qu'il est censé protéger », R. Badinter et A. Lyon-Caen ; v. en plus inattendu, J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS : « Si la gauche est mal en point, ce n'est pas par manque de fidélité à sa tradition, mais par son incapacité à penser l'avenir [...]. L'anathème règne en maître à coup d'excommunications médiatiques sous le regard désabusé et incrédule d'un peuple de gauche ainsi démotivé » (sept. 2015).

⁵² Préc.

Dossier

Loi Macron

Accord de maintien de l'emploi : premier *lifting* législatif

L'essentiel

Après deux ans de service, le dispositif législatif sur les accords de maintien de l'emploi n'a pas produit les effets escomptés. Afin de le rendre plus attractif, la loi Macron modifie quelques règles sur la durée de l'accord, la suspension de son exécution et le traitement du refus du salarié.



par Paul-Henri Antonmattei

Professeur à l'université de Montpellier –
Doyen honoraire de la faculté de droit et de science
politique – Avocat associé, Barthelemy Avocats

1. « Autant le dire, cela marche très mal et ce constat de blocage est partagé par tous partenaires sociaux »¹. Louons cette lucidité ministérielle ! Il est vrai qu'avec 9 accords de maintien de l'emploi recensés par les services du ministère du Travail, au 15 mars 2015², il n'y a pas de quoi pavoiser. C'est évidemment mieux que le zéro pointé des accords de mobilité interne ; l'objectif n'est toutefois pas le même. La déception est, certes, moins forte si l'on inclut les 21 accords « cousins », dits de compétitivité, dont ceux, fortement médiatisés, de nos constructeurs d'automobiles. Mais, quand même, le compte n'y est pas. Comment alors rendre plus attractif ce dispositif phare de la loi de sécurisation de l'emploi ? Réponse de la loi Macron : en retouchant la durée de l'accord, la suspension de son exécution et le traitement du refus du salarié.

2. La durée maximale de l'accord passe ainsi de deux à cinq ans³. Raison invoquée : la durée de deux ans fixée par les signataires de l'accord national interprofessionnel

(ANI) du 11 janvier 2013 « peut être jugée trop courte par certaines entreprises pour permettre aux mesures de produire des effets permettant le rétablissement de la compétitivité ». Pourquoi pas, encore qu'il est « permis de se demander si des difficultés s'étalant sur une si longue période sont de nature conjoncturelle ou de nature structurelle »⁴. La situation de l'automobile a toutefois compté : « Dans certaines situations, le retour sur investissement n'est cependant pas visible avant l'écoulement de cinq années, par exemple lorsqu'il s'agit de construire un modèle de voiture qui sera en concurrence avec des modèles construits sur d'autres sites européens où les salaires ne sont pas comparables »⁵. Plus la durée de l'accord est importante et plus le risque d'inadaptation est grand. Aussi, la loi impose désormais aux signataires d'effectuer un bilan de l'application de l'accord deux ans après son entrée en vigueur⁶.

3. Éviter ainsi que l'accord d'une durée plus longue se fige est un objectif louable qui peut être aussi servi par une clause de suspension. Ajout législatif : l'accord « peut prévoir les conditions et modalités selon lesquelles il peut, sans préjudice de l'article L. 5125-5, être suspendu, pour une durée au plus égale à la durée restant à courir à la date de la suspension, en cas d'amélioration ou d'aggravation de la situation économique de l'entreprise. Dans

¹ E. Macron, *in* compte rendu n° 33 fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner, après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi, modifié par le Sénat en première lecture pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (n° 2765). V. sur le site de l'Assemblée nationale (www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cs-croissact/14-15/c1415033.asp).

² V. Bilan de la loi de sécurisation de l'emploi, *in* www.travail-emploi.gouv.fr

³ C. trav. art. L. 5125-1, III, al. 1^{er}, mod. par L. n° 2015-990, 6 août 2015, art. 287, I.

N° 10. Octobre 2015

⁴ D. Robiliard, *in* compte rendu préc.

⁵ D. Robiliard, *ibid.*

⁶ C. trav. art. L. 5125-1, III, al. 1^{er}, préc.



cette hypothèse, l'accord prévoit les incidences de cette suspension sur la situation des salariés et sur les engagements pris en matière de maintien de l'emploi⁷. L'exercice contractuel ne sera pas si simple. Mieux vaudra définir avec soin les situations de déclenchement de la suspension, c'est-à-dire objectiver autant que possible l'amélioration ou l'aggravation de la situation économique. La même exigence de précision vaudra pour les conséquences de la suspension, et ce d'autant qu'une liberté est accordée aux négociateurs. Quant au maintien de la suspension judiciaire (« sans préjudice de l'article L. 5125-5 »), la discussion est permise. Autant le recours au président du tribunal de grande instance se justifie lorsque les engagements souscrits ne sont pas appliqués de manière loyale et sérieuse, autant une telle intervention peut surprendre pour suspendre l'exécution de l'accord lorsque « la situation économique de l'entreprise a évolué de manière significative ». À quoi sert alors une clause de suspension dont l'application ne nécessite pas une intervention judiciaire, si l'un des signataires peut, en dehors des situations prévues par la stipulation conventionnelle, saisir le juge ? À moins que le maintien du jeu de l'article L. 5125-5 n'ait comme utilité que la résiliation de l'accord après la période de suspension conventionnelle.

4. La troisième modification concerne le licenciement du salarié qui refuse de se voir appliquer l'accord⁸. Le sujet est sensible au point que certains imputent, en grande partie, l'échec des accords de maintien de l'emploi aux joutes doctrinales sur ce sujet. N'exagérons rien. C'est le législateur qui a créé le doute en disposant seulement que le licenciement « repose sur un motif économique », laissant place à l'interprétation⁹ et donc à la discorde, alors que le choix des signataires de l'ANI du 11 janvier 2013 était plus clair : « En cas de refus du salarié des mesures prévues par l'accord, la rupture de son contrat de travail qui en résulte s'analyse en un licenciement économique dont la cause réelle et sérieuse est attestée par l'accord précité »¹⁰.

5. L'oubli est réparé : désormais, le code du travail dispose que ce licenciement « repose sur une cause réelle et sérieuse »¹¹. La peur de l'inconventionnalité d'une telle prédétermination législative de la cause réelle et sérieuse de licenciement a disparu. Souvenons-nous pourtant des réserves de M. Germain relayées par une partie de la doctrine¹² : « Rappelons d'abord que d'après l'article 18 de l'accord du 11 janvier, "en cas de refus du salarié des mesures prévues par l'accord, la rupture de son contrat de travail qui en résulte s'analyse en un licenciement économique dont la cause réelle et sérieuse est attestée par l'accord précité". Sur ce point, le projet de loi s'écarte, notablement même, de la rédaction choisie par les partenaires sociaux : en réalité, la préqualification d'un licenciement comme reposant sur une cause réelle et sérieuse semble à la fois contrevenir à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, relatif au droit à un procès équitable, à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, relatif au droit à un recours effectif, à l'article 24 de la Charte sociale européenne, relatif au droit à la protection des travailleurs en cas de licenciement, et aux articles 8-1 et 9-1 de la convention n° 158 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le licenciement, qui posent respectivement le droit au recours contre tout licenciement estimé injustifié par un travailleur et l'habilitation du juge à examiner les motifs invoqués pour justifier le licenciement. En effet, en affirmant que le licenciement du salarié repose sur une cause réelle et sérieuse en raison de l'existence de l'accord de maintien de l'emploi, toute possibilité de recours du salarié contre son licenciement était rendue impossible ».

6. Les risques ainsi identifiés n'ont-ils pas été exagérés ? On peine à voir la méconnaissance de l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme qui n'impose pas la seule compétence judiciaire dans la détermination du motif de licenciement. L'accès au juge n'est pas du reste fermé. En cas de litige, ce dernier devra vérifier les conditions d'application de ce dispositif qui comporte l'examen de la validité de l'accord de maintien de l'emploi et les modalités de refus du salarié¹³.

Quant à l'exigence de motif valable, il y a quand même quelques arguments pour considérer que les graves difficultés économiques conjoncturelles à l'origine de l'accord

⁷ C. trav. art. L. 5125-1, III, al. 3, mod. par L. n° 2015-990, 6 août 2015, art. 287, I, préc. Est maintenu le deuxième alinéa du III de l'article L. 5125-1 : « L'accord prévoit les conséquences d'une amélioration de la situation économique de l'entreprise sur la situation des salariés, à l'issue de sa période d'application ou dans l'hypothèse d'une suspension de l'accord pendant son application, pour ce motif, dans les conditions fixées à l'article L. 5125-5 ».

⁸ Petit ajustement technique sur les modalités d'acceptation ou de refus du salarié. L'article L. 5125-1, IV prévoyait : « L'accord détermine le délai et les modalités de l'acceptation ou du refus par le salarié de l'application des stipulations de l'accord à son contrat de travail. À défaut, l'article L. 1222-6 s'applique ». Cette disposition est abrogée et remplacée par la suivante plus explicite et placée plus utilement dans l'article L. 5125-2 : « L'accord mentionné à l'article L. 5125-1 détermine les modalités selon lesquelles chaque salarié est informé de son droit d'accepter ou de refuser l'application des stipulations de l'accord à son contrat de travail. À défaut, cette information est faite par l'employeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant que le salarié dispose d'un délai d'un mois à compter de sa réception pour faire connaître son refus. Le salarié, en l'absence de réponse dans ce délai, est réputé avoir accepté l'application de l'accord à son contrat de travail ».

⁹ V. not. G. Couturier, Accords de maintien de l'emploi, Dr. soc. 2013, 805, spéc. p. 812.

¹⁰ ANI 11 janv. 2013, art. 18.

¹¹ C. trav. art. L. 5125-2, al. 3, mod. par L. 6 août 2015, art. 287, préc.

¹² V. not. G. Loiseau et P. Lokiec, L'ANI du 11 janv. 2013 à l'ombre du droit, Sem. soc. Lamy 2013, n° 1569.

¹³ Dont l'organisation est maintenant prévue par le premier alinéa de l'article L. 5125-2 : « L'accord mentionné à l'article L. 5125-1 détermine les modalités selon lesquelles chaque salarié est informé de son droit d'accepter ou de refuser l'application des stipulations de l'accord à son contrat de travail. À défaut, cette information est faite par l'employeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant que le salarié dispose d'un délai d'un mois à compter de sa réception pour faire connaître son refus. Le salarié, en l'absence de réponse dans ce délai, est réputé avoir accepté l'application de l'accord à son contrat de travail ». L'article L. 5125-5 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé : « Saisi par un des signataires de l'accord d'un recours portant sur l'application du premier alinéa de l'article L. 5125-2, le président du tribunal de grande instance statue également en la forme des référés ».





cord répondent aux exigences de ces normes supranationales. Mais, c'est aussi l'objet de l'accord qui peut relever « des nécessités de fonctionnement de l'entreprise ». Il serait pour le moins singulier que cette prédétermination soit censurée alors que pour le dispositif Aubry¹⁴, qui excluait pourtant la qualification de licenciement économique sans franchir le pas de la prédétermination, la chambre sociale de la Cour de cassation n'avait pas décelé d'inconventionnalité, reconnaissant même que « si le refus par le salarié d'accepter la modification de son contrat de travail résultant de la mise en œuvre d'un accord de modulation constitu[ait], en application de l'article 30, II de la loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 alors applicable, une cause réelle et sérieuse de licenciement, c'est à la condition que cet accord [fût] conforme aux dispositions de l'article L. 212-8 du code du travail dans sa rédaction alors en vigueur »¹⁵.

7. L'autre changement significatif tient aux conséquences de ce licenciement particulier. Version 2013 du texte : ce licenciement « est prononcé selon les modalités d'un licenciement individuel pour motif économique et ouvre droit aux mesures d'accompagnement que doit prévoir l'accord ». La réforme commentée réduit la voilure puisque cette disposition est remplacée par une règle moins favorable pour les salariés : « L'employeur n'est pas tenu aux obligations d'adaptation et de reclassement prévues aux articles L. 1233-4 et L. 1233-4-1. Le salarié bénéficie soit du congé de reclassement prévu à l'article L. 1233-71, soit du contrat de sécurisation professionnelle prévu à l'article L. 1233-66 »¹⁶.

Explication du rapporteur thématique : « Il n'était pas logique de laisser subsister l'offre de reclassement, dont le contenu aurait été le même que celui de la modification possible du contrat de travail prévue par l'accord majoritaire et que le salarié a déjà refusée »¹⁷. Explication complémentaire du ministre : « On écarte le risque que les meilleurs rejetant l'accord et ses termes, obtiennent une rupture de contrat économique en bénéficiant non seulement du contrat de sécurisation professionnelle, mais également des obligations d'adaptation et de reclassement »¹⁸. Le cas de l'entreprise Mahle Behr a laissé des traces¹⁹. Mais la réforme ne suffira pas à gommer totalement cette faiblesse du dispositif si une indemnisation généreuse est toujours pratiquée. Qu'on ne se trompe pas de figure : il ne s'agit pas d'un accord de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) !

8. Ce nouveau régime de licenciement ravive au passage le débat sur les rapports entre l'accord collectif et le contrat de travail. Nous voilà maintenant avec quatre règles spécifiques²⁰ sans justification crédible à cette diversité ! Il est pourtant indispensable de sortir de cette casuistique, singulièrement à une époque d'élargissement normatif de l'accord d'entreprise. La difficulté est identique : un accord d'organisation du travail comporte des stipulations différentes de celles du contrat de travail relatives à un ou plusieurs éléments essentiels du contrat. Or, ce conflit normatif ne se résout ni par application de la règle traditionnelle de faveur de l'article L. 2254-1²¹, ni par le référentiel de la modification du contrat qui est un mécanisme propre au contrat de travail. L'enjeu est celui de la primauté d'une stipulation sur l'autre. Or, dans les quatre situations législatives, c'est bien la stipulation conventionnelle qui s'impose et c'est le traitement du refus du salarié qui varie. Le fondement de la primauté de l'acte collectif tient à une incompatibilité du maintien de la stipulation contractuelle pour des raisons tenant à l'objet de ces accords. La modulation du temps de travail en offre la meilleure illustration. Quant au traitement du refus, si l'on reste dans le registre du licenciement, réitérons notre préférence pour un motif personnel spécifique sur le modèle de l'article L. 1222-8 du code du travail, la cause réelle est sérieuse résultant du refus du salarié de se voir appliquer l'accord collectif. Construire un régime commun conduira à déterminer la catégorie d'accords concernés et à préciser, si le salarié ne refuse pas, le sort de la stipulation contractuelle écartée, la suspension prévue en cas de mobilité interne²² pouvant être généralisée.

9. Mais, en attendant les recommandations de la commission Combrexelle, place aux accords de maintien de l'emploi, génération 2²³... pour autant que le *lifting* législatif produise la séduction escomptée. C'est loin d'être gagné, car toutes les incertitudes juridiques n'ont pas été levées²⁴. Demeure toujours cette impression d'un dispositif trop corseté, d'accès difficile et qui, au final, n'est guère recommandé par les conseils.

Qui plus est, le peu de prévisibilité économique fragilise la crédibilité de l'engagement de maintien de l'emploi. Enfin, au pari de passer l'orage économique ensemble moyennant des efforts partagés est souvent préférée la

14 C. trav. art. L. 1222-8.

15 Soc., 23 sept. 2009, n° 07-44.712, Bull. civ. V, n° 201 ; RJ5 2009, n° 944.

16 C. trav. art. L. 5125-2, al. 2, mod. par L. 6 août 2015, art. 287, préc.

17 D. Robiliard, *in* compte rendu préc.

18 Compte rendu préc.

19 153 salariés ont quitté l'entreprise ! Autant dire que l'accord de maintien de l'emploi n'a plus alors vraiment de sens.

20 Art. L. 1222-8, L. 3122-6, L. 2242-23 et l'article commenté.

21 « Lorsqu'un employeur est lié par les clauses d'une convention ou d'un accord, ces clauses s'appliquent aux contrats de travail conclus avec lui, sauf stipulations plus favorables ».

22 C. trav. art. L. 2242-23, al. 2.

23 Car les précédents accords ne sont pas concernés par les retouches législatives : « Le présent article est applicable aux accords de maintien de l'emploi conclus après la promulgation de la présente loi » (art. 98, A, III).

24 À commencer par l'appréciation « des graves difficultés économiques conjoncturelles » comme le reconnaît le bilan de la loi de sécurisation de l'emploi. *Adde*, sur d'autres difficultés, G. Couturier, art. préc. et les auteurs cités ; M. Morand, *Sem. soc. Lamy* 2013, n° 1592, p. 35.



voie traditionnelle des réductions d'effectifs accompagnée d'un *statu quo* social des salariés qui demeurent dans l'entreprise. Dommage que cette nouvelle forme de solidarité

que porte l'accord de maintien de l'emploi peine ainsi à s'imposer. On n'est pas près de progresser sur la voie d'un accord offensif de maintien de l'emploi ²⁵ ! ■

25 Adoptée par le Sénat, cette formule a été vite balayée, en seconde lecture, par l'Assemblée nationale. Opinion du ministre : « Si l'AME offensif me pose un problème, c'est en termes de hiérarchie des normes. Ma conviction profonde est que, sur ce point, le meilleur niveau n'est pas celui de l'entreprise, mais sans doute celui de la branche. En tout état de cause, il convient de mener une réflexion sur ce qui relève respectivement de la loi, de l'accord de branche et de l'accord d'entreprise. Une meilleure respiration doit être trouvée en la matière, et c'est l'objet du rapport que le précédent directeur général du travail, M. J.-D. Combrexelle, remettra au Premier ministre en septembre prochain. Cela dit, accepter qu'un accord d'entreprise majoritaire puisse déroger à un accord de branche ou à la loi me paraît constituer une manière subreptice de remettre en cause la hiérarchie des normes sans avoir réfléchi à toutes les conséquences que cela implique. À mon sens, il convient de réfléchir en amont à la hiérarchie des normes pour définir ce qui relève

de l'ordre public social – en d'autres termes, quel type de dispositions relèvera de la loi précisément pour que ni accord de branche, ni accord d'entreprise, ne puisse le remettre en cause. De même, le périmètre utile de l'accord d'entreprise doit être défini.

Cette réflexion n'ayant jamais été menée, et notre droit du travail s'étant construit par sédimentation législative, des brèches se sont ouvertes dans la hiérarchie des normes – en 2004, puis à deux autres reprises – lorsqu'on a permis que certains accords de branche ou d'entreprise dérogent à cette hiérarchie. Les puristes refusent ces brèches par principe – ce qui n'empêche d'ailleurs pas certains syndicats, qui y sont opposés sur le plan national, de signer des accords locaux par pragmatisme. Cela dit, nous sommes parvenus à un point où nous ne pouvons plus nous dispenser de réfléchir de manière structurée à la hiérarchie des normes » (*in* compte rendu préc.).



Actualités

Bibliographie

Réforme du droit du travail

La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport de la commission présidée par Jean-Denis Combrexelle, remis au Premier ministre le 9 septembre 2015, 135 p.

Par lettre de mission du 1^{er} avril 2015, le Premier ministre a chargé Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale au Conseil d'État et ancien Directeur général du travail, d'une mission sur « l'élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales. Il s'agira en particulier [...] de faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés ».

Pour élaborer ce rapport, Jean-Denis Combrexelle s'est appuyé sur un groupe de travail composé d'experts et de praticiens, d'économistes et de juristes, français et étrangers. En outre, une trentaine d'auditions ont été organisées, en particulier avec les partenaires sociaux.

En apparence, tous les acteurs, responsables et commentateurs, sont d'accord : il faut développer le dialogue social et plus particulièrement l'un de ses outils privilégiés, l'accord collectif signé entre des partenaires sociaux représentatifs.

Le dialogue social est présenté comme le point de convergence qui permettrait d'assurer l'efficacité économique et le progrès social.

En pratique, ce consensus repose en fait sur des malentendus et reste superficiel, notamment en raison de la complexité des règles qui s'appliquent. Mal comprise, la négociation sociale apparaît à beaucoup comme dépassée dans un contexte de crise et d'« ubérisation » de notre économie.

L'objet du présent rapport n'est donc pas de se borner à une réflexion sur le droit de la négociation collective et l'éventuelle modification de tel ou tel article du code du travail, mais de montrer comment faire évoluer la négociation collective pour en faire un bon outil de régulation économique et sociale. Il faut sortir d'une logique purement juridique, formelle et institutionnelle, trop fréquente dans notre pays, pour donner très concrètement aux acteurs le goût, la volonté et la capacité, non de négocier, puisqu'ils le font déjà, mais

de faire de la négociation un véritable levier de transformation au service de l'emploi et de la compétitivité des entreprises.

Le bilan de la négociation montre que la France est un pays qui a fait le choix, par différentes réformes législatives, et surtout depuis une quinzaine d'années, d'élargir très fortement le champ de la négociation collective.

Si le bilan quantitatif de la négociation est positif, avec un nombre élevé d'accords signés, le bilan qualitatif est plus discuté et on ne peut que constater et regretter que les partenaires sociaux ne se soient pas plus saisis des possibilités qui leur ont été données par ces réformes successives.

Dans les faits, les freins sont nombreux : le renvoi à la négociation fait souvent l'objet d'un procès en légitimité, notamment de l'ensemble des acteurs qui élaborent, commentent et contrôlent la norme législative. Non pas parce que l'État souhaiterait à tout prix imposer des normes à la société civile et faire « grossir » encore le code du travail. Mais parce que tous les acteurs souhaitent, à chaque étape de l'élaboration de la norme, la sécuriser un peu plus en la détaillant ; pour les employeurs, la négociation est davantage perçue comme une contrainte et un coût que comme un levier de performance ; pour les acteurs syndicaux, la négociation collective est difficile à mener dans un contexte de crise et d'absence de « grain à moudre ».

Ce rapport aborde la question des acteurs et des moyens de la négociation avant celle de l'architecture juridique des accords. Il ne s'agit pas d'un choix de confort visant à évoquer des sujets réputés vagues et consensuels sur les pratiques de la négociation pour retarder l'heure de traiter des questions réputées plus délicates sur le droit de la négociation collective.

Donner plus de place à la négociation, d'entreprise ou de branche, est d'abord un enjeu de dynamisation des comportements avant d'être celui d'une articulation de différentes sources de normes.

(Présentation par l'éditeur)

Sauver le dialogue social. Priorité à la négociation collective

Rapport de l'Institut Montaigne, septembre 2015, 52 p.

Dominé par un État législateur omniprésent, le modèle français de dialogue social laisse la portion congrue aux partenaires sociaux et multiplie les échelons de négociation sans parvenir à ménager un rôle clair à l'accord d'entreprise. Les impasses actuelles de la négociation interprofessionnelle en témoignent : la modernisation imposée par le haut ne fonctionne pas.

Il est désormais nécessaire de repenser en profondeur le fonctionnement de ce modèle, en se fixant trois priorités : placer l'accord

d'entreprise au cœur des relations de travail, rééquilibrer et réorganiser les différents niveaux normatifs et rénover la représentativité des salariés.

Ce rapport propose de mettre en œuvre de nouveaux principes et méthodes ménageant une vraie place à l'accord collectif, en particulier au sein de l'entreprise, pour permettre un dialogue social plus représentatif et plus fort, au service de la compétitivité et de l'emploi.

(Présentation par l'éditeur)



La longue marche du compte personnel d'activité

20/10/2015



Destiné à sécuriser les parcours professionnels, le compte personnel d'activité doit voir le jour début 2017. Reste aux partenaires à définir par accord ou via une position commune les contours du dispositif. Remise de la copie : en décembre.

Une "grande réforme" mais un délai serré : les partenaires sociaux n'ont que deux mois pour définir les modalités de mise en oeuvre du futur compte personnel d'activité (CPA), qualifié de programme phare par François Hollande, à l'ouverture de la conférence sociale. L'idée est, selon le chef de l'Etat, de "mieux anticiper les ruptures professionnelles, fermer les trappes à précarité et accompagner les salariés dans les transitions".

Accord ou position commune

Les syndicats doivent "engager rapidement des discussions interprofessionnelles afin de nourrir le projet de loi que Myriam el Khomri présentera au début de l'année 2016". Il s'agit de parvenir à "un accord ou une position commune" mi-décembre. Pour les y aider, le ministre du travail leur transmettra un document d'orientation "d'ici à la fin du mois". Parallèlement, des discussions avec les régions seront menées en novembre.

Un capital qui fructifiera tout au long de la vie

Concrètement, le CPA, ouvert dès l'âge de 16 ans, devrait fusionner trois comptes attachés à la personne : le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et le compte épargne-temps (CET). Chaque actif sera doté "d'une forme de capital qui fructifiera tout au long de sa vie", rappelle le chef de l'Etat : heures de formation, trimestres de retraite, jours d'allocation



chômage... Pour [France Stratégie](#), auteur du *rapport* sur le sujet, mieux vaudrait que l'unité de décompte soit le point. Avec l'idée de se fabriquer des jours de congés en additionnant les points.

Des positions très divergentes

Mais les positions des partenaires sociaux divergent. Plusieurs points d'achoppement existent sur le périmètre de ces droits et leur fongibilité. Au premier rang desquels figure le compte épargne-temps qui concerne actuellement 16% des salariés, selon [France Stratégie](#). Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, souhaite la généralisation et la portabilité du dispositif pour permettre à chaque actif de conserver ses droits en changeant d'entreprise. Mais pour François Asselin, président de la CGPME, l'utilisation du CET est un facteur aggravant "de dysfonctionnement". L'absence d'un collaborateur "pouvant mettre à mal l'organisation d'une petite structure en raison de l'absence de polyvalence des petites équipes".

Le CPA, une monnaie d'échange ?

Autres pommes de discorde : FO refuse que le dispositif serve de monnaie d'échange à "une dérégulation du Code du travail", autre volet du projet de loi de la ministre du travail. "Le CPA ne peut pas être une contrepartie à une flexibilité accrue", insiste Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO qui rejette toute "négociation dans l'immédiat". Par ailleurs, les partenaires sociaux butent sur le financement du dispositif. Peut-on prévoir des abondements, à l'instar du compte personnel de formation, "sous forme de provision sociale", comme le réclame la CFTC ? La CFE-CGC, quant à elle, souhaite que le dispositif puisse favoriser les "mobilités professionnelles ascendantes" afin de permettre à un salarié de "créer ou reprendre une entreprise". Avec notamment la création de passerelles entre "privé et public ou entre salariés et indépendants".

Un projet en plusieurs étapes

La partie s'annonce périlleuse. La création du CPA doit se faire "par étape", a rappelé Manuel Valls à l'issue de la conférence sociale. L'une des premières phases pourrait ainsi être plus basiquement la création, à partir de janvier 2017, d'un portail numérique permettant de retracer le parcours de chaque individu : droits à l'allocation chômage, à la formation, à la retraite... L'idée étant de rendre ces droits plus lisibles et plus visibles. Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

S'y ajouterait un "accompagnement personnalisé", proche du Conseil en évolution professionnelle, "pour aider les individus à se repérer dans le système".

Le temps d'attaquer les sujets plus "durs". "C'est un chantier d'une décennie", avaient affirmé les auteurs du rapport de [France Stratégie](#). Mais décidé dans la précipitation.



Edition spéciale Conférence sociale 2015

La réforme du droit du travail sera dévoilée le 28 octobre

20/10/2015

La 4e conférence sociale qui s'est tenue hier au Conseil économique, social et environnemental aura permis de clarifier l'agenda social de l'année 2016. Le projet de loi sur le travail porté par la ministre du travail, Myriam El Khomri, concentrera l'essentiel des sujets novateurs : nouvelle architecture du droit du travail, impact du numérique et compte personnel d'activité.

Rappeler les réformes en cours et à venir, tel aura été le principal intérêt de la 4e édition de la conférence sociale qui s'est tenue toute la journée hier au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris. Les deux temps forts auront été le discours d'ouverture du Président de la République et celui du Premier ministre, venu préciser un agenda social déjà connu dans ses grandes lignes. En effet, l'originalité de cette conférence aura été que toutes les réformes annoncées sont déjà lancées. Le compte personnel d'activité (CPA) a été impulsé par la loi Rebsamen sur le dialogue social du 17 août 2015 ; la réforme sur le



droit du travail fait déjà l'objet depuis plusieurs semaines de concertations bilatérales entre les partenaires sociaux et la ministre du travail.

Le message était avant tout de rappeler que le gouvernement compte réformer et ce, tout au long du quinquennat, sans aucune pause. "Je ne ralentirai en aucune manière le rythme des réformes d'ici la fin du quinquennat", a ainsi prévenu François Hollande. L'occasion aussi de soutenir coûte que coûte sa méthode axée autour du dialogue social. Manuel Valls a admis que cette année le contexte était toutefois plus lourd. "Le climat est très différent de celui des dernières années ; nous sommes à un moment décisif où le rapport de notre pays au dialogue social pourrait changer radicalement".

Le projet de loi de Myriam El Khomri, point d'orgue de l'année sociale 2016

Si la conférence sociale a été construite autour de trois tables rondes (CPA, COP 21 et numérique), l'agenda social se concentrera lui autour du seul projet de loi de la ministre du travail, Myriam El Khomri. Il s'agit "d'anticiper les transformations de notre économie et construire le modèle social du 21e siècle", a expliqué Manuel Valls. Le compte personnel d'activité devra en être le véhicule (*lire notre article dans l'édition du jour*). Comme prévu dans la loi Rebsamen, le compte personnel d'activité entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Mais Manuel Valls est conscient que cette réforme est "ambitieuse" et qu'elle doit se faire "par étapes". Les partenaires sociaux se mettront au travail rapidement car ils ont souhaité ouvrir - non pas une concertation comme cela avait été initialement avancé - mais une véritable négociation qui pourrait aboutir soit sur un accord collectif soit sur une position commune. Le gouvernement leur remettra un document d'orientation à la fin du mois. Le projet de loi sera lui présenté début 2016 pour une adoption avant l'été.

Une nouvelle architecture du droit du travail sur des thèmes prédéfinis

Le projet de loi traitera également des suites à donner au rapport Combrexelle. Alors que ce sujet n'était pas officiellement au programme de la conférence sociale, il a été au centre des discours de François Hollande et de Manuel Valls. "Le salarié ne peut pas tout attendre du code du travail", a ainsi déclaré le Président de la République, tout en soulignant que "l'objectif n'est pas d'inverser la hiérarchie des normes". Alors quel est l'objectif poursuivi? "La clarification" selon François Hollande. "Le problème du code du travail ce n'est pas le volume mais il est de plus en plus difficile à utiliser par les salariés et les employeurs". "La refonte du code du travail est un débat qu'il faut mener", a renchéri Manuel Valls. "Le droit du travail est trop complexe et donc illisible surtout pour les TPE et les salariés". L'objectif affiché est d'aboutir à "un droit du travail appliqué par les entreprises et un droit du travail effectif pour les salariés" en accordant "plus de souplesse par la négociation avec un code du travail articulé autour de trois niveaux" que Manuel Valls a détaillé :

- 1) un socle des droits et principes fondamentaux garantis par la loi et auxquels il ne peut être dérogé ;
- 2) des dispositions relevant des accords collectifs ;
- 3) des règles qui viennent suppléer l'absence d'accord".

Le gouvernement souhaite que cette nouvelle architecture soit mise en oeuvre dès la loi de 2016 "dans certains domaines essentiels bien identifiés" du code du travail que le Premier ministre n'a pas pris soin de préciser. Si l'on s'en tient aux préconisations du rapport Combrexelle, les thèmes prioritairement concernés par cette réforme pourraient être la durée du travail, l'emploi et les conditions de travail, ce que Jean-Denis Combrexelle regroupe dans les accords ACTES (*lire notre article*).

Les concertations qui se déroulent actuellement sur le sujet donneront lieu à des propositions de la part de la ministre du travail, Myriam El Khomri qu'elle remettra au Premier ministre le 28 octobre. Par la suite, Manuel Valls indiquera les orientations du projet de loi, puis une seconde phase de concertation



s'ouvrira sur le projet de loi lui-même jusqu'à la fin de l'année.

Evoquant le renforcement de la négociation d'entreprise, Manuel Valls a insisté sur la nécessité "d'une meilleure reconnaissance du fait syndical dans l'entreprise" citant notamment les chèques syndicaux, mais sans qu'il soit clairement précisé toutefois si cette annonce sera concrétisée par le législateur.

L'impact du numérique au menu du projet de loi

Le projet de loi sur le travail, qui s'annonce d'ores et déjà volumineux, contiendra également certaines des préconisations du rapport de Bruno Mettling sur le travail et le numérique (*lire notre article*). Les concertations en cours entre les partenaires sociaux et la ministre du travail seront "ouvertes à ce thème". Une nouvelle série de rencontres sera-t-elle alors programmée rue de Grenelle ? Une chose est sûre, le ministre de l'économie ne traitera pas du travail dans son projet de loi sur le numérique, comme cela avait été envisagé un temps. Son texte sera davantage dédié à une "stratégie nationale" autour de ces questions et sera présenté au premier semestre 2016.

Une négociation sensible sur l'assurance chômage

D'autres réformes - là encore déjà programmées - vont jaloner l'année 2016. Et la nouvelle négociation sur l'assurance chômage ne sera pas la plus simple ! Manuel Valls souhaite que les discussions s'ouvrent "début 2016". L'objectif est tout aussi lourd que celui qui a présidé aux négociations sur les retraites complémentaires : "assurer la viabilité financière de l'Unedic".

L'Action logement révisé

Autre réforme à venir, celle d'Action logement (l'ex 1% patronal). Un projet de loi sera adopté début 2016 ; des ordonnances complémentaires sera publiées avant l'été. L'objectif est notamment d'apporter de nouvelles garanties en matière de loyer notamment pour les salariés en situation de précarité.

Agenda social des partenaires sociaux

Voilà pour l'agenda social fixé par le gouvernement. Reste à savoir si les partenaires sociaux ouvriront leur traditionnelle séance de négociation pour définir leur propre agenda social. En principe, cette réunion se tient au siège du Medef à la rentrée. Mais conférence sociale reportée à l'automne oblige, elle n'a pas eu lieu. Ou pas encore. Elle pourrait être l'occasion pour la CGT qui a boycotté la conférence sociale de remettre sur la table ses sujets de prédilection : réduction du temps de travail et salaires.

✍ Florence Mehrez



Mardi 20 octobre 2015

Edition spéciale Conférence sociale 2015

La réforme du droit du travail sera dévoilée le 28 octobre

20/10/2015

La 4e conférence sociale qui s'est tenue hier au Conseil économique, social et environnemental aura permis de clarifier l'agenda social de l'année 2016. Le projet de loi sur le travail porté par la ministre du travail, Myriam El Khomri, concentrera l'essentiel des sujets novateurs : nouvelle architecture du droit du travail, impact du numérique et compte personnel d'activité.

Rappeler les réformes en cours et à venir, tel aura été le principal intérêt de la 4e édition de la conférence sociale qui s'est tenue toute la journée hier au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris. Les deux temps forts auront été le discours d'ouverture du Président de la République et celui du Premier ministre, venu préciser un agenda social déjà connu dans ses grandes lignes. En effet, l'originalité de cette conférence aura été que toutes les réformes annoncées sont déjà lancées. Le compte personnel d'activité (CPA) a été impulsé par la loi Rebsamen sur le dialogue social du 17 août 2015 ; la réforme sur le



Le mur du çon

ENFONCÉ au pied-de-biche par Philippe Martinez, le patron de la CGT, interrogé sur la mise en place du compte personnel d'activité (l'« Huma », 19/10) :

« Nous sommes prêts à une négociation sur une véritable sécurité sociale professionnelle. Mais celle-ci ne doit pas s'ouvrir sur une porte déjà fermée. »

Entre la chaise vide et la porte fermée, l'ouverture n'est pas à la fête tous les jours, à la CGT !



Tribune

Octobre 2015

Leurre de la réforme

Le 9 septembre dernier, Jean-Denis Combrexelle remettait au Premier ministre le rapport de la commission éponyme intitulé *La négociation collective, le travail et l'emploi* et qui doit servir de base à la grande réforme du droit du travail destinée à parachèvement le mandat de l'actuel locataire de l'Élysée. En quelques semaines, ce ne sont donc pas moins de quatre contributions au débat sur la réforme du droit du travail qui se sont donc succédées, après celle de Robert Badinter et d'Antoine Lyon-Caen (*Le travail et la loi*, Fayard, juin 2015), de Jacques Barthélémy et Gilbert Cette (*Réformer le droit du travail*, Odile Jacob, sept. 2015), et de l'Institut Montaigne (*Sauver le dialogue social*, sept. 2015).

La publication de ces propositions, dans un laps de temps aussi rapproché, alors que le Parlement adoptait de son côté deux textes (les lois Macron et Rebsamen) destinés à « renouer avec une croissance durable » et permettre aux entreprises de gagner en « efficacité », ne doit rien au hasard et en dit long sur le large consensus qui s'est imposé, à gauche comme à droite, sur la nécessité de repenser le droit du travail.

Le code du travail, dans sa forme actuelle, vivrait ainsi ses dernières heures. Le droit étatique serait voué à s'effacer au profit des normes négociées, seules à même de sortir la France de l'ornière et d'améliorer l'emploi et les conditions de travail.

Au-delà du constat de la nécessité de « changer de modèle », pour reprendre le titre d'un autre ouvrage publié récemment (P. Aghion, G. Cette et E. Cohen, *Changer de modèle*, Odile Jacob, avr. 2014), il est nécessaire de se demander si la solution qui semble s'imposer, et qui privilégie la négociation de proximité sur l'interventionnisme étatique centralisé, est de nature à remplir les objectifs qui lui sont assignés.

On peut sérieusement en douter. Certes, tous ou presque concluent à la nécessité de promouvoir la négociation d'entreprise et d'étendre le champ de la subsidiarité, le droit étatique n'ayant vocation à s'appliquer qu'à défaut d'accord. Parallèlement, et dans la continuité d'un mouvement largement engagé en 2004 (loi n° 2004-391) et 2008 (loi n° 2008-789), les auteurs soulignent la nécessité de généraliser l'exigence majoritaire comme condition de validité des accords d'entreprise, et ce afin d'asseoir un peu plus la légitimité de la norme d'entreprise. Or, en période de crise et dans un contexte où les syndicats doivent désormais aller chercher leur légitimité dans les urnes, peut-on véritablement espérer que des majorités se formeront pour doter l'entreprise de normes se substituant au socle légal, avec le secret espoir qu'elles soient moins « coûteuses » et plus « efficaces » ? Et, même à supposer que des milliers d'accords d'entreprises fleurissent demain, le droit étatique ne devra pas moins demeurer en place pour toutes les entreprises qui ne se seront pas dotées de leurs propres normes, et on sait qu'elles seront nombreuses.

C'est dire si la promotion d'une nouvelle architecture des rapports entre la loi et l'accord collectif n'est pas de nature à régler la question de la boulimie législative et réglementaire en matière sociale, laquelle ne peut cesser qu'au prix d'une véritable révolution culturelle, que par une véritable refondation sociale dans laquelle l'État accepte de se désengager et de se concentrer sur son rôle constitutionnel, celui de garantir le respect des principes fondamentaux du droit du travail, en laissant aux acteurs le soin de s'organiser, branche par branche, entreprise par entreprise. C'est dire aussi si nos gouvernants devront faire preuve d'un peu plus de courage politique en abordant clairement le débat sur la durée légale du travail, sur la généralité du SMIC ou sur la fluidité du droit du travail, toutes questions qui ne pourront pas être réglées au niveau de l'entreprise, et qui sont pourtant au cœur du débat.

L'heure de la réforme a-t-elle vraiment sonné ?



par **Christophe Radé**
Professeur à la faculté
de droit de Bordeaux



Dossier

Loi Macron

Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques... et l'emploi ?

L'essentiel

La ligne directrice générale de la loi Macron pourrait se résumer ainsi : « tout pour l'économie ; l'emploi suivra ». D'où la mise en place, a minima, de mesures limitées à quelques aides juridiques (l'employeur est allégé dans certaines obligations et contraintes), mesures limitées à quelques aides juridiques (ex., assouplissement de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aménagement du régime des Accords de maintien de l'emploi, ...); et la quasi absence de mesures pour l'emploi, au sens financier du terme (encouragements financiers, exonérations de charges sociales, défiscalisation). Pour le reste, la loi Macron ne dessine pas un modèle vertueux dans le champ de l'emploi : un certain nombre de dispositions ont un objet totalement étranger aux questions du chômage et de l'emploi (ex., stage de préparation à l'installation par les organisations professionnelles et les chambres de métiers et de l'artisanat, régime de l'inspection du travail, justice prud'homale); pour d'autres, la vertu, en termes d'emploi, paraît incertaine, aléatoire et non explicite (ex., repos dominical et soirée; régime de l'ordre des licenciements, annulation de la décision de la Direccte, ...).

par Christophe Willmann

Professeur à l'université de Rouen

1. *Prima facies.* La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron ») porte, comme son nom l'indique, sur la croissance et l'activité. L'objectif affiché est « de donner de l'énergie à la société, de lui redonner de la confiance, de la simplifier, de l'ouvrir [...] à établir une véritable égalité des chances économiques pour les Français, en particulier pour la jeunesse, et à créer plus d'activité en déverrouillant les blocages, en favorisant l'investissement ». La dernière partie de ce programme aussi flou que consensuel, « volontariste ou propagandiste »¹, est l'emploi : le législateur a voulu « [...] créer plus d'activité en déverrouillant les blocages, en favorisant l'investissement et en développant l'emploi »².

L'esprit général évoque le rapport « Attali »³, qui prônait, pratiquement dans les mêmes termes, « (de) faciliter la concurrence, la création et la croissance des entreprises, par la mise en place de moyens modernes de financement, la réduction du coût du travail et la simplification des règles de l'emploi ». La référence à la commission fait sens, au fond, mais également, pour des questions de personne : E. Macron, alors inspecteur des finances, était le rapporteur général adjoint de la commission pour la libération de la croissance française.

2. *Libérer, investir, travailler.* Le législateur a voulu, dans un premier temps, « libérer le potentiel inexploité de

1 H. Croze, Ceci n'est pas une loi, JCP 2014. 1327.

2 Compte rendu du Conseil des ministres, 10 déc. 2014, Croissance et activité – Travaux parlementaires : C. Deroche, D. Estrosi-Sassone et F. Pillet, rapport Sénat n° 541, 23 juin 2015 ; C. Deroche, D. Estrosi-Sassone et F. Pillet, rapport Sénat n° 370, 25 mars 2015 ; R. Ferrand, C. Castaner, L. Grandguillaume, D. Robiliard, G. Savary, A. Tourret, S. Travert, C. Untermaier et C. Valter, rapport AN n° 2498, t. I, vol. II, 19 janv. 2015 ; R. Ferrand, C. Castaner, L. Grandguillaume, D. Robiliard, G. Savary, A. Tourret, S. Travert, C. Untermaier et C. Valter, rapport AN n° 2866, t. I, vol. II, 11 juin 2015.

N° 10 - Octobre 2015

3 Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française, XO Éditions/Doc. fr., 2008 : « Il est nécessaire de créer les conditions d'une mobilité sociale, géographique et concurrentielle. De permettre à chacun de travailler mieux et plus, de changer plus facilement d'emploi, en toute sécurité. Nécessaire aussi d'ouvrir le pays aux idées et aux hommes venus d'ailleurs », introduction du rapport, p. 13 ; v. égal., p. 17 : « Ambition 5, supprimer les rentes, réduire les privilèges et favoriser les mobilités [...] » ; Décision fondamentale 14 : « Ouvrir très largement les professions réglementées à la concurrence sans nuire à la qualité des services rendus ».





croissance en levant, de manière pragmatique, les blocages identifiés dans des secteurs-clés de l'économie » : à savoir, transport, commerce de détail (documents d'urbanisme...), professions réglementées du droit (interprofessionnalité, liberté d'installation, réglementation des tarifs, ouverture de l'accès au capital...).

Dans un second temps, le législateur a entendu promouvoir l'investissement dans les infrastructures, le logement et les secteurs productifs : en rénovant l'actionnariat salarié ; en développant le logement intermédiaire ; enfin, en réformant les procédures collectives.

Enfin, le législateur a proposé des réformes dans le champ du travail (art. 241 à 296). La loi comprend un chapitre IV (« Simplifier ») au titre II et surtout un titre III (intitulé sobrement « Travailler »), portant sur les exceptions au repos dominical et en soirée (chap. I^{er}, art. 241 à 257) ; le droit du travail (chap. 2), c'est-à-dire la justice prud'homale (sect. I^{er}, art. 258 à 260), le contrôle de l'application du droit du travail (sect. II, art. 261 à 265), le dialogue social (sect. III, art. 266 à 271), l'emploi des personnes handicapées et les contrats d'insertion (sect. IV, art. 272 à 278), les prestations de services internationales illégales (sect. V, art. 279 à 286), la loi de sécurisation de l'emploi (sect. VI, art. 287 à 296), c'est-à-dire l'ordre des licenciements, les accords de maintien de l'emploi, le contrôle par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), le barème d'indemnisation des licenciements⁴. En outre, la loi Macron comprend un important volet épargne salariale⁵ et réforme des professions réglementées⁶.

3. L'emploi, objectif final ? Très résumée, la loi Macron modifie le régime des dérogations à l'interdiction de l'ouverture dominicale et en soirée du commerce de détail (objectif : répondre aux enjeux du développement du territoire dans les zones d'attractivité économique et touristique), ainsi que le fonctionnement de la justice prud'homale (objectifs : réduire les délais de jugement et les taux d'appel excessivement élevés). Et l'emploi ?

La question de l'emploi, tout à fait légitime, peut se poser. La loi du 6 août 2015 comprend-elle des « mesures pour l'emploi », au sens juridique où l'on entend ce terme (mesures destinées à la création d'emploi, au main-

tien dans l'emploi ou, pour ceux qui sont exclus du marché du travail, au retour vers l'emploi, c'est-à-dire de régulation du marché du travail)⁷ ?

Cette préoccupation revêt, de prime abord, un enjeu universitaire, académique et scientifique, éditorial⁸ aussi, de réflexion sur la dimension « politique de l'emploi » de la loi Macron. La loi du 6 août 2015 et, bien avant sa publication au *Journal officiel*, le projet de loi ont généré un important volume de réactions politiques, médiatiques, mais aussi doctrinales⁹ ; pourtant l'attention n'a pas été portée sur cette dimension « politique de l'emploi », au sens juridique et universitaire du terme.

Précision étant faite, à titre liminaire, que ce projet de mise en catégorie, ce questionnement relatif à la place de l'emploi dans la loi Macron, rejoint (sans pouvoir y être associé, *a fortiori*, confondu) les préoccupations exprimées par des parlementaires, syndicats et autres organisations politiques, relativement à la nature du texte voté par le Parlement (d'inspiration « libérale ») et à sa portée, appréciée notamment en termes économiques et surtout sociaux. L'attention s'était notamment focalisée sur la dimension « emploi » du texte, ses effets sur l'emploi, son impact, en termes d'emplois créés/sauvegardés/maintenus.

4. Emploi TPE/PME. Le 9 juin 2015, le gouvernement a annoncé un plan « Tout pour l'emploi dans les TPE et PME » comprenant dix-huit mesures ordonnées (symboliquement et artificiellement) autour de quatre piliers : lever les freins à l'emploi dans les TPE et les PME¹⁰,

⁴ A. Fabre, Loi « Macron » : barème, référentiel, grille – l'indemnisation des licenciements injustifiés en quête de prévisibilité, Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623 ; L. Fin-Langer, Des exigences de l'obligation de reclassement revues à la baisse, Lettre d'actualité des procédures collectives civiles et commerciales, 2015. Alerte 190 (à propos de Soc., 27 mai 2015, nos 14-10.766 à 14-10.771 et 14-10.773 à 14-10.774, D. 2015. 1278) ; S. Niel, Réflexions autour d'une nouvelle approche du licenciement, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1676.

⁵ Épargne salariale : J.-P. Lieutier, cette revue, p. 777 ; N. Tagliarino-Vignal, Réforme de l'épargne salariale (art. 148 à 166 et 171), JCP E 2015. 1413 ; J. Kovac, Loi du 6 août 2015 : quels changements en matière d'épargne salariale et d'actionnariat salarié ?, JCP S 2015, n° 1322 ; Y. Rutschmann, S. de Monès et J.-B. Frantz, Réforme du dispositif des attributions gratuites d'actions, Dr. fisc. sept. 2015. Comm. 564.

⁶ Professions réglementées, G. Cette, cette revue, p. 758.

⁷ Un débat tout à fait intéressant pourrait s'engager, not. à partir de la lecture que fait A. Suptoi de l'expression « droit de l'emploi » (Grandeur et misère de l'État social, coll. « Leçons inaugurales du Collège de France », Collège de France/Fayard, 2013. 48, selon lequel « la déshumanisation du travail étant considérée comme la rançon du progrès, le droit de l'emploi a institué l'échange de l'abdication de sa liberté par le salarié contre un minimum de sécurité physique et économique »), mais ce débat n'a pas sa place, dans le cadre de ce numéro spécial sur la loi Macron.

⁸ On relèvera, de manière quasi anecdotique, que certains éditeurs ont tranché le débat. Par ex., les éditions LexisNexis ont proposé un numéro spécial du JCP S, consacré à la loi Macron ; en annexe, la loi a été reproduite, avec un chapeau « Politique de l'emploi » (JCP S 2015, n° 1325).

⁹ P. Lokiec, Les idéologues de la simplification, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1677 ; V. Perruchot-Triboulet, La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Avant-propos, JCP E 2015. 1403 ; H. Pauliat, Loi Macron : libéralisation, innovation, relance de l'économie ?, JCP A 2015. Actu. 696 ; C. Radé, Pourquoi faire simple... ?, Dr. soc. 2015. 657.

¹⁰ Mesure n° 1, mise en place d'une aide à la première embauche (support : décret) ; mesure n° 2, consolidation de la relation employeur-apprenti dès le début du contrat (intégrée dans la loi Rebsamen par amendement) ; mesure n° 3, mise en place de 40 000 formations prioritaires supplémentaires (pas de support) ; mesure n° 4, autorisation de deux renouvellements pour les CDD et les contrats d'intérim (intégrée dans la loi Rebsamen par amendement) ; mesure n° 5, simplification et réduction des effets de seuil (projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2016) ; mesure n° 6, préservation de l'emploi en cas de difficultés économiques (intégrée par amendement dans la loi Macron) ; mesure n° 7, contentieux sur les licenciements (intégrée par amendement dans la loi Macron) – Bibliographie commune au plan emploi TPE/PME : Sem. soc. Lamy 2015, n° 1681 ; Retour sur l'actualité de l'été en droit du travail, Liaisons soc. quot. 2015, n° 16909.



développer l'activité des TPE et des PME¹¹, faciliter la création et la reprise des TPE et des PME¹² et, enfin, alléger les formalités pour les TPE et les PME¹³. Certaines de ces mesures ont été intégrées dans la loi Macron, d'autres le seront dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2016, et d'autres par la voie réglementaire¹⁴. L'ensemble est assez complexe, dans sa mise en œuvre : certaines mesures ont été intégrées par voie d'amendement, à la loi Macron (mesures 6, 7, 8 et 15) ; d'autres à la loi Rebsamen n° 2015-994 du 17 août 2015 (mesures 2 et 4) ; d'autres le seront, au titre de la LFSS 2016 ou de la loi de finances (LF) pour 2016.

Initialement, le projet de loi Macron ne comprenait que quelques mesures spécifiques, dans le champ du travail, portant sur : le repos dominical et en soirée (art. 71 à 82), la justice prud'homale (art. 83 et 84), l'inspection du travail (contrôle de l'application du droit du travail, art. 85 et 86), le dialogue social (art. 87 à 91), les simplifications pour les entreprises (art. 92 à 94), la lutte contre la prestation de service internationale illégale (art. 95 à 97) et, enfin, l'amélioration (*sic*) du dispositif de sécurisation de l'emploi (art. 98 à 104). Le plan « Tout pour l'emploi dans les TPE et PME » s'est donc greffé au projet de loi Macron, en altérant donc son unité et sa cohérence, et rendant l'analyse de la problématique de l'emploi complexe et peu lisible.

5. Paradoxe. La difficulté d'analyser la loi Macron en termes d'emploi, de politique de l'emploi, de mesures pour l'emploi, tient au projet lui-même, entendu en sa dimension de politique économique. La ligne directrice générale est celle d'une action que le législateur veut orienter, l'activité économique du pays pour, dans un premier temps, « lever les blocages qui entravent notre économie, et ouvrir les secteurs qui méritent de l'être, pour renforcer la reprise économique » et, dans un second temps, « développer l'emploi ». La chronologie est donc claire et tout à fait compréhensible : tout pour l'écono-

mie, l'emploi suivra (« l'emploi vient ensuite »¹⁵). Le niveau de l'emploi dépend de l'activité économique des entreprises (acteurs économiques).

6. Reconfiguration des politiques de l'emploi. Cette posture du législateur est donc troublante, pour le juriste, qui n'est pas du tout familier à de tels dispositifs visant l'emploi peut-être *in fine*, mais pas de manière directe, par défaut en quelque sorte (I) ; d'autant plus que la loi Macron aborde certaines questions du travail (justice prud'homale, encadrement du droit du licenciement et du reclassement...), sans qu'aucun lien avec les questions de l'emploi n'apparaisse, directement ou indirectement : l'emploi en défaut, donc (II).

I. — L'EMPLOI PAR DÉFAUT

7. Champ restreint. La loi Macron n'envisage l'emploi, directement, comme objet de norme et situé au cœur de certains dispositifs, que dans le champ des « aides juridiques », entendues comme les aides sans incidences financières pour les finances publiques, mais financièrement intéressantes, potentiellement, pour les employeurs. Ces aides dites juridiques reposent sur le principe de l'allègement de charges administratives (et potentiellement, financières), l'employeur étant dispensé de respecter les règles relatives au SMIC (par ex. contrat de professionnalisation), à la mise en place des institutions représentatives du personnel (car certains salariés ne sont pas comptabilisés parmi les effectifs, évitant ainsi à certains employeurs de franchir les seuils sociaux), au droit commun du licenciement (feu le « CNE », contrat nouvelles embauches, et le « CPE », contrat première embauche).

8. Loi Macron, un ensemble constitué exclusivement d'aides juridiques. Les mesures retenues par le législateur (loi du 6 août 2015) ont en commun d'être neutres pour les finances publiques. Cette observation s'évince du recensement des dispositifs mis en place : périodes de mise en situation en milieu professionnel ; prise en compte des stages de découverte des élèves de troisième dans l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ; suppression de dispositions tombées en désuétude du code du travail ; stage de préparation à l'installation par les organisations professionnelles et les chambres de métiers et de l'artisanat ; rémunération des salariés des TPE en formation.

Ces mesures ne sont associées à aucune aide financière (exonération de charges sociales, aides financières directes) ou fiscales (exonération d'impôts ou taxes, abattement d'assiette...), sauf, de manière très limitée, s'agissant du régime des adultes-relais dans les territoires ultra-marins.

11 Mesure n° 8, garantie des pratiques concurrentielles loyales et lutte contre les fraudes au détachement (intégrée par amendement dans la loi Macron) ; mesure n° 9, accès à la commande publique (ordonnance réformant les marchés publics) ; mesure n° 10, amélioration de la situation de la trésorerie (les supports juridiques existent déjà : Décr. 29 mars 2013 ; L. 17 mars 2014, relative à la consommation) ; mesure n° 11, accompagnement dans la gestion des ressources humaines (pas de support juridique propre) ; mesure n° 12, recours aux groupements d'employeurs et autres formes de tiers employeurs (projet de loi de finances pour 2016).

12 Mesure n° 13, développement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi et des jeunes (pas de support juridique propre) ; mesure n° 14, deuxième chance aux chefs d'entreprise en cas de faillite (rien de prévu) ; mesure n° 15, accompagnement et simplification de la transmission des entreprises (intégrés par amendement dans la loi Macron).

13 Mesure n° 16, amélioration et simplification des relations entre les entrepreneurs et le RSI (pas de support juridique propre) ; mesure n° 17, simplification de l'accès aux aides publiques (pas de support juridique propre) ; mesure n° 18, développement du titre emploi-services entreprise (Ord. élargissant le TESE aux entreprises de moins de 20 salariés, à venir).

14 Par ex., Décr. n° 2015-806, 3 juill. 2015, instituant une aide à l'embauche dans les TPE.

15 B. Teysse, La loi du 6 août 2015 ou l'art de l'esquisse, JCP S 2015, n° 1317, § 6. L'auteur approuve, *in fine*, « [...] une conception renouvelée du droit du travail, conçu comme un instrument d'organisation et de gestion de l'entreprise attaché à concilier équilibre des pouvoirs et des devoirs avec croissance et performance. L'emploi vient, ensuite. Car tel est l'ordre des facteurs ».

16 C. trav., art. L. 5212-7-1 – V. R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2866, préc. ; R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 863 ; C. Will-



A – AIDES JURIDIQUES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL MÉTROPOLITAIN

9. **Périodes de mise en situation en milieu professionnel.** La loi Macron (art. 273)¹⁶ fait des périodes de mise en situation en milieu professionnel une modalité d'acquittement partiel de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, au même titre que pour les stages (prévus à l'art. L. 5212-7 C. trav.). Il s'agit donc bien d'une « aide juridique », portant sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Ce dispositif allège donc l'employeur dans le champ de ses obligations. Mais il faut bien admettre que cet allègement revêt une portée extrêmement limitée, à double titre : elle vise l'emploi des personnes handicapées, et non l'emploi au sens général ; il est très difficile de faire un lien entre cette aide juridique et ses effets bénéfiques pour l'emploi (contrairement par exemple à la dispense d'appliquer le droit commun du SMIC dans le cadre des contrats de professionnels, dont on perçoit tout à fait la dimension incitative).

L'impact ne s'apprécie pas en termes d'emplois créés/sauvegardés, mais au regard des politiques d'insertion et d'accompagnement des personnes exclues du marché du travail ou en difficulté dans le marché du travail. L'étude d'impact (préc.)¹⁷ paraît optimiste.

10. **Stages de découverte des élèves de troisième.** La loi Macron (art. 274)¹⁸ inclut dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, les élèves handicapés de moins de seize ans accueillis en entreprise dans le cadre de stages de découverte. Le législateur a entendu aider les élèves handicapés rencontrant de grandes difficultés pour réaliser leur stage de découverte en entreprise.

La mesure a fait l'objet de plusieurs critiques. D'abord, celle de l'effet dit de substitution, en ce sens que certaines entreprises pourraient être tentées de s'acquitter de leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés en ayant recours aux stages des élèves de l'enseignement secondaire, au détriment du recrutement d'adultes handicapés. L'argument n'est pas convaincant, dans la mesure où la portée du dispositif est très modeste¹⁹ (un stage d'une semaine d'un élève de troisième, par exemple, comptera pour 0,02 bénéficiaire). Ensuite, la disposition a été critiquée²⁰, en tant que moyen d'assouplir l'obligation pesant sur les entreprises en matière d'emploi des personnes handicapées, sans que la contrepartie soit réelle en matière de création d'emplois pour les personnes handicapées. Enfin, sur le terrain des politiques de

mann, Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (art. 273 à 284 ; art. 298-299), Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623.

17 « Cette disposition s'insère pleinement dans les objectifs de construction de parcours d'insertion professionnelle intégrés. Elle s'inscrit comme un levier très fort de la politique de l'emploi. En effet, l'expérience montre que la confrontation à des situations réelles de travail constitue un puissant vecteur d'insertion et de levée des freins à l'emploi » (étude d'impact, préc., p. 64-65, spéc., p. 65).

18 C. trav., art. L. 5212-7 – C. Willmann, Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623, préc.

19 C. Deroche et *alii*, rapport Sénat n° 541, préc.

20 R. Ferrand et *alii*, rapport AN n° 2866, préc.

21 C. trav., art. L. 5125-1 – G. Couturier, cette revue, p. 793 ; F. Géa, Le projet de loi Macron et l'emploi (III) : simplifier, sécuriser, libérer, déli-

l'emploi, on peine à percevoir un quelconque intérêt à ce dispositif, pour les mêmes raisons que celles avancées (plus haut, § 9) relativement aux périodes de mise en situation en milieu professionnel.

11. **Accords de maintien de l'emploi.** La loi Macron (art. 287)²¹ assouplit les conditions de recours aux accords de maintien de l'emploi. D'une part, la durée maximale des accords de maintien de l'emploi est portée de deux à cinq ans. D'autre part, l'accord de maintien de l'emploi peut désormais prévoir les conditions et modalités d'une suspension en cas d'amélioration ou d'aggravation de la situation économique de l'entreprise (C. trav., art. L. 5125-1). Cette suspension est soumise à deux conditions : sa durée ne peut dépasser le terme prévu de l'accord et ne peut donc pas conduire à allonger sa durée globale d'application ; cette suspension n'est possible que si l'accord définit ses incidences sur la situation des salariés et sur les engagements pris en matière de maintien de l'emploi. Ces deux aménagements au régime des accords de maintien de l'emploi ne figurent pas dans l'étude d'impact et donc n'ont pas été chiffrés.

B – AIDES FINANCIÈRES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL ULTRA-MARIN

12. Les apports de la loi Macron sont modestes, s'agissant du marché du travail ultra-marin. Ils se résument à ces deux points : mise en place du dispositif des adultes-relais à Mayotte ; remplacement du contrat d'accès à l'emploi par le contrat initiative emploi et abrogation du contrat d'insertion par l'activité.

13. **Dispositif des adultes-relais à Mayotte.** La loi Macron (art. 298)²² insère dans le code du travail applicable à Mayotte les dispositions du code du travail concernant les contrats relatifs aux activités d'adultes-relais. Elle les adapte aux nécessités locales, afin d'autoriser la signature des conventions de recrutement et d'assurer leur financement. En effet, depuis 2011²³, les objectifs de mise en place des contrats d'accès à l'emploi (CAE-DOM) ne sont plus atteints (2013, 3 916 contrats

vrer..., RDT 2015. 254 ; Le projet de loi Macron et l'emploi : suite..., RDT 2015. 186 ; P. Morvan, Le droit des licenciements pour motif économique retouché par la loi du 6 août 2015, JCP S 2015, n° 1320, § 22-23 ; D. Ronet-Yague, Amélioration du dispositif de sécurisation de l'emploi (art. 287 à 294), JCP E 2015. 1446 ; M. Gadrat, Loi « Macron » : dispositions relatives au licenciement pour motif économique et à la sécurisation de l'emploi (art. 287 s.), Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623 ; B. Bailly, Trois observations sur des aspects sociaux du projet de loi Macron, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1660 ; Loi Macron : les mesures de sauvegarde de l'emploi, Liaisons soc. quot. 2015, n° 158.

22 C. trav. Mayotte, art. L. 323-1 à L. 323-10 – R. Ferrand et *alii*, rapport AN n° 2498, préc., p. 929.

23 En 2011, la mise en œuvre du contrat unique d'insertion (CUI) s'est traduite, outre-mer, par la mise en œuvre du même contrat qu'en métropole dans le secteur non marchand, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Mais dans le secteur marchand, le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) a été maintenu. En France métropolitaine, le contrat en vigueur est le contrat initiative emploi (CUI-CIE).

24 R. Ferrand et *alii*, rapport AN n° 2498, préc., p. 867.



signés contre 5 800 programmés). Les besoins du département de Mayotte en la matière sont très importants : les communes de Mayotte ont toutes au moins un quartier prioritaire relevant de la politique de la ville.

14. **Remplacement du CAE à l'emploi par le contrat initiative emploi et abrogation du contrat d'insertion par l'activité.** La loi Macron (art. 275) ²⁴ habilite le gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures pour remplacer, outre-mer, le CAE (spécifique à l'outre-mer) par le contrat initiative emploi et pour abroger le contrat d'insertion par l'activité, abandonné depuis 2012. La portée de cette mesure est imprécise, sur le terrain de l'emploi. L'étude d'impact, peu inspirée, se contente d'avancer des généralités ²⁵.

II. — L'EMPLOI EN DÉFAUT

15. Loin de dessiner un modèle vertueux dans le champ de l'emploi, la loi Macron est prise à défaut, dans certaines de ses dispositions : soit que leur objet soit totalement étranger aux questions du chômage et de l'emploi (par ex. stage de préparation à l'installation par les organisations professionnelles et les chambres de métiers et de l'artisanat, régime de l'inspection du travail, justice prud'homale) ; soit que la vertu, en termes d'emploi, soit incertaine, aléatoire et non explicite (par ex. repos dominical et soirée) ; soit enfin que l'incitation (à recruter, maintenir/sauvegarder les emplois) soit trop indirecte et implicite. La lecture de l'étude d'impact, associée au projet de loi ²⁶, s'avère être un exercice assez cruel, tant il apparaît clairement que ses rédacteurs ont éprouvé de grandes difficultés à formaliser, expliciter et chiffrer les effets bénéfiques, appréciés à l'aune de l'emploi créé/sauvegardé, des mesures alors comprises initialement ²⁷ dans le projet de loi Macron.

Bref, la loi Macron souffre d'une insuffisante prise en compte des problématiques de l'emploi : certaines de ses dispositions poursuivent un objectif autre que celui de l'emploi ; d'autres s'en rapprochent, mais selon des voies détournées et parfois très peu incitatives pour les employeurs, ratant ainsi leur cible.

A — L'EMPLOI EN DÉFAUT, AU REGARD DE LA FINALITÉ DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI MACRON

16. **Le vide ou le néant.** Un certain nombre de dispositifs de la loi Macron ont un rapport trop éloigné avec les problématiques de l'emploi pour que l'on puisse raisonnablement retenir la qualification de « mesures pour l'emploi », que ce soit au titre de la création d'emploi (aide juridique ou aide financière) ou du maintien dans l'emploi (mesures visant à inciter les employeurs à ne pas licencier, soit en maintenant l'emploi, soit en le transformant, mais sans rupture : mobilité, reclassement interne, chômage partiel/activité partielle, RTT...).

1. Travail, formation professionnelle

17. **Suppression de dispositions obsolètes du code du travail.** La loi Macron (art. 276) ²⁸ a retiré du code du travail des articles relatifs aux emplois jeunes (soit dix-neuf articles du code du travail) devenus obsolètes depuis que le dispositif des emplois jeunes institué par la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 s'est définitivement éteint au début des années 2010. La démonstration n'a pas besoin d'être longue : cet exercice d'assainissement du code du travail, de portée très modeste, n'a aucune influence sur les politiques de l'emploi ni les pratiques d'embauche/sauvegarde de l'emploi.

18. **Stage de préparation à l'installation par les organisations professionnelles et les chambres de métiers et de l'artisanat.** La loi Macron (art. 278) ²⁹ permet aux chambres de métiers et de l'artisanat d'organiser le stage de préparation à l'installation destiné aux futurs chefs d'entreprise artisanale en y associant désormais les organisations professionnelles « intéressées » (au sens de l'ordonnance du 18 décembre 2003 portant création du fonds d'assurance formation des artisans) au lieu des organisations professionnelles « représentatives ». En effet, jusqu'à présent, les chambres opéraient un choix entre différentes organisations professionnelles, interprétant la notion d'organisation professionnelle représentative.

Là encore, la démonstration sera brève : cette mesure, de portée très modeste, n'a aucune influence sur les politiques de l'emploi ni les pratiques d'embauche/sauvegarde de l'emploi.

19. **Prise en charge de la rémunération des salariés des TPE en formation.** Le législateur (art. 277) ³⁰ autorise les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) à prendre en charge la rémunération des salariés des entreprises de moins de dix salariés effectuant une formation.

²⁵ Projet de loi pour la croissance et l'activité, étude d'impact, t. 3, 10 déc. 2014, p. 64-65, spéc., p. 69-70, selon laquelle le développement des contrats aidés dans le secteur marchand devrait améliorer à moyen terme l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi outre-mer.

²⁶ Étude d'impact, t. 3, préc.

²⁷ La question ne se pose même pas, *a fortiori*, pour toutes les mesures intégrées ultérieurement, en cours de procédure, au titre du plan « Tout pour l'emploi dans les TPE/PME », préc., spéc. les mesures n° 6 (préservation de l'emploi en cas de difficultés économiques), n° 7 (réduction de l'insécurité juridique liée aux contentieux sur les licenciements), n° 8 (garantie des pratiques concurrentielles loyales et lutte contre les fraudes au détachement) et n° 15 (accompagnement et simplification de la transmission des entreprises). Ces mesures ont été intégrées ultérieurement, par voie d'amendement, dans le projet de loi Macron, et n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact.

²⁸ C. trav., art. L. 5134-1 à L. 5134-19 – C. Deroche, *et alii*, rapport Sénat n° 541, préc.

²⁹ L. n° 82-1091, 23 déc. 1982, art. 2.

³⁰ C. trav., art. L. 6332-6 – C. Deroche, D. Estrosi-Sassone et F. Pillet, rapport Sénat n° 370, préc.



L'accord national interprofessionnel (ANI) du 13 décembre 2013 (art. 39) permet aux OPCA de prendre en charge la rémunération des salariés des entreprises de moins de dix salariés qui suivent une formation inscrite dans le plan de formation, si un accord de branche le prévoit et dans la limite du SMIC horaire. La loi du 5 mars 2014 a transposé un certain nombre de dispositions de l'ANI dans la loi, mais n'a pas fait figurer explicitement dans le code du travail la possibilité pour les OPCA de prendre à leur charge le salaire des salariés des TPE en formation. Pas plus, le décret du 24 octobre 2014 sur les OPCA n'a consacré la possibilité pour les OPCA de prendre en charge la rémunération des salariés des TPE partis en formation. La loi Macron a corrigé cette imprécision. Là encore, la mesure, de portée très modeste, n'a aucune influence sur les politiques de l'emploi ni les pratiques d'embauche/sauvegarde de l'emploi.

20. Inspection du travail. Le nouveau régime était déjà prévu par le projet de loi Macron, en sa version première (art. 85 du projet de loi) ³¹. La loi Macron prévoit une habilitation du gouvernement à prendre par ordonnance les mesures adaptées concernant la pérennisation du plan de transformation d'emplois de contrôleur du travail en emplois d'inspecteur du travail au-delà de trois ans et des mesures renforçant le rôle de surveillance et de sanction de l'inspection du travail. L'objectif assigné à ce développement des moyens d'intervention de l'inspection du travail est d'assurer une meilleure protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail ; mais les enjeux, en termes de mesure pour l'emploi, sont nuls.

21. Justice prud'homale. Le nouveau régime était déjà prévu par le projet de loi Macron, en sa version première (art. 83 et 84 du projet de loi) ³². Le législateur a poursuivi plusieurs objectifs : améliorer le fonctionnement de la juridiction prud'homale en agissant sur plusieurs axes (formation, déontologie, discipline, contrôle, traitement du contentieux prud'homal) ; restaurer l'effectivité du traitement du contentieux prud'homal ; fixer les obliga-

tions déontologiques auxquelles sont soumis les conseillers prud'hommes ; renforcer l'efficacité du régime disciplinaire des conseillers prud'hommes.

L'intérêt, en termes d'emplois (créés, maintenus, sauvegardés) est faible, voire nul. La réforme s'attache à améliorer et accélérer le traitement des litiges opposant salarié et employeur, à l'occasion d'un contrat de travail. La plus-value attendue tant pour les particuliers que pour les entreprises, dont la situation juridique serait plus rapidement sécurisée, ne s'apprécie pas en termes d'emploi.

22. Repos dominical et soirée. Le nouveau régime du repos dominical/soirée, prévu par le projet de loi Macron en sa version première (art. 71 à 82 du projet de loi) ³³, avait pour objectif de répondre aux enjeux du développement du territoire dans les zones disposant d'une attractivité économique et touristique ; de réduire les distorsions entre les commerces ; d'améliorer la compensation pour les salariés volontaires. Au final, le législateur a entendu clarifier et rationaliser la législation existante, en la complétant (gares, zones touristiques à vocation internationale et à fort potentiel économique), sortir de l'insécurité juridique du cadre en vigueur jusque-là.

La loi du 6 août 2015 ³⁴ élargit en effet les possibilités de déroger au repos dominical dans les commerces, tout en imposant des garanties au profit des salariés concernés. Elle permet aussi de faire travailler les salariés jusqu'à minuit dans certaines zones. L'objectif est de réduire les distorsions entre les commerces en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés (compensation systématique).

L'étude d'impact (préc.) ³⁵ a apprécié les gains de chiffre d'affaires, s'agissant des zones de tourisme international (ZTI) : l'ouverture dominicale des grands magasins générerait un surcroît de chiffre d'affaires estimé à environ 150 M€. Le chiffrage, en termes d'emplois (créés), n'est pas proposé par l'étude d'impact.

23. Dialogue social. Sous cette appellation large et extensive de « dialogique social », il faut comprendre que la loi Macron (art. 267 à 271) ³⁶ modifie un certain nombre de dispositions concernant les instances représentatives du personnel : compétence du juge judiciaire en matière de contentieux électoral (C. trav., art. L. 2312-5, L. 2314-11, L. 2314-31, L. 2324-13, L. 2327-7, L. 2314-20 et

³¹ Inspection du travail, étude d'impact, t. 3, préc., p. 43 à 52 – R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 805 ; P. Auvergnon, cette revue, p. 826 ; D. Viriot-Barrial, Dispositif de contrôle de l'application du droit du travail (art. 261 et 262), JCP E 2015. 1442.

³² Justice prud'homale, étude d'impact, t. 3, préc., p. 17 à 42 – R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 588 à 753 ; V. Orif, cette revue, p. 819 ; P. Henriot, Du rapport Lacabarats au projet de loi Macron : comment neutraliser la prud'homie, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1653 ; V. Orif, Loi « Macron » : dispositions relatives à la justice prud'homale (art. 258) (1^{re} partie), Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623, et Loi « Macron » : dispositions relatives à la justice prud'homale (art. 258) (2^{de} partie), Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623 ; T. Lahalle, La justice prud'homale à l'aune des lois du 18 déc. 2014 et du 6 août 2015, JCP S 2015, n° 1324 ; F. Guiomard et M. Grévy, « Réforme » de la juridiction prud'homale : du rapport Lacabarats au projet de loi Macron, RDT 2015, 58 ; D. Boulmier, Le volet prud'homal du projet de loi Macron : en « coup de force » mais sans « coup de jeune », Dr. soc. 2015. 430 ; N. Maggi-Germain, Les enjeux autour de la réforme de la formation des conseillers prud'hommes, Dr. soc. 2015. 547. V. aussi rapport Lacabarats, E. Serverin, Quatre propositions pour influencer sur les causes d'allongement des durées des procédures prud'homales, Sem. soc. Lamy 2014, n° 1648, p. 10 ; Vers un ordre juridictionnel social, Dr. ouvrier 2014. 689 ; T. Durand et P. Henriot, Fables et légendes prud'homales, Dr. ouvrier 2014. 171 ; C. Vigneau, L'inéquitable proces prud'homal, RJS 2013. 363.

³³ Étude d'impact, t. 3, préc., p. 3 à 17.

³⁴ Repos dominical et soirée – R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 588 à 753 ; F. Favennec-Héry, cette revue, p. 787 ; C. Michaud, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1663 ; M. d'Allende, Réforme des dérogations au repos dominical, JCP S 2015, n° 1318 ; L. Cailloux-Meurice, Le travail de nuit et le travail en soirée : à chaque nuit suffit sa peine, JCP S 2015, n° 1319.

³⁵ Étude d'impact, t. 3, préc., p. 14.

³⁶ Dialogue social, étude d'impact, t. 3, préc., p. 59 – P. Antonmattéi, cette revue, p. 811 ; F. Chopin, Dialogue social au sein de l'entreprise (articles 267 à 271), JCP E 2015. 1443 ; J.-Y. Kerbourc'h, Statut du défenseur syndical, extension de la compétence du juge judiciaire en matière électorale et réforme des délits d'entrave : une réforme en trompe-l'œil, JCP S 2015, n° 1321.



L. 2324-18), renforcement de l'information des organisations syndicales et des institutions représentatives du personnel (C. trav., art. L. 2323-4) et congé de formation économique et sociale ou de formation syndicale (C. trav., art. L. 3142-7). Bref, rien qui ne soit vraiment en relation avec la problématique de l'emploi en entreprise. L'intérêt, en termes d'emploi (emplois créés, sauvegardés) est très incertain, sauf à considérer que la loi Macron apporte simplicité et allègement de charges (par ex. parce que l'éclatement des compétences et du contentieux en matière électorale est source de complexité et d'insécurité pour l'ensemble des acteurs du dialogue social au sein de l'entreprise). Le chiffrage est quasiment impossible ³⁷.

2. Droit du licenciement

24. Reclassement à l'étranger. La loi Macron (art. 290) ³⁸ assouplit le régime du reclassement. Le législateur a limité l'obligation de recherche de reclassement aux seuls emplois disponibles situés sur le territoire national dans l'entreprise ou les autres entreprises du groupe dont l'entreprise fait partie (C. trav., art. L. 1233-4). Cette recherche n'est élargie à l'étranger que sur demande du salarié, lequel précise les restrictions éventuelles quant aux caractéristiques des emplois offerts (not. rémunération, localisation). L'employeur lui transmet, par écrit, les offres correspondantes. Ces offres doivent être précises (C. trav., art. L. 1233-4-1). L'étude d'impact (préc.) ³⁹ ne propose aucun chiffrage, sur le plan des emplois créés (?)/sauvegardés.

Allégeant le poids des obligations qui pèsent sur l'employeur (auparavant, l'employeur qui projetait un licenciement pour motif économique devait rechercher les postes disponibles dans les entreprises, y compris dans les entreprises du groupe situées à l'étranger, à condition que la législation locale n'empêche pas l'emploi de salariés étrangers), la loi Macron réforme le droit du licenciement, qui ne paraît pas être qualifié de « mesure pour l'emploi » (maintien, sauvegarde de l'emploi). Au contraire, loin d'assurer le maintien dans l'emploi, la loi Macron, sur ce point, limite l'aire de recherche des postes de reclassement et, donc, augmente la probabilité d'un licenciement sans reclassement. L'emploi en défaut, donc.

25. Licenciement consécutif à un accord de maintien de l'emploi. La loi Macron tranche une difficulté suscitée par

la loi de sécurisation de l'emploi, relativement au refus opposé par un salarié d'une modification du contrat de travail consécutif aux aménagements prévus par l'accord. Le licenciement repose, en application de la loi Macron, sur une cause réelle et sérieuse (C. trav., art. L. 5125-2) ⁴⁰. L'étude d'impact (préc.) ⁴¹ ne propose aucun chiffrage, sur le plan des emplois créés (?)/sauvegardés.

26. Annulation de la décision de la Direccte. En cas d'annulation de la décision administrative de validation/homologation de l'accord collectif/document unilatéral valant PSE pour insuffisance de motivation, l'employeur devait, jusqu'alors, réintégrer le salarié ou lui verser une indemnité d'au moins six mois de salaire. Pour sécuriser la situation des entreprises, la loi Macron ⁴² impose aux Direccte, dans un délai de quinze jours, de remotiver leur décision. Dès que la Direccte a édicté une nouvelle décision, l'annulation pour ce seul motif sera sans incidence sur la validité du licenciement et ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité à la charge de l'employeur. L'étude d'impact (préc.) ⁴³ ne propose pas de chiffrage, sur le plan des emplois créés (?)/sauvegardés.

27. Ordre des licenciements. En application de la loi Macron ⁴⁴, les employeurs mettant en œuvre un PSE peuvent continuer à fixer, par document unilatéral, un périmètre dérogatoire pour l'application des critères d'ordre des licenciements, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui de l'entreprise. Dans l'hypothèse où l'ordre des licenciements serait défini par document unilatéral, le périmètre retenu ne peut pas être inférieur à celui de chaque « zone d'emploi » (référence définie par décret) dans laquelle sont situés un ou plusieurs établissements de l'entreprise concernée par les suppressions d'emploi. L'objectif est d'inciter les employeurs à utiliser la voie de la négociation collective pour établir le PSE.

L'emploi est clairement en défaut, puisque le législateur facilite l'organisation du licenciement en permettant aux entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE de fixer un périmètre dérogatoire pour l'application des critères d'ordre des licenciements, c'est-à-dire un périmètre plus restreint que l'entreprise. Prudemment, l'étude d'impact (préc.) ⁴⁵ ne propose aucun chiffrage, sur le plan des emplois créés (?)/sauvegardés.

³⁷ Étude d'impact, t. 3, préc., p. 61 : « S'agissant du contentieux des élections professionnelles [...] il apparaît difficile d'évaluer voire de chiffrer précisément leur impact. La simplification et la mise en cohérence des dispositions du code du travail qui sera permise par l'unification de la compétence en matière électorale et par la mise en cohérence des dispositions du code du travail avec des dispositions législatives récentes auront sans nul doute un impact positif. Concernant l'obligation de transmission du procès-verbal des élections aux organisations syndicales, la transmission s'effectuant par tous moyens, elle ne représentera qu'un coût extrêmement limité pour l'entreprise ».

³⁸ P. Morvan, JCP S 2015, n° 1320, préc. ; M. Gadrat, Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623, préc. ; F. Géa, Le projet de loi Macron et l'emploi : suite..., préc. (très critique) ; L. Fin-Langer, Des exigences de l'obligation de reclassement revues à la baisse, préc. – Travaux parlementaires : not., R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 908.

³⁹ Étude d'impact, t. 3, préc., p. 89.

⁴⁰ P. Morvan, JCP S 2015, n° 1320, préc. ; M. Gadrat, Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623, préc. ; F. Géa, RDT 2015, 254, préc. ; S. Niel, Reflexions autour d'une nouvelle approche du licenciement, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1676.

⁴¹ Étude d'impact, t.3, préc., p. 89.

⁴² P. Morvan, JCP S 2015, n° 1320, préc. ; M. Gadrat, Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623 ; F. Géa, RDT 2015, 254, préc. ; S. Niel, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1676, art. préc. – Travaux parlementaires, not., R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 916 et p. 920.

⁴³ Étude d'impact, t. 3, préc., p. 89.

⁴⁴ C. trav., art. L. 1233-5, al. 4 – P. Morvan, JCP S 2015, n° 1320, préc., § 3 à 8 ; A. d'Heilly, JCP S 2015, Actu. 21, préc. ; F. Géa, RDT 2015, 115, préc. ; RDT 2015, 254, préc. ; B. Bailly, Sem. soc. Lamy 2015, n° 1660, préc. – Travaux parlementaires : not., R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 899 ; Loi Macron : les mesures de sauvegarde de l'emploi, Liaisons soc. quot. 2015, n° 158.

⁴⁵ Étude d'impact, t. 3, préc., p. 89.



B – L'EMPLOI EN DÉFAUT, AU REGARD DE L'INTÉRÊT/ DE LA PORTÉE INCITATIVE DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI MACRON

28. Les mesures pour l'emploi comprennent un ensemble assez complexe (ce dont le Conseil d'orientation pour l'emploi, COE, ou la Cour des comptes sont tout à fait conscients)⁴⁶ d'aides financières et d'aides non financières (parmi lesquelles, essentiellement, les aides juridiques). Les aides financières sont les plus utilisées/exploitées par le législateur et le pouvoir réglementaire, car elles sont les plus incitatives, donc les plus efficaces, en termes de création d'emplois/d'emplois sauvegardés. La nature financière de ces aides constitue un levier puissant dans le processus de décision de l'employeur, confronté à une problématique d'embauche ou de licenciement.

La loi Macron a peu utilisé ce levier financier, privilégiant les aides juridiques, beaucoup plus incertaines et aléatoires, en termes d'incitation. Leur recensement est un exercice assez rapide, car elles sont peu nombreuses (*supra*, § 9 à 11). Un certain nombre de dispositions de la loi Macron présentent une difficulté d'analyse, car elles ne reposent pas sur la logique de l'aide (aide juridique ou aide financière), mais sur un aménagement du régime juridique d'un dispositif, simplifié : la simplification est alors présentée comme vertueuse, en termes d'emplois (créés, sauvegardés). Ce lien entre « simplification » et « emploi » paraît précisément délicat, pour ne pas dire hasardeux.

Enfin, dernier point, la loi Macron propose une nouvelle catégorie d'aide parmi les aides à l'emploi, qui ne participe pas de la classification connue des aides juridiques/aides financières : il s'agit des mécanismes juridiques destinés à réguler le marché du travail (ou, comme c'est le cas en l'espèce, un marché du travail particulier, celui du BTP), en vue de corriger ses distorsions et autres atteintes au principe de concurrence. L'hypothèse étant que la concurrence déloyale (entre salariés, les travailleurs en poste, d'un côté ; les détachés, de l'autre) affecte le bon fonctionnement du marché du travail, génère du travail dissimulé et affecte la situation de l'emploi. C'est donc une approche en termes de « police du marché du travail », présentée comme créatrice d'emplois.

1. Les mesures pour l'emploi privilégié une dimension financière pour être suffisamment incitatives

29. **Baisse du coût du travail.** Les aides financières à l'emploi, particulièrement nombreuses, visent plusieurs objectifs : baisse du coût du travail (pour inciter les employeurs à embaucher) ; (re)localisation des emplois en France (réduction Fillon et, plus largement, réductions sur les bas salaires) ; garantie et stabilité de l'emploi (accompagnement des employeurs, dans les hypothèses de restructuration et de menace sur l'emploi) ; emplois des

zones géographiques particulières (ZFU, ZRR, quartiers prioritaires de politique de la ville, bassin d'emploi à revitaliser...) ou, enfin, soutien aux efforts de gestion des ressources humaines d'employeurs (par ex., en matière de réduction du temps de travail, soutien de l'embauche des jeunes, du maintien dans l'emploi des seniors : contrat de génération...).

Au cours de l'actuel quinquennat, le législateur est intervenu à de nombreuses reprises pour soutenir les créations d'emploi : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ; réduction du taux de la cotisation d'allocations familiales et, en dernier lieu, plan pour l'emploi dans les TPE et PME (préc.).

2. Des aides juridiques reposant sur le principe de la « simplification » et de l'allègement des charges/obligations de l'employeur

30. **Simplification = embauche ?** Le fil rouge (si l'on ose dire, sans jeu de mots politique) de la loi Macron réside bien dans cette hypothèse, présente dans de nombreux dispositifs, de l'effet vertueux des mesures de simplification sur l'emploi. La thématique de « simplification » du droit n'est pas nouvelle, et a suscité une production doctrinale aussi importante sur les normes législatives et réglementaires dédiées (douze lois et sept ordonnances publiées ces dernières années visant explicitement l'objectif de simplification⁴⁷), sans compter bien sûr les rapports⁴⁸ et autres institutions en charge (il existe même un « Conseil de la simplification », créé par le décret n° 2014-11 du 8 janvier 2014).

Le questionnement dont il s'agit n'est pas celui de la décodification/déréglementation, de la perte de compétitivité de l'économie française liée à la complexité/imprévisibilité/inintelligibilité de la loi française/du droit du travail français, ni de l'effectivité des règles *a priori* protectrices des salariés ou, encore, des coûts liés à la complexité, pour les employeurs, de la législation du travail ou de la législation sur la protection sociale. L'interrogation, très précise, porte sur le lien entre simplification du droit et comportements de l'employeur, en termes d'embauche/auvergarde de l'emploi. Ce lien est très problématique, même si son étude ne relève pas, *a priori* et en priorité, de la compétence des juristes, moins outillés en la matière que les économistes.

31. **Un objet d'étude problématique.** La question pose d'abord des difficultés d'analyse, et il est pratiquement impossible de quantifier et de chiffrer la relation « simplification du droit » (allègement des contraintes juridiques, administratives, organisationnelles) et bénéfices, dans le champ de l'emploi (création d'emplois, sauvegarde d'emplois).

Les institutions en charge des problématiques du travail et de l'emploi (par ex. le COE, le Centre d'études de

⁴⁶ C. Willmann, 10 ans de politiques de l'emploi et d'indemnisation chômage : trop de réformes, pas (assez) de résultats, JCP S 2015, 1246, et réf. citées.

⁴⁷ C. Radé, Simplifier le droit du travail – ou comment vider le tonneau des Danaïdes, Lexbase hebdo, éd. soc., 2015, n° 623, note de bas de page n° 1.

⁴⁸ Dernier en date, J.-C. Scieberries, Pour une clarification du bulletin de paie, rapporteur A. Jeannot, 27 juill. 2015.





l'emploi, la Cour des comptes, le Plan/devenu Conseil d'analyse stratégique devenu France Stratégie) ne mettent pas en avant cette piste de la simplification comme mode d'amélioration de la situation de l'emploi ; pas plus, la simplification du droit/des institutions n'est-elle recensée comme instrument des politiques de l'emploi.

Enfin, ces institutions ⁴⁹ ont souligné que le comportement de l'employeur, dans sa décision d'embauche/de maintien dans l'emploi, est fonction d'une multitude de facteurs (dont le recensement est particulièrement complexe), parmi lesquels ne figure pas la simplification du droit du travail. Les institutions en charge de l'étude de l'emploi ne font pas de la simplification du droit un levier pour l'emploi.

32. Lien entre chômage et « rigueur » de la législation. Le COE ⁵⁰ a abordé le point, complémentaire au précédent (lien entre simplification et création d'emplois), de l'influence de la complexité du droit sur le taux de chômage. La question, là encore particulièrement complexe et difficile, peut se résumer à quelques points saillants. Premièrement, la législation du travail (sa complexité, son caractère « protecteur ») a un impact théorique ambigu sur le taux de chômage, car elle réduit à la fois les créations et les suppressions d'emplois ; deuxièmement, les comparaisons internationales sont délicates à saisir, et doivent être considérées avec prudence ; troisièmement, la législation de la protection de l'emploi joue un rôle important dans la segmentation du marché du travail.

Bref, la « rigueur » de la législation (protection de l'emploi) a pour effet de réduire le taux d'emploi (part de la population en âge de travailler qui occupe un emploi), plus spécialement des jeunes et des femmes ; de ralentir les flux de sortie et d'entrée en emploi (la forte protection de l'emploi abaisse la probabilité de perdre son emploi, mais la probabilité de retour à l'emploi devient plus faible) ; enfin, d'allonger la durée du chômage ⁵¹.

⁴⁹ Par ex., COE, Une synthèse des analyses et des propositions du COE pour l'emploi, juin 2012, p. 6 ; Document de synthèse relatif aux causes du chômage, janv. 2008, 61-64 (« Les études théoriques ne démontrent pas de lien probant entre rigueur de la protection de l'emploi et niveau du chômage. En effet, en augmentant les coûts économiques des licenciements, la législation sur la protection de l'emploi [...] diminue les transitions de l'emploi vers le chômage mais diminue également les transitions du chômage vers l'emploi. [...] Avec des effets à la fois favorables et défavorables sur le niveau du taux de chômage, la rigueur de la protection de l'emploi n'a pas théoriquement d'impact clair. [...] La (législation sur la protection de l'emploi) est susceptible d'allonger la durée du chômage. Comme elle réduit les entrées dans l'emploi, les chômeurs ont, en effet, moins de chances de retrouver un emploi »). Mais en toute rigueur, il faut préciser que l'analyse proposée par le COE ne porte pas, *stricto sensu*, sur la complexité de la législation du travail (nécessité de simplification) et de ses effets sur l'emploi, mais sur la (« rigueur » de la législation, son caractère protecteur, et les effets de cette « rigueur » sur l'emploi.

⁵⁰ COE, Rapport d'étape sur la sécurisation et la dynamisation des parcours professionnels, mai 2007.

⁵¹ COE, Rapport d'étape sur la sécurisation et la dynamisation des parcours professionnels, préc., p. 68-75. « [...] le niveau global de protection de l'emploi jouerait plus sur la structure et sur la durée du chômage que sur son niveau. La protection de l'emploi [...] contribuerait aussi à renforcer le dualisme du marché du travail : plus elle est forte dans un pays, plus le recours aux emplois temporaires est important ».

3. Des aides juridiques et non financières suffisamment incitatives ?

33. Détachement de travailleurs en France. La loi Macron propose de faire de l'assainissement du marché et de la régulation des acteurs un nouveau modèle de politique de l'emploi. Le législateur s'est focalisé sur le marché du travail du bâtiment dans cette lutte contre la prestation de services internationale illégale. La loi Macron (art. 279 à 284) ⁵² intervient à plusieurs titres.

1° Le prestataire étranger qui détache des salariés. Dans un contexte de développement du détachement illégal de salariés, spécialement dans les secteurs du bâtiment et des transports, la loi Macron (art. 280 ; C. trav., art. L. 1263-3 à L. 1263-6) autorise la Direccte à ordonner la suspension de l'activité d'un prestataire étranger qui a détaché des salariés en cas de manquement grave à l'ordre public social et, en cas de non-respect de cette décision, à prononcer une amende administrative d'un montant maximal de 10 000 € par salarié.

2° Renforcement de la lutte contre les infractions à la législation sur les travailleurs détachés. Désormais, tout employeur détachant temporairement des salariés sur le territoire national doit présenter à l'inspection du travail les documents, traduits en français, permettant de vérifier le respect des dispositions relatives au détachement de salariés. Le manquement à cette obligation et la transmission d'informations délibérément erronées sont ajoutés à la liste des manquements susceptibles d'entraîner une suspension des activités par décision de la Direccte (C. trav., art. L. 1263-7).

3° Sanctions administratives en matière de détachement transnational de travailleurs salariés. La loi Macron (art. 279 ; C. trav., art. L. 1264-3) s'inscrit dans le prolongement de la loi du 10 juillet 2014, laquelle avait consacré l'obligation, pour toute entreprise non établie en France qui souhaite fournir des prestations de services sur le territoire national en détachant ses salariés, de déposer une déclaration préalable de détachement et de désigner un représentant de son entreprise en France ; la loi du 10 juillet 2014 avait instauré des sanctions administratives en cas de non-respect. (C. trav., art. L. 1264-1 à L. 1264-3).

L'amende administrative est prononcée par l'autorité administrative compétente ; son montant maximal était de 2 000 € par salarié détaché ; le montant total de l'amende ne pouvait être supérieur à 10 000 €. Ce plafond de 10 000 €, trop faible pour être dissuasif compte tenu de l'ampleur des fraudes parfois constatées, est passé à 500 000 € avec la loi Macron.

4° Carte d'identification professionnelle des salariés du bâtiment et des travaux publics. La loi Macron (art. 282) ⁵³ rend

⁵² Étude d'impact, t. 3, préc., p. 71-75 – R. Ferrand et alii, rapport AN n° 2498, préc., p. 875 ; N. Chavrier, Fraude au détachement, la France en fait-elle trop ?, JSL 2015 n° 390 ; L. Gamet et S. Guedes da Costa, Lutte contre les prestations de services internationales illégales : les apports de la loi du 6 août 2015, JCP S 2015, n° 1323.

⁵³ C. trav., art. L. 8224-3, L. 8234-1, L. 8256-3, L. 8272-2 et L. 8291-1 à L. 8291-3 – C. Deroche, et alii, rapport Sénat n° 541, préc.



obligatoire la délivrance d'une carte d'identification professionnelle à chaque salarié effectuant des travaux de bâtiment ou de travaux publics, quel que soit le lieu d'établissement de son entreprise, et renforce la lutte contre le travail illégal en matière de fermeture administrative d'établissement. La loi Macron rend obligatoire pour l'ensemble des entreprises, établies en France ou à l'étranger, occupant ou faisant travailler des salariés, y compris les salariés intérimaires, détachés en France, sur un chantier de BTP, un dispositif d'identification professionnelle.

5° *Déclaration préalable de détachement de salariés.* Le législateur a mis en place une procédure dématérialisée de déclaration préalable de détachement de salariés (art. 283)⁵⁴. Cette procédure dématérialisée a été étendue par la loi Macron à l'attestation de détachement (C. transp., art. L. 1331-1) qui se substitue, pour les entreprises de transport routier et fluvial, à la déclaration de détachement de droit commun.

34. Police du marché du travail et politique de l'emploi. Le lien entre gestion/encadrement/régulation du marché du travail et politiques de l'emploi est original (peut-être plus en sa formulation qu'en son principe même), mais problématique. Garantir un fonctionnement sain d'un marché du travail (celui du BTP, en l'espèce), s'assurer que les travailleurs non nationaux n'introduisent pas de distorsions dans le jeu normal de la concurrence relève, *a priori*, plutôt d'une logique de lutte contre le travail dissimulé, c'est-à-dire de fonction régaliennne de l'État, tenu d'assurer une mission de police du marché du travail. Mais le lien entre garantie du bon fonctionnement du marché du travail et créations d'emplois pose question. Celle de son chiffrage, en premier lieu : l'étude d'impact (préc.)⁵⁵ montre un flottement en la matière⁵⁶ ; celle d'un principe, en second lieu. En quoi la prévention de la concurrence sociale déloyale au détriment des salariés des entreprises établies en France constitue une aide juridique (puisque aide financière, il n'y a pas) à l'emploi, c'est-à-dire une incitation à l'embauche ?

* * *

35. Avec humour, la doctrine⁵⁷ a pointé la complexité de la loi Macron, suggérant un inventaire à la Prévert d'un

texte visant « ...des trains, des autobus, des automobiles, des taxis, des péniches, des véhicules agricoles et forestiers, des taxes diverses et variées, des amendes, des agents assermentés, des autorités régulatrices, des enseignants, des animateurs, des inspecteurs du permis de conduire, des fournisseurs, des grossistes, des commissaires-priseurs, des consommateurs, des déficients de l'ouïe, des avocats, des détecteurs de fumée, des notaires, des élevages, des huissiers, des zones fibrées, des hôteliers et des stations d'épuration ». Il y manquait, justement, des chômeurs, des bénéficiaires de minima sociaux, des salariés licenciés ou en cours de l'être, l'administration du travail (la Direccte), les Urssaf (au titre des exonérations de charges sociales), Pôle emploi.

36. Cet inventaire n'est pas, en soi, nécessairement problématique, tant l'art de légiférer est devenu un art du compromis, entre les différentes sensibilités politiques (qui composent une majorité politique aussi bien chez les députés que les sénateurs), les acteurs syndicaux, les *lobbies*, les administrations... La doctrine⁵⁸ a souligné, avec bon sens, cette dimension humaine de la fabrique du droit, jeu d'ombres, jeu d'acteurs institutionnels, politiques, mais aussi économiques.

De même, il n'est pas plus non reproché à la loi Macron de ne pas être une loi dédiée à l'emploi. Après tout, la loi Macron est issue du ministère de l'Économie, et non du ministère du Travail et de l'Emploi (contre-ex. : loi TEPA) ; son objet est l'activité économique des acteurs privés, en France ; ses objectifs ont trait à la croissance et l'activité. La loi Rebsamen, quelques semaines après la promulgation de la loi Macron, contient, elle, des mesures pour l'emploi.

La critique encourue porte sur la méthode comme sur le principe et la philosophie politique qui les sous-tend. Le lien entre simplification (des règles du travail, qu'il s'agisse du travail dominical/soirée, de l'organisation de la justice prud'homale, du régime du licenciement pour motif économique...) et les effets positifs escomptés, en termes d'emploi, paraît hasardeux et tout à fait volontariste. Coué n'est pas loin. Aucune démonstration n'est apportée aux vertus prêtées à la simplification du droit du travail (en certains de ses points, spécifiques), sur le terrain de la création d'emplois/sauvegarde d'emplois.

Pas plus, le principe d'une police du marché du travail (dissuader les entorses au jeu de la concurrence ; sanctionner une concurrence sociale déloyale...), dont les effets positifs en termes d'emploi sont posés comme une hypothèse valide, n'emporte la conviction. Le juriste est plutôt sensibilisé à une police du marché du travail poursuivant des objectifs de santé publique (travail des enfants, travail, des mannequins...), de solidarité intergénérationnelle (gestion des séniors...), de gestion des équilibres entre main-d'œuvre nationale et main-d'œuvre étrangère (flux migratoires, police des étrangers...) ■

54 C. trav., art. L. 1262-2-2 – C. Deroche, et *alii*, rapport Sénat n° 541, préc.

55 Étude d'impact, t. 3, préc., p. 71.

56 Pas de chiffrage, mais des généralités, « La mesure aura un impact en termes de recettes supplémentaires pour l'État et les organismes de sécurité sociale. [...], cette mesure facilitera les contrôles et la détection de fraudes aux détachements et permettra ainsi d'augmenter le recouvrement des cotisations de sécurité sociale éludées. [...] Cette mesure vise à faciliter le contrôle des situations de détachement transnational de travailleurs salariés et permettra donc de mieux prévenir ou réprimer la concurrence sociale déloyale au détriment des entreprises établies en France respectueuses du droit du travail » (p. 77, à propos de création d'une nouvelle mesure administrative de suspension temporaire d'activité d'un prestataire de services étranger en cas d'infraction grave à des règles fondamentales du droit du travail). L'étude d'impact chiffre également d'autres mesures (généralisation obligatoire de la carte d'identité professionnelle du bâtiment, p. 80), en des termes tout aussi flous et indécis.

57 C. Radé, Dr. soc. 2015. 657, préc. ; dans le même sens, pratiquement dans les mêmes termes, H. Croze, Ceci n'est pas une loi, préc.

58 B. Teyssié, La loi du 6 août 2015 ou l'art de l'esquisse, préc., § 3.



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 20 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



actuEL-RH

@actuEL_RH

14235

Tweets

1311

Following

10767

Followers

[#ConférenceSociale](#) [#CPA](#) La longue marche du compte personnel d'activité (abonnés)
<https://t.co/GBdRwbHVyS>

[#ConférenceSociale](#) [#CPA](#) La longue marche du compte personnel d'activité (abonnés) <https://t.co/GBdRwbHVyS>



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 20 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Gerard Filoche

@gerardfiloche

103350

Tweets

3541

Following

28910

Followers

Le CPA, « Compte personnel d'activité » contre « Sécurité sociale professionnelle »

<https://t.co/qtlyN9emYr>

Le CPA, « Compte personnel d'activité » contre « Sécurité sociale professionnelle » <https://t.co/qtlyN9emYr>





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 20 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Emmanuelle Souffi

@emmasouffi

5693

Tweets

1988

Following

2366

Followers

RT @BDomergue: CPA (compte personnel d'activité) : qu'en pensent syndicats et patronat ? Vidéo par @JulFrancois <https://t.co/cgZUtH59rU>

RT @BDomergue: CPA (compte personnel d'activité) : qu'en pensent syndicats et patronat ? Vidéo par @JulFrancois <https://t.co/cgZUtH59rU>





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 20 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Centre Info
@centreinffo

4865
Tweets

237
Following

3432
Followers

RT @Info_Ressource: Le compte personnel d'activité #CPA en trois questions <https://t.co/4rTG9uEkfB> via @Strategie_Gouv

RT @Info_Ressource: Le compte personnel d'activité #CPA en trois questions <https://t.co/4rTG9uEkfB> via @Strategie_Gouv





URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 20 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Centre Info

@centreinffo

4870

Tweets

237

Following

3431

Followers

RT @Strategie_Gouv: Retrouvez toutes les contributions des partenaires sociaux à la Commission
Compte personnel d'activité > <https://t.co/1...>

RT @Strategie_Gouv: Retrouvez toutes les contributions des
partenaires sociaux à la Commission Compte personnel d'activité >
<https://t.co/1...>





#ConfSociale : "Il n'y a pas de meilleure voie que le dialogue social. C'est même la seule voie possible"

Manuel Valls a clos, lundi 19 octobre, la 4e Conférence sociale pour l'emploi, réunie au Conseil économique, social et environnemental. Elle a permis d'avancer sur plusieurs fronts: construire le "modèle social du 21e siècle", avec le compte personnel d'activité, la refonte du code du travail, et le projet de loi que présentera Myriam El Khomri début 2016; renforcer les moyens d'intervention pour répondre aux urgences sociales; orienter plus de demandeurs d'emploi vers la formation et renforcer les outils d'accompagnement du chômage de longue durée.

"Le président de la République l'a dit, ce matin, avec force : nous sommes à un moment décisif. Un moment où le rapport de notre pays au dialogue social pourrait changer radicalement. Chacun doit le mesurer. Et agir en conséquence", a souligné le Premier ministre lors de son allocution de clôture de la 4e Conférence sociale, rappelant les derniers événements survenus à Air France, mais soulignant également les quelque "35 000 accords d'entreprise [conclus] tous les ans", "60% des plans sociaux qui font l'objet d'un accord", et le "nombre de jours de grève en constante diminution."

100 accords signés par jour : le dialogue social est une réalité en France >>

[#ConfSociale pic.twitter.com/YU6XVctEvq](http://t.co/dFCM0z96XI)

— Gouvernement (@gouvernementFR) October 19, 2015

"Soyons conscients que l'immobilisme ne fait que nous affaiblir collectivement, et qu'à terme, il condamnerait notre modèle social", a poursuivi Manuel Valls. "C'est donc avec vous, qui faites le choix du mouvement, du dialogue, du progrès, que mon gouvernement continuera d'avancer et d'assumer toutes ses responsabilités", a-t-il affirmé devant les représentants des organisations syndicales, d'employeurs et des collectivités territoriales.

Cette 4e Conférence sociale a permis d'avancer sur plusieurs fronts.

La sécurisation des parcours professionnels

Le compte personnel d'activité (CPA) "sera l'outil de la sécurisation des parcours, au bénéfice des salariés, des entreprises, de la collectivité." Il entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Il est l'aboutissement de plusieurs étapes franchies depuis 2012 : l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, qui a permis de créer le compte personnel de formation et les droits rechargeables à l'assurance chômage ; la création du compte personnel de prévention de la pénibilité, etc.

Sur la base du rapport de **France Stratégie**, remis au Premier ministre le 9 octobre dernier, les travaux de la Conférence sociale ont permis de dégager quatre orientations, que le Gouvernement fait siennes :

1. Le CPA doit permettre aux actifs de mieux connaître leurs droits pour mieux les mobiliser.
2. Il faut avancer par étapes pour construire une réforme ambitieuse.
3. L'outil ne suffit pas. Il faudra accompagner les actifs dans son utilisation et mobiliser pour cela tous les partenaires, au premier chef, les missions locales et Pôle emploi. "Je m'y engage ici : si des besoins complémentaires se faisaient sentir, nous serons prêts à les déployer. Je suis certain, dans ce domaine, que l'Afpa pourra être un outil important", a précisé Manuel

Valls.

- Le compte personnel d'activité doit être un outil de lutte contre les inégalités. Plusieurs participants ont également souhaité que le CPA soit abondé pour les personnes moins qualifiées. "C'est également la proposition du collectif Alerte", a rappelé le Premier ministre. Ce dernier souhaite également qu'il soit l'outil principal d'apprentissage de la langue française pour les travailleurs qui maîtrisent mal le français. "Je ferai des propositions précises dans ce domaine dans les semaines à venir", a-t-il annoncé.

Manuel Valls souhaite que les partenaires sociaux engagent rapidement les discussions pour définir le calendrier et la méthode de mise en place de ce compte, ainsi que des mesures pour sécuriser mieux encore les parcours professionnels, afin qu'elles puissent déboucher sur un accord interprofessionnel. "Il est souhaitable en effet que vous exprimiez sur ce sujet vos orientations. Elles nourriront le projet de loi que Myriam El Khomri présentera au début de l'année 2016. Un document d'orientation vous sera envoyé d'ici à la fin du mois", a-t-il précisé.

La sécurisation des parcours professionnels est également l'objectif de la négociation sur l'assurance chômage qui s'ouvrira début 2016, en vue d'une nouvelle convention au 1er juillet prochain. L'accord de principe sur l'Agirc et l'Arrco lève l'épée de Damoclès qui pouvait peser sur cette négociation. Un autre enjeu sera, bien sûr, d'assurer la viabilité financière de l'Unédic.

Enfin, la réforme d'Action logement permettra de faciliter l'accès au logement des actifs, notamment des salariés des TPE et des PME. Elle fera l'objet d'un projet de loi examiné et voté début 2016 et se traduira ensuite par des ordonnances qui seront adoptées d'ici à l'été. Action logement financera une nouvelle garantie de loyers – les jeunes de moins de 30 ans, les demandeurs d'emploi et les salariés en situation de précarité en bénéficieront dès le 1er janvier prochain. "Nous lèverons ainsi un frein important à la mobilité géographique."

Refondre l'architecture du code du travail

Autre chantier majeur de l'agenda social des réformes, la refonte du code du travail poursuit un double objectif : un droit du travail appliqué par les entreprises et des droits effectifs pour les salariés.

Le 9 septembre dernier, Jean-Denis Combrexelle a remis au Premier ministre ses propositions. Le Gouvernement y a souscrit, et d'autres propositions, notamment de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, sont venues nourrir sa réflexion.



Droit du travail : "Notre principe, c'est plus de souplesse mais pas moins de protection"

Jean-Denis Combrexelle a remis au Premier ministre et à Myriam El Khomri son rapport intitulé

"La négociation collective, le trava... [Lire la suite] mercredi 9 septembre 2015

Afin de donner plus de souplesse aux acteurs de terrain dans les entreprises et dans les branches pour s'adapter à leur environnement par la négociation, le code du travail doit être articulé autour de trois niveaux :

1. le socle des droits et principes fondamentaux garantis par la loi et auxquels il ne peut être dérogé ;
2. les dispositions relevant des accords collectifs ;
3. les règles qui viennent suppléer l'absence d'accord.

Manuel Valls souhaite que cette nouvelle architecture soit mise en oeuvre dès la loi de 2016 dans certains domaines essentiels, bien identifiés, du code du travail. La ministre du Travail a engagé une concertation avec les partenaires depuis plusieurs semaines. Le 28 octobre prochain, elle remettra ses propositions au Premier ministre qui indiquera alors les orientations du projet de loi. Une seconde phase de concertation s'engagera à partir de là sur le projet de loi lui-même, jusqu'à la fin de l'année.

Le renforcement de la place des accords collectifs dans le droit du travail suppose aussi de renforcer la reconnaissance des acteurs syndicaux dans les entreprises et une réflexion sur les moyens mis à leur disposition (chèque syndical par exemple).

Orienter les demandeurs d'emploi vers les offres non pourvues et les métiers de demain

6 bénéficiaires sur 10 du programme de formations prioritaires ont trouvé un emploi à l'issue de leur formation.

Lutter contre le chômage, c'est également permettre aux demandeurs d'emploi de saisir toutes les opportunités offertes sur le marché du travail. Près de 300 000 postes sont aujourd'hui non pourvus faute de candidats qualifiés. 220 000 postes d'infirmiers et 310 000 postes d'aides à domicile seront à pourvoir d'ici à 2022. De nouveaux métiers seront enfin inventés dans les domaines du numérique ou de l'énergie.

Il faut dès lors renforcer l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, en particulier à celles donnant accès aux métiers qui recrutent. Le programme de 100 000 formations prioritaires en 2014 et en 2015 a été efficace : à l'issue de ces formations, 6 bénéficiaires sur 10 ont trouvé un emploi. Le Premier ministre a annoncé qu'il souhaitait porter à 150 000 le nombre de formations financées dans ce cadre. Les discussions avec les partenaires sociaux et les régions pour concrétiser cet objectif.

agir pour le chômage de longue durée et pour l'emploi des jeunes

Parmi les demandeurs d'emploi, certains rencontrent des difficultés particulièrement lourdes et méritent une attention plus soutenue. Le plan de lutte contre le chômage de longue durée, annoncé lors de la précédente conférence sociale et présenté le 9 février 2015, doit être poursuivi et renforcé sur certains points. C'est la demande formulée par le collectif Alerte. "Je propose que nous travaillions ensemble à la concrétisation de cette demande : en abondant le compte personnel de formation des demandeurs d'emploi longue durée au-delà des 100 heures mobilisables aujourd'hui ; en pérennisant en 2016 la nouvelle prestation de "suivi dans l'emploi" mise en oeuvre par Pôle emploi pour ce public", a indiqué Manuel Valls.

En savoir plus sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Grâce aux politiques mises en oeuvre depuis 2012, le chômage des moins de 25 ans s'est stabilisé dès 2013 et a commencé à baisser au début de cette année. Il faut continuer à mener, avec détermination et volontarisme, le combat pour l'emploi des jeunes :

- En encourageant l'apprentissage. Le plan de relance, engagé il y a un an, porte ses fruits : d'après les premières données disponibles, le nombre de contrats d'apprentissage conclus est en hausse de 6,5% sur les trois premiers mois de la rentrée. "Ces premiers résultats sont un encouragement à poursuivre."

[#BonneNouvelle] Augmentation de 6,5% des contrats d'apprentissage entre juin et août,

meilleur résultat en 4 ans ! pic.twitter.com/SNIOVO7zXZ

— Gouvernement (@gouvernementFR) October 14, 2015

- En étendant la garantie jeunes. L'an dernier, le dispositif a été étendu pour qu'il bénéficie à 50 000 jeunes en 2015 et 100 000 en 2016. Mi-2016, tous les territoires volontaires pourront y avoir accès.
- En renforçant le droit à la deuxième chance pour tous les jeunes sortis sans qualification du système scolaire, créé en 2013. Le compte personnel d'activité sera abondé afin de permettre à ces jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification. Les modalités de ce dispositif seront définies dans le dialogue avec les partenaires sociaux et les régions.



Avec ou sans la CGT, le dialogue social cher à François Hollande continue

Le bloc-notes de Michèle Cotta

Son objectif: faire vivre une social-démocratie dont le dialogue social est la clef de voute



par Michèle Cotta

Le dialogue social est-il possible en France ? Difficilement. Plus, en tout cas, que ne le pensait le chef de l'État lorsqu'il lançait en juillet 2012 la première conférence sociale de son quinquennat, plus encore lorsqu'il a ouvert, lundi dernier, la quatrième, l'avant-dernière de son mandat présidentiel. Cela reste néanmoins son objectif essentiel, même si le chemin du dialogue, il s'en aperçoit chaque jour davantage, n'est pas jonché de pétales de roses.

D'abord, le faible taux de syndicalisation en France rend les négociations sociales à la fois plus faciles (il faut bien des interlocuteurs pour dialoguer) et plus difficiles : dans un pays où 8 % seulement des salariés sont syndiqués, quelle est exactement la portée des accords officiellement signés ? Impossible cependant, dans le monde du travail tel qu'il fonctionne, surtout quand on est un Président socialiste, de passer par-dessus les syndicats en s'interrogeant sur leur degré de représentativité.

“Le faible taux de syndicalisation en France rend les négociations sociales à la fois plus faciles (il faut bien des interlocuteurs pour dialoguer) et plus difficiles”

C'est aussi la division syndicale qui risque à chaque instant de bloquer toute tentative de dialogue. Un fossé immense sépare en effet les deux principales centrales syndicales, la CGT et la CFDT, d'égale importance, à un chouïa près : celui de la réforme. Illustration de cette donnée immuable du syndicalisme français : l'absence de la CGT au Palais d'Iéna lundi dernier. Pour la justifier, son secrétaire général, Philippe Martinez, n'a pas manqué d'avancer nombre d'arguments : pas question de mettre les pieds dans une de ces grands-messes où ministres et patrons, dit-il, s'entendent devant les caméras sur le dos des salariés. L'ordre du jour non plus ne lui convenait pas : la CGT entendait parler salaires et temps de travail, tandis que le sujet retenu était, avant tout, celui de la création du compte personnel d'activité.

CGT, l'opposition frontale

Prétexte évidemment que tout cela : au cœur de la relation entre le pouvoir et le syndicat, c'est bien le dernier conflit social grave, celui d'Air France, le dépôt de plaintes contre cinq des militants CGT identifiés sans difficulté par les caméras de surveillance comme étant à l'origine des coups portés au DRH de la compagnie aérienne, la façon, matinale, dont ils ont été appréhendés, leur garde à vue et finalement leur mise en examen, qui ont été à l'origine de la défection de la CGT lundi. Appuyée par l'extrême gauche, défendue par Jean Luc Mélenchon, la CGT a choisi, une fois de plus, la politique d'opposition frontale avec le Président et le Premier ministre.

“La CGT a choisi, une fois de plus, la politique d'opposition frontale. Quitte à s'éloigner des

syndicats dits réformistes qui, au grand soir, préfèrent les petites avancées sociales successives”

Quitte à s'éloigner des syndicats dits réformistes qui, au grand soir, préfèrent les petites avancées sociales successives. Et acceptent surtout de réfléchir, avec l'exécutif, sur les questions qui dominent le monde du travail aujourd'hui : celui de l'allongement de la durée de la vie, de la flexibilité, la complexité du droit du travail – souvent pénalisante pour l'emploi –, de la compétitivité de l'économie française, et surtout de la mondialisation qui reste, pour la CGT, un gros mot.

Le dialogue, mode de gouvernement

Le dialogue social est-il pour autant condamné ? François Hollande, comme souvent optimiste, est décidé à contourner, pour le moment, l'obstacle Philippe Martinez. D'ailleurs, l'accord signé vendredi dernier sur les retraites complémentaires, trois jours avant l'ouverture de la conférence sociale, par trois centrales ouvrières – la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC – avec le Medef, semble lui donner raison : les réformes sont possibles, même si la CGT ne les vote pas, ou fait mine de ne pas vouloir les signer. Ensuite, il en a fait état : en 2014, près d'un millier d'accords ont été signés dans les branches professionnelles, 36 500 l'ont été dans les entreprises. En 2013, la CFDT a signé 94 % des accords d'entreprise, FO, 90 %, et, précision importante, la CGT 85 %. Ce qui tend à prouver que l'opposition frontale au sommet de la centrale ne reflète pas vraiment les négociations à la base.

“Les réformes sont possibles, même si la CGT ne les vote pas, ou fait mine de ne pas vouloir les signer”

Pourtant le véritable objectif de François Hollande, lorsqu'il prône et continue de prôner le dialogue, va au-delà de la négociation purement sociale. Il s'agit surtout d'une attitude politique. Face à la division, il se veut rassembleur et joue la carte de l'apaisement. Le dialogue est pour lui un mode de gouvernement. Mais il le sait, le durcissement de la CGT intervient à un moment décisif de la vie politique en France. Ou bien François Hollande sera parvenu, à la fin de son mandat à faire vivre une social-démocratie à la française, dont le dialogue social est la clef de voûte. Ou bien il y échouera, et l'opposition, si elle arrive au pouvoir en 2017, bouleversera sans doute davantage, si on lit bien les différents programmes de ses leaders, les règles du jeu social.

Par Michele Cotta

Publié le Rubriques : Entreprises | Gouvernance | Politique | Social | Socialisme | Syndicats | Le bloc-notes de Michèle Cotta Partager sur :



Conférence sociale : l'UNAPL défend les entreprises libérales

La délégation de l'Unapl a présenté à la Conférence sociale pour l'emploi ses 21 propositions en faveur des TPE libérales.



La quatrième Conférence sociale pour l'emploi (du quinquennat) qui s'est tenue à Paris, lundi 19 octobre au CESE, a traité des thèmes variés allant de la révolution numérique dans les entreprises, du compte personnel d'activité, de la sécurisation des parcours professionnels, en passant par les enjeux de la COP21 (sur les changements climatiques), jusqu'à la question de la réforme du Code du travail.

Le gouvernement y a rappelé les dangers qui peuvent affecter les fondamentaux de la démocratie sociale et altérer la cohésion sociale. « Le dialogue social, il n'efface pas les conflits, les contradictions, les divergences d'intérêt, il les organise, il favorise le compromis dans l'intérêt même de ceux qui font vivre les entreprises... » a lancé François Hollande. Son premier ministre a dénoncé l'immobilisme, souhaitant réformer le Code du Travail.

Parmi les participants, la délégation de l'Union nationale des professions libérales (Unapl) a décidé d'y présenter ses 21 propositions au gouvernement. Parmi elles, on note le souhait d'avoir un dispositif « simple d'accès et universel » pour la mise en place du compte personnel d'activité, sans contrainte financière et administrative pour les très petites entreprises. Du côté de la transformation numérique des structures, l'Unapl propose entre autres de simplifier les procédures, de protéger les consommateurs en ligne avec des garanties et une réglementation et de « mobiliser le secteur de la formation professionnelle pour la généralisation du numérique dans les TPE ». Pour elle, il faudrait tenir compte des conséquences de cette mutation digitale, en termes de santé au travail et d'organisation du travail. Elle a également tenu à rappeler qu'elle représente près de 28% des entreprises en France et qu'il faut soutenir les TPE libérales, majoritaires dans les professions libérales et sources d'emplois salariés et qualifiés.



Conférence sociale : l'UNAPL défend les entreprises libérales



La quatrième Conférence sociale pour l'emploi (du quinquennat) qui s'est tenue à Paris, lundi 19 octobre au CESE, a traité des thèmes variés allant de la révolution numérique dans les entreprises, du compte personnel d'activité, de la sécurisation des parcours professionnels, en passant par les enjeux de la COP21 (sur les changements climatiques), jusqu'à la question de la réforme du Code du travail.

Le gouvernement y a rappelé les dangers qui peuvent affecter les fondamentaux de la démocratie sociale et altérer la cohésion sociale. « Le dialogue social, il n'efface pas les conflits, les contradictions, les divergences d'intérêt, il les organise, il favorise le compromis dans l'intérêt même de ceux qui font vivre les entreprises... » a lancé François Hollande. Son premier ministre a dénoncé l'immobilisme, souhaitant réformer le Code du Travail.

Parmi les participants, la délégation de l'Union nationale des professions libérales (Unapl) a décidé d'y présenter ses 21 propositions au gouvernement. Parmi elles, on note le souhait d'avoir un dispositif « simple d'accès et universel » pour la mise en place du compte personnel d'activité, sans contrainte financière et administrative pour les très petites entreprises. Du côté de la transformation numérique des structures, l'Unapl propose entre autres de simplifier les procédures, de protéger les consommateurs en ligne avec des garanties et une réglementation et de « mobiliser le secteur de la formation professionnelle pour la généralisation du numérique dans les TPE ». Pour elle, il faudrait tenir compte des conséquences de cette mutation digitale, en termes de santé au travail et d'organisation du travail. Elle a également tenu à rappeler qu'elle représente près de 28% des entreprises en France et qu'il faut soutenir les TPE libérales, majoritaires dans les professions libérales et sources d'emplois salariés et qualifiés.



Conférence sociale : le président de la République à l'offensive pour des réformes dans la justice sociale



Dans un moment où la droite multiplie les déclarations remettant en cause notre pacte social, et où l'extrême droite attaque la concorde républicaine, le Chef de l'Etat a ouvert la quatrième conférence sociale.

Lors de son discours, François Hollande a rappelé sa détermination à " mobiliser le dialogue social " pour assurer le redressement économique de notre pays et pour, comme il l'a précisé, mener les réformes nécessaires à la " rénovation de notre modèle social ".

Pour les socialistes, c'est effectivement par le dialogue et la concertation qu'il est possible d'avancer vers l'intérêt général dans une société apaisée.

C'est le sens de la méthode retenue pour la mise en place du compte personnel d'activité - priorité sociale du quinquennat - qui privilégiera la recherche d'une position commune des partenaires sociaux dans la perspective d'un projet de loi qui sera présenté en 2016.

Dans le même esprit, le Président de la République a salué la pérennisation des organismes de retraites jusqu'à 2030 et rappelé que la simplification du code du travail doit permettre aux branches de mieux négocier, dans un cadre qui préservera notamment les principes de durée légale du travail, du SMIC et du contrat de travail.

Comme il l'avait indiqué précédemment lors d'un entretien sur RTL, François Hollande est revenu sur la feuille de route pour l'emploi, mise en œuvre par le gouvernement.

Il a ainsi annoncé l'extension en 2016 d'un plan de formations prioritaires à destination de 150.000 chômeurs, et indiqué que la " garantie jeune " sera étendue à tous les territoires volontaires dès mars 2016, pour offrir 100.000 places en 2017.

C'est donc un Président résolument à l'offensive sur la méthode - le dialogue social - et sur les objectifs - l'emploi et la justice sociale - qui s'est exprimé.



Conférence sociale : Manuel Valls précise les prochaines réformes sociales

A l'issue de la quatrième conférence sociale du quinquennat de François Hollande, qui s'est tenue lundi 19 octobre, Manuel Valls a présenté une feuille de route qui formalise le calendrier débattu lors de la conférence et qui comporte les principaux axes d'action du gouvernement pour l'année à venir, en matière de lutte contre le chômage des jeunes, de mobilisation en faveur des chômeurs de longue durée ou à propos du compte personnel d'activité (CPA).





Conférence sociale : une feuille de route chargée



+ DOCUMENT - A l'issue de la conférence sociale, le gouvernement a dévoilé ce mardi son agenda pour les prochains mois.

La feuille de route sociale envoyée ce mardi aux partenaires sociaux liste toute une série de sujets qui devront être abordés ces douze prochains mois. En voici les principaux :

Lire aussi

DOSSIER Conférence sociale : acte IV

Jeunes et chômeurs de longue durée

Les jeunes sortis sans qualification du système scolaire bénéficieront d'un abondement de droit au compte personnel d'activité (CPA) afin d'obtenir un premier niveau de qualification. Par ailleurs, la garantie jeunes, expérimentée depuis 2013, sera étendue à tous les territoires volontaires afin d'atteindre 100.000 bénéficiaires d'ici à fin 2016. Enfin, 150.000 formations prioritaires sont prévues en 2016 au profit des chômeurs de longue durée.

Logement

A compter du 1^{er} janvier, Action Logement financera une nouvelle garantie de loyers qui bénéficiera aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés en situation précaire.

Pacte de responsabilité

La ministre du Travail réunira les partenaires sociaux en décembre pour faire le point sur la négociation des accords sociaux dans le cadre du pacte de responsabilité. Un calendrier d'achèvement des négociations sera dressé.

Compte personnel d'activité

Ce sera le plus gros chantier de 2016. Concrètement, un portail numérique de droits devrait voir le jour pour regrouper les comptes personnels existants (compte personnel de formation, compte pénibilité, éventuellement compte épargne temps), complétés par des droits nouveaux, selon les vœux du gouvernement. Ce dernier transmettra à la fin du mois un document d'orientation à partir duquel les partenaires sociaux engageront une négociation. Un accord devra intervenir avant la fin de l'année pour fixer un calendrier et les points d'étape pour chacun des thèmes (extension et portabilité du compte épargne temps, utilisation éventuelle d'une partie des droits à

l'assurance-chômage pour augmenter les droits sur le CPA...). Le ministère du Travail présentera ensuite un projet de loi en vue d'une adoption d'ici à l'été 2016.

Accords d'entreprise

Le gouvernement présentera un document le 28 octobre. Dès 2016, des accords d'entreprise ou de branche pourraient déroger à la loi dans certains nouveaux domaines, non encore précisés. Le sujet sera intégré au projet de loi El Khomri.

Télétravail

Les partenaires sociaux sont invités à revoir l'accord de 2005 sur le télétravail pour intégrer ses nouvelles formes : « co-working », nomadisme, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS :

DOCUMENT La feuille de route
@mbellan1Suivre



Conférence sociale : une feuille de route chargée

La feuille de route sociale envoyée ce mardi aux partenaires sociaux liste toute une série de sujets qui devront être abordés ces douze prochains mois. En voici les principaux :

Lire aussi

DOSSIER Conférence sociale : acte IV

Jeunes et chômeurs de longue durée

Les jeunes sortis sans qualification du système scolaire bénéficieront d'un abondement de droit au compte personnel d'activité (CPA) afin d'obtenir un premier niveau de qualification. Par ailleurs, la garantie jeunes, expérimentée depuis 2013, sera étendue à tous les territoires volontaires afin d'atteindre 100.000 bénéficiaires d'ici à fin 2016. Enfin, 150.000 formations prioritaires sont prévues en 2016 au profit des chômeurs de longue durée.

A compter du 1er janvier, Action Logement...



Conflit à Air France

Conflit à Air France« On peut éviter des licenciements si les pilotes font le nécessaire, si la direction fait des propositions, si le personnel au sol prend conscience de certaines réalités ».

Syndicats« Qu'on ne compte pas sur moi, pour discréditer le combat syndical, qui a sa noblesse, et qui a aussi son utilité, à condition qu'à un moment on s'engage ».

PoliceCe que j'ai décidé [...] c'est de lutter contre les trafics d'armes [...] Deuxièmement, doter la police de nouveaux moyens. Je recevrai cette semaine les syndicats de police et je ferai des annonces qui vont dans cette direction ».

Retraites complémentaires« Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites après cette réforme. Ce n'est pas un report de l'âge de la retraite. Ils feront leur choix, c'est une liberté qui leur est accordée ».

Chômage et formation« Chaque demandeur d'emploi, se verra proposer une formation allant vers un débouché et vers un métier... Cela doit concerner 150 000 emplois... La France va faire 1,1 % de croissance en 2015. Elle est supérieure à ce qu'elle était l'année dernière mais pas suffisamment pour créer de l'emploi ».

Futur compte personnel d'activité« Ce que nous voulons donner à chaque salarié à travers ce compte personnel d'activité ? Un capital, un patrimoine qui lui appartienne en propre, qui sera fonction de son activité ».

Référendums d'entreprises« Un référendum dans une entreprise, c'est quand même plus difficile, ça ne peut pas être exclu, mais il y a des pressions qui peuvent se faire, ça ne peut pas être une méthode qui puisse être répétée ».

Réforme du Code du travail :« Il ne s'agit évidemment pas de toucher au principe du Code du travail, à la durée légale du travail, au Smic, au contrat de travail. [...] L'objectif, ce n'est pas d'inverser la hiérarchie des normes, c'est de faire le pari de la confiance ».

Immobilier« On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété puisse être facilitée ».

Collectivités locales« Je demande aux maires d'assurer qu'on puisse faire des économies sans remettre en cause l'investissement ».



Des recommandations pour une meilleure interaction entre la formation des jeunes et le monde de l'industrie



Sollicités par la Grande conférence sociale de juillet 2014 pour établir des recommandations sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation, le Vice-Président, Jean-François DEHECQ, et les membres du Conseil national de l'industrie (CNI) ont présenté aux trois Ministres un avis sur la formation initiale.

Cet avis comporte six recommandations pour améliorer l'interaction entre l'industrie et le système éducatif sur la formation initiale et inscrire la politique de la formation professionnelle et technologique comme un volet majeur de la stratégie de reconquête industrielle française.

Deux recommandations ont plus particulièrement retenues l'attention des ministres.

Premièrement, la nécessité d'améliorer l'interaction entre l'industrie et le système éducatif a été affirmée.

Pour cela, les Ministres ont demandé que, dans un premier temps, un travail soit mené avec deux filières industrielles représentatives pour élaborer des visions prospectives partagées des emplois et des compétences industrielles, avant une généralisation à toutes les filières.

Réalisé par **France Stratégie**, en étroite collaboration entre les trois Ministères, ce travail conduira à une meilleure prise en compte des évolutions des métiers et des compétences de l'industrie dans l'offre de formation initiale.

Par ailleurs, un travail complémentaire sera réalisé par le CNI sur le volet formation continue qui complètera utilement le volet formation initiale, et qui feront désormais partie intégrante des contrats stratégiques de filière.

Deuxièmement, il s'agit d'attirer davantage de jeunes vers les formations et les métiers industriels.

Suivant les recommandations du CNI d'élaborer une stratégie collective pour « donner envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie » et attirer les jeunes vers les métiers et les parcours de l'industrie et les services associés, les Ministres ont demandé au CNI d'élaborer une identité commune autour de l'industrie française, permettant une appropriation simple et rapide par l'ensemble des citoyens, en particulier les jeunes.

L'édition 2016 de la Semaine de l'industrie, qui se déroulera du 14 au 20 mars, sera également l'occasion d'une ambition collective de valorisation de l'industrie auprès des plus jeunes, en mettant en avant l'Industrie du futur.



Force ouvrière interpelle l'État et les Régions quant à leurs responsabilités en matière de formation des demandeurs d'emploi

Dans son discours d'ouverture de la conférence sociale, le 19 octobre, François Hollande, président de la République, a souhaité notamment que le compte personnel de formation (CPF), « qui deviendra le compte personnel d'activité (CPA) des jeunes sortis sans qualification de l'école, soit crédité d'un (...) Article réservé aux abonnés du "Quotidien de la formation" Vous êtes abonné? Connectez-vous Mis en ligne le 21 octobre 2015



Hubert Landier : "Ce n'est pas à l'Etat d'imposer des syndicats à l'entreprise"

Violences chez Air France, boycott de l'évènement par la CGT... La quatrième conférence sociale du quinquennat de François Hollande s'est tenue lundi dans un climat social explosif. Sur fond de réforme du Code du travail, plusieurs sujets étaient au menu : création du compte personnel d'activité, transition énergétique des entreprises et transition numérique. Retour sur cet évènement avec Hubert Landier, expert en management humain de l'entreprise et des relations sociales.



Internet des objets (IoT) : la sécurité en questions

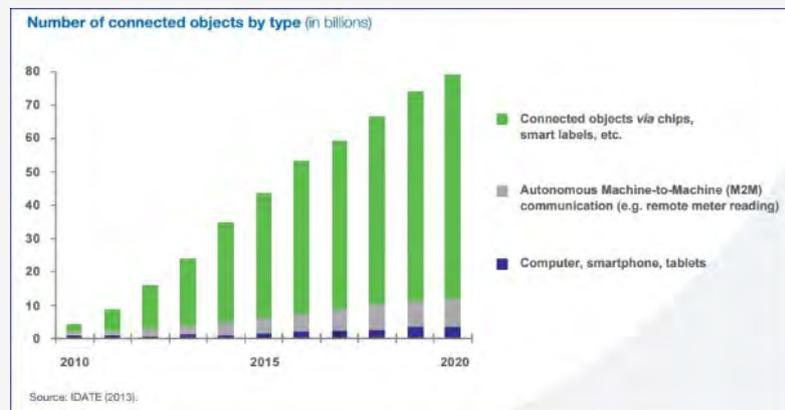
Le développement des objets connectés à Internet ou 'IoT' (Internet of things) s'accélère. Il est vrai que le domaine concerné est vaste. Selon l'institut d'études Idate (1), l'IoT inclut les terminaux communicants et le M2M (Machine to machine), « en allant bien au-delà du M2M, puisqu'il permet la connexion de n'importe quel objet à Internet, même si cet objet ne dispose pas des composants électroniques requis pour une connexion directe (on utilise alors un terminal intermédiaire) ». Il inclut également les **wearables**, qui nécessitent eux aussi un terminal intermédiaire pour se connecter.



Selon l'IDATE, le marché de l'IoT se subdivise en trois segments (cf. schéma ci-contre) :

1. les ordinateurs portables, smartphones et tablettes; en 2015, on compte environ 2 milliards de la catégorie A; et on en comptera plus de 4 milliards en 2020.
2. les équipements de communication M2M (Machine to machine), comme les systèmes de relevé de compteurs ou la robotique et les automatismes) : environ 4 milliards en 2015 et plus 10 de milliards en 2020.
3. les objets connectés à travers des puces électroniques ou

des étiquettes ou smart labels avec RFID : environ 40 milliards en 2015 et plus de 65 milliards en 2020.



Nombre d'objets connectés par types, en milliards d'unités (Source: IDATE, 04/2015)

L'Idate constate également que l'IoT se développe, à la suite du M2M, « grâce au marché vertical essentiellement dans des boucles logistiques fermées - c'est à dire entièrement contrôlées par un seul et même acteur ».

Des réseaux de capteurs vulnérables

En boucle ouverte, c'est la technologie des capteurs RFID (Radio Frequency Identification), liée à celle du NFC (Near field contact) qui prédomine. « C'est actuellement la meilleure option pour doper les objets d'étiquettes virtuelles et d'une infrastructure totalement nouvelle, permettant de gérer complètement les grandes bases de données pour ce type de solutions ».

Ceci explique l'émergence, pour les prochaines années, de réseaux de capteurs, portés par de nouvelles technologies notamment développées en France, telles que SigFox et LoRa, ou encore M2oCity. Ces innovations sont positionnées dans le transport de paquets de données de très

petite taille. Elles font l'objet de normalisation au sein de consortiums industriels tels que l'Allseen Alliance ou l'Open Interconnect.

Les acteurs spécialisés du marché des wearables sont positionnés sur la fourniture de plateformes, comme Runstatic et Runkeeper. Ils s'appuient sur des interfaces de programmation (API) développées par les fabricants des produits - des interfaces programmatiques qui sont relativement faciles d'accès.

Quantité de systèmes d'exploitation, dont beaucoup sont 'open source', se sont développés autour de ces objets connectés, comme Contiki (univers de la mesure, d'origine suédoise) ou FreeRTOS (pour le temps réel) ou RIOT (développé par l'INRIA en France et en Allemagne) ou encore TinyOS (pour les micro-objets ou capteurs).

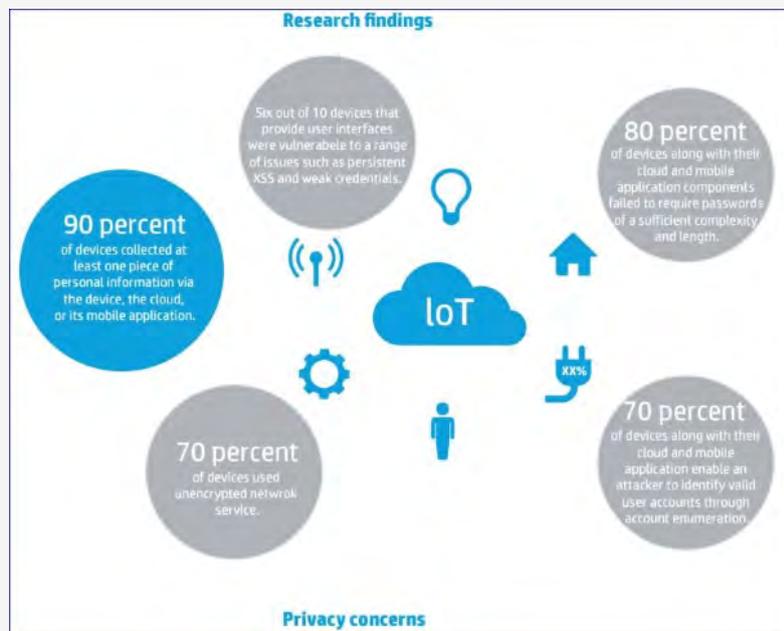
La sécurisation de toutes ces infrastructures, initialement développées en milieu industriel et aujourd'hui susceptibles d'être portées sur le Cloud, devient donc un autre point crucial.

L'Idate rappelle au passage que les géants de l'Internet classique (Google, Facebook, Twitter...) tirent l'essentiel de leurs revenus de la monétisation de données personnelles (publicité en ligne) : « Ils vont continuer de construire des services, (...) qui pourront notamment se développer via la collecte de données provenant de différents objets, et surtout via leur croisement, en s'appuyant sur les techniques de Big Data. »

En outre, certains objets « prêts-à-porter » échangeront des données via les réseaux sociaux, comme c'est déjà le cas du bracelet Jawbone. Citons également Google Fit ou encore Health Kit dans domaine dans la santé et du bien-être.

Plusieurs formes d'attaques

Les données de l'IoT sont donc exposées à des risques réels d'utilisation frauduleuse ou illégale. Comme l'observe un rapport de HP (*), les attaques peuvent revêtir diverses formes et provenir de l'extérieur comme de l'intérieur.



80% des objets connectés à Internet sont exposés à du 'hacking' (Source :Internet of Things, Research study, HP, 2015) (2).

Les 'hackers' peuvent profiter d'une authentification insuffisante ou de l'absence de chiffrement ou de services réseaux non sécurisés : ils peuvent ainsi accéder à des données privées confidentielles, qui ont pu être collectées et regroupées sans réelle finalité (cf. recommandations de l'OWASP)

(5).

Une étude de Havas Media (01/2014) soulignait déjà que l'arrivée des objets connectés suscitait déjà la crainte d'une détérioration de la protection des données personnelles.

En faire un avantage concurrentiel

Donc, il convient, comme le recommandent divers rapports d'autorités publiques, de ne pas systématiquement collecter et conserver toutes les données personnelles. Ces mêmes rapports, comme celui du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (Service du Premier ministre) (3) ou la FCC aux Etats-Unis (4) soulignent qu'il faut veiller à bien discerner les données qui sont réellement utiles, et d'en limiter le relevé selon l'application finale (qui doit être unique, dans le cas de la réglementation en France). S'il s'agit de données statistique globales, ces données seront anonymisées ou, sinon, cryptées et non nécessairement archivées, sauf pour un laps de temps déclaré, au terme duquel elles devront être détruites.

« L'interconnexion d'objets aux caractéristiques différentes impose de développer des architectures intégrant de fortes contraintes d'adaptabilité, de sécurité et de latence", observe l'analyse du Commissariat mentionnée ici, qui ajoute : « Dans l'intérêt de la filière industrielle de l'IoT, il faut faire de la sécurité et de la protection de la vie privée un avantage concurrentiel ».

Des applications dans le domaine de la sécurité

Ces différents rapports convergent sur un point plutôt rassurant: l'IoT concernera de plus en plus le secteur de la sécurité lui-même. Un récent rapport de Beecham Research Ltd (5) énumère le domaine militaire, la reconnaissance d'identité (identification et authentification renforcée), les services d'urgence et de secours ou suivi d'opération ou surveillance de l'environnement (intempéries, tremblements de terre ou éruptions volcaniques...). Les développements dans ces secteurs ne peuvent pas ne pas être strictement sûrs et protégés. La sécurité s'inscrit donc au cœur même de ces innovations.

Sources:

- (1) Idate, DigiWorld Yearbook 2015
- (2) Internet of Things, Research study (source HP, 2015)
- (3) Note d'analyse de Mehdi Nemri (01/2015), Commissariat général à la stratégie et à la prospective
- (4) FTC, USA reports
- (5) Owasp
- (6) Beecham Research IoT Thread Map



La destruction des emplois intermédiaires

Magazine Finances

- Jeux
- Les Auteurs



Les articles de votre blog ici ? Inscrivez votre blog !
ACCUEIL > Publié le 20 octobre 2015 par Raphael57

Aujourd'hui, je vous propose un billet sur une évolution du marché du travail lourde de conséquences pour notre modèle social. Après avoir lu ce billet, vous comprendrez pourquoi j'ai choisi une photo de la série Real Humans pour illustrer mon propos...

La disparition des emplois de qualification intermédiaire

Le tableau ci-dessous présente comment a évolué l'emploi par niveau de qualification :

Qualifications	1992	2002	2012	2022(p)
Indépendants	10,8	8,2	7,8	7,3
Ouvriers et employés peu qualifiés	18,6	19,1	18,2	18,1
Ouvriers et employés qualifiés	37,9	36,5	33,2	32,1
Professions intermédiaires	16,9	18,4	19,9	20,5
Cadres	15,8	17,8	20,9	22

[Source : [France Stratégie](#)]

Ligne à ligne, on peut y voir une baisse du poids des indépendants, une stabilité du poids des employés et ouvriers peu qualifiés, une baisse du poids des ouvriers et employés qualifiés et une hausse du poids des professions intermédiaires et des cadres.

Ces chiffres nous montrent donc que l'on s'achemine, en France, vers une bipolarisation du marché du travail, c'est-à-dire une disparition des emplois intermédiaires et une concentration aux extrémités (emplois peu qualifiés et emplois très qualifiés).

Les conséquences de cette évolution

Cette disparition des emplois à qualification intermédiaire conduit à un recul de la productivité globale et, en tout état de cause, à une faible progression des gains de productivité :



[Source : Natixis]

Or, comme la croissance dépend à long terme de la productivité par tête et de la croissance future de la population active, on en déduit donc que cette évolution de la structure de l'emploi en France débouchera sur une baisse de la croissance de long terme.

Ce phénomène, qui se retrouve également dans de nombreux pays de la zone euro (Espagne, Italie, Portugal, etc.), soulève évidemment le problème de l'augmentation des inégalités de revenu, que seules des politiques de redistribution pourront corriger, du moins tant qu'il restera un semblant d'impôt sur le revenu.

L'économie numérique va aggraver le phénomène

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des pans de l'économie qui prennent appui sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, smartphone, robotisation, etc.), et que je vais ici, par simplification et abus, appeler économie numérique.

Bien entendu, depuis longtemps on sait que les robots peuvent détruire certains emplois

non-qualifiés, comme en témoignent les révoltes des luddites, ces ouvriers anglais qui, au XVIII^e siècle, on détruit des machines qu'ils accusaient de provoquer du chômage et de réduire la qualité des produits.

Dès lors, doit-on voir dans les craintes actuelles une simple forme de néo-luddisme local ou bien s'agit-il d'une lame de fond contre l'emploi salarié ? Un élément de réponse nous est fourni par une étude du cabinet Roland Berger :



[Source : Roland Berger]

Ce qui est nouveau, c'est que l'alliance de la robotique et des outils numériques menace aujourd'hui aussi les emplois intermédiaires (comptabilité, transport, etc.), tout en continuant à exercer une pression accrue sur les emplois peu ou pas qualifiés, notamment dans l'industrie. Même la presse est touchée, puisqu'on apprenait récemment que le géant de l'Internet Tencent avait publié un communiqué économique d'environ 900 mots, rédigé par un robot en moins d'une minute !

De lourdes conséquences pour notre modèle social

Et contrairement à ce que certains affirment, il n'est pas certain que l'on assiste à un "déversement" des emplois perdus dans d'autres secteurs de l'économie, comme on a pu le voir après la Deuxième guerre mondiale où les emplois perdus dans l'agriculture se sont déversés dans l'industrie.

Au contraire, je crains fort que l'économie numérique n'aggrave la bipolarisation du marché de l'emploi décrite plus haut, avec d'un côté une faible proportion d'emplois très qualifiés et de l'autre une immense majorité d'emplois peu ou pas qualifiés (services à la personne, distribution, etc.). Les inégalités de revenus n'en seront qu'encre plus exacerbées !

Et je ne parle même pas des conflits sociaux qui en résulteront... J'en profite donc pour renouveler une conclusion d'un précédent billet : s'il ne reste plus que deux classes d'emplois, alors on risque fort d'en revenir à la lutte des classes. De plus, on imagine alors très bien la frustration que vont

ressentir toutes ces personnes qui espéraient voir leur carrière progressait, mais qui devront se contenter d'être dans l'une ou l'autre classe. On pense aussi particulièrement aux jeunes à qui a on aura promis un avenir radieux une fois diplômés, mais qui se retrouvent déjà bien trop nombreux pour les rares postes correspondant à leurs qualifications.

C'est donc tout notre modèle social qui va être touché en profondeur par ces mutations, d'autant plus que celui-ci a été construit sur la croissance, le salariat et la solidarité intergénérationnelle (retraite par répartition). Or, faut-il rappeler que les inégalités de revenus pèsent sur la croissance, comme l'a montré une récente étude de l'OCDE ?

A défaut de salariat, les travailleurs iront donc chercher du travail dans une chimérique ubérisation de l'économie, c'est-à-dire un cauchemar tout éveillé où nous serions tous des autoentrepreneurs, en concurrence sur un marché coté en continu de la fourniture de service... Les rémunérations seront dès lors très variables dans le temps et selon les personnes, ce qui posera d'innombrables questions sur le financement de l'État et de la Sécurité sociale, cette dernière ayant été bâtie sur les cotisations salariales et donc in fine sur la croissance.

Bref, si le gouvernement ne réagit pas très vite (protection sérieuse des gens qui travaillent pour ces sociétés, obligation faite à ces sociétés de rémunérer les personnes à qui elles ont prélevé des informations, souvent à leur insu, pour les revendre), ce sont les fondations mêmes de l'État providence français qui vont s'écrouler !

N.B : l'image de ce billet provient de cet article de Télérama.

[Retour à La Une de](#)



[Ajouter un commentaire](#)

[Pseudo*](#) [Email*](#) [Site web](#) [Poster](#) [Voir l'article original](#)

[Signaler un abus](#)

A propos de l'auteur



Raphael57 637 partages [Voir son profil](#)

[Voir son blog](#)

Magazine

•

Sur tous les Magazines Parmi les utilisateurs

LES PLUS LUS DE FINANCES

- Du jour
- De la semaine
- Du mois



Des négociations autour d'un projet algéro-chinois de montage de véhicules en Algérie (Bouchouareb) par Ouadayazid1

- [LF 2016: Nouveau barème des tarifs de la vignette automobile par Ouadayazid1](#)



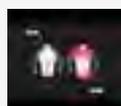
FCE/Droit des affaires en Algérie : Etat des lieux et perspectives par Ouadayazid1

- [La complémentaire santé +Simple pour les TPE par Patriceb](#)
- [Le Big Data, une solution pour les transports de demain en France par Pnordey](#)



Un « score de maturité financière » chez USAA par Patriceb

- [par Idealinvestisseur](#)
- [Maisons flottantes et règles d'urbanisme par Christophe Buffet](#)
- [LendingHome part à l'assaut du crédit immobilier par Patriceb](#)



Les wearables pour cyclistes par Pnordey

- [La lumière LED fait communiquer les objets par Pnordey](#)
- [Notre avenir en drones par Pnordey](#)

[Tous les articles](#)

SELECTIONS PAPERBLOG



EnvoiMoinsCher, le pionnier de l'envoi de colis par Internet ! #ECP15 par Grégory Beyrouti

- ShopRunBack lève les freins aux retours produits en #ecommerce ! #ECP15 par Grégory Beyrouti



SupplyWeb modernise la logistique ! #ECP15 par Grégory Beyrouti

- Le Formidable E-commerçant : votez pour Classic Auto Elec par Grégory Beyrouti

Tous les articles sélectionnés

THÈMES POPULAIRES

HBO BNP Paribas bonus bancaires Bouclier fiscal Safran Courtois Dubaï Paul Ricard Nintendo Veolia LDC Samsung Capgemini PSA Ikea Rentrée TF1 Red Bull Google Virgin Michelin Canal+ Crise financière Renault Aubay Axa Rallye Bolloré McLaren Crise de la zone euro

LA COMMUNAUTÉ FINANCES

L'AUTEUR DU JOUR



Chefocuisine

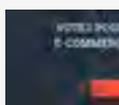
Tout sur l'auteur TOP MEMBRES

- formatio
1757959 pt
- pnordey
1275232 pt
- Gestion de paie
1131659 pt
- bridget
1109432 pt

Devenez membre

SUR LE FORUM FINANCES

- Pourquoi est-ce si long d'investir les ... commenté par Wilhemina Pearson

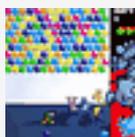


#ecommerce : Votez pour votre Formidable ... commenté par Aurelien De Bbnove

- Crise financière : Nicolas Sarkozy en ... commenté par Doryblossom
- Deutsche Bank : 3 labs = ... commenté par Aojciakrobb

LES JEUX SUR PAPERBLOG.FR

- Arcade
- Casino
- Réflexion



Bubble

Puzzle Bobble aussi appelée Bust-a-Move en..... Jouez

- Snake
Snake, de l'anglais signifiant « serpent », est..... Jouez
- Pacman

Pac-Man est un jeu vidéo créé en 1979 par le..... Jouez



Jeu de briques

Ce jeu de briques a été conçu en 1985 par Alexei..... Jouez

Découvrir l'espace Jeux



La formation au coeur de la feuille de route sociale 2015

Produit de la conférence sociale pour l'emploi 2015, la feuille de route sociale a été diffusée mardi 20 octobre par le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue (...) Jeunes et chômeurs de longue durée sont les priorités. Le futur compte personnel d'activité doit incarner un « droit à la nouvelle chance », sous forme de retour en formation initiale, d'un accompagnement renforcé vers l'emploi ou d'un accès à la formation continue. Concrètement, un abondement de droit du (...) Article réservé aux abonnés du "Quotidien de la formation" Vous êtes abonné? Connectez-vous Documents joints Feuille de route sociale (19 Octobre 2015) (PDF - 275.2 ko) Mis en ligne le 21 octobre 2015

La longue marche du compte personnel d'activité

Destiné à sécuriser les parcours professionnels, le compte personnel d'activité doit voir le jour début 2017. Reste aux partenaires à définir par accord ou via une position commune les contours du dispositif.

Remise de la copie: en décembre.



Une « grande réforme » mais un délai serré : les partenaires sociaux n'ont que deux mois pour définir les modalités de mise en oeuvre du futur compte personnel d'activité (CPA), qualifié de programme phare par François Hollande, à l'ouverture de la conférence sociale. L'idée est, selon le chef de l'Etat, de « mieux anticiper les ruptures professionnelles, fermer les trappes à précarité et accompagner les salariés dans les transitions ».

Accord ou position commune

Les syndicats doivent « engager rapidement des discussions interprofessionnelles afin de nourrir le projet de loi que Myriam el Khomri présentera au début de l'année 2016 . Il s'agit de parvenir à « un accord ou une position commune » mi-décembre. Pour les y aider, le ministre du travail leur transmettra un document d'orientation « d'ici à la fin du mois ». Parallèlement, des discussions avec les régions seront menées en novembre.

Un capital qui fructifiera tout au long de la vie

Concrètement, le CPA, ouvert dès l'âge de 16 ans, devrait fusionner trois comptes attachés à la personne : le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et le compte épargne-temps (CET). Chaque actif sera doté « d'une forme de capital qui fructifiera tout au long de sa vie », rappelle le chef de l'Etat : heures de formation, trimestres de retraite, jours d'allocation chômage... Pour **France Stratégie**, auteur du rapport sur le sujet, mieux vaudrait que l'unité de décompte soit le point. Avec l'idée de se fabriquer des jours de congés en additionnant les points.

Des positions très divergentes

Mais les positions des partenaires sociaux divergent. Plusieurs points d'achoppement existent sur le périmètre de ces droits et leur fongibilité. Au premier rang desquels figure le compte épargne-temps qui concerne actuellement 16% des salariés, selon **France Stratégie**. Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, souhaite la généralisation et la portabilité du dispositif pour permettre à chaque actif de conserver ses droits en changeant d'entreprise. Mais pour François Asselin, président de la CGPME, l'utilisation du CET est un facteur aggravant « de dysfonctionnement ». L'absence d'un collaborateur « pouvant mettre à mal l'organisation d'une petite structure en raison de l'absence de polyvalence des petites équipes ».

Le CPA, une monnaie d'échange ?

Autres pommes de discorde : FO refuse que le dispositif serve de monnaie d'échange à « une dérégulation du Code du travail », autre volet du projet de loi de la ministre du travail. « Le CPA ne peut pas être une contrepartie à une flexibilité accrue », insiste Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO qui rejette toute « négociation dans l'immédiat ». Par ailleurs, les partenaires sociaux butent sur le financement du dispositif. Peut-on prévoir des abondements, à l'instar du compte personnel de formation, « sous forme de provision sociale », comme le réclame la CFTC ? La CFE-CGC, quant à elle, souhaite que le dispositif puisse favoriser les « mobilités professionnelles ascendantes » afin de permettre à un salarié de « créer ou reprendre une

entreprise ». Avec notamment la création de passerelles entre « privé et public ou entre salariés et indépendants ».

Un projet en plusieurs étapes

La partie s'annonce périlleuse. La création du CPA doit se faire « par étape », a rappelé Manuel Valls à l'issue de la conférence sociale. L'une des premières phases pourrait ainsi être plus basiquement la création, à partir de janvier 2017, d'un portail numérique permettant de retracer le parcours de chaque individu : droits à l'allocation chômage, à la formation, à la retraite... L'idée étant de rendre ces droits plus lisibles et plus visibles. Cela permettrait, par exemple, à un salarié qui veut passer indépendant de savoir quel impact aura ce changement sur sa retraite. Ou à un travailleur qui risque d'être licencié de connaître ses droits au chômage.

S'y ajouterait un « accompagnement personnalisé », proche du Conseil en évolution professionnelle, « pour aider les individus à se repérer dans le système ».

Le temps d'attaquer les sujets plus « durs ». « C'est un chantier d'une décennie », avaient affirmé les auteurs du rapport de **France Stratégie**. Mais décidé dans la précipitation.



La longue marche du compte personnel d'activité

Destiné à sécuriser les parcours professionnels, le compte personnel d'activité doit voir le jour début 2017. Reste aux partenaires à définir par accord ou via une position commune les contours du dispositif. Remise de la copie : en décembre.



La minute pour comprendre : le compte personnel d'activité, c'est quoi ?

Mercredi 21 Octobre 2015 : 03h15 Mis en place par la loi sur le dialogue social et l'emploi, le compte personnel d'activité est présenté par François Hollande comme l'une des plus importantes réformes de son quinquennat. Ce dispositif unique et simple permettra ainsi à chacun de mobiliser ses différents droits, à chaque étape de sa vie professionnelle.



Le chantage au "modèle social français"

Le Premier ministre Manuel Valls aux côtés de la ministre du travail, Myriam El Khomri écoutent avec attention François Hollande hier matin lors de l'ouverture de la conférence sociale. photo AFP L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise Lors de la 4e conférence sociale de son quinquennat, François Hollande a plaidé pour «la réforme», seule «alternative» selon lui. Une dramatisation pour préparer de nouveaux reculs sociaux ? A quelques heures d'intervalles, le chef de l'Etat, François Hollande et son Premier ministre, Manuel Valls ont dramatisé les enjeux devant les participants à la 4e conférence sociale du quinquennat boycottée par le premier syndicat du Pays, la CGT et également l'Union syndicale solidaire (SUD). Des absences qui illustrent l'état du dialogue social. La répression à Air-France et le parti-pris pro-direction du gouvernement, alors que 4900 emplois sont menacés, n'y est pas pour. François Hollande a été obligé d'en faire référence. «Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition», a lancé hier matin le Président de la République. Précisant croire «au dialogue social» il affirme: «je n'accepterai jamais que des violences inexcusables, qui ont été commises à Air France puissent être l'occasion de s'en prendre au syndicalisme dans son ensemble». Trois tables-rondes plus tard, Manuel Valls a fermé le ban sur la même tonalité en assénant que «l'immobilisme condamnerait à terme notre modèle social». Visant dans un même élan la droite et la CGT, le Premier ministre a fustigé, « l'une, idéologique, qui dénonce les corps intermédiaires, met en cause la légitimité même des partenaires sociaux, en général, et des syndicats en particulier» et «l'autre, plus insidieuse, mais tout aussi puissante, lorsque l'on s'enferme dans les postures». Un peu plus tôt dans la matinée sur France Inter et dans les colonnes de l'Humanité, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, expliquait les raisons de la non participation de la confédération à ce rendez-vous qui s'est tenu au Palais d'Iéna à Paris. « Depuis plusieurs mois, la CGT propose d'inscrire les préoccupations des salariés à l'ordre du jour de cette conférence sociale avec la question des salaires et du temps de travail notamment, le gouvernement n'en a pas tenu compte». Au menu des trois tables rondes, trois sujets furent plus exposés que débattus: le compte personnel d'activité (CPA), sur la base d'un rapport de France Stratégie, un «organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre»; «les mutations du travail sous l'effet de la révolution numérique», animée par Emmanuel Macron, le ministre de l'économie à partir d'un rapport du Directeur des ressources humaines d'Orange, Bruno Mettling et la COP 21 ou comment développer l'emploi grâce à la transition énergétique, présidée par Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et du développement durable. L'échec du pacte de stabilité Entre temps, les organisations syndicales et patronales (CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC, MEDEF, CGPME et UPA) ont eu droit à un tête à tête d'une petite heure avec le chef de l'Etat. Jean-Claude Mailly (FO) en a profité pour reprocher à François Hollande sa vision «caricaturale» du dialogue social, remarquant que «le syndicalisme supporte mal l'autoritarisme social». Laurent Berger (CFDT) s'est dit «préoccupé par le climat ambiant où l'outrance est la condition pour se faire entendre», tandis que Bernadette Groison (FSU) déplore «une conférence sociale à bout de souffle». Seul le MEDEF avait la mine réjouie, saluant le Pacte de responsabilité. Il s'est néanmoins fait tancer par Manuel Valls qui a reconnu que les employeurs avait pris «trop peu» d'engagements en échange. «Notre engagement est tenu. Aux entreprises de tenir le leur», a-t-il lancé. Les vrais sujets ont été esquissés par François Hollande qui promet que dans la réforme du code du travail, la durée du temps de travail, le smic et le contrat de travail seront «préservés». Le projet de loi est prévu pour le début 2016. Quant au CPA, il dit attendre «une position commune» entre syndicats et patronat d'ici la mi-décembre. Ces derniers recevront un document d'orientation à la fin du mois.



Le compte pénibilité sera intégré au futur compte personnel d'activité

—



Le langage crypté des indicateurs

En abordant le débat budgétaire, les parlementaires vont cette année, pour la première fois, s'éclairer d'une précieuse lanterne : une batterie d'« indicateurs de qualité de vie et de développement durable », qui devrait leur servir à mieux discerner les priorités de l'action publique. Cette heureuse innovation, née d'une loi votée en avril dernier sur l'initiative de la députée écologiste Eva Sas, pourrait mettre fin à la prééminence du PIB comme instrument de mesure des « progrès » du pays.

Il est vrai que ce fameux PIB, entré dans le vocabulaire courant, a mal vieilli. Son âge d'or a été la période des Trente Glorieuses, où croissance économique et croissance du bien-être étaient à peu près synonymes, dans une société française bien moins inégalitaire qu'aujourd'hui. On s'avise maintenant de ses lacunes, mais parce qu'il reste, faute de rival, l'indicateur roi, son inéluctable ralentissement entretient un climat de pessimisme et de perte de confiance dans l'avenir. Nous avons donc besoin de nouvelles balises statistiques. La discussion ne fait que commencer, et elle promet d'être chaude. **France Stratégie**, l'organisme de réflexion placé auprès du Premier ministre, a déterminé dix thèmes - emploi, santé, climat, qualité de vie, inégalités... - et suggéré les séries chiffrées qui pourraient servir à évaluer les progrès accomplis dans chaque domaine. Fort bien, mais on perçoit d'emblée que certains objectifs vont entrer en conflit - par exemple la réduction des inégalités avec le dynamisme entrepreneurial, créateur d'emplois - et que, même sur des objectifs largement consensuels, comme l'efficacité du système éducatif, l'instrument de mesure choisi peut recouvrir une option idéologique : l'accroissement de la part des diplômés du supérieur dans la population n'implique pas les mêmes politiques que la diminution du nombre des « décrocheurs » qui quittent l'école sans aucun diplôme. Bref, il sera difficile de construire des indicateurs à la fois simples - condition nécessaire pour qu'ils aient un impact dans l'opinion - et politiquement neutres. Mais la discussion sur leur choix pourrait au moins, mieux que les vaines querelles à propos du « déclin » français, nous éclairer sur nos accords et désaccords dans la conception de la « bonne société ».



Les conclusions de la quatrième conférence sociale

.

François Hollande le sait : emploi et chômage sont au coeur du dialogue social. Lors de la quatrième conférence sociale ce lundi 19 octobre, le président de la République a insisté sur la nécessité de réformer pour créer du travail.

"Notre pays a besoin d'avancer, a besoin d'être réformé. Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture", a-t-il déclaré.

Dès 2017, chaque salarié aura un compte personnel d'activité qui regroupera ses droits à la formation, son compte pénibilité et son compte épargne-temps. En 2016, 150 000 chômeurs prioritaires vont bénéficier d'une formation. Enfin, le droit du travail sera simplifié. Le Smic, la durée du travail et le contrat de travail seront préservés.

Réforme du droit du travail

Afin de...



Myriam El Khomri : "On pourrait laisser à l'entreprise la question du fractionnement des congés"



{iframe|daily|420|639|x3aa2gc }

Au lendemain de la conférence sociale - la quatrième du quinquennat de François Hollande - que la CGT a choisi de boycotter, la ministre du Travail est l'invitée de Patrick Cohen. Elle est notamment revenue sur les sujets de la réforme du Code du travail, des contrats d'avenir et de la loi SRU.

Patrick Cohen : qu'est-ce que le quinquennat a changé pour les banlieues ?

Myriam El Khomri : "Depuis l'année dernière, il y a cinq milliards d'euros pour les quartiers populaires, l'application de la loi SRU, pour éviter de concentrer la pauvreté dans la pauvreté, tandis que les jeunes des quartiers bénéficient aujourd'hui de 20% des contrats d'avenir. Aujourd'hui, grâce à l'agence nationale de développement économique, il y a plus de créations d'entreprises qu'ailleurs mais elles sont plus fragiles. L'enjeu est d'aider les jeunes de ces quartiers en leur donnant plus d'investissements."

Les problèmes des banlieues sont ceux de la France entière

Entendez-vous le mécontentement dans les banlieues ?

"Le sentiment d'abandon est exprimé dans ces quartiers. Les problèmes dans ces quartiers sont ceux de la France entière. Avec le nouveau projet de rénovation urbaine, quand on détruit un immeuble, on ne pourra plus le reconstruire dans ce quartier, pour améliorer la mixité sociale."

Il y aura un nouveau code du travail à l'été prochain ?

"Il y aura une réarchitecture du Code du travail. C'est un travail qui prend du temps. Le rapport Combexelle a été remis en septembre. Tout le monde partage ce souci de l'illisibilité du code du travail. Les salariés ne sont pas protégés et les employeurs regrettent l'imprévisibilité. A partir de là, il faut voir comment on peut laisser plus de place à la négociation. Il y a trois niveaux : le code du travail, l'accord de branche et l'accord d'entreprise."

60% des plans sociaux sont signés par les salariés

Les grands principes ont été rappelés par Manuel Valls...

"L'enjeu est de pouvoir laisser de la souplesse aux entreprises. Par exemple sur l'organisation du temps de travail on pourrait laisser à l'entreprise la question du fractionnement des congés. Tout cela pourrait relever de l'accord de branche et d'entreprise. L'enjeu est de laisser plus de place à la négociation. Les accords d'entreprise devraient être acceptés par 50% des entreprises, aujourd'hui c'est 30%. Cela touche une autre question : comment on revitalise la négociation dans notre pays. Soixante pour cent des plans sociaux sont signés par les salariés."

Sept cents accords de branche en France, ce n'est pas satisfaisant

Comment voulez-vous réduire le nombre de branches ?

"Les accords de branches permettent d'avoir une concurrence plus loyale. En France nous avons 700 accords de branches. Certains sont un peu morts. Sept cents accords de branche, ce n'est pas satisfaisant, et cela fait vingt ans qu'on en parle. La loi que je porterai en 2016 portera sur cette volonté de réformer ces branches. Le 28 octobre prochain, je remets au Premier ministre l'intégralité des concertations que j'ai élaborées. La loi que je porte aussi comme sujet le compte personnel d'activité. A cet égard, une négociation a été décidée hier à la conférence sociale."

{iframe|daily|420|639|x3aa8uo }

Dans notre pays 94% des personnes pensent que c'est compliqué d'avoir une réorientation professionnelle

Un auditeur : Il faudrait que la formation professionnelle s'adresse en priorité aux chômeurs. Le droit individuel de formation a été remplacé par le compte individuel de formation et il est en panne...

"Avec tous les partenaires, nous avons décidé de financer 150.000 formations prioritaires dans les secteurs non pourvus, notamment le numérique, à destination des demandeurs d'emploi. Le compte personnel de formation a été mis en place depuis le 1er janvier 2015. Actuellement deux millions de comptes sont ouverts. C'est très facile à faire : 70.000 personnes ont eu leur formation validée dans ce cadre, dont 60 000 demandeurs d'emploi. Dans notre pays 94% des personnes pensent que c'est compliqué d'avoir une réorientation professionnelle."

"L'enjeu n'est pas la taille du code du travail mais sa lisibilité"

Un auditeur : lorsque l'on dit que le code du travail est compliqué, ce n'est pas exact. Ce qui est compliqué, ce sont plutôt les dérogations, importées au fil des années. Ainsi, par exemple, les règles des 35 heures. Si l'on privilégie le contrat sur le code du travail, n'inverse-t-on pas la hiérarchie des normes ?

"L'enjeu n'est pas la taille (du droit du travail) mais c'est la lisibilité. Je le dis pour les TPE et les PME qui n'ont pas d'aide comme dans les grands groupes. L'enjeu est sur quoi on laisse plus de place à la négociation."

Patrick Cohen : rendre plus lisible le droit du travail va-t-il vraiment favoriser l'emploi ?

"Il faut être honnête. Ce n'est pas à partir du moment où la loi est votée que l'effet sera immédiat mais des choses peuvent être mises en œuvre dès maintenant. Il ne faut pas forcément idéaliser le passé."

"La réforme du Code du travail n'est pas un remède miracle contre le chômage"

Ce n'est donc pas un remède miracle contre le chômage ?

Marion L'Hour (service économique de la rédaction) : êtes-vous favorable aux référendums des entreprises ? Je pense à Smart...

"Je n'y suis pas favorable. Je crois aux syndicats dans notre pays. Les corps intermédiaires sont importants. Se pose clairement dans la réforme que nous menons le temps de la formation des syndicats. La question du chèque syndical a été posée. Le référendum d'entreprise je n'y crois pas."

Un auditeur : j'aimerais que ce soit le gouvernement qui fasse la loi et pas les syndicats...

"Une démocratie sociale qui fonctionne, c'est laisser de la place aux représentants des salariés et des syndicats. L'enjeu, c'est continuer à avancer pour notre pays. Dans ce cadre, venir à une conférence sociale, c'est se dire comment faire avancer notre pays."

Patrick Cohen : comme Laurent Berger, est-ce que vous diriez que le boycott de la CGT fait le jeu du FN ?

"Le boycott de la CGT a été une volte-face. On a préparé la conférence avec l'ensemble des partenaires. J'ai considéré cela comme une posture de ceux qui font le jeu de ceux qui ne croient pas aux syndicats."

Patrick Cohen : qui ne croit pas aux rôles des syndicats ?

"Nicolas Sarkozy lorsqu'il parle de paritarisme."

Le système des retraites complémentaires est selon vous un bon système?

"C'est un accord courageux et équilibré."



Nouvelle feuille de route à l'issue de la conférence sociale

La Conférence sociale du 19 octobre 2015 a officiellement lancé le processus d'élaboration du futur compte personnel d'activité (CPA), nouvel outil de sécurisation des parcours lié aux individus indépendamment de leur statut social et qui constituera un portefeuille numérique de droits portables et fongibles, Compte personnel de formation (CPF) et Compte de prévention de la pénibilité dans un premier temps. Le CPA devra permettre aux actifs de mieux connaître leurs droits pour mieux les mobiliser, accompagnés en cela par les Missions locales, Pôle emploi ou encore l'Afpa.

Un document d'orientation sera envoyé aux partenaires sociaux fin octobre. Des négociations seront alors ouvertes pour parvenir à "un accord ou une position commune" au 15 décembre. Des discussions seront aussi engagées pour l'application du CPA aux agents publics et aux non salariés. Une loi instituera le dispositif au 1er semestre 2016, mais sa mise en place complète s'échelonnera sur plusieurs années.

Le gouvernement appelle de ses vœux une amplification du droit au retour en formation pour les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur formation initiale. Leur CPF devrait être crédité par "un nombre d'heures suffisant" pour qu'ils puissent suivre une formation leur permettant d'obtenir un premier niveau de qualification. Les modalités de ce dispositif seront abordées avec les partenaires sociaux et les régions. La garantie jeunes sera étendue à l'ensemble des territoires volontaires dès mars 2016 (objectif : 100 000 jeunes en 2017).

A la suite du plan "Nouvelles solutions face au chômage de longue durée" (voir notre info du 10/2/2015), la mobilisation doit se poursuivre en 2016 ; avec notamment la prestation "suivi dans l'emploi" que lancera Pôle emploi en novembre 2015 et la promotion des PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) auprès des entreprises. Aides au logement et à la garde d'enfant feront aussi partie des moyens déployés. Les mesures s'appuieront sur un SPE renforcé : Pôle emploi, missions locales mais aussi l'Afpa qui, devenu EPIC (établissement public industriel et commercial), pourra développer au mieux son action vers les plus fragiles.

Des discussions seront lancées en novembre avec les partenaires sociaux et les régions pour financer un nouveau plan de formations prioritaires pour les demandeurs d'emploi prévoyant 150 000 places supplémentaires en 2016.

Des mesures seront prises pour relever les défis en matière d'emploi et de formation posés par la transformation numérique et la transition énergétique.

Une mobilisation collective sur la formation sera mise en place pour faire face à la transformation numérique. Des cartographies, par branche et par filière des besoins en emplois et en compétences de l'industrie, en identifiant notamment les nouveaux besoins liés au numérique seront établies et régulièrement mises à jour. Il est aussi prévu d'accélérer l'inscription des formations en lien avec le numérique sur les listes de formation éligibles au CPF et de recenser les certifications intégrant des compétences numériques au sein du RNCP. Pour tirer tout le potentiel du numérique, le ministre de l'Économie devrait proposer d'ici à fin 2015 une "stratégie nationale" destinée à alimenter le projet de loi qu'il présentera au 1er trimestre 2016.

Le CNEFOP se verra confier une nouvelle mission sur les perspectives d'emploi et de formation pour favoriser la transition énergétique. Le comité avait rendu début février un rapport sur le sujet. Une attention prioritaire sera portée aux besoins de formation des formateurs, dans les secteurs les plus concernés par les enjeux d'efficacité énergétique, tels que le bâtiment. Un point d'étape sera organisé "à la fin du 1er semestre 2016".

Consulter la feuille de route.



Pierre Gattaz : « Il existe un dialogue social réformiste »



Quel bilan tirez-vous de la conférence sociale ?

Cette conférence était intéressante car nous avons abordé des sujets économiques comme la Nouvelle France industrielle, le numérique, la transition énergétique, et pas uniquement des sujets sociaux. Expliquer ces grandes mutations permet de donner un sens aux réformes indispensables pour notre pays. Je regrette juste qu'on n'ait pas parlé de mondialisation.

Etes-vous rassuré sur le cap des réformes pour les dix-huit prochains mois ?

J'espère que nous irons au bout de la réforme inspirée par le rapport Combrexelle et au bout de la loi « Macron 2 », qui sont indispensables pour retrouver agilité et compétitivité. Il ne faut pas que se reproduise le scénario de la réforme du dialogue social, où le gouvernement est resté bien en deçà de ce qu'il fallait faire.

Est-ce la fin du dialogue social, comme l'affirme la droite ?

L'accord de vendredi sur les retraites montre qu'il existe un dialogue social constructif et réformiste. Cette négociation a été difficile mais on a abouti. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage aux trois syndicats qui ont validé l'accord. Ils ont joué un rôle très important et ont été responsables. C'est un signal fort qui montre que le dialogue social peut produire des réformes structurelles. Pendant cette négociation, j'ai eu des moments de doute. Mais, maintenant que l'accord est là, c'est un encouragement à continuer.

Le dialogue avec les syndicats est donc possible, sans passer par des référendums auprès des salariés ?

Le référendum peut être un outil, un plan B. Mais le plan A reste le dialogue avec les syndicats lorsqu'ils existent ou les représentants du personnel. Pour cela, il faut redonner du crédit à ces représentants et que ceux-ci soient réellement représentatifs du personnel.

Vous êtes d'accord avec François Hollande, donc ?

Il y a des choses que je partage. Mais je suis très gêné quand le gouvernement dit qu'on ne touchera pas à la durée du travail, au contrat de travail et au salaire minimum. Il referme immédiatement la porte avant même l'ouverture des débats. Il faut que les discussions aient lieu au plus près du terrain car chaque entreprise est un cas unique.

Vous qualifiez les signataires de l'accord sur les retraites de « constructifs ». Vous considérez donc qu'on ne peut rien construire avec FO et la CGT ?

Sur cette négociation, il y a eu des gens qui ont eu le courage et le pragmatisme de chercher un consensus et de le trouver, d'aller au-delà des postures et de la commedia dell'arte habituelles. Je dis bravo ! J'aimerais juste que les autres s'interrogent : voulez-vous vraiment créer de l'emploi en France pour vos enfants ? Quand Philippe Martinez propose de baisser la durée légale hebdomadaire à 32 heures et d'augmenter le SMIC, on ne peut pas dire qu'il a ce souci. Il faut que je l'emmène à Shanghai, à Palo Alto ou dans la Ruhr. Et j'emmènerais bien aussi Jean-Claude Mailly. Le problème, avec FO et la CGT, c'est qu'on n'est même pas d'accord sur le constat. La France vue de la porte de Montreuil, c'est totalement différent de la France vue du reste du monde.

Quelles sont vos craintes sur le compte personnel d'activité ?

On parle beaucoup des droits des salariés face aux devoirs des entreprises. J'aimerais que l'on rééquilibre un peu. Il ne faut pas que le besoin d'agilité, de souplesse des entreprises crée de l'angoisse pour les salariés. L'entreprise doit donc cultiver leur employabilité. Si le CPA peut faciliter les transitions professionnelles dans et hors de l'entreprise, c'est bien. Mais une grande majorité de patrons est inquiète car ils craignent que le CPA induise un surcoût et une complexité accrue.

L'avenir des retraites complémentaires est-il garanti ou faudra-t-il d'autres mesures ?

Nous avons imaginé un système pilotable qui assurera durablement l'équilibre financier des régimes. C'est une vraie réforme structurelle, pas seulement paramétrique. Si, dans cinq ou dix ans, le déficit se creusait de nouveau, nous pourrions adapter le nouveau dispositif de bonus-malus, qui décale de quelques trimestres l'âge permettant d'obtenir une retraite complémentaire à taux plein. Et, si l'âge légal de la retraite était relevé à l'avenir, notre système resterait fonctionnel.

Les salariés vont-ils prolonger leur activité alors que le malus est assez faible et temporaire ?

La perspective de perdre 10 % de sa retraite complémentaire pendant trois ans, soit plus d'un mois de perdu sur l'année, va conduire les salariés à se poser la question de partir ou de continuer au moins un an. D'autant que s'ils prolongent leur activité, ils pourront obtenir un bonus. La prévision d'économies de 500 millions d'euros est très prudente puisqu'elle est basée sur l'hypothèse que personne ne décalerait son départ. Je suis persuadé que cela modifiera les comportements et que l'on réalisera des économies beaucoup plus importantes, sans doute plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires. Et, encore une fois, si on constate que cela ne marche pas, rien n'empêchera de revoir les curseurs.

Certains patrons déplorent que, comme toujours, les cotisations augmentent...

Tout le monde fait un effort et nous avons dû accepter une hausse des cotisations patronales. Mais nous avons bataillé pour que celle-ci soit compensée par une baisse, à due proportion, des cotisations de la branche accidents du travail-maladies professionnelles, qui est en excédent grâce au travail de prévention des entreprises. Croyez-moi, ce n'était pas gagné d'avance et il y a eu une négociation dans la négociation pour obtenir l'accord du gouvernement. Dès l'année prochaine, une première baisse interviendra pour compenser l'extension de la cotisation AGFF. La volonté, au-delà de l'accord Agirc-Arrco, reste de faire baisser fortement le coût du travail, et je veux prévenir tout le monde : il ne sera pas question, lors des prochaines négociations comme celle de l'Unédic, d'augmenter les cotisations.

La contribution des entreprises est donc en réalité limitée...

Nous faisons un effort partagé en gérant mieux la branche AT-MP, ce qui permet d'optimiser nos régimes de protection sociale et de compenser la hausse des cotisations Agirc-Arrco. Ce devrait être le même leitmotiv partout : faire mieux avec moins pour baisser la dépense publique, et réduire tous les déficits pour diminuer les charges et créer des emplois qui bénéficient à tous en

optimisant le système et non pas en touchant seulement les paramètres. Arrêtons d'opposer les intérêts des entreprises et ceux des salariés !

Marie Bellan,, Les Echos

Leïla de Comarmond, Les Echos

Etienne Lefebvre, Les Echos

@mbellan1Suivre



Pierre Gattaz : «Le dialogue social peut produire des réformes structurelles»



INTERVIEW - Le président du Medef se félicite de l'accord trouvé vendredi sur les retraites complémentaires. Il espère que l'exécutif ira au bout des réformes sur le Code du travail et les accords d'entreprise.

Quel bilan tirez-vous de la conférence sociale ?

Cette conférence était intéressante car nous avons abordé des sujets économiques comme la Nouvelle France industrielle, le numérique, la transition énergétique et pas uniquement des sujets sociaux. Expliquer ces grandes mutations permet de donner un sens aux réformes indispensables pour notre pays. Par ailleurs, laisser plus de place aux accords d'entreprise par rapport à la loi est une des réponses pour relever ces grands défis. Je regrette juste qu'on n'ait pas parlé de mondialisation.

Pour en savoir plus

DOSSIER Conférence sociale : acte IV

Etes-vous rassuré sur le cap des réformes pour les 18 prochains mois ?

J'espère que nous irons au bout de la réforme inspirée par le rapport Combrexelle et au bout de la loi Macron 2 qui sont indispensables pour retrouver agilité et compétitivité. Il ne faut pas que se reproduise le scénario de la réforme du dialogue social où le gouvernement, avec la loi Rebsamen, est resté bien en-deçà de ce qu'il fallait faire.

Lire aussi

> Conférence sociale : une feuille de route chargée

Est-ce la fin du dialogue social, comme l'affirme la droite ?

L'accord sur les retraites complémentaires de vendredi montre qu'il existe un dialogue social constructif et réformiste. Cette négociation a été difficile mais on a abouti. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage aux trois syndicats qui ont validé l'accord. Ils ont joué un rôle très important et ont été responsables. C'est un signal fort qui montre que le dialogue social peut produire des

réformes structurelles. Pendant cette négociation, j'ai eu des moments de doute. Mais maintenant que l'accord est là, c'est un encouragement à continuer.

Pour en savoir plus

> DOSSIER L'accord pour sauver les retraites complémentaires

Donc le dialogue avec les syndicats peut fonctionner, sans passer par des référendums auprès des salariés ?

Le référendum peut être un outil, un plan B. Mais le plan A reste le dialogue avec les syndicats lorsqu'ils existent ou les représentants du personnel. Pour cela, il faut redonner du crédit à ces représentants et que ceux-ci soient réellement représentatifs du personnel.

Vous êtes totalement d'accord avec François Hollande, donc ?

Il y a effectivement des choses que je partage. Mais je suis très gêné quand le gouvernement dit qu'on ne touchera pas à la durée du travail, au contrat de travail et au salaire minimum. Il referme immédiatement la porte avant même l'ouverture des débats. L'important, c'est de mettre en place les outils permettant à la discussion sur le terrain d'avoir lieu, au plus près des réalités car chaque entreprise est un cas unique. Nous pourrions ensuite discuter de l'articulation entre accord de branche et accord d'entreprise. Certains secteurs, comme la propreté ou le bâtiment, du fait de leurs spécificités conventionnelles, tiennent à ce que l'accord de branche reste prééminent, il faut en tenir compte, même si pour moi, l'entreprise doit rester le lieu principal de dialogue social.

Manuel Valls a évoqué l'idée d'instaurer un chèque syndical pour que ce soit les salariés qui décident du financement des syndicats. Qu'en pensez-vous ?

Toutes les solutions sont bonnes à mettre sur la table. Et le tri se fera après. Axa l'a utilisé, je crois que ça fonctionne pas mal. Mais il ne faut pas que ça coûte aux entreprises. C'est vrai pour le chèque syndical comme pour tous les nouveaux dispositifs.

Vous qualifiez les signataires de l'accord sur les retraites de « constructifs ». Vous considérez donc qu'on ne peut rien construire avec FO et la CGT ?

Sur cette négociation, il y a eu des gens qui ont eu le courage et le pragmatisme de chercher un consensus et de le trouver, d'aller au-delà des postures et de la comedia dell'arte habituelle. Je dis bravo ! J'aimerais juste que les autres s'interrogent : voulez-vous vraiment créer de l'emploi en France pour vos enfants ? Quand Philippe Martinez propose de baisser la durée légale hebdomadaire à 32 heures et d'augmenter le SMIC, on ne peut pas dire qu'il ait ce souci. Il faut que je l'emmène à Shanghai, Palo Alto, Singapour, Séoul ou plus près, dans la Ruhr, en Allemagne. Et j'emmènerais bien aussi Jean-Claude Mailly. Le problème avec FO et la CGT, c'est qu'on n'est même pas d'accord sur le constat. La France vue de la porte de Montreuil, c'est totalement différent de la France vue du reste du monde. Ils doivent avoir conscience que nous sommes dans une compétition ouverte et mondiale. Or la France a tous les atouts pour réussir si nous acceptons de nous adapter. C'est une chance à saisir.

Quelles sont vos inquiétudes sur le compte personnel d'activité ?

On parle beaucoup des droits des salariés face aux devoirs des entreprises. J'aimerais que l'on rééquilibre un peu. Il ne faut pas que le besoin d'agilité, de souplesse, de vitesse des entreprises crée de l'angoisse pour les salariés. L'entreprise doit donc cultiver l'employabilité de ses salariés. Si le CPA peut faciliter les transitions professionnelles dans et hors de l'entreprise, c'est bien. Mais une grande majorité de patrons est inquiète car ils craignent que le CPA induise un surcoût et une complexité accrue pour les entreprises. Ce ne serait pas acceptable.

Lire aussi

> Les grandes ambitions du compte personnel d'activité

Revenons à l'Agirc-Arrco. L'avenir des retraites complémentaires est-il garanti ou faudra-t-il de nouvelles mesures à moyen terme ?

Nous avons imaginé un système pilotable qui assurera durablement l'équilibre financier des régimes. C'est une vraie réforme structurelle, pas seulement paramétrique. Si, dans 5 ou 10 ans, le

déficit se creusait de nouveau, nous pourrions adapter le nouveau dispositif de bonus-malus, qui décale de quelques trimestres l'âge permettant d'obtenir une retraite complémentaire à taux plein. Et si l'âge légal de la retraite était relevé à l'avenir, notre système resterait fonctionnel.

Pensez-vous vraiment que les salariés vont prolonger leur activité, alors que le malus est relativement faible et temporaire ?

La perspective de perdre 10% de sa retraite complémentaire pendant trois ans, soit plus d'un mois de perdu sur l'année, va conduire les salariés à se poser la question de partir ou de continuer au moins un an. D'autant que s'ils prolongent leur activité, ils pourront obtenir un bonus. La prévision d'économies de 500 millions d'euros est très prudente puisqu'elle est basée sur l'hypothèse que personne ne décalerait son départ. Je suis persuadé que cela modifiera les comportements et que l'on réalisera des économies beaucoup plus importantes, sans doute plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires. Et encore une fois, si on constate que cela ne marche pas, rien n'empêchera de revoir les curseurs.

Certains chefs d'entreprise déplorent que, comme toujours, les cotisations continuent à augmenter...

Tout le monde fait un effort et nous avons dû accepter une hausse des cotisations patronales. Mais nous avons bataillé pour que celle-ci soit compensée par une baisse, à due proportion, des cotisations de la branche accidents du travail – maladies professionnelles, qui est en excédent grâce au travail de prévention des entreprises. Croyez-moi, ce n'était pas gagné d'avance et il y a eu une négociation dans la négociation pour obtenir l'accord du gouvernement.

Dès l'année prochaine, une première baisse interviendra pour compenser l'extension de la cotisation AGFF. La volonté, au-delà de l'accord Agirc-Arrco, reste de faire baisser fortement le coût du travail, et je veux prévenir tout le monde : il ne sera pas question, lors des prochaines négociations comme celle de l'Unedic, d'augmenter les cotisations. Je le rappelle : toute augmentation de cotisation, de taxe ou d'impôt entraîne du chômage.

La contribution des entreprises est donc en réalité limitée...

Nous faisons un effort partagé en gérant mieux la branche AT-MP, ce qui permet d'optimiser nos régimes de protection sociale et de compenser la hausse des cotisations Agirc-Arrco. Ce devrait être le même leitmotiv partout : faire mieux avec moins pour baisser la dépense publique, et réduire tous les déficits pour diminuer les charges et créer des emplois qui bénéficient à tous en optimisant le système et non pas en touchant seulement les paramètres. Arrêtons d'opposer les intérêts des entreprises et des salariés !

La prochaine négociation portera sur l'avenir de l'assurance-chômage. Quand va-t-elle démarrer et dans quel état d'esprit l'abordez-vous ?

L'accord sur les retraites complémentaires me donne de l'espoir. Nous devons aboutir à une réforme de l'assurance-chômage qui soit dans le même état d'esprit. Il nous faut revoir le système : accompagner mieux les gens qui sont vraiment très éloignés de l'emploi et inciter vraiment ceux qui pourraient travailler et ne le font pas. Sans augmenter les charges des entreprises et en optimisant le système pour aller vers un équilibre financier.

Où en est la réforme de la représentativité patronale ?

Nous avons jusqu'au 15 novembre pour trouver une solution entre les organisations patronales sur les critères à retenir pour mesurer notre représentativité respective. Lorsqu'on parle de social, de gestion des salariés, il me semble normal de prendre en compte le nombre de salariés dans ces critères.

@mbellan1Suivre- @leiladecoSuivre- @e_lefebvreSuivre



Politiques sociales - Satisfaction des associations de solidarité après la conférence sociale

Politiques sociales | 20/10/2015 Satisfaction des associations de solidarité après la conférence sociale Pour le collectif Alerte, la conférence sociale qui s'est tenue lundi 19 octobre n'aura pas été une opération blanche : "les propositions que nous avons formulées ont été retenues", se félicite son président, François Soulage. Principaux motifs de satisfaction : l'abondement supplémentaire du compte personnel de formation des chômeurs de longue durée, l'extension de la garantie jeunes ou l'objectif de lutte contre les inégalités du compte personnel d'activité. Accès réservé aux abonnés Pour accéder aux actualités des ASH, vous devez être abonné à la revue et vous identifier dans le pavé en haut à droite. Comment accéder au contenu du site ASH ? Vous êtes abonné aux ASH, identifiez-vous dans l'Espace Abonnés se trouvant en haut à droite. Si n'avez pas encore de compte, cliquez sur « compte abonné » en haut à droite pour créer vos codes d'accès au site. Vous souhaitez obtenir une information, vous abonner ? composez-le : Vous pouvez également être contacté par téléphone : demandez à l'un de nos conseillers de vous rappeler en cliquant sur l'image puis en saisissant votre numéro de téléphone. Actualités Sociales Hebdomadaires Pour rester en prise directe avec toute l'actualité sociale et sanitaire et sociale ! Handicap, Exclusion, Grand âge, Enfance : les ASH couvrent tout le social, domaine par domaine, métier par métier ! Chaque semaine, toute l'actualité sociale et sanitaire et sociale en 4 temps forts : L'Actualité Côté cour : toute l'information vient à vous : actualités institutionnelles, plans gouvernementaux, projets de loi, rapports officiels, etc. Côté terrain : vous êtes au cœur des initiatives et préoccupations de tous les acteurs du secteur Le Magazine. Avec les rubriques : « Vos pratiques » : des reportages au plus près des métiers « Décryptage » : des débats et articles de fond), « Rencontre » : une interview hebdo sur un sujet d'actualité « Vos idées » : une libre tribune pour vous exprimer « Culture » : une sélection d'émissions, d'ouvrages, d'expos... « Le point de vue de... » : le bloc-notes mensuel de personnalités du secteur. Le Cahier Juridique Pour tout savoir sur les derniers dispositifs en vigueur et leurs conséquences sur votre activité : « La veille juridique », « Le dossier juridique » et « L'aide-mémoire du travailleur social ». Le Cahier Emploi La référence du secteur en matière d'emploi, soit plus de 300 offres par semaine.





salariés en légitime défense



Air France, les salariés sont-ils en légitime défense pour leur emploi ?

Mardi, 20 Octobre, 2015 - L'Humanité

André Chassaigne Président du groupe Gauche démocratique et républicaine à l'Assemblée nationale

Patrick Brody Syndicaliste, CGT commerce Christian de Montlibert Sociologue, professeur émérite de l'université de Strasbourg

Christine Poupin Porte-parole du NPA

Flagrant délit de violence de classe par André Chassaigne Président du groupe Gauche démocratique et républicaine à l'Assemblée nationale

L'instrumentalisation médiatique du conflit entre les salariés d'Air France et leur direction aura encore une fois confirmé la violence du traitement de la question sociale dans notre pays. Dès que les salariés se dressent pour défendre leurs emplois et dénoncer les mauvais choix économiques du patronat et de l'État, ils se retrouvent stigmatisés en fauteurs de troubles, en êtres dénués de capacité de maîtrise et de compréhension des mécanismes de l'économie.

Si j'ai tenu à citer Jean Jaurès, en introduction de mon interpellation du gouvernement le 13 octobre dernier, à la suite de l'arrestation de six salariés d'Air France, c'est d'abord pour défaire ce discours dominant qui tente d'évacuer la réalité de la lutte des classes acharnée que mènent le patronat et la finance.

Dix années de droite au pouvoir et trois années de social-libéralisme ont profondément imprégné la société d'une culture néolibérale décomplexée. Au point que l'exaspération et la colère de milliers de salariés aux vies brisées devraient être perçues comme des manifestations mêlant inconscience et immoralité, quand le choix de détruire des emplois devrait être légitimé comme un acte de vertu économique et politique.

Cette dévalorisation des droits des travailleurs à se défendre face à l'oppression patronale est constitutive d'une immense régression démocratique. Le droit au travail est proclamé à l'article 23 de la Déclaration des Nations unies de 1948 : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » De même, la Constitution française n'affirme-t-elle pas, à travers le préambule de la Constitution de 1946, que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » ?

Cette « affaire de la chemise arrachée » n'est pas seulement un bon coup médiatique. Il s'agit d'une stratégie politique de fond pour étouffer toute dynamique du mouvement social.

Cet engagement de la social-démocratie aux côtés du Medef et de la finance internationale s'est concrétisé dès 2012 : souvenons-nous avec quelle détermination le pouvoir en place a repoussé la proposition de loi des députés du Front de gauche en faveur de l'amnistie des syndicalistes. Cet acte politique, à côté de l'adoption du pacte budgétaire européen, a constitué un marqueur déterminant de ce qu'allait être le quinquennat de François Hollande.

Dans un tel contexte, n'est-il pas aujourd'hui d'utilité publique de dresser l'inventaire de toutes les violences subies par les dominés, et plus particulièrement par une classe ouvrière que le pouvoir entend ranger en simple variable d'ajustement de l'économie libérale ?

Réaffirmons donc avec force notre rejet de toutes les violences patronales et économiques à l'égard de ceux qui produisent toutes les richesses.

Dénonçons sans ménagement la violence du capital, cette « violence des riches », qui commence par celle des milliardaires exilant les fruits du travail de millions de femmes et d'hommes sans jamais être considérés comme des « voyous ».

Déconstruisons sans relâche cette terrible « violence de la pensée », distillée au quotidien par le discours médiatique et la classe dominante, selon laquelle les dominés ont tort de défendre leurs propres intérêts.

Décolonisons les esprits de cette violence permanente des fondamentalistes du marché déconnectés des réalités sociales et de la qualité de vie des populations, et pour lesquels l'humain n'est qu'une machine à générer des profits. Car la bataille est intensément culturelle.

la suite :

<http://www.humanite.fr/air-france-les-salaries-sont-ils-en-legitime-defense-pour-leur-emploi-587223>

Conférence sociale: Hollande brandit le bâton pour réformer le droit du travail

C'est « la réforme ou la rupture » a lancé le président de la république à l'occasion de la conférence sociale. François Hollande a annoncé une réforme du droit du social, sans la mettre à l'ordre du jour des négociations.

Le message du président est clair : une réforme du droit du travail est en préparation et sera présentée par la ministre Myriam El Khomri début 2016, mais le sujet n'est pas à l'ordre du jour des négociations.

Car selon François Hollande, sur le sujet, "le statu quo n'est plus possible". "L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition". Et la réforme évoquée, c'est celle du code du travail. "Il ne s'agit évidemment pas de toucher au principe du Code du travail, à la durée légale du travail, au Smic, au contrat de travail. (...) Notre législation du travail est devenue, avec le temps, illisible (...) Il y aura donc une clarification du code du travail, elle sera lancée sans tarder et le Premier ministre en précisera la méthode et le calendrier."

François Hollande a tenté de minimiser l'annonce, en assurant ne pas toucher au salaire minimum ou aux 35 heures. Cela reste une attaque contre la CGT, qui voulait, à l'inverse, poser sur la table des négociations une augmentation des salaires comme un passage aux 32 heures. C'est du fait de l'absence de ces grandes thématiques à l'ordre du jour que la CGT a préféré ne pas participer. Cette conférence est axée sur trois thèmes plus consensuels : le numérique, le compte personnel d'activité et la conférence climat COP21...

la suite :

<http://www.humanite.fr/conference-sociale-hollande-brandit-le-baton-pour-reformer-le-droit-du-travail-587203>

Hollande fait la leçon à la CGT et accorde 0,1% aux retraités !!

Hier, pendant que le chef de l'Etat évoquait sa préférence pour le dialogue entre patrons et syndicats devant la conférence sociale, l'Union confédérale des retraités CGT rappelait que le gouvernement a décidé d'augmenter les pensions de 0,1% en octobre après 30 mois de blocage

La presse, unanime, a relevé la pique lancée par François Hollande contre la CGT, sans toutefois la nommer, dans son discours inaugural de la Conférence sociale pour l'emploi. « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant les insuffisances du dialogue social » a dit le président de la République avant d'ajouter que cette conférence « place les présents et les absents devant leurs responsabilités ».

Cette volonté de ringardiser la CGT après la décision de cette dernière de ne pas se prêter à un simulacre de concertation ne figurait pas dans le discours écrit du chef de l'Etat où l'on pouvait lire ceci : « Mais si le dialogue social vient à s'enrayer, soit par défaut de participation des acteurs - ils en ont le droit- soit par contestation de son utilité - ce qui serait faux- , alors ce n'est pas le dialogue social qui sera enrayeré, c'est le modèle social qui sera défait. Et les premières victimes seront les salariés qui seront laissés à eux-mêmes sans représentants légitimes capables de les

défendre : mais les entreprises elles-mêmes, et je les mets en garde si certains avaient cette idée à l'esprit. Les entreprises elles-mêmes, faute de dialogue social, faute de responsabilité sociale, faute d'un modèle partagé, seraient confrontées à des mouvements qu'elles ne pourraient plus maîtriser, à la confrontation, à la force, à la brutalité, au désespoir ».

Ces propos, typiquement révélateurs de la personnalité ambiguë de François Hollande, semblent faire référence à ce qui s'est passé récemment à Air France. Cela étant, pour que le dialogue social soit utile aux salariés il faut qu'il y ait «du grain à moudre », comme disait naguère André Bergeron, secrétaire général de Force Ouvrière. Or les patrons ne mettent rien sur la table des négociations et le gouvernement non plus.

Alors que les pensions de retraite n'avaient connu aucune revalorisation depuis avril 2013, l'Union Confédérale des retraités CGT publiait hier, au moment où François Hollande incitait les patrons et les syndicats à négocier, un communiqué révélateur de l'hypocrisie du chef de l'Etat et de son gouvernement.

Ce communiqué rappelait que l'annonce, par le gouvernement d'une revalorisation des retraites de base « à hauteur de 0,1% à dater du 1er octobre 2015 vient résonner comme une nouvelle provocation à l'égard des retraités.

Ainsi, pour une pension de 1.000€ la hausse sera de 1€C'est depuis avril 2013 que le gouvernement a décidé de geler le montant des pensions de retraite», poursuit le communiqué. Nous avons là un révélateur du quinquennat de François Hollande : une « revalorisation » 0,1% des pensions après 30 mois de blocage.

En osant annoncer une hausse aussi dérisoire, le chef de l'Etat et son gouvernement font de la provocation vis-à-vis des retraités, à commencer par les 13,7 millions de retraités du secteur privé qui ont cotisé à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Certes, le communiqué de l'UCR-CGT prend soin de rappeler que les petites pensions avaient bénéficié d'une prime unique de 40€ pour toute l'année 2014, soit l'équivalent de trois baguettes de pain par mois. C'était déjà une misère et celle de cette année est encore pire.

« C'est la raison pour laquelle l'UCR-CGT et 8 autres organisations appellent à faire du 24 novembre une nouvelle journée de mobilisations et de manifestations dans tout le pays », afin d'obtenir une véritable revalorisation des pensions.

Ainsi donc, pendant que François Hollande donne des leçons de syndicalisme à la CGT, son gouvernement n'en finit pas de prendre aux pauvres pour donner aux riches à travers de multiples mesures de défiscalisation qui ne parviennent même pas à créer de nouveaux emplois.

Par Romaric Godin

La victoire des Libéraux de Justin Trudeau est le fruit d'une campagne audacieuse, notamment sur le plan économique. De quoi faire réfléchir la zone euro...

La victoire nette du chef du Parti libéral canadien Justin Trudeau est une véritable leçon pour l'Europe. Certes, la personnalité du nouveau Premier ministre, sa jeunesse et son nom, ont sans doute joué un rôle dans le retour des Libéraux au pouvoir.

Mais, bien plus que ces éléments, c'est d'abord la capacité de Justin Trudeau à créer les conditions d'une alternative qui a été déterminante dans le scrutin canadien. La preuve en a été la très nette poussée de la participation, passée de 62 % à 67 % des inscrits, poussée qui a principalement profité au Parti libéral lequel, avec 4,2 millions de voix gagnées, est le seul grand parti à progresser.

L'audace de Justin Trudeau

Le fils de l'ancien chef du gouvernement Pierre-Elliott Trudeau a donc réussi à mobiliser l'électorat canadien. Il l'a fait avec un message clair, qu'il a résumé lors de son premier discours après les élections :

« Le temps est venu d'un vrai changement. »



la suite :

<http://www.latribune.fr/economie/international/les-lecons-du-canada-a-l-europe-515136.html>





Satisfaction des associations après la conférence sociale

Pour le collectif Alerte, la conférence sociale qui s'est tenue lundi 19 octobre n'aura pas été une opération blanche: "les propositions que nous avons formulées ont été retenues", se félicite son président, François Soulage. Principaux motifs de satisfaction: l'abondement supplémentaire du compte personnel de formation des chômeurs de longue durée, l'extension de la garantie jeunes ou l'objectif de lutte contre les inégalités du compte personnel d'activité.





Social : François Hollande choisit ses partenaires

« Ce serait quand même plus simple s'il y avait un seul syndicat et une seule organisation patronale », a plaisanté François Hollande après avoir entendu les sept discours liminaires des numéros un des quatre centrales représentatives présentes et des trois organisations patronales. « Et un seul parti ? », a ironisé Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO. Lors de cet échange de près de trois heures entre le président de la République et les partenaires sociaux, en prélude à l'ouverture, lundi 19 octobre, de la conférence sociale au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, le secrétaire général de FO a voulu être « la voix discordante ». M. Mailly a ainsi affirmé que la démocratie sociale « supporte mal l'autoritarisme social ». « Confondre mouvement et autoritarisme, c'est ne plus laisser qu'une option : le conservatisme », lui a répondu Manuel Valls dans son discours de clôture. « C'était plutôt tendu et solennel », a observé Philippe Louis, le président de la CFTC. Mais après cela s'est déridé. « L'entourage du chef de l'Etat parle d'un échange « détendu, studieux et constructif ». Pierre Gattaz, le président du Medef, s'est déclaré « fondamentalement attaché à un dialogue économique et social, responsable, constructif et pragmatique », d'abord avec les syndicats réformistes. Il a préconisé de « bâtir ensemble un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi pour construire les "trente audacieuses" ». Laurent Berger s'est inquiété d'« un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre et ne laisse plus de place à une parole construite et combative ». S'inquiétant de voir que les syndicats sont « les nouveaux boucs émissaires », le secrétaire général de la CFDT a dénoncé les « jeux de postures ». Lire aussi : Une conférence sociale sur fond de tensions Dans son discours, M. Hollande a défendu avec force sa méthode du dialogue social, et fait l'éloge des syndicats, taclant au passage, sans le citer, Nicolas Sarkozy. Mettant en garde contre les risques d'une « disparition » du modèle social, le chef de l'Etat a lancé : « Voulons-nous une démocratie organisée et apaisée (...) ou nous en remettre au rapport de forces sur tous les sujets et en tous lieux ? » Il a vivement critiqué l'absence de la CGT, fustigeant ceux qui ne veulent pas s'embêter à « signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place tout en dénonçant au même moment les insuffisances du dialogue social ». A son tour, M. Valls a dénoncé « ceux qui s'enferment dans des postures, pour qui les enjeux internes l'emportent sur l'intérêt général ». Lire aussi : La CGT boycotte la conférence sociale A dix-huit mois de la fin de son mandat, M. Hollande considère qu'il dispose encore d'un temps utile pour faire avancer le dialogue social. Sa stratégie consiste ainsi à « cornériser » la CGT, prenant son parti de sa volonté de rester hors du jeu contractuel, et à conforter l'aile sociale du Medef, celle qui ne veut pas faire la grève de la négociation jusqu'à l'élection présidentielle. M. Gattaz a donné l'impression d'être sur cette ligne. « Une grande réforme » A l'issue de la conférence sociale, le ministère du travail a diffusé une copieuse « feuille de route » de 28 pages. Le nombre de mesures nouvelles s'avère modeste. Le plan de formations prioritaires en faveur des demandeurs d'emploi sera renforcé : 150 000 personnes devraient en bénéficier en 2016, contre 100 000 en 2015. Lancé en juin 2013, ce dispositif, dont l'objectif est d'aider les chômeurs à répondre à des offres d'emploi non pourvues, a fait ses preuves, selon M. Hollande, « puisque 60 % de ces formations ont débouché sur un emploi », a-t-il assuré. Le chantier du compte personnel d'activité (CPA), qui doit permettre à tous les actifs de conserver et de faire fructifier leurs droits tout au long de leur vie professionnelle, même s'ils changent de statut, est « une grande réforme » qui, a indiqué M. Hollande, « va sans doute prendre encore des années pour entrer en vigueur ». Avant la fin octobre, Myriam El Khomri, la ministre du travail, présentera « un document d'orientation ». « Les partenaires sociaux, précise la feuille de route, engageront sur cette base la négociation d'un accord relatif aux principes et à la méthode de construction du CPA ». Un accord « devra intervenir d'ici à la fin de l'année », afin qu'un projet de loi soit adopté par le Parlement au premier semestre 2016. M. Valls a indiqué que le dispositif sera « abondé » pour les jeunes ayant quitté le système scolaire sans aucune qualification et pour les chômeurs de longue durée. Sur la réforme du code du travail, le chef de l'Etat a de nouveau affirmé qu'il n'était pas question de « toucher (...) à la durée légale du travail, au smic, au contrat de travail ». Afin

qu'elles soient intégrées dans la loi sur le CPA, Mme El Khomri remettra, le 28 octobre, ses propositions au premier ministre. Lire aussi: [Quels sont les thèmes de la conférence sociale?](#)



Une feuille de route sociale 2016 très axée sur la formation

© Hamilton / Rea Création du compte personnel d'activité, insertion des jeunes et des chômeurs, accompagnement des transformations de l'économie, de la transition énergétique et de la révolution numérique, plan de formations prioritaires: tous ces sujets ont marqué les débats de la 4e conférence sociale pour l'emploi qui s'est tenue au Palais d'Iéna le 19 octobre 2015. La formation figure en bonne place de la feuille de route sociale 2016.



Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a accueilli le 19 octobre 2015 la 4e conférence sociale pour l'emploi du quinquennat. Ce rendez-vous, boycotté cette année par la CGT et Solidaires, était plus particulièrement centré sur trois thèmes : le compte personnel d'activité (CPA), la transition énergétique, et le numérique. En fin de journée, le Premier ministre a présenté la feuille de route sociale qui formalise les actions, la méthode et le calendrier que le gouvernement entend mettre en oeuvre en 2016. Manuel Valls l'a martelé : "Le monde du travail se transforme sous l'effet de

mutations sociales, technologiques, industrielles, environnementales. [...] Aujourd'hui, nous sommes au coeur de ces transformations qui n'ont pas été suffisamment anticipées." Son objectif : "Anticiper les transformations de notre économie, et construire le modèle social du 21e siècle, ce qui implique d'agir sans relâche pour faire baisser le chômage et répondre à l'urgence sociale." Sa méthode : le dialogue social. Il faut, dit-il "réinventer notre modèle social". "L'immobilisme condamnerait à terme notre modèle social", prévient-il.

Mise en oeuvre du CPA, lutte contre le chômage de longue durée, insertion des jeunes, accompagnement par la formation des transformations de l'économie et de la transition énergétique, accompagnement de la révolution numérique... Tour d'horizon des principaux axes de la feuille de route sociale 2016 reposant étroitement sur la formation.

Compte personnel d'activité

La mise en oeuvre de cet outil de sécurisation des parcours qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017 prendra "sans doute des années", a prévenu le chef de l'Etat en ouverture de la conférence sociale. Le rapport de **France Stratégie** et les débats de la conférence sociale ont permis de définir les contours du CPA qui s'appuiera, précise la feuille de route, sur "les comptes personnels existants : compte personnel de formation (CPF), compte personnel de prévention de la pénibilité, le cas échéant compte épargne temps (CET) pour les personnes qui en sont dotées". Il sera complété par l'élaboration d'un portail numérique qui permettra aux actifs d'accéder à tous leurs droits sociaux.

Un document d'orientation sera adressé aux partenaires sociaux avant la fin du mois d'octobre. Sur cette base, ceux-ci engageront, d'ici la fin de l'année, la négociation d'un accord (ou d'une délibération commune) "relatif aux principes et à la méthode de la construction du CPA et de la sécurisation des parcours professionnels". Cet accord devra fixer un calendrier et des points d'étape pour chacun des thèmes. Concomitamment, une consultation s'engagera avec les régions. D'après Pascale Gérard, vice-présidente du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, interrogée par Localtis, "cette concertation quadripartite (Etat, régions, patronat, syndicats) devrait débiter au maximum à la mi-novembre". Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social présentera ensuite un

projet de loi début 2016, en vue de son adoption par le Parlement au premier semestre 2016. Tout au long de l'année prochaine, plusieurs thématiques relatives à la sécurisation des parcours seront en outre "soumises à la concertation ou la négociation" (extension et portabilité du CET, levée des freins à la mobilité géographique...). Il est également prévu d'organiser à terme "un large débat public" sur le CPA.

Un abondement du CPA POUR Les jeunes SANS QUALIFICATION

Un abondement du CPA des jeunes sortis du système de formation initiale sans qualification est prévu, à hauteur "des heures nécessaires à l'obtention d'un premier niveau de qualification" (CAP, Bac pro...). Les modalités de cet abondement seront précisées dans le cadre du dialogue quadripartite avec les régions.

Garantie jeunes

La garantie jeunes sera étendue "dans tous les territoires volontaires à partir de mars 2016". Elle est expérimentée depuis fin 2013 dans 72 départements. L'objectif est d'atteindre, fin 2016, "plus de 100.000 jeunes" dans ce dispositif.

Lutte contre le décrochage scolaire

Le nombre de jeunes de retour chaque année en formation initiale dans les établissements de l'Education nationale sera "significativement" augmenté d'ici 2017. Dans le cadre du protocole Etat-régions d'août dernier, l'Etat et les régions définiront, pour chacune d'elles, un objectif quantitatif et qualitatif en termes de prise en charge et de solutions apportées aux jeunes. Les textes permettant que les jeunes qui interrompent leur cursus en cours de route puissent conserver le bénéfice des compétences déjà acquises seront adoptés courant 2016. Enfin, le nombre de jeunes parrainés vers l'emploi sera doublé d'ici 2017. Une plateforme du parrainage sera mise en ligne début 2016.

Relance de l'apprentissage

Plusieurs mesures vont poursuivre "leur montée en charge" en 2016, comme le développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'Etat avec 4.000 recrutements dès cette année et 6.000 en 2016. Sur la mise en place d'un statut de l'apprenti, les discussions se poursuivent au sein du Conseil national, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop).

150.000 formations prioritaires pour les demandeurs d'emploi

Le gouvernement souhaite amplifier les plans successifs de formations prioritaires orientées vers les secteurs d'avenir et les besoins des territoires. En 2015, 100.000 formations prioritaires avaient ainsi été dégagées pour les demandeurs d'emploi (60.000 par la mobilisation du CPF et 40.000 pour la formation des demandeurs d'emploi dans les petites entreprises). En 2016, 150.000 formations prioritaires devraient être réalisées. Des discussions seront engagées par les partenaires sociaux et les régions pour définir les modalités de financement de ce plan. La feuille de route précise cependant que "le financement sera apporté sous la forme d'un abondement au CPF". En ouverture de la conférence sociale, François Hollande a déclaré : "Je demande aux partenaires sociaux de prendre leur part sur la formation. Nous avons des emplois non pourvus à cause d'un système de formation défaillant." Il faut a-t-il insisté que "chaque euro collecté soit directement affecté à la préparation des emplois de demain [...] aux jeunes et aux demandeurs d'emploi".

Chômeurs de longue durée

La mobilisation en faveur des chômeurs de longue durée sera "amplifiée" en 2016 : évaluation fin 2015 du plan "Nouvelles solutions face au chômage de longue durée" lancé le 9 février 2015, et de nouvelles discussions vont être engagées avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour financer leur formation.

Compétences de la transition énergétique

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'Etat élaborera en concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, un plan de programmation de l'emploi et des compétences tenant compte des orientations fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

A cette fin et dans la continuité de ses travaux rendus en février 2015, le Cnefop sera chargé d'établir les besoins en emplois et compétences en commanditant et en coordonnant des études d'impact à l'échelle des branches et des territoires, permettant à l'ensemble des partenaires d'anticiper les mutations en cours et à venir. Le gouvernement saisira le Cnefop sur ce sujet avant la fin du mois de novembre, et un point d'étape sera réalisé à la fin du premier semestre 2016. En outre, l'Etat, les régions et les branches professionnelles devront poursuivre l'intégration des enjeux de la transition énergétique dans les offres de formation et dans les politiques de certification professionnelle.

Formation, climat et environnement

L'offre de formation devra s'adapter aux enjeux environnementaux et climatiques. Les branches professionnelles sont ainsi invitées à revoir la liste des formations éligibles au CPF pour l'actualiser en fonction des enjeux de la transition énergétique. Dans le cadre des travaux menés par le ministère du Travail, et en lien avec le ministère de l'Ecologie, seront identifiés et valorisés des projets de formation innovante (en termes d'ingénierie, de thème traité ou de gouvernance) dans des filières de la transition énergétique et de la croissance verte. Une attention prioritaire devra être portée aux besoins de formation des formateurs, dans les secteurs les plus concernés par les enjeux d'efficacité énergétique, tels que le bâtiment.

Formation, industrie et transformation numérique

Diverses actions seront mises en oeuvre comme l'établissement de cartographies par branche et par filière des besoins en emplois et en compétences de l'industrie, qui identifieront notamment les nouveaux besoins liés au numérique. Ces cartographies seront régulièrement mises à jour. Il est également prévu d'accélérer l'inscription des formations en lien avec le numérique sur les listes de formations éligibles au CPF, et de recenser les certifications intégrant des compétences numériques au sein du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Réforme du Code du Travail

Alors que le sujet était censé être exclu de la conférence sociale, la question de la réforme du Code du travail a été un des sujets majeurs de la journée. "Le chantier sera lancé sans tarder", a affirmé le président de la République, tout en précisant que "l'objectif n'est pas d'inverser la hiérarchie des normes", ni de toucher à la durée du travail ou au salaire minimum. "Notre Code du travail est devenu trop complexe et illisible, avec des protections bien souvent virtuelles", a complété le Premier ministre en fin de journée. Il a confirmé que le projet de loi sur le travail que prépare Myriam El Khomri pour début 2016 prévoirait une réforme de la création de la norme sociale distinguant "les principes fondamentaux garantis par la loi, les dispositions relevant des accords collectifs et les règles qui viendront suppléer en l'absence d'accord [...] sur certains domaines essentiels du Code du travail". La ministre du Travail est soumise à un calendrier très serré puisqu'elle doit remettre à Matignon des propositions d'orientation pour le futur projet de loi dès le 28 octobre. Une seconde phase de concertation des partenaires sociaux s'engagera alors jusqu'à la fin de l'année.



Une feuille de route sociale chargée



A l'issue de la conférence sociale, le gouvernement a dévoilé mardi son agenda pour les prochains mois.

La feuille de route sociale envoyée mardi aux partenaires sociaux liste toute une série de sujets qui devront être abordés ces douze prochains mois. En voici les principaux :

Jeunes et chômeurs de longue durée

Les jeunes sortis sans qualification du système scolaire bénéficieront d'un abondement de droit au compte personnel d'activité (CPA) afin d'obtenir un premier niveau de qualification. Par ailleurs, la garantie jeunes, expérimentée depuis 2013, sera étendue à tous les territoires volontaires afin d'atteindre 100.000 bénéficiaires d'ici à fin 2016. Enfin, 150.000 formations prioritaires sont prévues en 2016 au profit des chômeurs de longue durée.

Logement

A compter du 1^{er} janvier, Action Logement financera une nouvelle garantie de loyers qui bénéficiera aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés en situation précaire.

Pacte de responsabilité

La ministre du Travail réunira les partenaires sociaux en décembre pour faire le point sur la négociation des accords sociaux dans le cadre du pacte de responsabilité. Un calendrier d'achèvement des négociations sera dressé.

Compte personnel d'activité

Ce sera le plus gros chantier de 2016. Concrètement, un portail numérique de droits devrait voir le jour pour regrouper les comptes personnels existants (compte personnel de formation, compte pénibilité, éventuellement compte épargne temps), complétés par des droits nouveaux, selon les vœux du gouvernement. Ce dernier transmettra à la fin du mois un document d'orientation à partir duquel les partenaires sociaux engageront une négociation. Un accord devra intervenir avant la fin de l'année pour fixer un calendrier et les points d'étape pour chacun des thèmes (extension et portabilité du compte épargne temps, utilisation éventuelle d'une partie des droits à l'assurance-chômage pour augmenter les droits sur le CPA...). Le ministère du Travail présentera ensuite un projet de loi en vue d'une adoption d'ici à l'été 2016.

Accords d'entreprise

Le gouvernement présentera un document le 28 octobre. Dès 2016, des accords d'entreprise ou de branche pourraient déroger à la loi dans certains nouveaux domaines, non encore précisés. Le sujet sera intégré au projet de loi El Khomri.

Télétravail

Les partenaires sociaux sont invités à revoir l'accord de 2005 sur le télétravail pour intégrer ses nouvelles formes : « co-working », nomadisme, etc.

@mbellan1Suivre

... " Aphone ", " déconnecté " ou " combatif " ?

A l'exception du Parti socialiste, l'intervention scrutée du président de la République n'a pas plus convaincu à droite qu'à la gauche de la gauche.

Nathalie Kosciusko-Morizet (numéro deux des Républicains). « J'ai entendu un président complètement déconnecté qui nous dit que le climat social en France n'est pas si mauvais, que ce qui s'est passé chez Air France n'est pas représentatif. Sans doute. Mais que le climat social ne soit pas mauvais, ce n'est pas la réalité. Et qu'il nous dise qu'économiquement c'est formidable. Mais vous vous rendez compte ? On est la lanterne rouge de l'Europe ! »

Florian Philippot (vice-président du Front national). « Il parle beaucoup,

mais, en réalité, on n'entend rien, il ne dit rien, il n'y a rien qui sorte de concret de sa bouche. Sur " Air France ", vitrine du pays, il a été aphone. »

Pierre Laurent (secrétaire national du PCF). « Personne ne cherche à vivre ailleurs que dans une société apaisée [.], mais une société apaisée, c'est une société qui fait progresser tout le monde, qui ne laisse pas au bord de la route en permanence une majorité croissante de la population. [.] Ce président de la République s'est fait élire sur des promesses, il n'en tient aucune. »

Corinne Narassiguin (porte-parole du PS). « Le président s'est montré lucide et combatif. Il est déterminé à poursuivre les réformes nécessaires jusqu'au bout de ce quinquennat, en

particulier pour l'emploi, avec notamment le compte personnel d'activité (CPA), faisant du dialogue social le moteur du redressement économique dans la justice sociale. Il a fait des annonces fortes sur le logement, sur la police pour continuer de réparer et renforcer ce qui avait été délaissé ou démantelé pendant le quinquennat précédent. Conscient et attentif au danger que représente le FN, il s'est clairement engagé dans la bataille contre le bloc réactionnaire. » ■

« Je ne ralentirai en aucune manière le rythme des réformes », a promis François Hollande lors de la Conférence sociale. Et la « feuille de route » issue d'une journée de réunions au Conseil économique, social et environnemental (CESE) trace effectivement un chemin ponctué de très, très nombreux rendez-vous jusqu'en 2016 : création du compte personnel d'activité, mise en ouvre du rapport Combrexelle sur la négociation sociale et la refonte du Code du travail, relance de la formation, prise en compte des transitions numérique et énergétique sur le travail et l'emploi



Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly (au centre), a dénoncé hier, lors de la conférence sociale, l'« autoritarisme social ». Photo AFP

« Réforme ou rupture »

Le « climat social », selon l'expression consacrée, était pourtant à l'orage, entre les violences à Air

France et le boycottage de la conférence sociale par la CGT. Cela a conduit le Président à définir sa méthode entre une double opposition. D'un côté, ceux qui trouveraient « commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place ». En clair, la CGT. À cet égard, François Hollande s'est félicité de l'accord conclu vendredi sur les retraites complémentaires, sans la CGT ni FO.

De l'autre côté, les partisans d'un « grand soir » contre les droits sociaux. En clair, Nicolas Sarkozy. « L'alternative, c'est la réforme ou la rupture », a affirmé François Hollande, à l'évidence déjà tourné vers un duel contre son prédécesseur.

Retour du « chèque syndical »

En l'absence de la CGT, il est revenu à Jean-Claude Mailly (FO) de jouer les opposants, pour dénoncer « un dialogue social essentiellement entre le gouvernement et le patronat », et « l'autoritarisme social » du pouvoir. « Confondre mouvement et autoritarisme, c'est ne laisser qu'une option : le conservatisme », a répondu Manuel Valls en clôture des travaux.

De la feuille de route ressortent

quelques étapes marquantes. Comme l'annonce par le Président de la « clarification » du Code du travail, qui n'était pas au programme de la Conférence. Pas plus que sa volonté que « le dialogue social se rapproche de l'entreprise », également tirée du rapport de Jean-Denis Combrexelle. Cela pourrait s'accompagner, selon le Premier ministre, d'une exhumation du vieux projet de « chèque syndical ».

À noter aussi l'objectif présidentiel d'un « accord ou d'une position commune » des partenaires sociaux sur le compte personnel d'activité. Ce dernier accueillerait les droits aux congés, ainsi que le « droit à une deuxième chance », annoncé dans notre journal par la ministre du Travail Myriam El Khomri. Reste à vérifier que les résultats seront à la hauteur de l'agenda.

Francis Brochet ■



À SUIVRE

Feuille de route

- > Sur le code du travail, Manuel Valls attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre. François Hollande a promis que la durée légale du travail, le Smic et le contrat de travail seront préservés.
- > Le compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits (épargne-temps, pénibilité, formation, congés), entrera en vigueur le 1er janvier 2017.
- > Sur le front de l'emploi, le chef de l'État a annoncé le renouvellement en 2016 d'un plan de formations prioritaires à destination de 150.000 chômeurs. ■



François Hollande a annoncé, hier, la reconduction en 2016 d'un plan de formations à destination

François Hollande a annoncé, hier, la reconduction en 2016 d'un plan de formations à destination des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. *« Je souhaite le renouvellement pour 2016 du plan relatif aux formations prioritaires. Cent mille ont été réalisées en 2015 avec succès [...]. Ce potentiel sera porté l'an prochain à 150 000, et encore davantage tourné vers les chômeurs de longue durée, les seniors et les jeunes »*, a affirmé François Hollande. Il a été également annoncé la mise en place,

au 1er janvier 2017, d'un compte personnel d'activité (CPA), qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés.

150 000 nouvelles formations pour les chômeurs





François Hollande a annoncé, hier, la reconduction en 2016 d'un plan de formations à destination

François Hollande a annoncé, hier, la reconduction en 2016 d'un plan de formations à destination des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. « *Je souhaite le renouvellement pour 2016 du plan relatif aux formations prioritaires. Cent mille ont été réalisées en 2015 avec succès [...]. Ce potentiel sera porté l'an prochain à 150 000, et encore davantage tourné vers les chômeurs de longue durée, les seniors et les jeunes* », a affirmé François Hollande. Il a été également annoncé la mise en place,

au 1er janvier 2017, d'un compte personnel d'activité (CPA), qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés.

150 000 nouvelles formations pour les chômeurs

■

François Hollande repeint la France en rose

Dans une longue intervention hier matin sur RTL, le chef de l'État s'est évertué à donner des raisons d'espérer.

Sa vraie rentrée politique s'est faite là, dans les studios de nos confrères de RTL, hier matin dès potron-minet. S'adressant à son tour à la France qui se lève tôt, François Hollande a fait l'inventaire des sujets du moment, dans et hors de nos frontières, avant d'aller ouvrir la conférence sociale boudée par la CGT et Solidaires (lire page suivante). Tour d'horizon.



François Hollande : « Nous devons vivre dans une société apaisée ! »

" L'Europe va mieux, la France aussi "

Le vou d'une « société apaisée ».

Le boycott de la conférence sociale hier par la CGT relève d'un contresens. « Cette journée n'est pas la seule où l'on se parle ni celle où l'on passe des accords. L'objet c'est de se donner une feuille de route et de se revoir. » Dès lors le rôle des syndicats, de tous les syndicats, est essentiel, « à la condition qu'ils s'engagent ». Privilégiant

l'hypothèse d'une société majoritairement favorable à l'apaisement, le chef de l'État considère que le conflit ultra-médiatisé chez « Air France » « ne résume pas l'état du pays ». Interrogé sur l'incident de Saint-Nazaire où deux syndicalistes avaient ignoré la main qu'il leur tendait, François Hollande a réduit l'affaire à sa juste dimension, écorchant au passage son prédécesseur auteur d'un indélébile « casse-toi pov' con ! ». « Dans la vie, celui qui manque de respect est celui qui commet la faute, pas celui qui est l'objet de l'indélicatesse. Je n'allais pas céder à la vulgarité par une phrase grossière. Il y en a eu. » Une économie convalescente. Formel, le président de la République sent un frémissement. « L'Europe va mieux, la France aussi ». Un gros point de croissance est envisagé cette année (1, 1 %). C'est peu, mais les mesures immobilières favorables aux primo-accédants préparées par le gouvernement devraient accélérer la reprise, espère le chef de l'État. La résorption du chômage reste une promesse de 2012 et une priorité en cette fin 2015. En attendant la franche embellie, une attention particulière sera accordée à la formation, vecteur de la réinsertion professionnelle. C'est le sens du compte personnel d'activité, c'est

d'abord la mission de Pôle emploi.

« Avant la fin du quinquennat chaque chômeur se verra proposer une formation débouchant sur un emploi. J'en prends l'engagement », assure le président, pas encore candidat.

Rassurant et technique, François Hollande a dissipé les craintes consécutives à l'accord, vendredi dernier, sur les retraites complémentaires. « Cette réforme dit que l'âge légal des départs est toujours de 62 ans » a-t-il insisté.

La sécurité de la France. Engagée depuis trois semaines dans le chaos syrien, la France, n'a qu'un objectif : l'EI. Certes « six cents Français sont sur les zones de combat. Mais nous avons la certitude qu'ils peuvent revenir chez nous, donc nous devons les neutraliser [.] On ne peut pas dire que nous allons frapper telle ou telle catégorie de terroristes. Nos frappes visent des lieux d'entraînement. »

Denis Daumin ■

Hollande et Valls taclent la CGT

CONFÉRENCE SOCIALE Le président et le Premier ministre ont confirmé la création en 2016 d'un compte personnel d'activité

Au début du quinquennat, les conférences sociales se déroulaient sur deux jours et en présence de toutes les organisations syndicales et patronales. Cette année, la conférence s'est concentrée sur une seule journée, marquée par le boycott de la CGT pour la deuxième année de suite, sur fond de tensions sociales, à Air France notamment. Ce boycott, François Hollande, qui ouvrait la conférence, et Manuel Valls, qui la clôturait, y ont fait allusion. " Il n'y a pas eu de grande réforme depuis l'après-guerre sans l'aide des partenaires sociaux, a indiqué le président. Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant les insuffisances du dialogue social. "

Des annonces attendues

" Si le dialogue social s'enraye, les premières victimes seront les salariés, qui ne seront plus défendus.

" Manuel Valls s'en est pris à ceux qui veulent " saper les fondements de la démocratie sociale " de " différentes manières ". " L'une, idéologique, qui dénonce tous les corps intermédiaires [.], met en cause la légitimité même des partenaires sociaux en général, et des syndicats en particulier ", a-t-il précisé, faisant allusion, sans la citer, à la droite. L'autre, a-t-il poursuivi en faisant allusion - toujours sans la nommer - à la CGT, " plus insidieuse, mais tout aussi

puissante, c'est lorsque l'on s'enferme dans les postures " .



François Hollande a annoncé, entre autres, 150 000 formations prioritaires pour les chômeurs et l'extension de la garantie jeunes. PHOTO THOMAS SAMSON/AFP

Mais ce sont surtout les annonces qui étaient attendues lors de cette journée, et que s'est réservées - selon une répartition des rôles assez inhabituelle pour la Ve République - François Hollande : 150 000 formations prioritaires en 2016 pour les chômeurs, la garantie jeunes étendue, et surtout un projet de loi sur le compte personnel d'activité début 2016 qui permettra " aux actifs de se former, de disposer de nouveaux droits " .

" Travail de simplification "

Le chef de l'État a ensuite évoqué le dialogue social. " Suite au rapport Combrexelle, nous devons travailler pour permettre aux branches de mieux négocier. " Il ajoute : " Le Code du travail doit devenir plus facile à utiliser pour les salariés et les employeurs. Il y aura un travail de simplification. " Mais " il ne

s'agit évidemment pas de toucher aux principes du Code du travail, qui demeureront, comme la durée légale de travail, le smic, le contrat de travail ", prévient le président de la République, rappelant qu'un projet de loi sur le travail sera présenté par la ministre Myriam El Khomri début 2016, le Conseil des ministres en examinant les premières orientations dès le 28 octobre prochain.

Réactions des syndicats : " C'était rock and roll ce matin.

Heureusement que j'étais là ! Il n'y a eu qu'une voix discordante, celle de FO. ", a déclaré Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de Force ouvrière. Laurent Berger (CFDT) jugeait pour sa part " la méthode [du dialogue social] pas facile et le calendrier chargé ". Une méthode " à bout de souffle " pour la FSU. Il devrait néanmoins y avoir une nouvelle conférence sociale dans un an. Mais avec combien de participants ?

Bruno Dive, rédaction parisienne ■



Hollande et Valls, défendent le modèle français

C'est dans un climat social dégradé, après l'affaire Air France, que s'est tenue la 4e conférence sociale du quinquennat au Palais d'Iéna, réunissant autour du chef de l'État et du Premier ministre patronat et syndicats. Mais la première organisation syndicale, la CGT, a boycotté ce rendez-vous cher à François Hollande, comme elle l'avait fait en 2014, dénonçant une « continuité sur le plan social » avec Nicolas Sarkozy, selon son leader, Philippe Martinez. « Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition », a averti le chef de l'État. Il s'est donné pour mission de « rassembler » et de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat. Défendant « une démocratie apaisée », il a mis « les présents, comme les absents » devant leurs responsabilités. Le chef de l'État rappelé que « certains », à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme « une vieille lune de l'après-guerre ». À l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommément citée, il a lancé : « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place. » La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son mandat, même si dans les entreprises, elle signe à 85%. Le chef de l'État a salué en revanche les signataires de l'accord sur les

retraites complémentaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) qui ont fait « preuve de responsabilité ». Clôturant la rencontre, le Premier ministre Manuel Valls a abondé dans le même sens : « L'immobilisme condamnerait notre modèle social à terme ». Il s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale », pointant du doigt à la fois ceux à droite qui « dénoncent les syndicats » et ceux qui « s'enferment dans des postures », en visant la CGT. « Le dialogue social est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres », a-t-il dit en paraphrasant Winston Churchill. À l'issue de la rencontre, le numéro un de FO a maintenu ses critiques sur « l'autoritarisme social » du gouvernement et dénoncé « l'imprécision » des annonces. Pour son homologue de la FSU Bernadette Groison, le « dialogue social est à bout de souffle ».

Tonalité positive du côté du patronat

Dans le camp réformiste, Laurent Berger (CFDT), défenseur du dialogue social, estime avoir été entendu par le gouvernement et s'est félicité d'« avancées concrètes ». Son homologue de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est elle inquiétée du calendrier : « attention à ne pas surcharger la barque ». Côté patronal, la tonalité était positive, le président du Medef, Pierre Gattaz, a

proposé la mise en place d'un « agenda social pour la croissance et l'emploi ». Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée. Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de « donner plus de souplesse » aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précision. Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation. Dans cette réforme, la durée légale du travail, le smic et le contrat de travail seront préservés. Autre innovation : la mise en place d'un compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés. Le dispositif « entrera en vigueur le 1er janvier 2017 », a affirmé M. Valls. Le parti Les Républicains a dénoncé « une énième conférence pour rien », tandis que le Parti de gauche y a vu « une mascarade ». ■



Hollande et Valls, défendent le modèle français

C'est dans un climat social dégradé, après l'affaire Air France, que s'est tenue la 4e conférence sociale du quinquennat au Palais d'Iéna, réunissant autour du chef de l'État et du Premier ministre patronat et syndicats. Mais la première organisation syndicale, la CGT, a boycotté ce rendez-vous cher à François Hollande, comme elle l'avait fait en 2014, dénonçant une « continuité sur le plan social » avec Nicolas Sarkozy, selon son leader, Philippe Martinez. « Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition », a averti le chef de l'État. Il s'est donné pour mission de « rassembler » et de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat. Défendant « une démocratie apaisée », il a mis « les présents, comme les absents » devant leurs responsabilités. Le chef de l'État rappelé que « certains », à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme « une vieille lune de l'après-guerre ». À l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommément citée, il a lancé : « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place. » La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son mandat, même si dans les entreprises, elle signe à 85%. Le chef de l'État a salué en revanche les signataires de l'accord sur les

retraites complémentaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) qui ont fait « preuve de responsabilité ». Clôturant la rencontre, le Premier ministre Manuel Valls a abondé dans le même sens : « L'immobilisme condamnerait notre modèle social à terme ». Il s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale », pointant du doigt à la fois ceux à droite qui « dénoncent les syndicats » et ceux qui « s'enferment dans des postures », en visant la CGT. « Le dialogue social est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres », a-t-il dit en paraphrasant Winston Churchill. À l'issue de la rencontre, le numéro un de FO a maintenu ses critiques sur « l'autoritarisme social » du gouvernement et dénoncé « l'imprécision » des annonces. Pour son homologue de la FSU Bernadette Groison, le « dialogue social est à bout de souffle ».

Tonalité positive du côté du patronat

Dans le camp réformiste, Laurent Berger (CFDT), défenseur du dialogue social, estime avoir été entendu par le gouvernement et s'est félicité d'« avancées concrètes ». Son homologue de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est elle inquiétée du calendrier : « attention à ne pas surcharger la barque ». Côté patronal, la tonalité était positive, le président du Medef, Pierre Gattaz, a

proposé la mise en place d'un « agenda social pour la croissance et l'emploi ». Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée. Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de « donner plus de souplesse » aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précision. Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation. Dans cette réforme, la durée légale du travail, le smic et le contrat de travail seront préservés. Autre innovation : la mise en place d'un compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés. Le dispositif « entrera en vigueur le 1er janvier 2017 », a affirmé M. Valls. Le parti Les Républicains a dénoncé « une énième conférence pour rien », tandis que le Parti de gauche y a vu « une mascarade ». ■





Hollande et Valls, défendent le modèle français

C'est dans un climat social dégradé, après l'affaire Air France, que s'est tenue la 4e conférence sociale du quinquennat au Palais d'Iéna, réunissant autour du chef de l'État et du Premier ministre patronat et syndicats. Mais la première organisation syndicale, la CGT, a boycotté ce rendez-vous cher à François Hollande, comme elle l'avait fait en 2014, dénonçant une « continuité sur le plan social » avec Nicolas Sarkozy, selon son leader, Philippe Martinez. « Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition », a averti le chef de l'État. Il s'est donné pour mission de « rassembler » et de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat. Défendant « une démocratie apaisée », il a mis « les présents, comme les absents » devant leurs responsabilités. Le chef de l'État rappelé que « certains », à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme « une vieille lune de l'après-guerre ». À l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommément citée, il a lancé : « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place. » La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son mandat, même si dans les entreprises, elle signe à 85%. Le chef de l'État a salué en revanche les signataires de l'accord sur les

retraites complémentaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) qui ont fait « preuve de responsabilité ». Clôturant la rencontre, le Premier ministre Manuel Valls a abondé dans le même sens : « L'immobilisme condamnerait notre modèle social à terme ». Il s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale », pointant du doigt à la fois ceux à droite qui « dénoncent les syndicats » et ceux qui « s'enferment dans des postures », en visant la CGT. « Le dialogue social est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres », a-t-il dit en paraphrasant Winston Churchill. À l'issue de la rencontre, le numéro un de FO a maintenu ses critiques sur « l'autoritarisme social » du gouvernement et dénoncé « l'imprécision » des annonces. Pour son homologue de la FSU Bernadette Groison, le « dialogue social est à bout de souffle ».

Tonalité positive du côté du patronat

Dans le camp réformiste, Laurent Berger (CFDT), défenseur du dialogue social, estime avoir été entendu par le gouvernement et s'est félicité d'« avancées concrètes ». Son homologue de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est elle inquiétée du calendrier : « attention à ne pas surcharger la barque ». Côté patronal, la tonalité était positive, le président du Medef, Pierre Gattaz, a

proposé la mise en place d'un « agenda social pour la croissance et l'emploi ». Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée. Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de « donner plus de souplesse » aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précision. Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation. Dans cette réforme, la durée légale du travail, le smic et le contrat de travail seront préservés. Autre innovation : la mise en place d'un compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés. Le dispositif « entrera en vigueur le 1er janvier 2017 », a affirmé M. Valls. Le parti Les Républicains a dénoncé « une énième conférence pour rien », tandis que le Parti de gauche y a vu « une mascarade ». ■



Hollande et Valls, défendent le modèle français

C'est dans un climat social dégradé, après l'affaire Air France, que s'est tenue la 4e conférence sociale du quinquennat au Palais d'Iéna, réunissant autour du chef de l'État et du Premier ministre patronat et syndicats. Mais la première organisation syndicale, la CGT, a boycotté ce rendez-vous cher à François Hollande, comme elle l'avait fait en 2014, dénonçant une « continuité sur le plan social » avec Nicolas Sarkozy, selon son leader, Philippe Martinez. « Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition », a averti le chef de l'État. Il s'est donné pour mission de « rassembler » et de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat. Défendant « une démocratie apaisée », il a mis « les présents, comme les absents » devant leurs responsabilités. Le chef de l'État rappelé que « certains », à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme « une vieille lune de l'après-guerre ». À l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommément citée, il a lancé : « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place. » La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son mandat, même si dans les entreprises, elle signe à 85%. Le chef de l'État a salué en revanche les signataires de l'accord sur les

retraites complémentaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) qui ont fait « preuve de responsabilité ». Clôturant la rencontre, le Premier ministre Manuel Valls a abondé dans le même sens : « L'immobilisme condamnerait notre modèle social à terme ». Il s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale », pointant du doigt à la fois ceux à droite qui « dénoncent les syndicats » et ceux qui « s'enferment dans des postures », en visant la CGT. « Le dialogue social est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres », a-t-il dit en paraphrasant Winston Churchill. À l'issue de la rencontre, le numéro un de FO a maintenu ses critiques sur « l'autoritarisme social » du gouvernement et dénoncé « l'imprécision » des annonces. Pour son homologue de la FSU Bernadette Groison, le « dialogue social est à bout de souffle ».

Tonalité positive du côté du patronat

Dans le camp réformiste, Laurent Berger (CFDT), défenseur du dialogue social, estime avoir été entendu par le gouvernement et s'est félicité d'« avancées concrètes ». Son homologue de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est elle inquiétée du calendrier : « attention à ne pas surcharger la barque ». Côté patronal, la tonalité était positive, le président du Medef, Pierre Gattaz, a

proposé la mise en place d'un « agenda social pour la croissance et l'emploi ». Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée. Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de « donner plus de souplesse » aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précision. Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation. Dans cette réforme, la durée légale du travail, le smic et le contrat de travail seront préservés. Autre innovation : la mise en place d'un compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés. Le dispositif « entrera en vigueur le 1er janvier 2017 », a affirmé M. Valls. Le parti Les Républicains a dénoncé « une énième conférence pour rien », tandis que le Parti de gauche y a vu « une mascarade ». ■



Hollande et Valls, défendent le modèle français

C'est dans un climat social dégradé, après l'affaire Air France, que s'est tenue la 4e conférence sociale du quinquennat au Palais d'Iéna, réunissant autour du chef de l'État et du Premier ministre patronat et syndicats. Mais la première organisation syndicale, la CGT, a boycotté ce rendez-vous cher à François Hollande, comme elle l'avait fait en 2014, dénonçant une « continuité sur le plan social » avec Nicolas Sarkozy, selon son leader, Philippe Martinez. « Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition », a averti le chef de l'État. Il s'est donné pour mission de « rassembler » et de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat. Défendant « une démocratie apaisée », il a mis « les présents, comme les absents » devant leurs responsabilités. Le chef de l'État rappelé que « certains », à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme « une vieille lune de l'après-guerre ». À l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommément citée, il a lancé : « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place. » La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son mandat, même si dans les entreprises, elle signe à 85%. Le chef de l'État a salué en revanche les signataires de l'accord sur les

retraites complémentaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) qui ont fait « preuve de responsabilité ». Clôturant la rencontre, le Premier ministre Manuel Valls a abondé dans le même sens : « L'immobilisme condamnerait notre modèle social à terme ». Il s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale », pointant du doigt à la fois ceux à droite qui « dénoncent les syndicats » et ceux qui « s'enferment dans des postures », en visant la CGT. « Le dialogue social est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres », a-t-il dit en paraphrasant Winston Churchill. À l'issue de la rencontre, le numéro un de FO a maintenu ses critiques sur « l'autoritarisme social » du gouvernement et dénoncé « l'imprécision » des annonces. Pour son homologue de la FSU Bernadette Groison, le « dialogue social est à bout de souffle ».

Tonalité positive du côté du patronat

Dans le camp réformiste, Laurent Berger (CFDT), défenseur du dialogue social, estime avoir été entendu par le gouvernement et s'est félicité d'« avancées concrètes ». Son homologue de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est elle inquiétée du calendrier : « attention à ne pas surcharger la barque ». Côté patronal, la tonalité était positive, le président du Medef, Pierre Gattaz, a

proposé la mise en place d'un « agenda social pour la croissance et l'emploi ». Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée. Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de « donner plus de souplesse » aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précision. Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation. Dans cette réforme, la durée légale du travail, le smic et le contrat de travail seront préservés. Autre innovation : la mise en place d'un compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés. Le dispositif « entrera en vigueur le 1er janvier 2017 », a affirmé M. Valls. Le parti Les Républicains a dénoncé « une énième conférence pour rien », tandis que le Parti de gauche y a vu « une mascarade ». ■



ÉDITORIAL

Le dialogue

C'est la nouvelle urgence proclamée par le Président : il faut sauver le « modèle social » tricolore. Le message s'adresse à la CGT, dont le boycott du grand rendez-vous social de l'année ne serait, selon le Premier ministre, qu'un signe d'« immobilisme » fournissant des armes aux adversaires du dialogue social. Ces réprimandes envers la première centrale syndicale du pays étaient prévues et passeront vite par pertes et profits; il fallait bien marquer le coup. Mais le chef de l'Etat a pris des gants pour épingler le camp d'en face, les tenants de l'abolition des « corps intermédiaires » et un patronat de plus en plus partisan du passage en force pour défendre, non plus seulement les intérêts des entreprises, mais d'abord les intérêts des investisseurs - qui ne vont pas toujours de pair. Pourtant, au-delà des orientations annoncées hier devant la conférence sociale - le compte personnel d'activité, le toilettage du code du travail ou le coup de pouce à la formation -, c'est bien la réalité du dialogue social qui est en jeu. Et pour qu'il y ait dialogue, il faut être plusieurs. Depuis qu'il a grimpé sur la camionnette de l'intersyndicale d'ArcelorMittal, en février 2012, François Hollande semble avoir un

peu perdu de vue la réalité du monde du travail. Son discours tient surtout en un appel aux syndicats « responsables », sommés d'appuyer une réforme à sens unique, au service de la compétitivité jugée seule capable de rétablir l'économie nationale. Tout juste Manuel Valls a-t-il lancé un coup de griffe aux employeurs pas trop convaincus par le pacte de responsabilité, comme pour donner un petit gage de socialisme.

Au final, on se demande si le dialogue social qu'entend sauver le gouvernement ne finira pas par se réduire à celui qui mettra face à face, selon une cruelle boutade, ceux qui sauront négocier le poids des chaînes.

Bernard
MAILLARD.bernard.maillard@republicain-lorrain.fr ■

Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicale NKMC GT Philippot

En ouvrant hier la quatrième conférence sociale du quinquennat, face au boycott de la CGT et les vives critiques de FO, François Hollande s'est posé hier en « rassembleur ».

« *Le rôle du président de la République, c'est de rassembler et de réunir les Français sur un projet* », a déclaré le chef de l'Etat sur RTL, avant de rencontrer syndicats et patronat à huis clos au Palais d'Iéna à Paris.

Il a affiché sa volonté de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat, avec comme « *méthode le dialogue social* ».

« *Ce que j'attends des organisations syndicales, ce n'est pas de la politesse, c'est de l'engagement pour le dialogue* », a dit le président qui plaide pour une « *société apaisée* ».

Quel dialogue social ?

« *Qu'on ne compte pas sur moi pour discréditer le combat syndical* », a-t-il lancé, se disant réservé sur les référendums en entreprise, désapprouvés par les syndicats mais défendus par une partie de la droite. Son appel a été d'avance rejeté par le premier syndicat, la CGT, qui a boycotté la rencontre après les événements à Air France.

Un geste approuvé par Jean-Claude Mailly, de FO, qui dit « *comprendre* » puisque la CGT a eu cinq de ses militants à Air France arrêtés à l'aube la semaine dernière et placés en garde à vue. À ce sujet, le chef de

l'Etat lui-même a reconnu qu'il y avait « *d'autres méthodes pour interpeller* ».

Pour le leader de FO, le dialogue social se fait aujourd'hui « *entre le Medef et le gouvernement* ». Devant le chef de l'Etat, il a souligné que le syndicalisme était un « *rempart pour la démocratie* », qui « *supporte mal l'autoritarisme social* ».

Critique, la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, a estimé qu'aujourd'hui « *on est au bout de l'exercice du dialogue social* ».

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a reconnu que le climat social était « *difficile* ». Elle a néanmoins souligné que le dialogue social se portait bien dans les entreprises, au vu du nombre d'accords signés.

François Hollande a réuni dans la matinée quatre syndicats représentatifs (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA). Dans le camp réformiste, Laurent Berger de la CFDT s'est dit aussi « *très préoccupé* » par le « *climat ambiant* ».

« *Nous vivons dans un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre* », a regretté le leader cédétiste, en appelant à « *l'apaisement* ».

« **Un geste pour les chômeurs** »

Côté patronal, le président du Medef, Pierre Gattaz, saluant le Pacte de responsabilité, a proposé à

M. Hollande qu'on y ajoute un « *agenda* » partagé « *pour la croissance et l'emploi* ».

Son homologue de la CGPME, François Asselin, a appelé à de « *vraies réformes structurelles* ». La conférence sociale doit tracer une feuille de route des futures réformes, qui sera annoncée par Manuel Valls à la clôture des travaux.

Elle est axée sur trois thèmes consensuels : le numérique, le compte personnel d'activité et la conférence climat COP21.

Sur le front de l'emploi, le chef de l'Etat a pris « *l'engagement* » que, d'ici la fin de son quinquennat, « *chaque demandeur d'emploi se verra proposer une formation* ».



Le chef de l'État a plaidé pour une « *société apaisée* » (photo AFP)

Une bonne nouvelle est tombée vendredi pour le gouvernement : l'accord sur l'avenir des retraites complémentaires, entre le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC).

L'annonce dimanche par le PDG

d'Air France-KLM, de la suppression de près d'un millier d'emplois en 2016 est venue alourdir l'ambiance de la conférence sociale. Mais pour Hollande, « *on peut éviter des licenciements* ». Il a appelé la direction comme les syndicats à « *être responsables* ». Et pour le président, « *le conflit à Air France ne résume pas l'état de la France* ». Défense des retraites, aides aux primo-accédants. François Hollande a fait toute une série d'annonces hier matin, sur RTL.

n **Retraites.** « *Les régimes de retraite, général comme complémentaire, sont pérennisés jusqu'en 2030. Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites* ».

n **Chômeurs.** « *Un plan de formations prioritaires à destination de 150 000 chômeurs sera renouvelé en 2016,* » assure-t-il

n **Code du travail.** « *La réforme du Code du travail ne touchera ni à la durée légale, ni au Smic, ni au contrat de travail* ».

n **Immobilier.** « *On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété puisse être facilitée.* »

n **Élections régionales.** Le président a mis en garde contre « *les conséquences* » de la conquête d'une région par le Front national lors des élections régionales de décembre. « *Ça aurait des conséquences, y compris dans les décisions que ces élus auraient à prendre* », notamment en termes « *de discriminations, d'abandon d'un certain nombre de politiques sociales ou à l'égard des familles* ».

n **Non-cumul**

« *J'ai autorisé Jean-Yves Le Drian à pouvoir être candidat aux régionales et ministre de la Défense. Ensuite, s'il est élu, il connaît parfaitement la*

règle. La règle, je l'ai posée : c'est celle du non-cumul ».

En bref

NKM

Nathalie Kosciusko- Morizet, n° 2 des Républicains, réagit vivement aux annonces de François Hollande. « *J'ai entendu un président complètement déconnecté qui nous dit que le climat social en France n'est pas si mauvais. Ce n'est pas la réalité. Et qui nous dit qu'économiquement, c'est formidable. Vous vous rendez compte ? On est la lanterne rouge de l'Europe !* »

CGT

Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, qui a boycotté la conférence sociale, a qualifié celle-ci de « grand-messe d'experts patronaux ».

Philippot

Florian Philippot, vice-président du Front national a trouvé François Hollande « totalement aphone sur Air France. Il parle beaucoup mais en réalité, on n'entend rien, il ne dit rien. L'État, depuis le début, est aux abonnés absents ». ■

Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicale NKMC GT Philippot

En ouvrant hier la quatrième conférence sociale du quinquennat, face au boycott de la CGT et les vives critiques de FO, François Hollande s'est posé hier en « rassembleur ».

« *Le rôle du président de la République, c'est de rassembler et de réunir les Français sur un projet* », a déclaré le chef de l'Etat sur RTL, avant de rencontrer syndicats et patronat à huis clos au Palais d'Iéna à Paris.

Il a affiché sa volonté de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat, avec comme « *méthode le dialogue social* ».

« *Ce que j'attends des organisations syndicales, ce n'est pas de la politesse, c'est de l'engagement pour le dialogue* », a dit le président qui plaide pour une « *société apaisée* ».

Quel dialogue social ?

« *Qu'on ne compte pas sur moi pour discréditer le combat syndical* », a-t-il lancé, se disant réservé sur les référendums en entreprise, désapprouvés par les syndicats mais défendus par une partie de la droite. Son appel a été d'avance rejeté par le premier syndicat, la CGT, qui a boycotté la rencontre après les événements à Air France.

Un geste approuvé par Jean-Claude Mailly, de FO, qui dit « *comprendre* » puisque la CGT a eu cinq de ses militants à Air France arrêtés à l'aube la semaine dernière et placés en garde à vue. À ce sujet, le chef de

l'Etat lui-même a reconnu qu'il y avait « *d'autres méthodes pour interpeller* ».

Pour le leader de FO, le dialogue social se fait aujourd'hui « *entre le Medef et le gouvernement* ». Devant le chef de l'Etat, il a souligné que le syndicalisme était un « *rempart pour la démocratie* », qui « *supporte mal l'autoritarisme social* ».

Critique, la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, a estimé qu'aujourd'hui « *on est au bout de l'exercice du dialogue social* ».

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a reconnu que le climat social était « *difficile* ». Elle a néanmoins souligné que le dialogue social se portait bien dans les entreprises, au vu du nombre d'accords signés.

François Hollande a réuni dans la matinée quatre syndicats représentatifs (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA). Dans le camp réformiste, Laurent Berger de la CFDT s'est dit aussi « *très préoccupé* » par le « *climat ambiant* ».

« *Nous vivons dans un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre* », a regretté le leader cédétiste, en appelant à « *l'apaisement* ».

« **Un geste pour les chômeurs** »

Côté patronal, le président du Medef, Pierre Gattaz, saluant le Pacte de responsabilité, a proposé à

M. Hollande qu'on y ajoute un « *agenda* » partagé « *pour la croissance et l'emploi* ».

Son homologue de la CGPME, François Asselin, a appelé à de « *vraies réformes structurelles* ». La conférence sociale doit tracer une feuille de route des futures réformes, qui sera annoncée par Manuel Valls à la clôture des travaux.

Elle est axée sur trois thèmes consensuels : le numérique, le compte personnel d'activité et la conférence climat COP21.

Sur le front de l'emploi, le chef de l'Etat a pris « *l'engagement* » que, d'ici la fin de son quinquennat, « *chaque demandeur d'emploi se verra proposer une formation* ».



Le chef de l'État a plaidé pour une « *société apaisée* » (photo AFP)

Une bonne nouvelle est tombée vendredi pour le gouvernement : l'accord sur l'avenir des retraites complémentaires, entre le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC).

L'annonce dimanche par le PDG

d'Air France-KLM, de la suppression de près d'un millier d'emplois en 2016 est venue alourdir l'ambiance de la conférence sociale. Mais pour Hollande, « *on peut éviter des licenciements* ». Il a appelé la direction comme les syndicats à « *être responsables* ». Et pour le président, « *le conflit à Air France ne résume pas l'état de la France* ». Défense des retraites, aides aux primo-accédants. François Hollande a fait toute une série d'annonces hier matin, sur RTL.

n **Retraites.** « *Les régimes de retraite, général comme complémentaire, sont pérennisés jusqu'en 2030. Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites* ».

n **Chômeurs.** « *Un plan de formations prioritaires à destination de 150 000 chômeurs sera renouvelé en 2016,* » assure-t-il

n **Code du travail.** « *La réforme du Code du travail ne touchera ni à la durée légale, ni au Smic, ni au contrat de travail* ».

n **Immobilier.** « *On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété puisse être facilitée.* »

n **Élections régionales.** Le président a mis en garde contre « *les conséquences* » de la conquête d'une région par le Front national lors des élections régionales de décembre. « *Ça aurait des conséquences, y compris dans les décisions que ces élus auraient à prendre* », notamment en termes « *de discriminations, d'abandon d'un certain nombre de politiques sociales ou à l'égard des familles* ».

n **Non-cumul**

« *J'ai autorisé Jean-Yves Le Drian à pouvoir être candidat aux régionales et ministre de la Défense. Ensuite, s'il est élu, il connaît parfaitement la*

règle. La règle, je l'ai posée : c'est celle du non-cumul ».

En bref

NKM

Nathalie Kosciusko- Morizet, n° 2 des Républicains, réagit vivement aux annonces de François Hollande. « *J'ai entendu un président complètement déconnecté qui nous dit que le climat social en France n'est pas si mauvais. Ce n'est pas la réalité. Et qui nous dit qu'économiquement, c'est formidable. Vous vous rendez compte ? On est la lanterne rouge de l'Europe !* »

CGT

Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, qui a boycotté la conférence sociale, a qualifié celle-ci de « grand-messe d'experts patronaux ».

Philippot

Florian Philippot, vice-président du Front national a trouvé François Hollande « totalement aphone sur Air France. Il parle beaucoup mais en réalité, on n'entend rien, il ne dit rien. L'État, depuis le début, est aux abonnés absents ». ■

Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicale NKMCGTPhilippot

En ouvrant hier la quatrième conférence sociale du quinquennat, face au boycott de la CGT et les vives critiques de FO, François Hollande s'est posé hier en « rassembleur ».

« *Le rôle du président de la République, c'est de rassembler et de réunir les Français sur un projet* », a déclaré le chef de l'Etat sur RTL, avant de rencontrer syndicats et patronat à huis clos au Palais d'Iéna à Paris.

Il a affiché sa volonté de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat, avec comme « *méthode le dialogue social* ».

« *Ce que j'attends des organisations syndicales, ce n'est pas de la politesse, c'est de l'engagement pour le dialogue* », a dit le président qui plaide pour une « *société apaisée* ».

Quel dialogue social ?

« *Qu'on ne compte pas sur moi pour discréditer le combat syndical* », a-t-il lancé, se disant réservé sur les référendums en entreprise, désapprouvés par les syndicats mais défendus par une partie de la droite. Son appel a été d'avance rejeté par le premier syndicat, la CGT, qui a boycotté la rencontre après les événements à Air France.

Un geste approuvé par Jean-Claude Mailly, de FO, qui dit « *comprendre* » puisque la CGT a eu cinq de ses militants à Air France arrêtés à l'aube la semaine dernière et placés en garde à vue. À ce sujet, le chef de

l'Etat lui-même a reconnu qu'il y avait « *d'autres méthodes pour interpeller* ».

Pour le leader de FO, le dialogue social se fait aujourd'hui « *entre le Medef et le gouvernement* ». Devant le chef de l'Etat, il a souligné que le syndicalisme était un « *rempart pour la démocratie* », qui « *supporte mal l'autoritarisme social* ».

Critique, la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, a estimé qu'aujourd'hui « *on est au bout de l'exercice du dialogue social* ».

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a reconnu que le climat social était « *difficile* ». Elle a néanmoins souligné que le dialogue social se portait bien dans les entreprises, au vu du nombre d'accords signés.

François Hollande a réuni dans la matinée quatre syndicats représentatifs (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA). Dans le camp réformiste, Laurent Berger de la CFDT s'est dit aussi « *très préoccupé* » par le « *climat ambiant* ».

« *Nous vivons dans un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre* », a regretté le leader cédétiste, en appelant à « *l'apaisement* ».

« **Un geste pour les chômeurs** »

Côté patronal, le président du Medef, Pierre Gattaz, saluant le Pacte de responsabilité, a proposé à

M. Hollande qu'on y ajoute un « *agenda* » partagé « *pour la croissance et l'emploi* ».

Son homologue de la CGPME, François Asselin, a appelé à de « *vraies réformes structurelles* ». La conférence sociale doit tracer une feuille de route des futures réformes, qui sera annoncée par Manuel Valls à la clôture des travaux.

Elle est axée sur trois thèmes consensuels : le numérique, le compte personnel d'activité et la conférence climat COP21.

Sur le front de l'emploi, le chef de l'Etat a pris « *l'engagement* » que, d'ici la fin de son quinquennat, « *chaque demandeur d'emploi se verra proposer une formation* ».



Le chef de l'État a plaidé pour une « *société apaisée* » (photo AFP)

Une bonne nouvelle est tombée vendredi pour le gouvernement : l'accord sur l'avenir des retraites complémentaires, entre le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC).

L'annonce dimanche par le PDG

d'Air France-KLM, de la suppression de près d'un millier d'emplois en 2016 est venue alourdir l'ambiance de la conférence sociale. Mais pour Hollande, « *on peut éviter des licenciements* ». Il a appelé la direction comme les syndicats à « *être responsables* ». Et pour le président, « *le conflit à Air France ne résume pas l'état de la France* ». Défense des retraites, aides aux primo-accédants. François Hollande a fait toute une série d'annonces hier matin, sur RTL.

n **Retraites.** « *Les régimes de retraite, général comme complémentaire, sont pérennisés jusqu'en 2030. Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites* ».

n **Chômeurs.** « *Un plan de formations prioritaires à destination de 150 000 chômeurs sera renouvelé en 2016,* » assure-t-il

n **Code du travail.** « *La réforme du Code du travail ne touchera ni à la durée légale, ni au Smic, ni au contrat de travail* ».

n **Immobilier.** « *On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété puisse être facilitée.* »

n **Élections régionales.** Le président a mis en garde contre « *les conséquences* » de la conquête d'une région par le Front national lors des élections régionales de décembre. « *Ça aurait des conséquences, y compris dans les décisions que ces élus auraient à prendre* », notamment en termes « *de discriminations, d'abandon d'un certain nombre de politiques sociales ou à l'égard des familles* ».

n **Non-cumul**

« *J'ai autorisé Jean-Yves Le Drian à pouvoir être candidat aux régionales et ministre de la Défense. Ensuite, s'il est élu, il connaît parfaitement la*

règle. La règle, je l'ai posée : c'est celle du non-cumul ».

En bref

NKM

Nathalie Kosciusko- Morizet, n° 2 des Républicains, réagit vivement aux annonces de François Hollande. « *J'ai entendu un président complètement déconnecté qui nous dit que le climat social en France n'est pas si mauvais. Ce n'est pas la réalité. Et qui nous dit qu'économiquement, c'est formidable. Vous vous rendez compte ? On est la lanterne rouge de l'Europe !* »

CGT

Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, qui a boycotté la conférence sociale, a qualifié celle-ci de « grand-messe d'experts patronaux ».

Philippot

Florian Philippot, vice-président du Front national a trouvé François Hollande « totalement aphone sur Air France. Il parle beaucoup mais en réalité, on n'entend rien, il ne dit rien. L'État, depuis le début, est aux abonnés absents ». ■

Le président François Hollande se pose en rassembleur, face à la fronde syndicale NKMC GT Philippot

En ouvrant hier la quatrième conférence sociale du quinquennat, face au boycott de la CGT et les vives critiques de FO, François Hollande s'est posé hier en « rassembleur ».

« *Le rôle du président de la République, c'est de rassembler et de réunir les Français sur un projet* », a déclaré le chef de l'Etat sur RTL, avant de rencontrer syndicats et patronat à huis clos au Palais d'Iéna à Paris.

Il a affiché sa volonté de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat, avec comme « méthode le dialogue social ».

« *Ce que j'attends des organisations syndicales, ce n'est pas de la politesse, c'est de l'engagement pour le dialogue* », a dit le président qui plaide pour une « société apaisée ».

Quel dialogue social ?

« *Qu'on ne compte pas sur moi pour discréditer le combat syndical* », a-t-il lancé, se disant réservé sur les référendums en entreprise, désapprouvés par les syndicats mais défendus par une partie de la droite. Son appel a été d'avance rejeté par le premier syndicat, la CGT, qui a boycotté la rencontre après les événements à Air France.

Un geste approuvé par Jean-Claude Mailly, de FO, qui dit « comprendre » puisque la CGT a eu cinq de ses militants à Air France arrêtés à l'aube la semaine dernière et placés en garde à vue. À ce sujet, le chef de

l'Etat lui-même a reconnu qu'il y avait « *d'autres méthodes pour interpeller* ».

Pour le leader de FO, le dialogue social se fait aujourd'hui « *entre le Medef et le gouvernement* ». Devant le chef de l'Etat, il a souligné que le syndicalisme était un « *rempart pour la démocratie* », qui « *supporte mal l'autoritarisme social* ».

Critique, la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, a estimé qu'aujourd'hui « *on est au bout de l'exercice du dialogue social* ».

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a reconnu que le climat social était « *difficile* ». Elle a néanmoins souligné que le dialogue social se portait bien dans les entreprises, au vu du nombre d'accords signés.

François Hollande a réuni dans la matinée quatre syndicats représentatifs (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA). Dans le camp réformiste, Laurent Berger de la CFDT s'est dit aussi « *très préoccupé* » par le « *climat ambiant* ».

« *Nous vivons dans un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre* », a regretté le leader cédétiste, en appelant à « *l'apaisement* ».

« **Un geste pour les chômeurs** »

Côté patronal, le président du Medef, Pierre Gattaz, saluant le Pacte de responsabilité, a proposé à

M. Hollande qu'on y ajoute un « *agenda* » partagé « *pour la croissance et l'emploi* ».

Son homologue de la CGPME, François Asselin, a appelé à de « *vraies réformes structurelles* ». La conférence sociale doit tracer une feuille de route des futures réformes, qui sera annoncée par Manuel Valls à la clôture des travaux.

Elle est axée sur trois thèmes consensuels : le numérique, le compte personnel d'activité et la conférence climat COP21.

Sur le front de l'emploi, le chef de l'Etat a pris « *l'engagement* » que, d'ici la fin de son quinquennat, « *chaque demandeur d'emploi se verra proposer une formation* ».



Le chef de l'État a plaidé pour une « société apaisée » (photo AFP)

Une bonne nouvelle est tombée vendredi pour le gouvernement : l'accord sur l'avenir des retraites complémentaires, entre le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC).

L'annonce dimanche par le PDG

d'Air France-KLM, de la suppression de près d'un millier d'emplois en 2016 est venue alourdir l'ambiance de la conférence sociale. Mais pour Hollande, « *on peut éviter des licenciements* ». Il a appelé la direction comme les syndicats à « *être responsables* ». Et pour le président, « *le conflit à Air France ne résume pas l'état de la France* ». Défense des retraites, aides aux primo-accédants. François Hollande a fait toute une série d'annonces hier matin, sur RTL.

n **Retraites.** « *Les régimes de retraite, général comme complémentaire, sont pérennisés jusqu'en 2030. Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites* ».

n **Chômeurs.** « *Un plan de formations prioritaires à destination de 150 000 chômeurs sera renouvelé en 2016,* » assure-t-il

n **Code du travail.** « *La réforme du Code du travail ne touchera ni à la durée légale, ni au Smic, ni au contrat de travail* ».

n **Immobilier.** « *On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété puisse être facilitée.* »

n **Élections régionales.** Le président a mis en garde contre « *les conséquences* » de la conquête d'une région par le Front national lors des élections régionales de décembre. « *Ça aurait des conséquences, y compris dans les décisions que ces élus auraient à prendre* », notamment en termes « *de discriminations, d'abandon d'un certain nombre de politiques sociales ou à l'égard des familles* ».

n **Non-cumul**
« *J'ai autorisé Jean-Yves Le Drian à pouvoir être candidat aux régionales et ministre de la Défense. Ensuite, s'il est élu, il connaît parfaitement la*

règle. La règle, je l'ai posée : c'est celle du non-cumul ».

En bref

NKM

Nathalie Kosciusko- Morizet, n° 2 des Républicains, réagit vivement aux annonces de François Hollande. « *J'ai entendu un président complètement déconnecté qui nous dit que le climat social en France n'est pas si mauvais. Ce n'est pas la réalité. Et qui nous dit qu'économiquement, c'est formidable. Vous vous rendez compte ? On est la lanterne rouge de l'Europe !* »

CGT

Philippe Martinez, le numéro un de la CGT, qui a boycotté la conférence sociale, a qualifié celle-ci de « grand-messe d'experts patronaux ».

Philippot

Florian Philippot, vice-président du Front national a trouvé François Hollande « totalement aphone sur Air France. Il parle beaucoup mais en réalité, on n'entend rien, il ne dit rien. L'État, depuis le début, est aux abonnés absents ». ■



Les points abordés

Air France *"Je crois au dialogue social et je n'accepterai jamais, que des violences inexcusables, qui ont été commises à Air France, puissent être l'occasion de s'en prendre au syndicalisme dans son ensemble. " Il y avait " d'autres méthodes pour interpeller les salariés" . "On peut éviter des licenciements si les pilotes font le nécessaire, si la direction fait des propositions, si le personnel au sol prend conscience de certaines réalités. "*

CGT *"Il est également commode, pour d'autres, de ne jamais s'engager à signer le moindre accord, en espérant d'ailleurs que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant dans le même mouvement les insuffisances du dialogue social. "*

Compte personnel d'activité Ce compte regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés. La ministre du travail *"présentera à la fin du mois aux partenaires sociaux un document d'orientation" afin "qu'un accord ou une position commune puisse intervenir mi-décembre. "*

Réforme du Code du travail *" Il ne s'agit évidemment pas de toucher au principe du Code du travail, à la*

durée légale du travail, au Smic, au contrat de travail. Notre législation du travail est devenue, avec le temps, illisible. Il y aura donc sans tarder une clarification du code du travail. "

Conférence climat COP21 *"Nous avons une certaine confiance dans le résultat de cette conférence, dès lors que les États se sont engagés, les contributions ont été portées, il y aura un accord à Paris. Toute la question est de savoir à quel niveau sera l'accord et si nous pourrions régulièrement le réviser. "*

Formations *D'ici la fin du quinquennat, "chaque demandeur d'emploi, j'en prends ici l'engagement, se verra proposer une formation allant véritablement vers un débouché et vers un métier. ""Je souhaite le renouvellement pour 2016 du plan relatif aux formations prioritaires" qui "sera porté l'an prochain à 150 000 et encore davantage tourné vers les chômeurs de longue durée, vers les seniors et vers les jeunes. " "Le problème que nous avons, en France (...) c'est d'avoir des emplois qui ne sont pas pourvus (...) non pas à cause des demandeurs d'emploi ou des chômeurs mais à cause d'un système de formation défaillant. "*

Jeunes sans qualification *"Je souhaite que le compte personnel de formation - qui deviendra donc le compte personnel d'activité - de ces jeunes soit crédité d'un nombre d'heures suffisant pour atteindre un premier niveau de qualification. "*

RÉGIONALES *"Une région qui serait dirigée par le Front national, ça aurait des conséquences y compris dans les décisions que ces élus auraient à prendre" notamment en termes "de discriminations, d'abandon d'un certain nombre de politiques sociales ou de politiques à l'égard des familles en faisant des distinctions entre" elles.*

COLLECTIVITES LOCALES *"Je demande aux maires d'assurer qu'on puisse faire des économies sans remettre en cause l'investissement. "*

AFP, , , , ■

LES PRINCIPALES ANNONCES

Conflit à Air France

« On peut éviter des licenciements si les pilotes font le nécessaire, si la direction fait des propositions, si le personnel au sol prend conscience de certaines réalités ».

Syndicats

« Qu'on ne compte pas sur moi, pour discréditer le combat syndical, qui a sa noblesse, et qui a aussi son utilité, à condition qu'à un moment on s'engage ».

Police

Ce que j'ai décidé [] c'est de lutter contre les trafics d'armes []
Deuxièmement, doter la police de nouveaux moyens. Je recevrai cette semaine les syndicats de police et je ferai des annonces qui vont dans cette direction ».

Retraites complémentaires

« Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites après cette réforme. Ce n'est pas un report de l'âge de la retraite. Ils feront leur choix, c'est une liberté qui leur est accordée ».

Chômage et formation

« Chaque demandeur d'emploi, se verra proposer une formation allant vers un débouché et vers un métier
Cela doit concerner 150000 emplois
La France va faire 1,1 % de croissance en 2015. Elle est supérieure à ce qu'elle était l'année dernière mais pas suffisamment pour créer de l'emploi ».

Futur compte personnel d'activité

« Ce que nous voulons donner à chaque salarié à travers ce compte

personnel d'activité? Un capital, un patrimoine qui lui appartienne en propre, qui sera fonction de son activité ».

Référendums d'entreprises

« Un référendum dans une entreprise, c'est quand même plus difficile, ça ne peut pas être exclu, mais il y a des pressions qui peuvent se faire, ça ne peut pas être une méthode qui puisse être répétée ».

Réforme du Code du travail :

« Il ne s'agit évidemment pas de toucher au principe du Code du travail, à la durée légale du travail, au Smic, au contrat de travail. []
L'objectif, ce n'est pas d'inverser la hiérarchie des normes, c'est de faire le pari de la confiance ».

Immobilier

« On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété puisse être facilitée ».

Collectivités locales

« Je demande aux maires d'assurer qu'on puisse faire des économies sans remettre en cause l'investissement ». ■



Les syndicats à fronts renversés

Pratiquer la politique de la chaise vide, c'est refuser le paritarisme et apporter de l'eau aux moulins de ceux qui prétendent que les syndicats ne servent plus à rien! » Sans jamais la nommer, le secrétaire régional de la CFDT pour la Champagne-Ardenne, Jérôme Dupont, juge sévèrement le choix de la CGT de ne pas se présenter, hier, à la quatrième conférence sociale de la mandature Hollande. « Si la droite revient aux affaires en 2017, ce sont les mêmes qui regretteront l'absence de dialogue social », ajoute le syndicaliste pour qui « ce type de conférence peut être aussi l'occasion de dire directement au président de la République ce qui ne va pas ». Or « ce qui ne va pas », la centrale de Philippe Martinez l'a dit et répété. « On ne parle pas de dialogue quand on impose le menu et qu'on n'inscrit pas à l'ordre du jour les questions qui intéressent les salariés », estime Sabine Duménil, la secrétaire régionale de la confédération. En l'occurrence, les salaires, le Smic à 1700euros et la durée de travail que la CGT veut voir ramener à 32heures par semaine. « Au lieu de quoi, le gouvernement préfère évoquer la transition numérique... Il est dans un exercice de parade! », résume Mme Duménil qui regrette, à l'instar de Philippe Martinez, « l'absence de cohérence » des thèmes abordés lors de ces conférences successives. « On traite les sujets par petits bouts, mais il manque une vision d'ensemble. Au

final, il n'en sort pas grand-chose... » A contrario, Jérôme Dupont pense que ces sommets sociaux ont tous accouché d'acquis « importants » : « La complémentaire santé, les droits rechargeables, le compte pénibilité et aujourd'hui le compte personnel d'activité... Autant de questions qui ont toutes été évoquées et actées lors de ces négociations, de même que la garantie jeunes proposée à 50000jeunes en 2016 et à 100000en 2017... », soutient le syndicaliste marnais qui trouve « décalées » les revendications sur les salaires et la durée du temps de travail : « Les premiers se négocient surtout dans les entreprises privées et je ne suis pas sûr que les 32heures fassent partie des priorités de gens. Ils ont plutôt envie de trouver ou de garder un emploi. »

« Pas de risque d'embrasement »

Une fois n'est pas coutume, Force ouvrière adopte plutôt une position intermédiaire. « On peut répondre poliment à une invitation sans se faire d'illusions... », résume Alain Kimmel, le patron du syndicat en Champagne-Ardenne. Lequel s'interroge sur le contenu des neuf accords interprofessionnels revendiqués par le gouvernement depuis la première conférence sociale, en juillet 2012. « Soit ils n'ont rien apporté de bien nouveau, soit ils ont marqué une sérieuse régression, à l'image du mal nommé

accord sur la sécurité de l'emploi qui favorise en réalité le licenciement économique », estime M. Kimmel. En revanche, le syndicaliste ne partage pas les craintes de Philippe Martinez pour qui le climat social serait au bord de l'explosion. « Ce n'est pas l'impression que j'ai. Si on assiste à des conflits très localisés, il n'y a pas de risque d'embrasement. » Autre invitée de cette conférence sociale, la CFTC (9, 3% aux dernières élections professionnelles) juge favorablement ces conférences : « Leur simple organisation prouve que le dialogue social n'existe pas ou peu, notamment dans les entreprises de 50salariés et plus », constate le secrétaire départemental pour la Marne. Pour Joaquim Ferreira, « les salariés ont de plus en plus l'impression que leur travail n'est pas rétribué à sa juste valeur. Mais paradoxalement, il est aussi de plus en plus difficile de les mobiliser. Peut-être parce qu'ils attendent désormais d'autres moyens d'action. Le dialogue social en fait partie. » Gilles Grandpierre ■





PRINCIPALES ANNONCES

Conflit à Air France

« On peut éviter des licenciements si les pilotes font le nécessaire, si la direction fait des propositions, si le personnel au sol prend conscience de certaines réalités ».

Syndicats

« Qu'on ne compte pas sur moi, pour discréditer le combat syndical, qui a sa noblesse, et qui a aussi son utilité, à condition qu'à un moment on s'engage ».

Retraites

« Il n'y a plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites après cette réforme. Ce n'est pas un report de l'âge de la retraite. Ils feront leur choix, c'est une liberté qui leur est accordée ».

Chômage

« Chaque demandeur d'emploi, se verra proposer une formation allant vers un débouché et vers un métier. Cela doit concerner 150000 emplois ».

Futur compte personnel d'activité

« Qu'est-ce que nous voulons donner à chaque salarié à travers ce compte personnel d'activité? Un capital, un patrimoine qui lui appartienne en propre, qui sera fonction de son activité ».

Référendums d'entreprises

« Un référendum dans une entreprise, c'est quand même plus difficile, ça ne peut pas être exclu, mais il y a des pressions qui peuvent se faire, ça se joue sur l'emploi, ça se joue sur le salaire, ça se joue sur la promotion, ça ne peut pas être une

méthode qui puisse être répétée ».

Réforme du Code du travail :

« Il ne s'agit évidemment pas de toucher au principe du Code du travail, à la durée légale du travail, au Smic, au contrat de travail. [] L'objectif, ce n'est pas d'inverser la hiérarchie des normes, c'est de faire le pari de la confiance ».

Croissance

« La France va faire 1, 1 % de croissance en 2015. Elle est supérieure à ce qu'elle était l'année dernière mais pas suffisamment pour créer de l'emploi ».

Collectivités locales

« Je demande aux maires [] d'assurer qu'on puisse faire des économies sans remettre en cause l'investissement ».

Immobilier

« On va encore prendre des dispositions pour que l'accession à la propriété [] puisse être facilitée ».

Élections régionales

« Une région qui serait dirigée par le Front national, ça aurait des conséquences y compris dans les décisions que ces élus auraient à prendre » notamment en termes « de discriminations, d'abandon d'un certain nombre de politiques sociales ou de politiques à l'égard des familles en faisant des distinctions entre » elles. ■

REPORTAGE Dans la jungle de Calais, avec les migrants 6 000 réfugiés cohabitent sur un terrain vague,

REPORTAGE

Dans la jungle de Calais, avec les migrants

6 000 réfugiés cohabitent sur un terrain vague, dans des conditions déléteres. Ils rêvent de passer en Angleterre, pays qu'ils voient comme un eldorado. Page 5

FRANCE

Hollande défend le dialogue social
Hier, lors de la conférence sociale, il a critiqué la CGT pour son boycott et annoncé un projet de loi sur la

création d'un compte personnel d'activité. Pages 3 et 4

MONDIAL DE RUGBY

Camou : " Un échec total "

Le président de la Fédération française est sorti de son silence après la déroute des Bleus. Il assume et veut engager des réformes. Pages 31 et 32 ■



Sur une ligne de crête verglacée Par CLAUDE WEILL

D'abord un *mea culpa*. Partageant le scepticisme général, le chroniqueur ne croyait guère à un accord sur les régimes de retraite complémentaires. J'avais cru pouvoir pronostiquer ici que les syndicats n'accepteraient pas de remise en cause de l'âge de la retraite. C'est pourtant ce qu'ils ont fait - CGT et FO mis à part. Certes, le compromis final est beaucoup moins brutal que les propositions initiales du Medef. Il n'empêche. Imposer aux salariés du privé qui prendraient leur retraite à l'âge légal de 62 ans une baisse de 10 % des pensions Agirc-Arcco, et ce pour une durée de deux ou trois ans (je parierais volontiers sur trois.), cela signifie bel et bien que pour toucher sa retraite « *plein pot* », il faudra travailler un an de plus. C'est-à-dire jusqu'à 63 ans.

Cet accord fait hurler pas mal de gens. Et pas seulement à la gauche de la gauche. Il n'est d'ailleurs pas exempt de critiques. Il crée une nouvelle disparité entre le privé et le public qui, lui, n'est pas touché. De plus, il pourrait être très pénalisant pour tous ceux - chômeurs, préretraités, etc. - qui ne sont déjà plus dans l'emploi au moment de liquider leur retraite. Selon l'Insee, 40 % des seniors du privé sont dans ce cas. Bonne chance à eux, quand ils essaieront de retrouver un emploi à 60 ans passés ! Il paraît que leur cas va être examiné. On verra.

Reste que cet accord, monitoré en sous-main par le gouvernement, n'est pas seulement une surprise. C'est la preuve que le dialogue social, si vanté par François Hollande, n'est pas mort. Que l'on peut, par la discussion entre partenaires sociaux, faire évoluer le modèle social, fût-ce dans un sens défavorable aux salariés. Une aubaine pour le chef de l'Etat, à la veille de la conférence sociale qui s'est tenue hier.

Ce grand raout social a vocation à servir de vitrine et de laboratoire de la politique de réforme. Il en pointe aussi les limites. Plus encore que le boycott de la CGT, qui voulait marquer sa colère contre l'attitude du pouvoir dans le dossier Air France, l'ordre du jour d'hier en disait long sur les difficultés de l'exercice.

Du poisson, on avait soigneusement ôté les arêtes. Au programme : le compte personnel d'activité, la transition énergétique et la transformation numérique. Trois sujets importants, sans doute. Mais enfin, rien qui soit de nature à déclencher une grève générale.

Trappés, en revanche, les dossiers qui fâchent, et qui ne sont pourtant ni moins cruciaux ni moins urgents. La négociation d'une nouvelle

convention Unedic (la précédente a été annulée par le Conseil d'Etat), à l'occasion de laquelle le Medef souhaite relancer l'idée d'une dégressivité des allocations de chômage. Et, autre sujet piégé, la réforme du Code du travail, que le gouvernement s'est efforcé de déminer en promettant de ne toucher ni au contrat de travail, ni au Smic, ni aux 35 heures. Sans vraiment réussir à rassurer les syndicats et la gauche de la gauche.

« *Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition* », a lancé, hier, le président. Le diagnostic est carré. Brutal, même. Le traitement, lui, relève plutôt de la médecine douce. Surtout, ne pas braquer. Ne rien brusquer. « *Il faut trouver le juste milieu entre l'immobilisme et la remise en cause des acquis sociaux* », explique un ministre.

Ce qui s'appelle avancer sur une ligne de crête verglacée, sous le feu croisé des droites et de la gauche de la gauche. Et en sachant que si près de la présidentielle, le moindre faux pas peut être fatal.

« *L'accord sur les complémentaires crée une nouvelle disparité*

entre le privé et le public



qui, lui, n'est pas touché. »



■



Sur une ligne de crête verglacée Par CLAUDE WEILL

D'abord un *mea culpa*. Partageant le scepticisme général, le chroniqueur ne croyait guère à un accord sur les régimes de retraite complémentaires. J'avais cru pouvoir pronostiquer ici que les syndicats n'accepteraient pas de remise en cause de l'âge de la retraite. C'est pourtant ce qu'ils ont fait - CGT et FO mis à part. Certes, le compromis final est beaucoup moins brutal que les propositions initiales du Medef. Il n'empêche. Imposer aux salariés du privé qui prendraient leur retraite à l'âge légal de 62 ans une baisse de 10 % des pensions Agirc-Arcco, et ce pour une durée de deux ou trois ans (je parierais volontiers sur trois.), cela signifie bel et bien que pour toucher sa retraite « *plein pot* », il faudra travailler un an de plus. C'est-à-dire jusqu'à 63 ans.

Cet accord fait hurler pas mal de gens. Et pas seulement à la gauche de la gauche. Il n'est d'ailleurs pas exempt de critiques. Il crée une nouvelle disparité entre le privé et le public qui, lui, n'est pas touché. De plus, il pourrait être très pénalisant pour tous ceux - chômeurs, préretraités, etc. - qui ne sont déjà plus dans l'emploi au moment de liquider leur retraite. Selon l'Insee, 40 % des seniors du privé sont dans ce cas. Bonne chance à eux, quand ils essaieront de retrouver un emploi à 60 ans passés ! Il paraît que leur cas va être examiné. On verra.

Reste que cet accord, monitoré en sous-main par le gouvernement, n'est pas seulement une surprise. C'est la preuve que le dialogue social, si vanté par François Hollande, n'est pas mort. Que l'on peut, par la discussion entre partenaires sociaux, faire évoluer le modèle social, fût-ce dans un sens défavorable aux salariés. Une aubaine pour le chef de l'Etat, à la veille de la conférence sociale qui s'est tenue hier.

Ce grand raout social a vocation à servir de vitrine et de laboratoire de la politique de réforme. Il en pointe aussi les limites. Plus encore que le boycott de la CGT, qui voulait marquer sa colère contre l'attitude du pouvoir dans le dossier Air France, l'ordre du jour d'hier en disait long sur les difficultés de l'exercice.

Du poisson, on avait soigneusement ôté les arêtes. Au programme : le compte personnel d'activité, la transition énergétique et la transformation numérique. Trois sujets importants, sans doute. Mais enfin, rien qui soit de nature à déclencher une grève générale.

Trappés, en revanche, les dossiers qui fâchent, et qui ne sont pourtant ni moins cruciaux ni moins urgents. La négociation d'une nouvelle

convention Unedic (la précédente a été annulée par le Conseil d'Etat), à l'occasion de laquelle le Medef souhaite relancer l'idée d'une dégressivité des allocations de chômage. Et, autre sujet piégé, la réforme du Code du travail, que le gouvernement s'est efforcé de déminer en promettant de ne toucher ni au contrat de travail, ni au Smic, ni aux 35 heures. Sans vraiment réussir à rassurer les syndicats et la gauche de la gauche.

« *Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition* », a lancé, hier, le président. Le diagnostic est carré. Brutal, même. Le traitement, lui, relève plutôt de la médecine douce. Surtout, ne pas braquer. Ne rien brusquer. « *Il faut trouver le juste milieu entre l'immobilisme et la remise en cause des acquis sociaux* », explique un ministre.

Ce qui s'appelle avancer sur une ligne de crête verglacée, sous le feu croisé des droites et de la gauche de la gauche. Et en sachant que si près de la présidentielle, le moindre faux pas peut être fatal.

« *L'accord sur les complémentaires crée une nouvelle disparité*

entre le privé et le public



qui, lui, n'est pas touché. »



■



Un agenda social très chargé

« Je ne ralentirai en aucune manière le rythme des réformes », a promis François Hollande devant la Conférence sociale. Et la « feuille de route » issue d'une journée de réunions au Conseil économique, social et environnemental (CESE), trace effectivement un chemin ponctué de très, très nombreux rendez-vous jusqu'en 2016 : création du compte personnel d'activité, mise en ouvre du rapport Combrexelle sur la négociation sociale et la refonte du Code du travail, relance de la formation, prise en compte des transitions numérique et énergétique sur le travail et l'emploi



Jean-Claude Mailly : « Autoritarisme social ». Photo AFP

Le « climat social », selon l'expression consacrée, était pourtant à l'orage, entre les violences à Air France et le boycottage de la Conférence sociale par la CGT. Cela a conduit le Président à définir sa

méthode entre une double opposition. D'un côté, ceux qui trouveraient « commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place » - en clair, la CGT. À cet égard, François Hollande s'est félicité de l'accord conclu vendredi sur les retraites complémentaires, sans la CGT ni FO. De l'autre côté, les partisans d'un « grand soir » contre les droits sociaux - en clair, Nicolas Sarkozy. « L'alternative, c'est la réforme ou la rupture », a affirmé François Hollande, à l'évidence déjà tourné vers un duel contre son prédécesseur.

Retour du

« chèque syndical »

En l'absence de la CGT, il est revenu à Jean-Claude Mailly (FO) de jouer les opposants, pour dénoncer « un dialogue social essentiellement entre le gouvernement et le patronat », et « l'autoritarisme social » du pouvoir. « Confondre mouvement et autoritarisme, c'est ne laisser qu'une option : le conservatisme », a répondu Manuel Valls en clôture des travaux.

De la feuille de route ressortent

quelques étapes marquantes. Ainsi de l'annonce par le Président de la « clarification » du Code du travail, qui n'était pas au programme de la Conférence. Pas plus que sa volonté que « le dialogue social se rapproche de l'entreprise », également tirée du rapport de Jean-Denis Combrexelle. Cela pourrait s'accompagner, selon le Premier ministre, d'une exhumation du vieux projet de « chèque syndical ».

À noter aussi l'objectif présidentiel d'un « accord ou d'une position commune » des partenaires sociaux sur le compte personnel d'activité. Ce dernier accueillerait les droits aux congés, ainsi que le « droit à une deuxième chance », annoncé dans notre journal par la ministre du Travail Myriam El Khomri. Reste à vérifier que les résultats seront à la hauteur de l'agenda.

Francis BROCHET. ■

Un agenda social très, très chargé

« JE NE RALENTIRAI en aucune manière le rythme des réformes », a promis François Hollande devant la Conférence sociale. Et la « feuille de route » issue d'une journée de réunions au Conseil économique, social et environnemental (CESE), trace effectivement un chemin ponctué de très, très nombreux rendez-vous jusqu'en 2016 : création du compte personnel d'activité, mise en ouvre du rapport Combrexelle sur la négociation sociale et la refonte du Code du travail, relance de la formation, prise en compte des transitions numérique et énergétique sur le travail et l'emploi



Jean-Claude Mailly : « Autoritarisme social ». AFP

« Réforme ou rupture »

Le « climat social », selon l'expression consacrée, était pourtant à l'orage, entre les violences à Air France et le boycottage de la

Conférence sociale par la CGT. Cela a conduit le président à définir sa méthode entre une double opposition. D'un côté, ceux qui trouveraient « commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place » - en clair, la CGT. À cet égard, François Hollande s'est félicité de l'accord conclu vendredi sur les retraites complémentaires, sans la CGT ni FO.

De l'autre côté, les partisans d'un « grand soir » contre les droits sociaux - en clair, Nicolas Sarkozy. « L'alternative, c'est la réforme ou la rupture », a affirmé François Hollande, à l'évidence déjà tourné vers un duel contre son prédécesseur.

Retour du « chèque syndical »

En l'absence de la CGT, il est revenu à Jean-Claude Mailly (FO) de jouer les opposants, pour dénoncer « un dialogue social essentiellement entre le gouvernement et le patronat », et « l'autoritarisme social » du pouvoir. « Confondre mouvement et autoritarisme, c'est ne laisser qu'une option : le conservatisme », a répondu Manuel Valls en clôture des travaux.

De la feuille de route ressortent

quelques étapes marquantes. Ainsi de l'annonce par le président de la « clarification » du Code du travail, qui n'était pas au programme de la Conférence. Pas plus que sa volonté que « le dialogue social se rapproche de l'entreprise », également tirée du rapport de Jean-Denis Combrexelle. Cela pourrait s'accompagner, selon le Premier ministre, d'une exhumation du vieux projet de « chèque syndical ».

À noter aussi l'objectif présidentiel d'un « accord ou d'une position commune » des partenaires sociaux sur le compte personnel d'activité. Ce dernier accueillerait les droits aux congés, ainsi que le « droit à une deuxième chance », annoncé dans notre journal par la ministre du Travail Myriam El Khomri. Reste à vérifier que les résultats seront à la hauteur de l'agenda.

Francis Brochet ■



— ZOOM —

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
**EN ENTREPRISE AUSSI,
 LE SPORT
 C'EST LA SANTÉ**



PAR LAURENT POILLOT AVEC VIRGINIE LEBLANC ILLUSTRATION XAVIER GORCE

De plus en plus d'entreprises font la promotion du sport auprès de leurs collaborateurs. Et plus seulement dans l'objectif de stimuler l'appartenance collective. L'avenir est désormais aux activités adaptées, qui développent le bien-être des salariés et donc la performance des entreprises.

Malgré le succès populaire des grandes courses à pied d'automne, moins d'un Français sur deux pratique un sport de manière régulière (48%, selon Eurobaromètre). Pourtant, de nombreuses entreprises ne valorisent plus uniquement le sport corporatif, basé sur la compétition et l'objectif de victoire. Le sport, c'est aussi la santé. Celle des salariés, qui conditionnent la forme économique de leur entreprise.

Voilà le message qu'ont voulu porter, début septembre, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Medef et AG2R-La Mondiale, en confiant au cabinet Goodwill Management une étude sur la performance économique générée par la pratique d'une activité physique, réalisé à partir de plus de 150 publications internationales traitant de l'effet du sport sur la santé humaine. «Son impact économique n'avait jamais été démontré. Notre modèle le fait en opérant un enchaînement d'équations, issu de ces travaux», raconte Alan Fustec, le Pdg de Goodwill Management.

Il affirme qu'un salarié sédentaire consacrant au moins une heure par semaine à une activité augmente sa productivité de 5,7% à

8,6%, suivant l'intensité de la séance et l'engagement de l'entreprise.

Quant à l'entreprise, sa rentabilité nette serait améliorée de 14% si l'employeur permettait l'activité d'au moins 30% des salariés. Comment? Par une communication interne et des conférences animées par des sportifs de haut niveau. En prenant en charge une licence en club, en subventionnant l'association sportive de l'entreprise. En ouvrant le choix des activités pour toucher le public le plus large. Et en aménageant des plages horaires adaptées, sur le lieu de travail.

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES RSE

L'enjeu est de s'adresser à tous, même aux non-sportifs. C'est le sens de l'Histoire, estime Marie-Cécile Naves, sociologue, auteure en 2012 d'une note du Centre d'analyse stratégique: «En France, la sensibilité du monde du travail à l'importance d'une activité physique régulière remonte à près de quatre ans, estime cette sociologue. Elle marque progressivement les esprits, sous l'impulsion de l'Union européenne, du rapprochement entre le Medef et le CNOSF et du développement des politiques de RSE.» Ces politiques, selon elle, suggè-

rent que l'activité physique est contributive du bien-être au travail.

ATTIRER LES NON-SPORTIFS

Dans cet esprit, et dans le cadre d'un plan de Qualité de vie au travail, Philippe Gerbet, DRH de la MGEN, a initié en 2014 la création d'une salle de sport dans les locaux de l'entreprise à destination des 520 collaborateurs du siège, «afin d'attirer surtout les salariés éloignés de la pratique sportive». En interne, la MGEN a associé son CHSCT et mené une enquête pour cerner les attentes des salariés. «Nous avons fait le choix d'un accompagnement personnalisé par un coach sportif», précise le DRH. Programme assuré par une société, Mon Stade, spécialisée dans le développement de solutions dans le domaine du sport et de la santé. À la date du 8 septembre 2015, plus de 40% des salariés s'étaient inscrits. Solocal Group (ex-Pages Jaunes, 4800 personnes) est l'un des plus avancés dans ce domaine. Il a mis en place cinq actions: dès 2013, une sensibilisation avec des vidéos sur le sommeil et les



habitudes de vie diffusées sur l'intranet. Les 1 400 salariés du siège, proche du parc de Saint-Cloud, ont accès à des ateliers de sophrologie, de yoga, de Pilates et de renforcement musculaire ainsi qu'à des entraînements à la marche nordique et à la course à pied. Les séances se déroulent à la pause déjeuner ou après 18 heures. La plupart peuvent être développées en région, sur demande des managers. Et en juin, un événement de courses de relais réunit les entités du groupe installées en Ile-de-France.

L'entreprise propose aussi d'inscrire gratuitement ses salariés aux courses à pied franciliennes (Odyssée, 10 km de Paris) et organise un challenge de football interagences. Solocal s'appuie enfin sur d'anciens champions olympiques pour relayer des messages positifs sur la performance. Pour ces actions, Christian Leguédou, le responsable qualité de vie et santé au travail, dit disposer d'un budget de 95 000 euros : « Lorsque nous avons lancé le programme sport en entreprise, en février 2013, nous comptions 400 participants. Fin 2015,

ils seront 750 à avoir pratiqué une activité offerte par l'entreprise. »

EFFET NET SUR LES TMS

Le Medef a recensé d'autres expériences dans un guide pratique du sport en entreprise, qui concerne surtout les sièges sociaux, à l'exception d'industriels qui utilisent le sport pour prévenir les risques professionnels. Près de Valenciennes, l'usine Toyota d'Onnaing (3 850 salariés) s'inscrit dans cette logique. Elle s'est dotée d'une école du dos (avec kiné et préparateur physique) préventive et curative. Tous les salariés nouvellement embauchés suivent obligatoirement deux semaines de formation avant leur prise de poste. Dont 10 heures d'activités encadrées. « J'adapte leur programme à partir de tests d'endurance, de force et de souplesse », raconte Claire Plouvier, professeure d'activité physique adaptée, salariée de l'entreprise. Outre ces recrues, elle coache environ 1 500 personnes chaque année. « La société civile est de plus en plus sédentaire, tandis que nos métiers sont physiques, observe le responsable santé et sécurité de

l'usine, Georges Collado. Si vous n'accompagnez pas les salariés, ils auront de plus en plus de mal à s'intégrer dans l'entreprise. » Les séances d'entraînement ont eu un effet détonnant sur les TMS, selon lui : « En production, les problématiques de dos ont chuté de 80% entre 2006 et 2014. Les arrêts sont devenus moins nombreux et plus courts. » Une porte-parole de la direction ajoute : « Donner aux salariés le goût de se mettre en condition change leur vision du monde du travail. Ils sont mieux dans leur peau. L'activité physique développe la confiance en soi. »

ORGANISATION MUTUALISÉE POUR LES PME

Peu de PME, à l'inverse, ont des programmes d'incitation au sport. « Moins pour des questions de coût que par manque de temps », estime Laura Milstajn, responsable marketing de Sportonus, organisme de formation spécialisé dans l'accompagnement au sport santé en entreprise. Sauf si cette organisation est mutualisée. L'agence de développement économique de la Communauté d'ag-

glomération de Caen-la-Mer (Calvados) propose depuis six ans, pour ses pépinières d'entreprises, un coaching hebdomadaire en course à pied et préparation physique pendant la pause déjeuner. Elle est confiée à un athlète olympique devenu entrepreneur, lui-même issu de l'une de ces pépinières. Une trentaine d'inscrits vont courir avec lui sur le campus technologique. Le groupe s'agrandit chaque année. « Notre seule limite, c'est le nombre de douches », plaisante Nicolas Géray, le directeur des pépinières. Ailleurs, certains assureurs publics et privés font parfois cause commune pour mobiliser les PME. À Lyon, début octobre, la Carsat Rhône-Alpes et AG2R-La Mondiale ont invité 300 chefs d'entreprise à des rencontres sur la forme. « Nous faisons valoir que la notion de santé est un levier de performance », explique Marie-Claire Minola, directrice adjointe à la Carsat Rhône-Alpes. Mais elle précise aussitôt : « La promotion du sport ne fait pas tout. Notre propos est tout de même de rappeler que le travail ne doit pas détériorer l'état de santé des salariés. »

ÉDITORIAL

Le temps des rapports

Sécuriser les parcours professionnels, une idée déjà ancienne. En 1995, le rapport Boissonnat sur « Le travail dans 20 ans » prônait le contrat d'activité. En 1999, le rapport Supiot « Au-delà de l'emploi » entendait garantir la continuité d'une trajectoire professionnelle. Vingt ans après, on y est ou presque avec le compte personnel d'activité (CPA) prévu pour le 1^{er} janvier 2017. Le sujet est aussi à l'ordre du jour de la quatrième conférence sociale. Petit à petit, l'oiseau a fait son nid et l'idée devenue consensuelle est une réalité de demain. La question est de savoir comment la rendre opérationnelle. Fera-t-on un CPA a minima ou avec l'ambition de l'accès aux droits et de la sécurité des transitions professionnelles ? France Stratégie y a travaillé tout l'été et vient de rendre un rapport sur la faisabilité et le mode opératoire de cette idée stimulante et séduisante. Le chemin est semé d'embûches mais si la volonté politique suit, l'avancée sera belle.

Françoise Champeaux



Réforme annoncée du Code du Travail.- Alors qu'elle n'était pas à l'ordre du jour, la réforme du Code du Travail a été au coeur de la 4^e conférence sociale du quinquennat Hollande hier au CESE, en l'absence de la CGT et de Solidaires. François Hollande l'a même affichée en 2^e priorité derrière la création du compte personnel d'activité (lequel devra être calé vers mi-décembre), affirmant que le chantier sera lancé «sans tarder»¹. La ministre du Travail doit délivrer de premières propositions concrètes le 28 octobre. (*Le Figaro 20/10 p.2, Les Echos 20/10 p.2-3*)

ACTUALITÉS

DROITS SOCIAUX. France Stratégie a remis le 9 octobre à Manuel Valls ses propositions pour la mise en place d'un compte personnel d'activité (CPA) au 1^{er} janvier 2017.

Trois scénarios pour un CPA

Créé par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, le compte personnel d'activité (CPA) devrait, selon les vœux du gouvernement, passer « de l'utopie au concret » au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de poursuivre un mouvement engagé depuis déjà quelques années de sécurisation des parcours professionnels, notamment en permettant la continuité des droits sociaux entre deux emplois, et de rendre chaque individu acteur de son parcours professionnel et de vie. Un concept déjà mis en musique, avec plus ou moins de succès, par le compte personnel de formation, le compte de prévention de la pénibilité, etc. que le gouvernement envisage aujourd'hui de réunir en une interface unique afin de faciliter sa gestion.

À cet effet, Manuel Valls a chargé, le 6 juillet, France Stratégie, *think tank* au service de l'exécutif, de constituer une commission pluridisciplinaire (universitaires, DRH, acteurs de la société civile, DGT, DGEFP, etc.) pour se pencher sur les conditions de réalisation de ce compte et lui faire des propositions. Cinq commissions thématiques et une cinquantaine d'auditions plus tard, trois scénarios se dessinent, plus ou moins inclusifs (voir tableau p. 4) : un premier orienté vers « la capacité d'évolution formation professionnelle » des individus et pensé comme un tronc commun aux trois propositions ; un second ciblé sur « la liberté de l'usage des temps tout au long de la vie » ; le troisième sur « l'accès aux droits et la sécurité des parcours ». Le directeur des ressources humaines du groupe

Etam, Jean-Paul Charlez, membre de la commission France Stratégie revient sur ces trois propositions (voir interview, p. 3).

« Le débat sur ce sujet commence, mais l'idée est bien de dépasser le cadre traditionnel de plein-emploi sur toute une vie » a confié, à l'occasion de la remise du rapport, la commissaire générale adjointe à France Stratégie, Selma Mahfouz. Une idée déjà soulevée en 1999 par Alain Supiot dans son étude « *Au-delà de l'emploi* » (pour une mise en perspective de cette étude, voir le remarquable numéro de *Droit ouvrier* d'octobre 2015 consacré au « nouveau statut social attaché à la personne du travailleur »). Si de nombreuses questions demeurent, dont certaines seront probablement tranchées à l'occasion de la concertation qui sera lancée avec les partenaires sociaux à l'issue de la conférence sociale du 19 octobre, de grands principes se dessinent. Le compte serait ainsi ouvert à tous, dès l'âge de seize ans. Les droits contenus dans le CPA seraient portables et fongibles et l'accès aux droits sociaux serait simplifié via une plateforme commune. L'accompagnement des personnes demeurera au cœur du dispositif. Reste que le passage de l'utopie au concret ne sera pas chose aisée. Des choix politiques devront être faits. Le CPA devra notamment intégrer les nouvelles formes d'emploi tout en veillant à ne pas décharger la collectivité (notamment Pôle emploi) de ses missions. « C'est une transformation ; la transformation est inachevée aujourd'hui », concluait, le 9 octobre, Jean Pisani-Ferry. ■

ACTUALITÉS

Une réponse adaptée aux mutations du travail

Semaine sociale Lamy : Le CPA, une vieille idée ?

Jean-Paul Charlez : L'idée du compte personnel d'activité a plus de vingt ans. D'abord portée par des travaux précurseurs – notamment les rapports Boissonnat en 1995 et Supiot en 1999 – elle fut ensuite reprise par les organisations syndicales – la CGT, la CFTC puis la CFDT. Les entreprises ne s'y sont pas intéressées de suite. Mais le dispositif aujourd'hui s'impose. De nouvelles formes d'emplois se développent à côté ou en dehors des formes traditionnelles du salariat. La vie professionnelle est de plus en plus jalonnée de ruptures : le temps moyen de passage d'un salarié dans une entreprise se réduit – entre trois et cinq ans en Île-de-France – et celui passé entre deux emplois s'allonge. Chacun connaît, dans sa vie professionnelle, plusieurs entreprises, plusieurs employeurs et au moins un passage par Pôle emploi. Le CPA est donc une réponse adaptée à ces mutations du travail et des besoins, notamment en termes de protection sociale. Le dispositif poursuit l'idée initiée par le compte personnel de formation (CPF) de renforcer la capacité d'autonomie des salariés tout en les aidant à sécuriser leurs parcours professionnels et de vie, y compris dans une optique de maîtrise des temps. Ce qui suppose un portail d'accès facile et accessible par tous afin que les personnes se retrouvent aisément dans leurs droits. Mais passer de l'utopie au concret n'est pas chose aisée. Au-delà de l'appropriation individuelle des droits, il y a tout un système de portabilité, de transférabilité, de fongibilité, de mutualisation des droits à mettre en place.

Quels droits intégrer dans le compte ?

J.-P. C. : Le groupe de travail développe trois scénarios plus ou moins inclusifs : un CPA orienté vers la formation professionnelle des individus et leur capacité à évoluer professionnellement qui reprend le CPF, le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), le congé individuel de formation (CIF), le compte épargne-temps (CET), l'épargne salariale et éventuellement les allocations chômage ; un compte ciblé sur la liberté de l'usage des temps tout au long de la vie qui inclut en plus des droits prévus au premier scénario les droits à congés et les activités civiques donnant des points ; enfin un CPA ciblé sur l'accès aux droits pour permettre aux individus d'être davantage acteurs de leurs parcours qui élargit les deux premiers scénarios aux principaux droits sociaux associés à la personne. Je pense qu'il faut aller vers un compte le plus étoffé possible. Faire du futur CPA un catalogue de formation ou un portail d'accès aux droits représente peu d'intérêt. Le compte doit permettre une utilisation intelligente et

coordonnée de ce dont disposent les personnes afin de rendre leurs vies professionnelle et personnelle plus fluides et moins heurtées par le nouveau marché du travail.

Comment sera financé le CPA ?

J.-P. C. : La question du financement des droits concernés par le CPA se déduira de leur nature et de leurs objectifs (collectivité, entreprise, possibilité d'une alimentation individuelle...). Ainsi, les droits existants au CPF ou au compte personnel de prévention de la pénibilité seront financés par les cotisations des employeurs. Leur portabilité d'une entreprise vers une autre ne soulève pas, à mon sens, de difficulté particulière. Les entreprises y sont déjà confrontées, notamment avec le CPF. En revanche, la question de la fongibilité de ces droits, c'est-à-dire de l'utilisation des droits acquis à un titre pour un autre usage que celui prévu par le dispositif initial, reste entière. Mobiliser des droits acquis au compte épargne-temps pour financer une formation pourquoi pas. L'inverse me paraît par exemple difficilement concevable.

Quelles sont les autres difficultés soulevées par la mise en œuvre du CPA ?

J.-P. C. : Outre les points techniques, le CPA soulève des points de principe qui restent encore à discuter. Par exemple, faut-il attribuer des points à une personne qui n'a jamais travaillé ? Si oui, comment les financer ? Le CPA nécessite également une remise à plat de notre système de protection sociale. La question de l'accompagnement des personnes dans le dispositif se pose aussi ou encore celle du report de la responsabilité du maintien de l'employabilité, de l'employeur vers le salarié. *Quid en cas de PSE ?* Le salarié sera-t-il responsable de la pertinence des formations choisies ? L'idée des comptes personnels n'est pas nouvelle et leur utilisation est déjà prévue (CPF, C3P, etc.). Le groupe de travail n'a fait qu'inventorier le champ des possibles. Mais le compte n'est que la partie émergée de l'iceberg. Chaque point que l'on adresse dans ce rapport à des conséquences sur d'autres choses. Par exemple, notre régime d'assurance chômage ou encore notre régime de protection sociale, déjà en difficulté, ont-ils la capacité d'assurer un tel dispositif ? Des choix politiques devront être faits. François Hollande prévoit une mise en œuvre du dispositif au 1^{er} janvier 2017. Je pense que cela nécessitera plus de temps, surtout si l'on retient le dernier scénario. Et rien ne garantit que le dispositif résistera aux prochaines élections présidentielles... ■

Propos recueillis par Sabine Izard

Entretien avec

Jean-Paul Charlez

Directeur général des ressources humaines du groupe Etam, Président national de l'ANDRH

Les trois scénarios proposés par la mission France Stratégie

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Finalité	Sécurisation des parcours par un développement des capacités professionnelles	Liberté dans l'usage des temps tout au long de la vie	Sécurisation des parcours par la continuité et l'accès aux droits
Champ	Universel : de 16 ans au décès pour tous les résidents en France		
Droits inclus	CPF, C3P, CIF, CET, épargne salariale + éventuellement allocations chômage	Idem scénario 1 + droits à congés + activités civiques donnant des points	Idem scénario 1 (ou scénario 2) + principaux droits sociaux associés à la personne (sans fongibilité)
Utilisations	Formation, aide à la mobilité, aide à la création d'entreprise Fongibilité asymétrique vers la formation et ce qui accompagne le développement professionnel (accompagnement, mobilité, freins à l'emploi, etc.)	Idem scénario 1 + Solvabilisation de périodes de travail non marchand d'utilité collective : temps familiaux, engagement civique, congés longs, bénévolat, etc.)	Idem scénario 1 + droits personnels, mais non fongibles (droits chômage ou retraite et simulations)
Droits nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dotations personnelles pour corriger des inégalités de chances (jeunes sans qualifications, chômeurs de longue durée, par exemple) • Portabilité plus grande de certains droits (congés, etc.) 	Idem scénario 1 + possibilité de financer des périodes de travail non marchand	Idem scénario 1 (ou 2)
Informations et services	Informations utiles à la définition d'un projet : métiers qui recrutent, qualité des formations + services d'accompagnement, de conseil, forums	Idem scénario 1	+ Informations utiles à l'accès aux droits et outils de simulation (chômage, retraite, etc.)
Intérêt pour l'employeur	Formation et mobilité des actifs	+ Gestion plus souple des temps et des fluctuations de l'activité, réduction possible du stress, financement alternatif d'activités socialisées	+ Autonomie plus grande des actifs, conduisant à plus de liberté et de fluidité sur le marché du travail
Unité de compte	Points		
Financement	Droits initiaux, mutualisation, dotations financées par la solidarité + co-financements individuels possibles		
Complexité de mise en œuvre	Couverture d'un nombre limité d'actifs par les CET et l'épargne salariale Définition des règles de fongibilité	Définition des activités d'utilité collective Mutualisation des financements	Conciliation de la complexité des systèmes de droits (et des SI) et de la simplification pour l'utilisateur

Source : France Stratégie, oct. 2015
www.strategie.gouv.fr



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 20 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



actuEL-RH

@actuEL_RH

14227

Tweets

1311

Following

10762

Followers

La longue marche du compte personnel d'activité (abonnés) <https://t.co/GBdRwbHVyS>

La longue marche du compte personnel d'activité (abonnés)
<https://t.co/GBdRwbHVyS>





Conférence sociale. François Hollande et Manuel Valls Les défenseurs du modèle français

À un an et demi de la présidentielle, les locataires de l'Élysée et de Matignon se sont livrés hier à un plaidoyer en faveur du « dialogue social », seule méthode pour réformer, et ont prévenu du risque de la « disparition » du modèle social français, « une vieille lune » pour la droite.

C'est dans un climat social dégradé, après l'affaire Air France, que s'est tenue la 4^e conférence sociale du quinquennat au Palais d'Iéna, réunissant autour du chef de l'État et du Premier ministre patronat et syndicats.

Mais la première organisation syndicale, la CGT, a boycotté ce rendez-vous cher à François Hollande, comme elle l'avait fait en 2014, dénonçant une « continuité sur le plan social » avec Nicolas Sarkozy, selon son leader, Philippe Martinez. « Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition », a averti le chef de l'État. Il s'est donné pour mission de « rassembler » et de réformer « jusqu'à la dernière minute » de son mandat.

Défendant « une démocratie apaisée », il a mis « les présents, comme les absents » devant leurs responsabilités.

Le chef de l'État a rappelé que « certains », à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme « une vieille lune de l'après-guerre ».

À l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommément citée, il a lancé : « il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place ».

La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son man-



Le président François Hollande a ouvert la quatrième grande conférence sociale du quinquennat, au Palais d'Iéna.

dat, même si dans les entreprises, elle signe à 85 %.

Le chef de l'État a salué en revanche les signataires de l'accord sur les retraites complémentaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) qui ont fait « preuve de responsabilité ».

Un danger : « l'immobilisme »

Clôture de la rencontre le Premier ministre Manuel Valls a abondé dans le même sens : « l'immobilisme » condamnerait notre « modèle social à terme ».

Il s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale », pointant du doigt à la fois ceux à

droite qui « dénoncent les syndicats » et ceux qui « s'enferment dans des postures », en visant la CGT.

« Le dialogue social est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres », a-t-il dit en paraphrasant Winston Churchill.

À l'issue de la rencontre, le numéro un de FO a maintenu ses critiques sur « l'autoritarisme social » du gouvernement et dénoncé « l'imprécision » des annonces. Pour son

homologue de la FSU Bernadette Groison, le « dialogue social est à bout de souffle ».

Dans le camp réformiste, Laurent Berger (CFDT), défen-

seur du dialogue social, estime avoir été entendu par le gouvernement et s'est félicité d'« avancées concrètes ».

Son homologue de la CFE-CGC, Carole Couvert, s'est elle inquiétée du calendrier : « attention à ne pas surcharger la barque ».

Côté patronal, la tonalité était positive, le président du Medef, Pierre Gattaz, a proposé la mise en place d'un « agenda social pour la croissance et l'emploi ».

Mais Manuel Valls lui a reproché une insuffisance d'engagements des entreprises en échange des aides reçues dans le cadre du Pacte de responsabilité.

Le Premier ministre a dressé la feuille de route des futures réformes menées en concertation avec les partenaires sociaux, mais aucune négociation n'a été annoncée.

Sur la réforme épineuse du code du travail, il s'agit de « donner plus de souplesse » aux entreprises, a-t-il expliqué, sans autre précision.

Il attend des propositions de la ministre Myriam El Khomri le 28 octobre, avant une seconde phase de concertation.

Dans cette réforme, la durée légale du travail, le Smic et le contrat de travail seront préservés, a promis François Hollande.

Autre innovation : la mise en

place d'un compte personnel d'activité, qui regroupera pour chaque salarié l'ensemble de ses droits - épargne-temps, pénibilité, formation, congés -. Le dispositif « entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 », a affirmé M. Valls. Il sera abondé pour les jeunes sans qualification.

Sur le front de l'emploi, le chef de l'État a annoncé le renouvellement en 2016 d'un plan de formations prioritaires à destination de 150 000 chômeurs.

Le parti Les Républicains a dénoncé « une énième conférence pour rien, tandis que le Parti de gauche y a vu « une mascarade ».



"ON NE TOUCHERA PAS AU CONTRAT DE TRAVAIL...!" (Hollande à la Conférence sociale) / "LE CODE DU TRAVAIL SERA REFORME" (Valls)



"ON NE TOUCHERA PAS AU CONTRAT DE TRAVAIL...!" (Hollande à la Conférence sociale) / "LE CODE DU TRAVAIL SERA REFORME" (Valls, hier à la conférence sociale)

Brigitte PASCALL : "Un jeu de rôles assurément. Les deux hommes agissent de concert. Hier matin, à la Conférence sociale, Hollande a promis "de ne pas toucher à la durée du travail, au contrat de travail, ou encore au salaire minimum"(sic), -cf BFM-TV, J.T de 13 heures. Hier soir, Valls affirmait le contraire : promettant une réforme "rapide" du code du travail, un projet étant présenté le 28 octobre. (cf "Les Echos", du 19 octobre, 20 heures)

1)- "Moi Président" veut reconquérir les salariés : après l'épisode des chemises arrachées, la (juste) colère de la CGT face aux licenciés et la violence sociale faite aux salariés. "Moi Président" veut séduire les ouvriers : 89% d'entre eux ne lui font pas confiance, il est vrai...! A trois mois de la débâcle des Régionales. Et alors qu'il vient de perdre encore 3 points dans un sondage IFOP réalisé du 9 au 16 octobre, publié samedi par "Le Parisien" : 20% de bonnes opinions. Moins 3 points également pour Valls : les français n'ont pas apprécié qu'il traite les grévistes de "voyous"...!

2)- Valls veut poursuivre son Grand Oeuvre : pulvériser le code du travail façon puzzle. Grâce au rapport Combrexelle. La publication de ce rapport a donné lieu à un véritable cirque médiatique : pour toute la meute des aboyeurs libéraux, le "progrès" était d'adopter ce texte ; "l'obscurantisme" de le refuser. Impossible de trouver la moindre information valable. Heureusement, mon amie Souria (Alepp) vient de poster une tribune publiée dans "Le Monde" d'Alain SUPIOT, juriste en droit du Travail (non repenté !), Professeur au Collège de France. Enfin une analyse éclairante. Et qui pointe la GENESE de ce rapport. Voilà ce qu'il écrit :

"La « séquence » fut parfaitement programmée. Le 1er avril, le premier ministre demandait au président de la section sociale du Conseil d'Etat, Jean-Denis Combrexelle, de conduire une réflexion sur « la place des accords collectifs en droit du travail et la construction des normes sociales », en lui indiquant qu'il « aura profit à examiner les contributions des think tanks et publications à venir ».

Le 15 juin, Le Monde publiait une « Déclaration des droits du travail », extraite de Le Travail et la Loi, un petit ouvrage paru deux jours plus tard. Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, ses auteurs, ont découvert un « remède à portée de main » à la lutte contre le chômage : une

simplification drastique du droit du travail, ramené à une LISTE DE 50 PRINCIPES. Si drastique qu'elle fait disparaître le salaire minimum où le Conseil d'Etat voit pourtant un principe général du droit.

Passé l'été, les think tanks (en anglais comme en français, un tank désigne un char d'assaut) sont entrés en action : l'Institut Montaigne, sur le flanc droit, proposant de « sauver le dialogue social » ; et l'Institut Terra Nova, sur le flanc gauche, indiquant comment « réformer le droit du travail ». Se mouvant de concert, ces deux chars de la pensée se rejoignent sur l'essentiel : il faut faire de "l'ACCORD D'ENTREPRISE"(*) le pivot du droit du travail en réduisant autant que possible la force obligatoire de la loi comme celle du contrat individuel de travail. Clôturent cette séquence, M. Combexelle pouvait remettre, le 9 septembre, son rapport, dont les conclusions vont sans surprise dans le même sens."(Sic).

En clair, il s'agit de ramener, résumer le code du travail à 50 principes. Et de laisser le patron décider tout seul, avec le "contrat d'entreprise". "Réforme" voulue par Terra Nova et l'Institut Montaigne ultra patronal. Une mise à mort du code du travail de première classe. Une réforme qui s'assoie sur toutes les luttes sociales, qui l'ont rendu possible. Qui s'assoie sur ce qu'on appelait autrefois les "lois ouvrières". C'est Bruno Broutchoux et les mineurs syndiqués du nord de la France, qui ont obtenu les premiers un droit à la retraite, un repos dominical, la journée de 8 heures, un contrat collectif ancêtre de la convention collective, un salaire de 5 francs par jour : autant d'avancées sociales, qui faisaient l'admiration de toute la population au Travail. Ces avantages ont été généralisés à tous les salariés par un premier code du travail, discuté en 1906 et 1910 à l'Assemblée Nationale. Puis longtemps mis en carafe au Sénat, les patrons faisant un lobbying de première. Le premier code du travail ne verra le jour qu'en 1919.

Le code du travail, ce ne sont donc pas quelques textes obscurs, tatillons, inutiles, comme le prétend le Grand Mensonge médiatique. Mais la cristallisation de décennies de luttes sociales pour l'obtenir. Brader, jeter par dessus bord l'actuel code du travail, c'est rétrograder vers le libéralisme sauvage du XIXème siècle : quand les patrons des filatures de textile, les Schneider dans la métallurgie, se battaient bec et ongles contre toute réglementation du travail des enfants ou du droit de grève. C'EST EXTREMEMENT GRAVE...! Et, vu le contexte, la colère sociale à Air France, le pouvoir solférinien use de mensonge et de stratagème : Hollande fait croire fallacieusement qu'on ne touchera à RIEN. Valls fait exactement le contraire. L'un dit blanc, l'autre noir.

Cette situation me rappelle ce texte de Petr Zalenka, auteur tchèque de "Contes de la folie ordinaire" : "Mais justement, c'est ça que j'ai subi... ! Toute ma vie, tu ne comprends pas ça...?? Cet Etat qui nous pisse dessus, des milliers de litres de pisse, tous les jours ! Et nous, on est debout, au milieu de tout ce tas de merde : et on se dit : tient, il pleut, mais le soleil va revenir...!" (Sic)

(*) "Accord d'entreprise" : mot poli pour dire que la patron décide tout seul comme au XIXème siècle...!



.. Vivre ensemble, jeunes et vieux : un défi à relever

Date de saisie: 20/10/2015 Genre: Sociologie, Société Editeur: Erès, Toulouse, France Auteur: Catherine Bergeret-Amselek Préface: Philippe Porret

4ème de couverture

Au moment où une espérance de vie inédite dans l'histoire de l'humanité annonce plus de retraités que d'actifs, où les familles de cinq générations ne sont pas rares, apprendre à vivre ensemble, jeunes et vieux, constitue un vrai défi à relever. En premier lieu, nous devons porter un autre regard sur l'avancée en âge, pour faire tomber aussi bien le racisme anti-jeune que le racisme anti-vieux, pour lutter contre l'isolement à tous les âges, et prendre soin des plus vulnérables : les bébés, les enfants, les personnes âgées, y compris celles qui sont touchées par des maladies neurodégénératives ou par un handicap.

Regarder chaque personne comme un sujet en devenir tout au long de sa vie suppose de faire tomber les murs qui séparent les disciplines, de favoriser le travail en réseau, la coordination des différents services, des professionnels et des familles. C'est le pari de cet ouvrage qui rassemble des auteurs venant de divers horizons pour réfléchir à la dimension éthique, politique et psychologique d'un vivre ensemble, jeunes et vieux, dans une société en pleine révolution de l'âge.

Catherine Bergeret-Amselek est psychanalyste, membre de la Société de psychanalyse freudienne.

Avec la participation de : Alain Amselek, Jean-Pierre Aquino, Malika Bellaribi-Le Moal, Marie Biot, Marie-Jeanne Boretti, Pascal Champvert, Pierre-Henri Daure, Laura Dethiville, Catherine Dolto, Nadia Frontigny, Marie-Françoise Fuchs, Carole Gadet, Bernard Golse, Sabine Gourgeon, Marie de Hennezel, Christian Le Moal, Mohammed Malki, Hélène Malmanche, Guy Mariaud, Didier Martz, Sylvain Missonnier, Hélène Oppenheim-Gluckman, Evelyne Petroff, Danielle Rapoport, Laurence Rossignol, François de Singly, Serge Tisseron, Annie de Vivie.



Commander ce livre sur Fnac.com

Passage choisi

Extrait de l'avant-propos

Depuis que j'ai pris mes fonctions, c'est la première fois que je suis amenée à m'exprimer sur l'ensemble des champs de ma mission. Je suis amenée à parler tantôt de la famille, tantôt des personnes âgées, tantôt des enfants, mais les lieux d'expression conçus pour embrasser l'ensemble du parcours de vie sont rares.

Mon portefeuille qui couvre toutes les générations, de l'enfance aux personnes âgées, revêt une réelle cohérence. J'avais deux prédécesseurs, l'une pour la famille, l'autre pour les personnes âgées. Lorsque je suis arrivée, les représentants de ces deux secteurs ont dit : «On n'a plus qu'une

demi-ministre, avant on en avait une à temps complet.» Or, il ne faut pas envisager mon portefeuille comme un empilement de sujets, bien au contraire : je considère que je suis une ministre chargée de la cohérence des parcours de vie, qui vont de l'enfance au vieillissement, en passant par la famille. J'ai souvent l'occasion de dire que la famille est comme un immeuble avec une génération à chaque étage.

Dans la cage d'escalier, pour monter et descendre tous les étages de ces immeubles, se trouvent les femmes. Je me suis donné deux objectifs pour cet immeuble : d'abord installer des monte-charges, et ensuite, faire un peu sortir les hommes dans la cage d'escalier, si j'arrive à cela j'aurai gagné mon défi. Cette image sert la cohérence de mon portefeuille qui est intellectuellement compréhensible mais fonctionnellement parfois plus difficile à mettre en oeuvre. Quand j'observe le cloisonnement entre les cultures professionnelles, dans les politiques publiques liées à la même tranche d'âge, quand je vois comment ce cloisonnement entre la politique de l'enfance, la politique en faveur des personnes âgées est déjà difficile à dépasser, je sais qu'inscrire un décloisonnement des politiques publiques des tranches de la vie est déjà un peu un défi.

La cohérence que j'entends porter dans ce ministère, même s'il reste bien entendu des politiques sectorielles, est une cohérence que j'ai organisée autour de l'ambition de la bienveillance. D'abord nous sommes passés de la lutte contre la maltraitance à la promotion de la bienveillance, et passer de l'un à l'autre constitue un changement de regard qui peut irriguer l'ensemble des politiques publiques conduites et pilotées de mon ministère. Ce changement de regard et la promotion de la bienveillance, je les ai portés dans le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Mais on ne dit pas au vieillissement de quoi. Est-ce que la société s'adapte à son propre vieillissement ou est-ce qu'elle s'adapte au vieillissement des personnes ?



[Commander ce livre sur Fnac.com](#)



Ce qu'il faut retenir de cette cinquième conférence sociale

France, Economie



La cinquième conférence sociale du quinquennat s'est tenue lundi 19 octobre, au Palais d'Iéna à Paris. Son but principal était de maintenir la dynamique du dialogue social. François Hollande a annoncé le renouvellement du plan de formations prioritaires pour 150 000 chômeurs, Pierre Gattaz a proposé un agenda commun pour la compétitivité, FO a dénoncé "l'autoritarisme social".

La cinquième conférence sociale du gouvernement s'est ouverte lundi 19 octobre au Palais d'Iéna à Paris. Le matin, une séance plénière était consacrée à l'économie numérique, puis trois tables rondes sur la création du compte personnel d'activité, la transition énergétique et la transition numérique ont suivi.

François Hollande a annoncé le renouvellement des formations prioritaires pour 150 000 chômeurs

Sans surprise, François Hollande a annoncé le renouvellement du plan de formations prioritaires destinées aux chômeurs. "Je souhaite le renouvellement pour 2016 du plan relatif aux formations prioritaires", "il sera porté l'an prochain à 150 000 et encore davantage tourné vers les chômeurs de longue durée, vers les seniors et vers les jeunes", a-t-il annoncé dans son discours. "Le problème que nous avons c'est que malgré les trois millions de chômeurs, des emplois ne sont pas pourvus en France", a remarqué le Président.

Le président condamne l'attitude de la CGT

François Hollande a par ailleurs exprimé son mécontentement face à l'absence de la CGT à cette conférence sociale. "Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant les insuffisances du dialogue social."

Manuel Valls: "le dialogue social n'est pas la violence"

"Nous sommes à un point important concernant le dialogue social", a déclaré Manuel Valls dans son discours de clôture. En allusion aux événements d'Air France, il a ajouté : "le dialogue n'est pas la violence. Le dialogue, c'est le respect." C'est en le réformant que nous assurons sa continuité".

"La filière nucléaire nécessitera 100 000 emplois d'ici 2020"

A propos de la transition énergétique, le premier ministre a rappelé qu'elle permettrait de créer des emplois. Il a pris l'exemple de la filière nucléaire. "Nous aurons encore besoin de l'énergie nucléaire", "La filière nucléaire a rendu d'incomparables services à notre pays, et continuera d'en rendre", elle nécessitera "100 000 emplois supplémentaires d'ici 2020".

Le Pacte de Responsabilité, pas assez d'accords pour Manuel Valls

Concernant le Pacte de responsabilité, Manuel Valls a salué les entreprises qui jouent le jeu, notamment la filière agroalimentaire qui s'apprête à trouver un accord. Le premier ministre déplore que seules 14 des 50 branches qui emploient le plus ont conclu un accord. "C'est trop peu. Je l'ai dit plusieurs fois. On ne peut pas en rester là. Le mouvement des réformes passe aussi par là ! C'est l'intérêt de tous, y compris celui des branches patronales concernées."

Une cartographie des besoins de formation par territoire

La table ronde sur la "Nouvelle France industrielle et la transition numérique", animée par Emmanuel Macron a proposé de faire une cartographie des besoins de formation par territoire, proposition reprise par Manuel Valls dans son discours.

Le dispositif garantie jeunes sera déployé en mars 2016

"La politique pour l'emploi des jeunes se poursuit avec notamment le dispositif de l'apprentissage et celui de la garantie jeunes, un parcours intensif d'accès à la formation et à l'emploi, qui sera déployée courant 2016", a annoncé le Premier Ministre.

La CFDT inquiète à propos du climat social, FO dénonce "l'autoritarisme social"

Côté syndicat, Laurent Berger de la CFDT s'inquiète du climat social ambiant. "Nous vivons un moment où l'outrance est la condition pour se faire entendre et ne laisse plus de place à une parole construite et combative", a-t-il déclaré dans son discours lors de la conférence sociale. Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a lui dénoncé "l'autoritarisme social". Pour lui, le dialogue social se fait "entre le Medef et le gouvernement".

Pierre Gattaz veut mettre en place un agenda commun pour la croissance

Pierre Gattaz a, quant à lui, salué l'accord signé vendredi 16 octobre pour réformer les régimes de retraites complémentaires et proposé dans son discours un "agenda économique pour la croissance et l'emploi", qui serait élaboré par les employeurs, les syndicats, le gouvernement et les élus, "pour aller au-delà du Pacte de responsabilité", a-t-il précisé.

Une feuille de route moins chargée que les autres années

C'est un des buts de la conférence sociale : fixer une feuille de route aux partenaires sociaux. Ils sont appelés à mener une négociation nationale sur le compte personnel d'activité, sur la base d'un document d'orientation qui leur sera envoyé d'ici fin octobre, pour une loi d'ici juin 2016. La "concertation" engagée par la ministre du Travail sur la réforme du code du travail est bientôt finie, elle remettra ses conclusions au premier ministre le 28 octobre, il pourra ensuite indiquer ses orientations sur le sujet, pour une loi attendue au Parlement début 2016. Une loi Macron 2, sur le numérique, est en préparation pour le premier semestre 2016, mais le ministre de l'Economie présentera avant la fin de l'année sa "stratégie nationale" pour le numérique.

Marine Protais



Conférence sociale : "il faut anticiper les mutations professionnelles de la transition énergétique"

La 4^{ème} conférence sociale pour l'emploi réunissait hier le gouvernement, le patronat et les syndicats (à l'exception de la CGT et de Solidaires), dans un climat social tendu. Au menu de la seule journée de travail, trois thèmes: la création du compte personnel d'activité, la transformation numérique du travail mais aussi la transition énergétique et la COP21. Jamais l'environnement n'avait été au menu de la conférence sociale. retour sur une première.



La transition énergétique doit être vue comme le "futur de l'industrie en France", comme un "atout économique et du mieux vivre" et non comme une "entrave au développement". C'est le message qu'ont porté François Hollande et son Premier ministre concernant la table ronde de la conférence sociale consacrée à la transition énergétique et la COP21.

Une table ronde qui n'a pas eu les honneurs médiatiques mais dont l'objet est pourtant décisif pour l'avenir de l'emploi dans l'Hexagone. Car comme l'a rappelé Manuel Valls, citant une étude du ministère du Travail américain, 60 % des métiers et carrières de demain n'existent pas aujourd'hui. Et la transition énergétique et écologique en est porteuse.

En France, on estime le nombre de créations d'emplois liés à cette transition à 100 000 à court terme (d'ici 2016 selon la stratégie nationale de la transition écologique vers un emploi durable) et au moins au double d'ici 2030. Des emplois "non délocalisables pour la plupart", via les rénovations énergétiques dans le bâtiment mais aussi les 100 GW d'énergies renouvelables à installer en France, la ville durable, les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique ou encore le nucléaire, a précisé le Premier ministre.

Pour réussir cette "transformation majeure", il faut "anticiper, forger une vision de long terme, provoquer les ruptures technologiques et organiser les mutations dans les emplois et les compétences."

La formation au cœur de la transformation des métiers

Certes. Mais le sujet de l'emploi et de la formation liés à la transition énergétique et écologique n'est pas nouveau, loin de là. Il en est question dès 2007 et le Grenelle de l'environnement.

Il était aussi au menu du Débat national sur la transition énergétique (DNTE), puis de la Conférence environnementale de 2013 mais aussi de l'examen parlementaire de la Loi de Programmation pour la transition énergétique.

Le sujet est plutôt consensuel et les pistes de solutions connues, reconnaissent d'ailleurs le patronat et les syndicats. Le besoin de formation est criant, pour tous les salariés et les chefs d'entreprises. Tout comme le besoin de passer par les régions et branches professionnelles. Et de certifier le "verdissement" de ces formations, comme avec la mention RGE (reconnu garant de l'environnement) dans le bâtiment.

Et pourtant, au delà du consensus, la mise en place de mesures concrètes peine à voir le jour. Comment coordonner l'action de formation ? Comment drainer les jeunes vers les bonnes filières ? Comment assurer les mutations et reconversions entre filières ? Les partenaires sociaux appellent à une impulsion politique. Lors de la conférence, le gouvernement a notamment annoncé la reconduction d'un plan de formation prioritaire pour 150 000 chômeurs (jeunes, seniors et de longue durée) en 2016.

Mais quel sera le contenu de ces formations ? Sera-t-il tourné vers des emplois durables ? "L'emploi et la formation ont été abordés de façon très générale. On reste en surface et le travail reste largement devant nous. Nous devons aller en profondeur sur le contenu et la qualité des emplois. Prenons un salarié d'une centrale nucléaire. S'il se reconvertisse dans les énergies renouvelables, ce n'est ni le même statut, ni la même convention collective, ni les mêmes conditions de travail et de vie", souligne Alexandre Grillat, secrétaire national de la CFE-CGC en charge du développement durable et de la RSE. "Nous n'avons pas encore un lieu de débat pour cela. Nous avons besoin d'une vraie GEPC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, NDLR) à l'échelon territorial et coordonnée au niveau national. Pourquoi ne pas prévoir une conférence de l'emploi de la transition énergétique ?".

Le Premier ministre, lui, a plutôt évoqué une feuille de mission donnée début novembre au président du Conseil national de l'emploi, formation et orientation professionnelle avec un point d'étape à la fin du premier semestre 2016. "Les outils existent mais ils ne sont pas suffisamment utilisés", estime de son côté Robert Durdilly, en charge de la RSE au Medef.

"Inspirons-nous du plan bâtiment durable, redynamisons-le et tirons-en des enseignements pour d'autres secteurs particulièrement impactés par la transition énergétique comme l'énergie, les transports... et travaillons avec les branches professionnelles, les régions et les OPCA (les organismes paritaires chargés de collecter les fonds pour la formation professionnelle, NDLR)", propose Guillaume de Bodard, en charge du développement durable à la CGPME.

Au-delà de l'emploi hexagonal, la CFDT a également porté l'idée d'une "transition juste" au niveau international, notamment à travers l'accord climatique qui sera négocié dans quelques semaines lors de la COP21 à Paris. "Nous avons proposé d'utiliser une partie du Fonds vert (fonds sous l'égide de l'ONU destiné à aider les pays du Sud à lutter et s'adapter au changement climatique, NDLR) à la formation professionnelle", précise ainsi Gérard Dumas, secrétaire confédéral au développement durable de la CFDT.

L'environnement, un sujet de dialogue social dans les entreprises

Autre sujet abordé lors de cette table ronde, l'intégration de l'environnement dans le dialogue social, au sein même de l'entreprise. Porté par la CFE-CGC et soutenu par la CFDT, la CGT et la CFTC, il a aussi reçu un bon accueil de la part du Medef et de la CGPME.

A une condition toutefois : que cela n'engendre pas de contraintes supplémentaires. "A partir du moment où l'environnement devient un enjeu stratégique pour l'entreprise, il est traité dans les conseils d'administration et avec les instances de représentation du personnel", souligne Robert Durdilly. "Il y a déjà un cadre pour cela, que ce soit la loi de Programmation pour la transition énergétique qui demande un rapport annuel sur les questions environnementales et climatiques et la loi Rebsamen sur le dialogue social", ajoute Alexandre Grillat.

Le sujet devrait être approfondi dans le cadre de la plateforme RSE qui réunit l'ensemble des parties prenantes sur les questions de responsabilité sociale des entreprises, a précisé Manuel Valls. "C'est un bon lieu et un bon véhicule pour que les acteurs s'emparent de la question et que ce soit effectivement mis en œuvre", acquiesce Alexandre Grillat.

La plateforme assurera plus généralement le suivi de la COP21 dans les entreprises et la préparation de la conférence internationale du travail de juin 2016. Mais aussi le renforcement de la responsabilité entre les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants, un autre sujet d'actualité qui sera débattu ce mercredi au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi sur le devoir de vigilance des multinationales.



Conférence sociale : ceux qui y croient, et les autres

Après Air France, et un accord critiqué sur les retraites complémentaires, François Hollande a réaffirmé lundi sa foi inébranlable dans le dialogue social. En présentant une feuille de route toute tracée des lois à venir.

« Faut-il en finir avec le paritarisme, le dialogue, pour nous en remettre exclusivement au rapport de force ? » François Hollande, en grand ordonnateur de la quatrième conférence sociale de son quinquennat, a tenu à répondre ce lundi 19 octobre à ceux qui s'alarment de la dégradation du climat entre salariés et patronat. Chargé d'ouvrir la grand-messe annuelle de la concertation entre syndicats et patronat, le président a fustigé ceux qui boycottent son grand jour : « Cette conférence est entièrement tournée vers le chômage et l'emploi et elle nous place, les absents comme les présents, face à nos responsabilités. » Il a visé, sans la nommer, la CGT. Ulcéré par l'attitude du gouvernement qui a pris fait et cause pour la direction d'Air France contre ses militants, le premier syndicat de salariés a boycotté (comme l'an dernier) le sommet social si cher à Hollande, une « grand-messe d'experts patronaux » destinée à servir « la communication » du gouvernement, selon les mots de Philippe Martinez. Manuel Valls a enfoncé le clou à son tour lors du discours de clôture avec encore plus de fermeté et de dureté face aux absents qui « sapent les fondements de la démocratie sociale », s'enferment dans « une posture idéologique », « dans l'immobilisme ». Le premier ministre a démarré son propos sur un ton des plus alarmistes et par « l'affaire Air France » dont l'ombre a plané tout au long de la journée sous les voûtes arts-déco du palais d'Iéna à Paris, siège du conseil économique et sociale (CESE) : « Nous sommes à un moment décisif. Un moment où le rapport de notre pays au dialogue social pourrait changer radicalement (...) Les derniers événements qui se sont produits au sein d'Air France ont choqué. Il peut y avoir des divergences, de la véhémence, parce qu'il y a de l'inquiétude et de la colère. C'est normal. Mais jamais rien ne justifie les menaces, l'humiliation de l'autre. Le dialogue, ce n'est pas la violence. Le dialogue, c'est le respect. » Et sous l'ère Hollande-Valls-Macron, « dans une France apaisée » (sic), le dialogue social fonctionne très bien à écouter le gouvernement. Tellement bien que le premier ministre s'emporte contre les critiques. Il a pris le soin dans son discours de clôture de répondre à Jean-Claude Mailly, le patron de Force ouvrière qui a passé son temps à vilipender sous les caméras « l'autoritarisme social » de l'exécutif et « les politiques d'austérité économiques et sociales » qu'il mène. « J'entends certains parler "d'autoritarisme social"... Je voudrais leur répondre : quand, au terme du dialogue, au terme d'une négociation, il faut prendre ses responsabilités, je le fais. Confondre mouvement et autoritarisme, c'est ne plus laisser qu'une option : le conservatisme », a asséné Valls. Jean-Claude Mailly – qui a bien voulu participer au grand raout à la condition qu'on n'évoque pas la réforme du droit du travail, l'un des plus gros chantiers sociaux en cours – regrette cette vision « caricaturale » du dialogue social : « Vous êtes d'accord avec moi, sinon c'est la rupture. » Le syndicat Sud n'y croit plus depuis longtemps : « Cela fait dix ans qu'on nous dit que la dérégulation va apporter de l'emploi et permettre de faire baisser le chômage, ce n'est pas le cas, et on s'étonne qu'une radicalité se fasse jour », affirme Eric Beynel. A l'autre bout du spectre, il y a aussi des responsables fatigués par le cirque de la communication. « L'année dernière, j'avais rouspété parce que nous avions la désagréable impression que les imprimantes tournaient alors même que les tables rondes n'étaient pas terminées, raconte Patrick Liebus, vice-président de l'Union pour l'artisanat (UPA). Si c'est pour faire illusion, ce n'est pas la peine de se déplacer. » La conférence sociale, réduite à une seule journée fourre-tout, reste avant tout un exercice de communication très contrôlé. La séance plénière du matin a consisté à ressasser des bonnes intentions sur « l'opportunité de l'économie numérique », sans rien de neuf par rapport au rapport Mettling, sorti en septembre. La série de tables rondes de l'après-midi, censée permettre la confrontation d'idées sur les chantiers sociaux à venir, s'est déroulée à huis-clos. Le président, les ministres comme les acteurs syndicaux et patronaux sont tenus soigneusement à l'écart des journalistes. Soit ces derniers guettent la

restitution chronométrée des tables rondes en fin de journée, soit les pauses cigarettes pour obtenir de brefs entretiens avec les participants. Pour comprendre le but premier de ce grand rendez-vous annuel – communiquer –, il faut assister une fois à une séance de clôture lorsque la meute de journalistes, tenue dans la salle de presse, se bouscule jusqu'à tomber des chaises pour filmer la réaction minutée des principales têtes d'affiche, qui feront le bandeau des chaînes d'information en continu. Cette quatrième conférence sociale est également symbolique du fossé qui se creuse entre les différentes organisations syndicales. La CGT en a pris plein la figure. « Elle se radicalise pas au vu de la situation sociale du pays mais à cause de la guerre civile en interne avant le congrès de 2016. Pour elle, le compromis veut dire compromission. C'est une fâcheuse posture qui la marginalise des grandes réformes », lâche un proche de la présidence. Une analyse partagée à mots couverts par de nombreux participants pro-patronat ou syndicaux. « La CGT entretient la désespérance sociale et fait le lit du Front national en agitant le « tous pourris » et en refusant de s'asseoir à la table des réformes nécessaires pour redresser l'économie du pays », pointe un syndicaliste réformiste sous couvert d'anonymat. « Nous, jusqu'à présent, on continue la discussion, affirme pour sa part Carole Couvert, secrétaire générale de la CFE-CGC. Les syndicats qui sont là aujourd'hui représente 70 % des salariés, donc ce n'est pas rien ». La CFDT, la CFTC ainsi que l'Unsa pensent tous pouvoir faire valoir leurs points de vue sur la feuille de route dessinée par François Hollande. Mise en œuvre du compte personnel d'activité, loi travail de Myriam El Khomri et celle sur le numérique portée par Emmanuel Macron... Autant de thèmes où il resterait de la place pour la démocratie sociale façon Hollande. « Entre ceux qui pensent que parler au patronat c'est trahir et les patrons qui ne veulent pas entendre parler des syndicats, nous croyons qu'il y a une voix médiane, insiste Laurent Berger. Et de lister les textes issus, selon le chef de file de la CFDT, des dernières conférences sociales : la complémentaire santé obligatoire pour tous, la limitation du temps partiel, la garantie jeune etc... L'accord sur les retraites complémentaires, obtenu à l'arrachée en fin de semaine, est un parfait exemple des divergences tant sur le diagnostic que sur le remède. Pour Carole Couvert, si le Medef a longtemps joué « la provocation », « chacun a fini par faire un bout du chemin ». Au final, pour sauver les caisses Agirc-Arrco de la faillite prévue pour 2018 et 2023, le patronat a accepté d'augmenter légèrement les cotisations patronales. En échange, il a négocié l'allongement d'un an la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une complémentaire à taux plein. « Un accord à peu près équilibré, mais douloureux », concède Luc Bérille, de l'Unsa. FO, très attaché à la survie du régime des retraites complémentaires et paritarisme, n'en revient pas. « Le gouvernement a fait pression sur les signataires pour avoir cet accord, et aujourd'hui, on entend Pierre Gattaz remercier le gouvernement pour les retraites complémentaires, c'est incroyable ! » Philippe Martinez a lui déploré sur BFM que ce soient les « salariés et les retraités » qui payent la facture, en contribuant « à hauteur de 5,7 milliards » quand « le patronat met 300 millions au pot ». Mais un échec sur un tel symbole, à trois jours de la conférence, était impossible d'autant plus que le gouvernement a déjà essuyé un revers de taille (Il a dû écrire la loi Rebsamen sur le dialogue social dans les entreprises faute d'un accord entre les partenaires sociaux). Il y a donc bien eu des pressions du gouvernement pour un accord, même à minima. « Par notre accord conclu vendredi, nous avons apporté notre part à la nécessaire réduction des dépenses publiques, tout en préservant notre modèle économique et social », a déclaré Pierre Gattaz lundi matin à Paris. Le patron du Medef a demandé en échange des garanties sur le plafonnement des indemnités prud'homales, la suppression « des obstacles à l'embauche », ou encore la « simplification » du dialogue social. Et, gourmand, d'en appeler à un nouveau « pacte de croissance », pour compléter le pacte de responsabilité, déjà très décrié. « Cet accord sur les retraites complémentaires est le signe d'un dialogue social qui fonctionne vraiment », insiste Jacky Bontems dans les allées du palais d'Iéna. Ancien numéro deux de la CFDT du temps de Nicole Notat, ce proche conseiller du président sur les questions sociales notamment durant la campagne présidentielle de 2012 a rejoint **France Stratégie** et vient de publier avec Aude de Castet et le chroniqueur social du Monde Michel Noblecourt, *Le moteur du changement, la démocratie sociale !* (ed. Lignes de repères – Fondation Jean Jaurès). Une ode au dialogue social et au bilan en la matière de François Hollande... préfacée par François Hollande himself. « Qu'il y ait des échecs ou des conflits, c'est consubstantiel au dialogue social », balaie Jacky Bontems. Et d'égrener « les preuves » d'un « dialogue social qui transforme les idées en projets et les projets

en actes », pour reprendre la formule du président : le compte personnel d'activité à venir ou la place de la négociation collective. Manuel Valls l'a rappelé dans son discours : « ce sont 35 000 accords d'entreprise tous les ans, 60% des plans sociaux qui font l'objet d'un accord, un nombre de jours de grève en constante diminution ». Jean Grosset, ancien numéro deux de l'UNSA et proche du président, devenu le monsieur social du parti socialiste il y a quelques mois, ne dit pas autre chose à l'heure du bilan mais il est plus nuancé. « Le dialogue social est en difficulté des deux côtés, syndicats et patronat, à cause de la crise. Il n'est ni en panne, ni formidable », soutient-il, tout en applaudissant la conférence sociale à condition de « ne pas l'idéaliser, ni la survendre médiatiquement ». Pourtant, dans les rangs des syndicalistes réformistes rencontrés, la séquence Air France marque un « avant-après ». « La réaction du gouvernement, de Manuel Valls et Emmanuel Macron en particulier, stigmatisant les syndicats-voyous, rappelle les pires heures du sarkozysme. Ils pensent très certainement ce qu'ils ont dit mais en le disant haut et fort, ils ont commis une faute politique qui dessert le syndicalisme déjà à la peine. Surtout, ils ont donné l'impression aux salariés, à l'électorat de gauche que les chemises déchirées du patronat comptaient plus que la violence de milliers de Français confrontés à la perte de leur emploi », confie, amer, un syndicaliste sous couvert d'anonymat. Comme la merguez de Florange le fut après la fausse-promesse de nationalisation d'Arcelor-Mittal, la chemise déchirée est en passe de devenir le nouvel emblème des luttes sociales. Ils seront nombreux, syndicalistes et salariés, ce mardi après-midi à l'appel de la CGT de Seine-Saint-Denis, à revêtir une camisole en lambeaux pour la venue à la Courneuve du président de la République et de la ministre du Travail, pour l'inauguration de l'Agence nationale pour le développement économique .Réforme du code du travail .Pour François Hollande, « les salariés ne peuvent plus tout attendre de la loi ou du code du travail ou alors les contournements et les dérogations vont se multiplier ». Cependant, « il ne s'agit pas d'inverser la hiérarchie des normes mais faire le pari de la confiance ». Garde-fous défendus par le chef de l'Etat, le Smic, la durée du travail, et le contrat. Pour le reste, une « clarification du code du travail » est nécessaire. Une loi sera bien présentée au premier trimestre 2016. Certains éléments concernant « les travailleurs du numérique » seront abordés dans la future loi défendue par Emmanuel Macron, sans plus de précisions. La ministre du travail, Myriam El Khomri, poursuit ses consultations avec les organisations patronales et syndicales. Manuel Valls a annoncé que les orientations de ce chantier seront dévoilées le 28 octobre prochain. Le Premier ministre a précisé qu'il faudrait définir trois niveaux pour simplifier une législation du travail devenue « illisible » : un socle de droits et principes fondamentaux, des dispositions relevant des accords collectifs et des règles venant suppléer l'absence d'accord. Compte personnel d'activité : C'est « l'outil de la sécurisation des parcours, au bénéfice des salariés, des entreprises, de la collectivité », pour Manuel Valls (qui a aussi évoqué la création d'un chèque syndical en entreprise). C'est « une grande réforme qui va encore prendre des années pour sa mise en œuvre », a rappelé François Hollande, qui assure vouloir à terme la fusion des comptes (pénibilité, formation, droits au chômage etc...). Prévu dans la loi Rebsamen, les modalités du Compte personnel d'activité s'inspireront des recommandations issues du rapport de **France stratégie** . Un accord de principe avec les organisations devra être trouvé d'ici mi-décembre. Plan chômeurs longue durée: Même si, selon François Hollande, la reprise « est là », le chômage reste à un « niveau insupportable ». Le président souhaite donc le renouvellement en 2016 d'un plan de formation prioritaire à destination de 150 000 chômeurs, tournée vers les chômeurs de longue durée, les seniors et les jeunes en priorité. Pour les « décrocheurs », -« un jeune sur sept » sans formation ni travail », selon Laurent Berger qui s'est félicité de la mesure-, la « garantie jeune » s'intensifie : ce dispositif, qui octroie une allocation aux 18-26 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation, touchera 100 000 jeunes d'ici 2017. Pacte de responsabilité. Valls a salué les branches qui jouent le jeu comme la filière des industries agroalimentaires sur le point de signer un accord couvrant plus de 700 000 salariés mais il a dénoncé la frilosité des employeurs qui ne s'engagent pas assez en échange des baisses des 40 milliards d'euros de baisses de charges consenties. « Seules 14 des 50 branches qui emploient le plus ont conclu un accord. Elles étaient 11 en mai 2015. C'est trop peu. Je l'ai déjà dit plusieurs fois. On ne peut pas en rester là », a-t-il affirmé



Conférence sociale : la CGT et Hollande dans le "déli" des réalités (presse)

C'est dans un climat social dégradé, après le conflit social et les violences à Air France, que s'est tenue lundi la 4e conférence sociale du quinquennat. "Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition", a averti le chef de l'État après avoir rencontré quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) et le patronat (Medef, CGPME, UPA), au Palais d'Iéna à Paris. Il s'est donné pour mission de "rassembler" et de réformer "jusqu'à la dernière minute" de son mandat. Défendant "une démocratie apaisée", il a mis "les présents, comme les absents" devant leurs responsabilités. "Voulons-nous une démocratie organisée et apaisée" ou "nous en remettre à la confrontation?", a demandé le président de la République. Le chef de l'État rappelé que "certains", à droite, remettent en cause la légitimité des corps intermédiaires, et considèrent le paritarisme comme "une vieille lune de l'après-guerre". A l'adresse de la CGT, qu'il n'a pas nommé, il a lancé: "il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place". Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a fustigé dans le Journal du Dimanche (JDD) une "grand-messe d'experts patronaux" destinée "uniquement" à servir "la communication" du gouvernement. Taclant au passage le président de la République qui est, selon lui, "dans la continuité de son prédécesseur (Nicolas Sarkozy) sur le plan social". La centrale a également dénoncé l'attitude du Premier ministre qui "s'entête à ignorer les salariés" dans le conflit à Air France. Pour l'éditorialiste de "Paris-Normandie", Stéphane Siret, à cette absence, s'ajoute l'immobilisme du président Hollande, masqué derrière "un ton rassurant". "C'est comme s'il vivait dans un autre monde où tout se réglerait par l'opération du Saint-Esprit" a lui jugé, Yves Thruard, dans "Le Figaro". "François Hollande tente de reprendre son costume de président social, plaidant pour le dialogue et le compromis, dans un climat de plus en plus électrique", écrit "Libération". Le monde du travail est pourtant menacé par "une révolution réelle" selon Didier Rose dans "Les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)". Celle de "l'ubérisation du salariat" où, "avec le numérique, se développe une main d'oeuvre échappant au contrat, cantonnée à domicile ou ficelée dans des statuts d'auto-entrepreneur". De fait, "la CGT souffre de s'appuyer sur des secteurs traditionnels" et "elle n'est plus qu'un syndicat des CDI alors que le salariat, lui, a changé" martèle Jean Marcel Bouguereau, de "La République des Pyrénées". Dans cette situation, le dialogue social français risque de se réduire, selon Bernard Maillard du "Républicain Lorrain", "à mettre face à face, selon une cruelle boutade, ceux qui sauront négocier le poids des chaînes". Ainsi, les syndicats jugés "responsables" par le président Hollande" seront "sommés d'appuyer une réforme à sens unique, au service de la compétitivité jugée seule capable de rétablir l'économie nationale". Mais sous la plume d'Hervé Favre, à "La Voix du Nord", la CGT n'est pas encore tout à fait hors jeu. Selon le quotidien lillois, le refus cégétiste des réformes n'apparaît que "devant les micros, car sur le plan local et dans l'entreprise, leurs militants font preuve de plus d'ouverture aux accords". La première centrale syndicale n'a signé aucune des grandes réformes de son mandat, même si dans les entreprises, elle signe à 85%. Le chef de l'État a abordé le sujet épineux de la réforme du code du travail - qui n'est pas au menu des travaux - en assurant que la durée légale du travail, le Smic et le contrat de travail seront préservés dans le projet de loi prévu début 2016. La conférence sociale doit tracer une feuille de route des futures réformes, qui sera annoncée par Manuel Valls à la clôture des travaux. Sur le compte personnel d'activité (CPA), présentée comme une réforme majeure du quinquennat, François Hollande souhaite aller vite: il attend un "accord ou une position commune" entre syndicats et patronat d'ici la mi-décembre. Le CPA regroupera pour chaque salarié le compte épargne-temps, le compte pénibilité, le compte formation et les droits à congés. La place de l'assurance chômage dans ce dispositif pourra "être examinée par les partenaires sociaux". Sur le front de l'emploi, le chef de l'État a annoncé le renouvellement en 2016 d'un plan de formations prioritaires à destination de 150.000 chômeurs. 100.000 ont déjà été engagées en 2015, avec succès selon lui puisque 60% de ces formations ont débouché sur un travail.



Déclaration de M. Emmanuel Macron, ministre de de l'économie, de l'industrie et du numérique, sur les défis à relever en matière de formation, d'innovation pour face face au nouveau contexte économique, Lyon le 13 octobre 2015.



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

-
-
-
-

Personnalité, fonction : MACRON Emmanuel.

FRANCE. Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

Circonstances : Journées de l'économie à Lyon du 13 au 15 octobre 2015

EMMANUEL MACRON Merci beaucoup, monsieur le Sénateur maire, cher Gérard. Mesdames, messieurs.

La Bourse du travail dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, elle a ouvert en 1891, sous votre contrôle, monsieur le maire. Et ses animateurs étaient souvent révolutionnaires, parfois anarchistes, mais ils ne négligeaient ni les transformations du monde, ni le devoir d'agir tout de suite concrètement. Et leur action s'appuyait sur cette attention permanente portée aux conditions de vie réelle des ouvriers.

(Incident dans la salle)

Moi je suis ouvert au débat. Madame, s'il vous plaît, ne sortez pas madame j'irais lire votre blog, s'il vous plaît, je vous demanderais juste de ne pas sortir madame. Il ne faut pas dire des mots comme ça. Mais moi je suis tout à fait prêt à débattre avec vous

INTERVENANT Vous pourrez poser vos questions ensuite.

EMMANUEL MACRON Le Tafta, je peux répondre à la question, si vous le voulez, mais elle n'a pas grand-chose à voir avec le sujet qui nous occupe. Je regrette qu'on ait cela, je veux juste m'assurer que tout va bien. Mais je faisais cette introduction à dessein, parce que je vois la réaction qui existe et qui entoure aujourd'hui les propos qu'on peut avoir, le débat que notre société a sur ces transformations.

Je ne veux pas extrapoler la réaction de madame. Il y a des réactions, on le sait, dans votre ville aujourd'hui, qui ont conduit à des mesures de sécurité. Je ne veux pas dire que je les regrette. Mais ça n'est pas l'idée que je me fais du geste fondateur qui a conduit à ouvrir ce monument justement, cette Bourse du travail. Je ne crois pas que ce soit une vraie fidélité, ni à l'esprit révolutionnaire, ni à l'esprit de la gauche.

Et je vais vous dire pourquoi. Parce que celles et ceux qui ont précisément œuvré en ce sens, ils

ont ouvert pour regarder le réel en face, et faire qu'au moment d'une révolution industrielle, qui alors se jouait, eh bien la réalité au quotidien puisse être prise à bras le corps, dans ses difficultés, dans ses défis. Qu'on puisse essayer de mieux organiser les choses, mais au réel et pas au nom simplement de grands principes. Et je crois que c'est aujourd'hui cette responsabilité que nous avons.

Alors ça va peut-être avec de la violence, mais qu'elle soit symbolique ou physique, je pense qu'elle n'aide pas. Et je ne l'aime pas. Je n'aime pas les petites phrases, je n'aime pas les polémiques inutiles. C'est pour ça que je ne les alimente jamais, contrairement à ce qu'on veut bien me faire dire. Je crois au vrai débat de fond, en profondeur. C'est celui que nous devons avoir aujourd'hui.

Parce que, même si les temps ont changé, nous sommes aujourd'hui face à un défi que nous mesurons toutes et tous, il a été évoqué par Gérard COLLOMB : c'est celui de la grande transformation qui est aujourd'hui en train d'êtreindre notre économie, notre modèle productif, notre société toute entière. Et cette grande transformation, elle doit nous conduire à penser un nouveau réformisme. Et ce réformisme ne sera pertinent que s'il nous fait réussir dans la mondialisation, mais en préservant nos valeurs, c'est-à-dire nos préférences collectives : ce réformisme ne sera pertinent que s'il est aussi un humanisme. Non pas parce qu'on défendrait ce qui était vrai hier, mais parce qu'on saura inventer justement les nouveaux équilibres.

Alors cette grande transformation qui se joue, elle place notre pays face à de nouveaux enjeux. Il y en a trois que je voudrais ici citer pour qu'on les ait présents à l'esprit.

Le premier, c'est l'élargissement du monde des possibles à de nouveaux continents. Et cette innovation nouvelle, que nous traversons, c'est celle qui donne un nouveau visage à la mondialisation. Nous ne sommes plus uniquement dans l'ère de la mondialisation par le porte-conteneur. C'est la mondialisation par internet c'est-à-dire par une société de l'innovation accélérée et dématérialisée qui fait que précisément l'innovation s'accélère, parcourt les différents champs, brouille les différences sectorielles et fait que la génomique se marie aux neurosciences, au big data, aux objets connectés, et que des transformations profondes sont en train de se jouer par cet élargissement des possibles, qui donne à voir justement de nouvelles formes d'innovations, plus déconcentrées, parfois plus horizontales. Et qui viennent profondément bousculer des modèles d'affaire, des organisations qui étaient les nôtres.

La deuxième chose, c'est l'accélération formidable qui va avec cet élargissement des possibles. Et l'accélération, c'est celle qu'on voit à travers l'une des caractéristiques fortes de ces nouvelles innovations qui passe par l'économie de réseau : le fait que justement l'utilité du réseau croît avec son nombre d'utilisateurs et que par ce biais les transformations s'accélèrent. Des acteurs qu'on ne connaissait pas il y a quelques années se constituent et deviennent des champions mondiaux. Et surtout, des pans entiers de notre économie émergent avec, là aussi, énormément de rapidité, de force, avec cet effet d'accélération où l'innovation technologique se marie à l'innovation d'usage, et où la multitude est un facteur d'accélération du tout.

Et enfin, cette grande transformation, elle crée de nouvelles inégalités. Parce que ces formes économiques accélèrent la métropolisation d'une part, délaissant des territoires de manière encore plus forte qu'ils ne pouvaient l'être jusqu' alors. Et elles créent des inégalités sociales également en fragilisant des pans entiers de notre activité, des pans entiers de notre économie, en créant des risques de déséquilibre dans des secteurs d'activité ou des secteurs de qualification qui sont les nôtres.

Et donc face à cette grande transformation, nous devons je crois avoir une attitude équilibrée, c'est-à-dire ne pas refuser de la voir et ne pas la considérer uniquement comme une menace, mais essayer d'en saisir toutes les opportunités c'est aujourd'hui mon travail au quotidien, sans naïveté aucune. Parce que cette grande transformation, elle alimente des peurs et ces peurs sont légitimes. C'est pourquoi j'ai beaucoup de respect pour la réaction qu'on a eue il y a un instant, quel que soit son caractère d'excès, et pour celles qu'on peut voir ces derniers jours, parce que ce sont l'expression de peurs, de crispations qui disent quelque chose de la société.

Et à mes yeux elles se nourrissent tout particulièrement de la défiance. Parce que la défiance est

encore trop présente dans nos sociétés, dans nos institutions, et je crois que c'est une spécificité française. Et on doit la traiter en ayant le discours le plus ouvert possible, le débat le plus adulte possible. Je crois que c'est la dignité de notre société démocratique. Parce que c'est cette défiance qui alimente la peur du changement ; c'est elle qui nous empêche de voir dans celles et ceux qui sont en marge du système une chance, plutôt qu'un risque ou une menace. Sinon comment expliquer les réactions parfois violentes devant ce grand bouleversement ? Ou devant des décisions qu'on veut prendre pour l'accompagner ? Comment aussi accepter que les discriminations ne cessent de croître comme l'a montré encore un récent rapport de l'Institut Montaigne, qui montrait combien les discriminations s'accroissent entre les origines et les qualifications religieuses des individus ? Il en va de notre responsabilité collective. Et elle implique de redéfinir de nouveaux équilibres, qui sont les conditions nécessaires à la confiance.

Et pour moi, un autre défi collectif aujourd'hui et qui n'est pas uniquement la responsabilité de l'Etat, du gouvernement, mais celle de l'ensemble des partenaires que sont les forces productives, le gouvernement, les chercheurs, la société civile, c'est de définir le consensus de 2015. C'est ça notre défi. C'est celui-là que nous devons réinventer. Et cette refondation n'est ni la préservation dans toutes ses dimensions du consensus de 1945, ni une volonté farouche de le fouler au pied. Cette refondation, elle s'appuiera sur un triptyque que je veux ici partager en quelques minutes avec vous : l'innovation, l'agilité et les nouvelles sécurités.

L'innovation d'abord, parce que je crois profondément que la nouvelle politique de croissance que nous devons penser repose sur l'investissement et l'innovation. C'est de ça dont nous avons besoin avant tout. La France a énormément d'atouts dans cette économie que j'évoquais il y a un instant : nous sommes un marché fort avec des compétences, une vraie dynamique entrepreneuriale, et vous le savez ici dans le bassin lyonnais, mais on oublie encore trop souvent les chiffres.

La France est un pays d'entrepreneurs, dont les derniers chiffres montrent encore la vitalité. La France a été au premier semestre 2015 la championne européenne du capital-risque : 159 investissements pour près d'un milliard d'euros. Paris, c'est la seconde ville européenne après Londres en termes de startups dans les nouvelles technologies. Nous créons dans notre pays chaque année 1000 à 1500 startups.

Pour autant, la France n'est pas positionnée exactement sur la frontière technologique. Nos entreprises traditionnelles sont en retard sur les ménages, elles tardent à se moderniser. On a simplement 64 % de nos entreprises qui disposent d'un site internet, contre en moyenne 76 % dans l'OCDE. Et nous avons les petites entreprises du numérique, des milliers de startups, mais les champions mondiaux français sont encore trop rares. Et donc nous avons, quand on se compare, des points de faiblesse.

Et pour transformer le potentiel de la révolution numérique en activité, il faut d'abord investir mieux et plus. C'est la priorité de notre politique macroéconomique. Pourquoi ? Parce que durant trop d'années nous n'avons pas suffisamment investi dans l'entreprise. Depuis la crise, l'investissement est trop faible, quasiment atone, même s'il repart ces derniers mois. Et surtout, avant même le début de la crise, nous avons trop investi dans du capital non productif, et nous avons été rétifs à la modernisation du tissu industriel. Je parle de manière générale pour la France. Il y a des exceptions sectorielles, régionales qui existent, mais nous n'avons pas voulu prendre le tournant de la robotique, nous n'avons pas voulu prendre dans les années 90 et 2000 ce virage de la modernisation de notre appareil productif et nous l'avons payé.

Nous avons deux fois moins de robots qu'en Italie, cinq fois moins qu'en Allemagne. Nous pensions à l'époque que le robot était l'ennemi de l'emploi ; la comparaison avec le dernier pays que je viens d'évoquer suffit à montrer que ce n'était pas vrai. Et nous n'avons, ce faisant, pas donné tous les moyens à notre tissu industriel de faire face à la compétition par les coûts et par la modernisation. Et donc aujourd'hui l'une de nos priorités pour prendre ce virage c'est véritablement, afin d'améliorer la productivité, d'investir beaucoup plus massivement dans notre tissu industriel. C'est pourquoi nous avons pris une série de mesures de modernisation de celui-ci, d'incitation à l'investissement industriel : c'est ce qu'on a mis au cœur de la Nouvelle France industrielle, avec ses neuf solutions d'avenir, et en particulier c'est le défi qui est au cœur de l'Industrie du Futur.

Qu'est-ce que c'est l'Industrie du Futur ? C'est la volonté de concentrer précisément tous les crédits publics sur quelques solutions industrielles d'avenir, mais surtout sur la montée en gamme et l'innovation dans l'entreprise. La priorité pour l'emploi aujourd'hui et demain, pour réussir cette transformation, c'est que l'entreprise se modernise, produise différemment. Et on le voit bien, les transformations du modèle productif reposent sur quoi ? Produire mieux, de manière plus fiable, plus rapide, des volumes qui sont parfois plus petits, parfois même à l'unité, et de manière beaucoup plus environnementale et numérique.

C'est ça, l'Industrie du Futur. Elle est là, aujourd'hui, dans énormément d'entreprises qui sont en train de révolutionner leur propre modèle productif, mais ça suppose de s'équiper en conséquence. Et c'est ce projet qui suppose de l'investissement en capital, de la formation, de l'accompagnement, que les pouvoirs publics portent pour justement réussir ce tournant.

Pour accélérer la diffusion de l'innovation, il faut aussi créer une économie de la donnée. Et là c'est un nouveau pan qui s'ouvre à nous. Je veux le partager en quelques mots, mais la donnée c'est devenu l'une des matières premières de cette nouvelle économie. Et on le voit, qu'il s'agisse de Facebook, d'UBER, Airbnb, d'Amazon : toutes ces entreprises fondent leur force et leur croissance sur un actif immatériel qui est la donnée.

C'est un bien non rival dont l'exploitation génère de nombreuses externalités positives et dont le coût de production est marginalement faible. C'est donc une ressource. Et notre responsabilité c'est, dans un cadre organisé, sans simplisme, de savoir l'ouvrir, la faire circuler là aussi pour que les innovations puissent se faire, que de la valeur puisse être créée à partir de ces données.

Alors pas n'importe comment. Concernant les données publiques nous sommes en train : un projet de loi en cours de consultation justement nous conduit à ouvrir encore davantage les données publiques pour en accroître l'externalité positive. Et concernant les acteurs privés, de nombreuses initiatives existent déjà. Et l'un des défis qui est le nôtre dans le cadre de cette capacité à saisir les nouvelles opportunités économiques, eh bien c'est de créer le cadre dans lequel secteur par secteur, de manière pragmatique, nous ouvrirons l'accès à ces données d'intérêt général. C'est-à-dire celles qui permettent à d'autres acteurs économiques de créer de la valeur, de l'activité, de l'innovation, et là aussi des pans entiers d'activité.

Enfin, il faut aussi, pour diffuser plus largement cette innovation, avoir un financement adapté. Et l'une des faiblesses de notre économie, c'est qu'elle a pendant très longtemps reposé sur un financement par l'endettement, et principalement par l'endettement bancaire, là où cette économie de la disruption où tout s'accélère consomme du capital, des fonds propres. Et donc le défi qui est le nôtre aujourd'hui c'est de remobiliser les fonds propres sur le capital productif, de remobiliser notre épargne financière en se basant sur le terrain des régulations, et de mobiliser du capital investissement encore bien davantage que nous n'en avons pour réussir ce passage à l'échelle, faire grandir nos startups et réussir à saisir ces créations d'activité.

Voilà comment accélérer précisément cette diffusion de l'innovation dans la recherche académique, dans les startups, mais aussi dans les grands groupes. Je suis rapide pour ne pas être trop long, mais le premier pilier de notre politique, pour saisir ces nouvelles opportunités économiques, c'est une politique de l'innovation beaucoup plus volontariste et beaucoup plus forte.

Pour répondre à l'accélération que j'évoquais, le deuxième pilier de notre action ça doit être ce que j'appelle une politique d'agilité : c'est à dire donner à notre économie les capacités de s'adapter beaucoup plus vite à ces changements. Pourquoi ? Parce que cette transformation qui est en train de voir le jour, elle induit des recompositions très rapides. On le voit bien. Vous avez des secteurs qui sont en train d'être fragilisés, d'autres qui sont en train de se créer, or la rigidité n'est pas ce qui permet d'allouer de manière optimale le capital et le travail. Et l'un des défis c'est de permettre à nos concitoyens, qui travaillent aujourd'hui dans des secteurs fragiles, de pouvoir se requalifier, se redéployer dans des secteurs d'avenir, lorsque c'est possible.

Et partout où c'est possible, faire en sorte que l'on puisse maximiser ces créations d'emploi et que le capital aussi puisse se redéployer dans des secteurs d'avenir créateurs de nouvelles opportunités et de nouvelles créations d'emploi. Cette grande transformation, elle suppose donc beaucoup plus

de mobilité.

Alors, qu'est-ce que ça implique ? D'abord de créer, partout où c'est possible, de nouveaux champs d'activité justement. C'est-à-dire de s'attacher à ce qu'il n'y ait aucune fermeture. Et j'entends souvent parler de politique de dérégulation, de dérèglementation : je peux l'assumer s'il s'agit de regarder partout où la réglementation induit des rentes illégitimes, c'est-à-dire des rentes qui ne sont pas des rentes d'innovations mais des rentes de situation, pour protéger un terrain acquis, et qui ne constituent pas le bien-être social, l'optimum social général.

Et donc partout où on peut ouvrir de l'activité, où on peut laisser place à plus d'innovation et de vitalité, il faut le faire. Parce que ce seront des opportunités offertes à nos concitoyens.

Et on le voit bien, ces pans d'activité qui voient le jour, par exemple dans la mobilité - on parle beaucoup de ces nouveaux acteurs de la mobilité qui viennent concurrencer les taxis -, doivent être ouverts avec beaucoup de justice et d'équité pour ne pas que les uns viennent indûment concurrencer les autres alors qu'ils n'ont pas les mêmes contraintes. En même temps, on a de nouvelles formes de mobilité qui voient le jour. On a une nouvelle offre de mobilité, qui répond à de nouveaux besoins et qui crée de nouveaux emplois. Faut-il s'en émouvoir ? Je regarde les chiffres : en petite couronne, à Stains en Seine-Saint-Denis, le taux de chômage dépasse 20% ; eh bien c'est là que l'on trouve le plus grand nombre de conducteurs de VTC par habitant. Donc ces nouveaux secteurs, ils créent aussi de l'activité. Ils offrent des opportunités dans les quartiers qui sont les plus en difficulté. Ils ouvrent aussi de nouvelles capacités de faire.

Déverrouiller les réglementations sectorielles qui entravent les créations d'emploi, c'est un défi qu'il faut regarder là aussi secteur par secteur. Nous avons commencé à le faire, dans le cadre de la loi Croissance et activité, et je continuerai ce travail dans le cadre de ma stratégie pour les nouvelles opportunités économiques.

C'est la même chose que nous faisons avec le marché du travail, en donnant justement une flexibilité plus proche de l'entreprise, en donnant la capacité aux acteurs de négocier quand les bouleversements sont là, quand les difficultés arrivent. C'est ça le principe de l'accord de maintien dans l'emploi que nous avons réformé dans la loi Croissance et activité. C'est la capacité, quand l'entreprise va mal, de négocier par un accord majoritaire des règles entre le collectif productif. Ça n'est pas une dérèglementation à tout va, mais c'est le constat lucide que nous devons faire lorsqu'on compare, là aussi, nos économies ! Imaginez : la France a eu une récession deux fois moins forte que l'Allemagne en 2009 et nous avons détruit sept fois plus d'emplois. Parce que les rigidités de notre économie conduisent à ce que cela casse dès que le système productif s'affaiblit. Et donc nous devons, au plus près du terrain, trouver les bonnes régulations.

La loi doit encadrer les sécurités qui valent pour tous, mais nous devons avoir une économie plus adaptable, plus flexible, plus moderne. Et cette modernisation, nous la continuerons dans des champs comme la santé, comme les professions juridiques, qui doivent aussi s'ouvrir et ouvrir au numérique leur modalité d'intervention, comme l'énergie, comme la mobilité. Ces ouvertures d'opportunités, elles sont au cœur de cette stratégie.

Parce qu'on observe dans le cadre des transformations économiques en cours une polarisation du marché du travail, et ça c'est un des défis qui nous est posé. Et on le voit bien aux Etats-Unis comme dans notre pays : cette nouvelle économie remplace des emplois qui sont substituables parce que répétitifs. Elle développe les métiers les plus qualifiés, où l'improvisation, la découverte, l'originalité ne sont pas modélisables, et elle épargne les métiers les moins qualifiés, où les savoir être et les savoir-faire sont irremplaçables.

Et donc elle polarise notre marché du travail. Et la question qui se pose, c'est celle de l'adaptabilité, pour permettre de réallouer les forces de travail dans les endroits où il y a de la tension, que ce soient des nouveaux secteurs d'activité ou de nouvelles qualifications. Mais la question, au-delà de ça, c'est de savoir comment nous allons accompagner nos concitoyens monsieur GIROUD a beaucoup travaillé sur ce sujet en particulier dans cette économie qui risque de ne plus donner qu'une place si on voulait être pessimiste marginale ou secondaire à l'Homme, ou en tout cas qui pourrait le fragiliser profondément.

Cette transformation doit s'accompagner en même temps de nouvelles sécurités. C'est le troisième

point sur lequel je voulais insister.

Le premier élément important que nous devons apporter en termes de sécurité, pour repenser ces nouveaux équilibres, ce consensus de 2015, c'est justement les sécurités qu'on offre aux travailleurs, et notamment aux moins qualifiés. D'abord il faut préserver la compétitivité du système, en prenant les mesures d'urgence que nous avons prises au début de ce quinquennat, c'est-à-dire en baissant le coût, les charges pour l'employeur c'était une mesure d'urgence, elle ne vaut pas pour tout, mais elle était fondamentale : c'est le CICE et le pacte de responsabilité.

Ensuite et surtout, il faut une politique de formation : accompagner les salariés dans ces transformations et dans ces changements, pour que celles et ceux qui étaient justement dans des tâches parfois répétitives puissent passer à des tâches de plus grande valeur ajoutée, et accompagner la transformation numérique.

Et c'est là où la transformation numérique devient une opportunité. Dans l'industrie, quand celui ou celle qui faisait une tâche répétitive est remplacé(e) par un robot, c'est moins de pénibilité si on l'a formé(e) pour pouvoir programmer et contrôler le travail du robot. Et c'est ce qu'on voit dans les entreprises qui incarnent l'Industrie du Futur. Il y a donc une place pour l'homme, elle est simplement différente. Elle est à plus forte valeur ajoutée, mais elle suppose une politique de formation, filière par filière, beaucoup plus exigeante, beaucoup plus forte, en particulier pour les moins qualifiés.

Nous avons commencé cette réforme de la formation professionnelle. Il faut aller, on le voit bien, beaucoup plus loin pour la penser en profondeur, parce qu'elle est l'une des conditions même de notre réussite. C'est la sécurité fondamentale que nous devons aujourd'hui assurer à nos concitoyens si nous voulons réussir cette transformation. C'est celle aussi qui permet d'armer chacun face aux changements et d'enlever de la peur, si on est formé pour accomplir d'autres tâches et justement changer.

Et donc vous voyez bien que cette sortie d'un modèle où on pouvait avoir le même emploi tout au long de la vie dans la même entreprise qui va devenir une réalité de moins en moins partagée doit s'accompagner d'une formation plus exigeante, et plus tôt, et tout au long de la vie pour chacun. Et ces compétences, elles sont fondamentales. Il faut de nouvelles formes de formation, il faut aussi de l'innovation sur ce sujet.

On a de nouvelles écoles qui émergent, et il faut de l'information non seulement sur les savoirs fondamentaux, mais aussi sur les compétences humaines, sociales qui sont, dans ces nouveaux métiers, absolument décisives.

Enfin, il nous faut inventer des nouvelles sécurités personnelles qui accompagnent ces transformations, parce que la vie professionnelle sera faite de beaucoup plus de ruptures, de transformations.

Je ne fais pas partie de celle et ceux qui pensent que nous sommes arrivés à la fin du salariat. Les chiffres d'ailleurs ne le montrent pas : l'emploi indépendant remonte, mais il est loin des niveaux qu'il avait atteints dans les années 70, quand nous avions une société qui était composée de beaucoup plus d'agriculteurs ou d'indépendants dans l'artisanat. Il y a en effet dans certains secteurs d'activités, certaines formes de qualification une remontée des indépendants, mais elle reste relative et maîtrisée.

Mais nos parcours seront beaucoup plus multiples, parce que nous devons nous réallouer, changer souvent de secteurs, changer parfois de type d'activité, avoir peut-être des périodes de formation dans une vie active qui sera plus longue, et donc nous devons repenser en quelque sorte une gestion des risques qui soit plus individualisée. Leur financement doit rester mutualisé, c'est notre défi, et en même temps leur suivi, leur pilotage doit être plus individualisé, pour pouvoir suivre tout au long de son parcours l'individu.

Et donc vous voyez bien, aujourd'hui le défi qui est le nôtre à cet égard. Et je crois précisément qu'au c ur du compte personnel d'activité qu'a voulu le président de la République et sur lequel le gouvernement travaille et que Myriam EL KHOMRI précisera dans les prochains mois, il y a cette capacité, donnée à l'individu, de pouvoir traverser tous ces nouveaux changements. Parce

que nous devons prendre de plus en plus de risques, face à ces nouvelles opportunités, nous devons accepter de prendre ces risques et accepter ces changements.

Au final, pour saisir les nouvelles opportunités économiques, il ne s'agit pas, vous le voyez bien, de prétendre faire des réformes sectorielles dans le numérique, parce que c'est un secteur qui n'existe plus. Il s'agit de la capacité collective que nous aurons à saisir la grande transformation qui est en train de se jouer dans notre économie.

Cette grande transformation, elle alimente les peurs. Cette grande transformation, elle continuera à alimenter les tensions. Nous devons, avec beaucoup d'exigences, beaucoup de bienveillance et de sens du dialogue, conduire ce débat au sein de notre société. Il est fondamental, parce que les bonnes réformes ne sont pas des réformes cachées. Les bonnes réformes ne pourront se faire sur des malentendus. Et aujourd'hui, le vent de l'innovation souffle sur le pays tout entier. Et plutôt que de construire des murs pour s'en protéger, il faudrait construire des moulins pour en profiter : c'est ça le défi qui est le nôtre, sans crispation et sans naïveté. Et vous le voyez, c'est dans ce triptyque innovation, agilité, sécurité, à mes yeux, qu'on peut restaurer la confiance, qu'on peut restaurer la capacité collective à prendre des risques, à répondre à ces nouvelles inégalités, à réussir ce défi parce qu'il y a des opportunités. Une solidarité plus efficace, une croissance mieux partagée et à plus haute valeur ajoutée, une prime au talent et à l'audace, des créations d'emplois, et surtout une intégration plus large au marché du travail de ceux qui en sont aujourd'hui exclus. Parce que c'est ça, aussi, que permet cette nouvelle économie.

Et je veux faire mienne pour conclure la phrase d'Emmanuel LEVINAS, qui jugeait il y a quelques décennies sévèrement les contempteurs du progrès technique en disant « ils sont pour la plupart du temps réactionnaires, ils oublient ou détestent les grands espoirs de notre époque ». Et donc notre défi, pour que ces nouvelles opportunités économiques voient le jour, c'est d'aller au-delà de nos peurs du quotidien pour précisément inventer ces grands espoirs.

Merci pour votre attention.

Source <http://www.slideshare.net/>, le 15 octobre 2015



France: le bras de fer entre gouvernement et syndicats a bien eu lieu

Le secrétaire général du syndicat Force ouvrière, Jean-Claude Mailly (G), et le Premier ministre français, Manuel Valls (D), face à face lors de la quatrième Conférence sociale, lundi 19 octobre 2015, à Paris.



« Nous sommes à un moment décisif, où le rapport de notre pays au dialogue social pourrait changer radicalement », a déclaré lundi le Premier ministre français. Ce « moment décisif » dont parle Manuel Valls, n'est-ce pas celui d'un changement assumé de la règle du jeu, où la négociation deviendrait un appendice de la volonté politique ? Le gouvernement donne le « la », le lieu et l'agenda, et demande aux partenaires sociaux de négocier.

Et quand l'issue ne convient pas, l'exécutif tranche et assume : « Oui, nous assumons d'avoir pris l'initiative d'une loi, après l'échec de la négociation sur le dialogue social dans l'entreprise au printemps dernier. Nous assumons d'avoir permis, grâce à la loi croissance et activité, de nouvelles possibilités d'ouverture des commerces le dimanche », a défendu Manuel Valls en clôture de la journée.

« Autoritarisme social »

Le dialogue social est dénaturé et celui qui s'oppose, c'est le réfractaire, celui qui bloque tout. L'inertie, c'est peut-être lui selon le Premier ministre : Jean-Claude Mailly. « Le gouvernement est sur sa ligne, estime pour sa part le secrétaire général du syndicat Force ouvrière. Il écoute (ceux) qu'il veut bien écouter. Parce que c'est ça quand même : " Ceux qui ne sont pas d'accord avec nos réformes sont partisans de l'immobilisme, du conservatisme ". Il est bien gentil, encore faut-il que les réformes soient bonnes (...) Je suis pour la réforme, mais pas celle-là ».

Très critique, le leader de FO résume : « C'est ce que j'appelle de l'autoritarisme social ». Pour rappel, la première organisation syndicale française, la Confédération générale du travail (CGT), a boycotté ce rendez-vous, dans un climat social dégradé après l'affaire Air France.

Le gouvernement veut réformer rapidement le Code du travail

Alors que le sujet était censé être exclu de la Conférence sociale, la question de la réforme du Code du travail a été un des sujets majeurs à la fois des discours et des discussions informelles. En clôturant ce quatrième rendez-vous du quinquennat de François Hollande, le Premier ministre de ce dernier a expliqué que l'enjeu de cette réforme serait de « donner plus de souplesse ».

« Notre droit du travail est devenu trop complexe et donc illisible, les petites entreprises ne

peuvent en maîtriser toutes les règles et les salariés ne connaissent pas leurs droits. On est donc face à ce paradoxe où les entreprises sont dissuadées d'embaucher (...) Nous voulons pour cela donner plus de souplesse aux acteurs de terrain, dans les entreprises et dans les branches pour s'adapter à leur environnement », a renchéri le chef du gouvernement français.

Selon Manuel Valls, il faudrait définir trois niveaux pour simplifier une législation du travail : un socle de droits et principes fondamentaux garantis par la loi, les dispositions relevant des accords collectifs et les règles venant suppléer l'absence d'accord. « Je souhaite que nous mettions en œuvre cette nouvelle architecture dès la loi de 2016 », a-t-il précisé, ajoutant enfin : « C'est ambitieux, mais c'est possible. » Un peu plus tôt dans la journée, François Hollande avait lui aussi placé, dans son discours d'ouverture, l'enjeu de la « clarification du Code du travail » juste après celui de la création du compte personnel d'activité.



Hollande appelle les partenaires sociaux à de nouveaux compromis



François Hollande et Manuel Valls ont défendu lundi le dialogue social face aux critiques et ont appelé les partenaires sociaux à de nouveaux compromis sur le chantier de la délicate réforme du Code du travail et sur le compte personnel d'activité.

Lors de la quatrième conférence sociale de son quinquennat, le chef de l'Etat a prôné l'apaisement et fait l'éloge des syndicats réformistes face aux attaques de Nicolas Sarkozy et à la colère de la CGT qui a boycotté la journée de travail.

Saluant la "responsabilité" des partenaires sociaux qui ont trouvé un accord vendredi sur les retraites complémentaires, le président français les a invités à parvenir à un compromis sur le futur compte personnel d'activité.

Après une table ronde sur le sujet, son rapporteur a annoncé que "le principe d'une négociation a été acté sous la forme d'un accord ou d'une position commune portant sur les principes, la méthode et le calendrier".

En permettant d'additionner les droits acquis dans les comptes de formation, les comptes pénibilité et les comptes épargne-temps, voire d'autres, le compte d'activité, qui suivra chaque personne toute sa carrière, doit apporter plus de sécurité en donnant notamment davantage accès à la formation.

La ministre du Travail, Myriam El Khomry, présentera fin octobre un document d'orientation pour qu'un compromis puisse intervenir mi-décembre, a dit François Hollande.

"Les échanges se poursuivront avec les régions au cours du mois de novembre et l'objectif, c'est que le projet de loi puisse être soumis Parlement dès le début de l'année prochaine", a-t-il ajouté. Son entourage avait auparavant précisé que l'exécutif souhaitait que le texte soit voté d'ici l'été.

Le projet de loi comprendra aussi la réforme du Code du travail, bien plus délicate politiquement.

Orientations le 28 octobre

François Hollande a seulement confirmé qu'il ne toucherait à aucun des chiffrons rouges des syndicats (Smic, durée légale du travail, contrat de travail) et n'inverserait pas la "hiérarchie des normes" en faisant prévaloir le contrat sur la loi, laissant le soin à Manuel Valls d'apporter des détails.

Les orientations de cette réforme seront dévoilées le 28 octobre, a annoncé le chef du gouvernement, en ajoutant vouloir augmenter parallèlement les moyens des syndicats.

Il a précisé qu'il faudrait définir trois niveaux pour simplifier une législation devenue "illisible" : un socle de droits et principes fondamentaux garantis par la loi, les dispositions relevant des

accords collectifs et les règles venant suppléer l'absence d'accord.

"Je souhaite que nous mettions en oeuvre cette nouvelle architecture dès la loi de 2016 dans certains domaines essentiels bien identifiés de notre Code du travail", a-t-il précisé.

"Le 28 octobre (...) nous indiquerons les orientations du projet de loi. Une seconde phase de concertation s'engagera à partir de là sur le projet de loi lui-même jusqu'à la fin de l'année", a-t-il ajouté.

Sarkozy et la CGT visés

François Hollande a renvoyé dos-à-dos ceux qui critiquent le dialogue social et ceux qui refusent de négocier, visant sans les nommer Nicolas Sarkozy et la CGT, qui a boudé la conférence en raison des procédures lancées contre des salariés d'Air France soupçonnés d'avoir malmené des cadres de la compagnie lors de son dernier Comité central d'entreprise.

"Je n'accepterai jamais que des violences inexcusables qui ont été commises à Air France puissent être l'occasion de s'en prendre au syndicalisme dans son ensemble", a-t-il dit, une pique à l'adresse du président des Républicains qui a utilisé le mot 'chienlit' à propos de ces violences.

Quant à la CGT, "il est également commode, pour d'autres, de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant d'ailleurs que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant dans le même mouvement les insuffisances du dialogue social", a dit François Hollande.

Plus tôt, sur RTL, il avait réfuté tout risque d'explosion sociale, en réponse au secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez.

"Le conflit à Air France ne résume pas l'état de la France", a dit le président, deux semaines après les violences.

"Nous devons vivre dans une société apaisée. Il y a toujours des conflits, toujours des confrontations, toujours des intérêts divergents. Comment devons-nous répondre ? Par de la violence ? Sûrement pas. Par de l'apaisement, et donc le dialogue."

Philippe Martinez a stigmatisé sur France Inter un dialogue social biaisé, déclarant que les négociations ne pouvaient se limiter à du "chantage : soit vous acceptez des reculs sociaux, soit on licencie !".

Présent à la conférence, le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, a également fait part de critiques, estimant que "le Premier ministre est dans une posture d'autoritarisme social quand il considère que si on ne réforme pas comme il l'entend lui on fait du conservatisme".



Hollande politise sa ligne sociale

Lors de sa conférence avec les partenaires sociaux, lundi, François Hollande s'est posé en défenseur du dialogue social en vue de 2017. Avec qui, contre qui et avec quels moyens ? Éléments de réponse. Certains morceaux du puzzle ont été ajoutés à la hâte sous le coup de bourrasques sociales qui ont pris l'exécutif au dépourvu. Mais, après une rentrée dominée par les questions internationales - Europe, Syrie et migrants -, François Hollande tente de reprendre son costume de président social, plaidant pour le dialogue et le compromis, dans un climat de plus en plus électrique. «La société française n'est pas une armée, elle n'obéit pas au doigt et à l'œil du chef de guerre que je serais», a reconnu lundi sur RTL le président réformiste à la recherche d'une paix sociale qui lui échappe. Avant la quatrième conférence sociale, il y avait eu le congrès des HLM et le 70e anniversaire de la Sécurité sociale. Trois rendez-vous et autant d'occasions de faire lui-même son bilan (tiers payant généralisé en 2017, protection maladie universelle, modulation des allocations familiales, retraite à 60 ans et réforme de la formation professionnelle) avant d'annoncer ce qu'il présente comme le grand œuvre social de son quinquennat, le compte personnel d'activité (CPA, lire ci-dessus). Trois rendez-vous permettant au chef de l'Etat de renouer avec les accents du candidat socialiste, qui veut «rassembler» et «apaiser» le pays. Trois rendez-vous, surtout, qui le posent en défenseur du «modèle social français» face à la droite et à l'extrême droite (ci-dessus) et ce même si le chômage ne recule toujours pas. C'est le sens de sa sortie sur la Sécu qui ne serait «pas un acquis irréversible». Même plébiscitée par les Français dans toutes les enquêtes d'opinion, elle pourrait, selon lui, être détricotée si l'opposition l'emportait en 2017. Hollande essaye de se poser en gardien du modèle social français. D'où son discours sur la nécessité de l'équilibre des comptes sociaux qui, a priori, porte (...)



La sécurisation professionnelle n'a rien à voir avec un Compte Personnel d'Activité (1)



Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux se méprennent concernant la sécurisation professionnelle (ou la flexisécurité) qu'ils entendent (naturellement) promouvoir.

Au XXI^{ème}, dans la société de la connaissance et de l'information, le travail et la sécurisation professionnelle sont des dynamiques, loin des modèles traditionnels et figés du diplôme, de la qualification ou de l'apprentissage ponctuel.

Employabilité, mobilité et formation tout au long de la vie

Le compte personnel d'activité, que prétendent imposer les pouvoirs publics au monde du travail, est un contre-sens social et professionnel : on ne parvient pas à comprendre en quoi accumuler des points lors des contrats de travail successifs permettrait de développer les compétences ou l'employabilité.

La formation est un développement permanent, pas un stockage de pseudo-droits

Un chômeur doit pouvoir se former sans limites s'il « forme » un projet professionnel réaliste et un salarié ne peut pas attendre d'avoir assez de points ou d'heures (durant 6 ou 10 années) s'il doit entreprendre une reconversion professionnelle (c'est tellement vrai que les pouvoirs publics, après avoir lancé un inutile et complexe compteur formation, le torpillent tous les jours en dotant désormais les chômeurs et les salariés de centaines d'heures qui leur manqueraient s'ils devaient se former).

Le social perd tout caractère assurantiel avec les comptes

Le cafouillage, la confusion et la désespoir sociaux guetteront les salariés si on leur refait le coup du CPF (inventer des droits non financés, improviser d'in vraisemblables systèmes d'informations tout en proclamant que la dernière trouvaille sociale est un indéniable progrès...).

Au XXI^{ème} siècle, la formation et la culture ou l'éducation ne sont plus des stocks (qu'on empile dans des musées ou sur des parchemins) mais des flux continuels qu'il s'agit de gérer tout au long de la vie.

Le premier travers du droit individuel à la formation (DIF) a été de promettre aux salariés le stockage de (vaines) heures de formation à la façon d'un livret d'épargne (une épargne de précaution dont on ne fait rien mais qui rassure).

Ce travers d'heures de formation cumulées sur un compte est la principale caractéristique du compte personnel de formation (CPF), ce dispositif infernal qui enferme le monde du travail dans une vision dépassée de la formation (la qualification, la certification, le diplôme, l'éligibilité et le cumul d'heures).

Le CPA nous promet un nouveau retranchement derrière une ligne Maginot inopérante, celle des droits acquis.

Mélanger tout le social dans des comptes fourre-tout ne peut apporter aucune solution pour notre travail

Additionner des torchons et des balle de tennis n'est pas possible (comme doivent le savoir tous les écoliers) mais c'est pourtant à cette tâche aberrante que les partenaires sociaux sont sommés de

s'atteler dans les prochains mois pour le CPA.

Les droits à la retraite, les droits à la formation, les droits aux congés ou à un compte pénibilité n'ont pas grand choses en commun.

La formation ne répond plus aux injonctions mécanistes des années 1960.

Dans la défunte société industrielle, le rôle de la formation professionnelle était marginal et assez facile à cerner :

- elle permettait de combler les écarts de qualification (on envoyait en formation les supposés incompetents en attendant un miracle) ;
- elle permettait d'entretenir les compétences des travailleurs les plus qualifiés ;
- elle représentait une récompense sociale pour les cadres (ou ingénieurs) qui travaillant dur avaient besoin parfois de faire corps ;
- enfin, elle était activée pour de très rares reconversions professionnelles (un CIF, congé formation pour 500 salariés en moyenne en France).

Depuis, l'avènement de la société de la connaissance la formation (tout au long de la vie) a changé de nature :

- l'école ne prépare plus à un métier pour la vie (parfois même pas un « petit boulot ») ;
- le diplôme n'est plus le viatique magique pour une vie professionnelle (il se dévalorise à mesure que le nombre de diplômés est multiplié et que le travail fluctue) ;
- le salariat décline irrésistiblement sous les coups de butée des crises, de la globalisation des économies et de la montée en puissance d'internet (uberisation, désintermédiation, concurrence entre les systèmes sociaux...) ;
- les travailleurs ne sont plus des servants de machines mais des êtres intelligents devant développer quotidiennement leur compétences. Loin du travail vécu comme un enfer ou une sinécure, les salariés doivent donner du sens à ce qu'ils font, à leur itinéraire. Ils doivent pouvoir changer d'employeur, de secteur, de statut social ou professionnel en s'interrogeant sur leur seul capital utile : leurs compétences, leur envie de rebondir, leur mobilité, leur capacité d'entreprendre, de relever des défis (individuels comme collectifs).

Si vous ne changez pas de travail, c'est votre travail qui changera.

Face à ces changements nombreux, rapides et irréversibles, notre pays ne peut pas jouer éternellement la pièce de la nostalgie ou se contenter de dérisoires trouvailles réglementaires comme le CPF ou le CPA.

Changer les lois formation tous les 5 ans éloigne les Français du travail

Il ne sert à rien de donner tous les 5 ans dans l'incantatoire et convenu discours : « les travailleurs les moins qualifiés sont ceux qui se forment le moins », sans se demander si les problèmes de formation en France ne sont pas des problèmes plus larges qui ont trait à l'école, à la valeur travail, au gâchis des talents, à l'absence de mobilités, aux corporatismes et aux rigidités d'une société encore et toujours bloquée.



Le chantage au “modèle social français”



A quelques heures d'intervalles, le chef de l'Etat, François Hollande et son Premier ministre, Manuel Valls ont dramatisé les enjeux devant les participants à la 4e conférence sociale du quinquennat boycottée par le premier syndicat du Pays, la CGT et également l'Union syndicale solidaire (SUD). Des absences qui illustrent l'état du dialogue social.

La répression à Air-France et le parti-pris pro-direction du gouvernement, alors que 4900 emplois sont menacés, n'y est pas pour. François Hollande a été obligé d'en faire référence. «Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture. La rénovation du modèle social ou sa disparition», a lancé hier matin le Président de la République. Précisant croire «au dialogue social» il affirme: «je n'accepterai jamais que des violences inexcusables, qui ont été commises à Air France puissent être l'occasion de s'en prendre au syndicalisme dans son ensemble».

Trois tables-rondes plus tard, Manuel Valls a fermé le ban sur la même tonalité en assénant que «l'immobilisme condamnerait à terme notre modèle social». Visant dans un même élan la droite et la CGT, le Premier ministre a fustigé, «l'une, idéologique, qui dénonce les corps intermédiaires, met en cause la légitimité même des partenaires sociaux, en général, et des syndicats en particulier» et «l'autre, plus insidieuse, mais tout aussi puissante, lorsque l'on s'enferme dans les postures».

Un peu plus tôt dans la matinée sur France Inter et dans les colonnes de l'Humanité, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, expliquait les raisons de la non participation de la confédération à ce rendez-vous qui s'est tenu au Palais d'Iéna à Paris. « Depuis plusieurs mois, la CGT propose d'inscrire les préoccupations des salariés à l'ordre du jour de cette conférence sociale avec la question des salaires et du temps de travail notamment, le gouvernement n'en a pas tenu compte ».

Au menu des trois tables rondes, trois sujets furent plus exposés que débattus: le compte personnel d'activité (CPA), sur la base d'un rapport de **France Stratégie**, un «organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre»; «les mutations du travail sous l'effet de la révolution numérique», animée par Emmanuel Macron, le ministre de l'économie à partir d'un rapport du Directeur des ressources humaines d'Orange, Bruno Mettling et la COP 21 ou comment développer l'emploi grâce à la transition énergétique, présidée par Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et du développement durable.

L'échec du pacte de stabilité

Entre temps, les organisations syndicales et patronales (CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC, MEDEF, CGPME et UPA) ont eu droit à un tête à tête d'une petite heure avec le chef de l'Etat.

Jean-Claude Mailly (FO) en a profité pour reprocher à François Hollande sa vision «caricaturale» du dialogue social, remarquant que «le syndicalisme supporte mal l'autoritarisme social». Laurent Berger (CFDT) s'est dit «préoccupé par le climat ambiant où l'outrance est la condition pour se faire entendre», tandis que Bernadette Groison (FSU) déplore «une conférence sociale à bout de souffle».

Seul le MEDEF avait la mine réjouie, saluant le Pacte de responsabilité. Il s'est néanmoins fait tancer par Manuel Valls qui a reconnu que les employeurs avait pris «trop peu» d'engagements en échange. «Notre engagement est tenu. Aux entreprises de tenir le leur», a-t-il lancé.

Les vrais sujets ont été esquissés par François Hollande qui promet que dans la réforme du code du travail, la durée du temps de travail, le smic et le contrat de travail seront «préservés». Le projet de loi est prévu pour le début 2016. Quant au CPA, il dit attendre «une position commune» entre syndicats et patronat d'ici la mi-décembre. Ces derniers recevront un document d'orientation à la fin du mois.

F.V avec AFP



Le CPA, coquille vide ou big-bang de la protection sociale ?

Droits Présenté comme un outil de sécurisation des salariés, le compte personnel d'activité accompagne le mouvement d'individualisation au détriment du collectif.

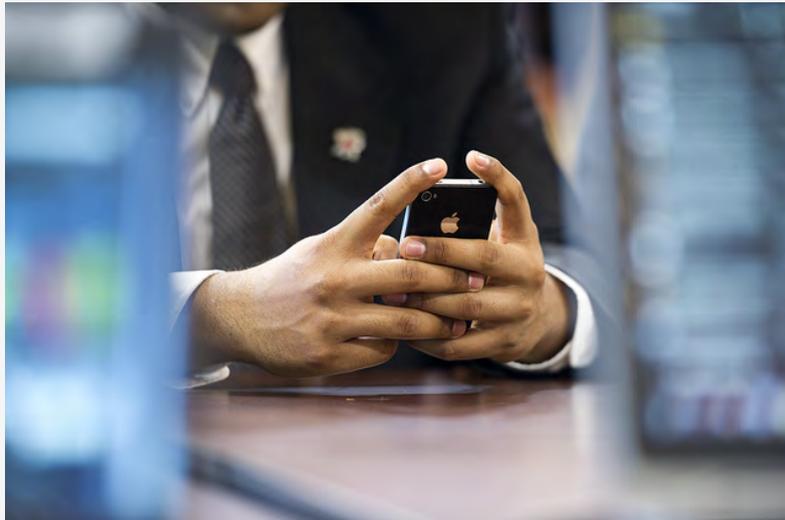


Le top 100 des économistes français sur twitter

Quels sont les économistes français les plus actifs sur twitter?

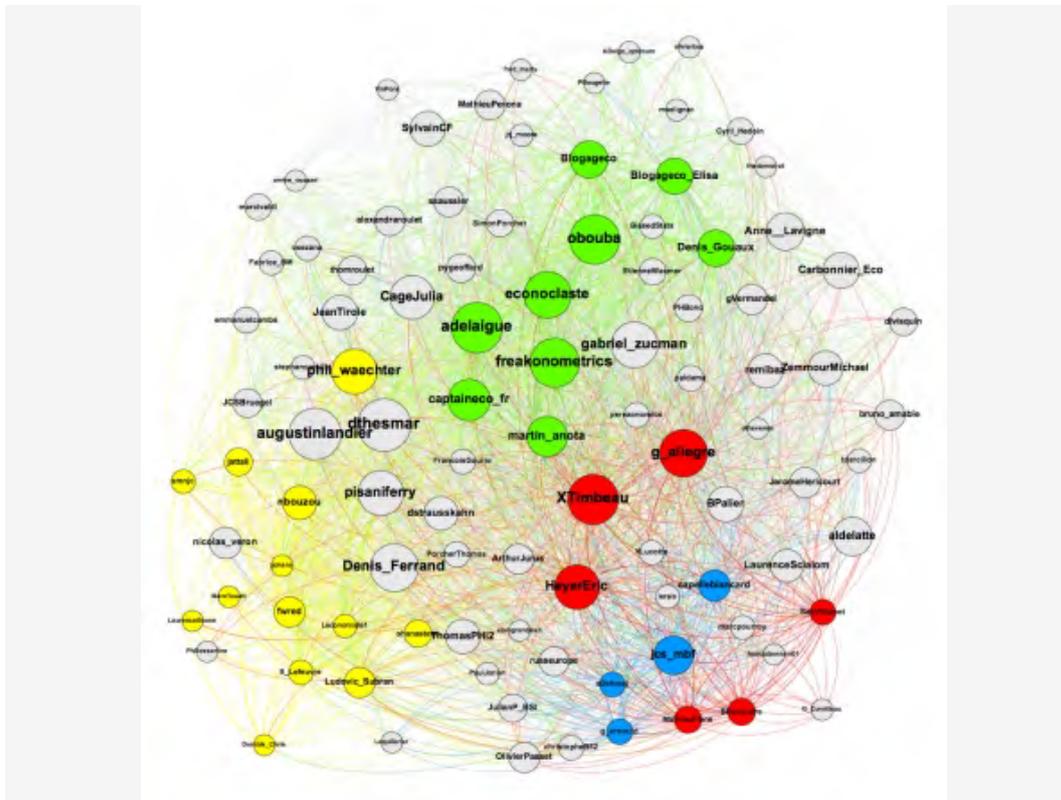
Publié Par Thomas Renault, le 20 octobre 2015 dans Économie générale

Par Thomas Renault.



tweet up credits Maryland govpics (CC BY 2.0)

Il y a maintenant un peu plus d'un an, je sortais mon premier « Top 100 des comptes Twitter à suivre si vous aimez l'économie et la finance », en me basant sur les relations entre les utilisateurs sur Twitter pour en identifier les influents au sein d'un réseau. Depuis, et pour avoir utilisé un algorithme de ce type dans un papier académique encore en cours de rédaction, « Wisdom of the Experts on Twitter : An intra-Day Analysis of the U.S Stock Markets », la méthodologie de détection des comptes a pas mal évolué, principalement en ce qui concerne la résolution d'un problème identifié assez rapidement : ce type d'algorithme dérape vite sur les comptes des grands médias, des journalistes et des politiques. Pour faire simple, peu importe le domaine que vous souhaitez cartographier, Justin Bieber, Le Monde et Barack Obama ont tendance à s'incruster très rapidement. Pour résoudre ce problème, il est donc important (enfin je n'ai pas trouvé mieux pour le moment...) de rajouter une étape de contrôle entre chaque itération, afin de qualifier les utilisateurs (en scrappant le contenu des 3200 derniers tweets, en analysant les listes Twitter, en utilisant l'API Klout, en définissant ex-ante une liste d'exclusion, ou bien avec une bonne vieille méthode manuelle).

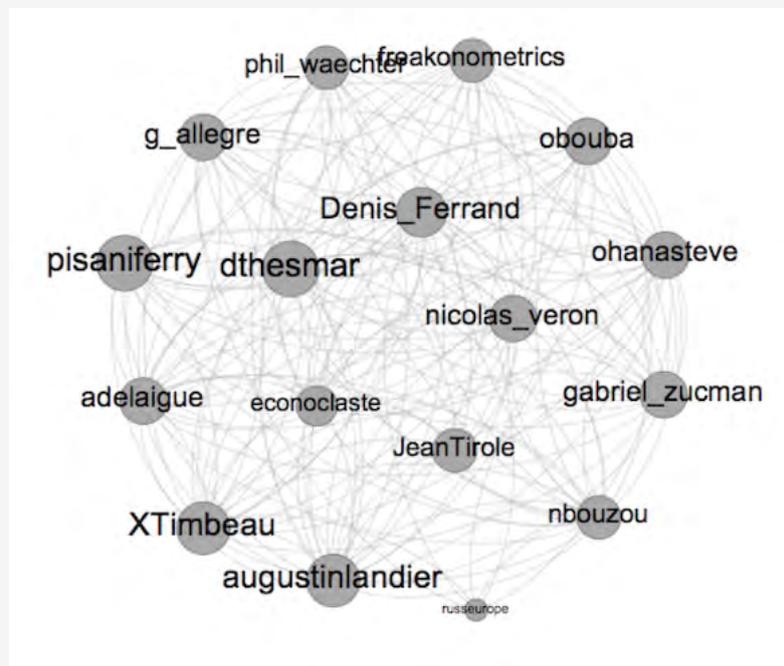


Dans cet article, je vais donc utiliser la bonne vieille technique manuelle entre chaque étape, afin de réaliser une cartographie du réseau des Économistes sur Twitter. L'idée est donc de partir d'une liste de 10 économistes français, puis de lancer l'algorithme afin d'identifier les 50 comptes les plus suivis par ces 10 économistes. Ensuite, un tri est effectué parmi les comptes identifiés, afin de supprimer les comptes institutionnels, les comptes des non-économistes français, et les comptes des économistes non-Français (Français dans le sens twittant ou écrivant en français, affilié à une institution française ou ayant étudié en France... désolé Marine !). Puis l'algo est relancé à partir de la nouvelle liste, et retour à l'étape 1. L'objectif final est de réaliser une cartographie de la Twittosphère afin d'identifier des clusters (regroupement) autour de thématiques communes.

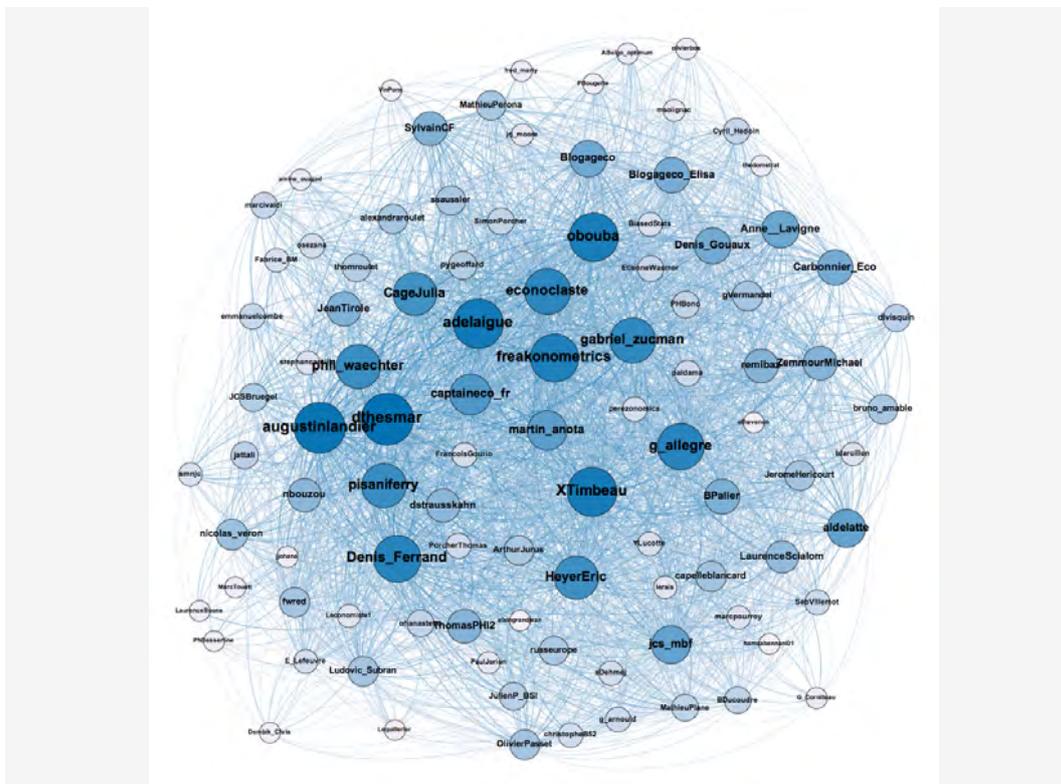
Pour le choix des 10 premiers économistes, je me suis tout simplement basé sur (1) ma connaissance personnelle du réseau des économistes sur Twitter et (2) sur le nombre de followers de chaque économistes (tous les économistes ci-dessous ont plus de 2.000 followers sur Twitter). Alors oui, ce n'est pas forcément parfait comme méthodologie, le nombre de followers ne veut en réalité pas dire grand chose... mais cela sera montré justement à la fin, mais c'est l'un des seuls choix « arbitraires » durant tout le processus, et différents robustness check montrent que le résultat final est à peu près le même en partant d'une liste différente.

- Jacques Sapir (@russeurope) : EHESS / 20.630 followers
- Jean Pisani-Ferry (@pisaniferry) : Hertie School, **France Stratégie** / 8.492 followers
- Nicolas Bouzou (@nbouzou) : Asterès / 8.166 followers
- Philippe Waechter (@phil_waechter) : Natixis / 6.866 followers
- Alexandre Delaigue (@adelaigne) : Saint Cyr, Université Lille 1 / 6.298 followers
- Jean Tirole (@JeanTirole) : Toulouse School of Economics / 6.275 followers
- Gabriel Zucman (@gabriel_zucman) : Berkeley / 3.035 followers
- Augustin Landier (@augustinlandier) : Toulouse School of Economics / 2.669 followers
- Olivier Bouba-Olga (@obouba) : Université de Poitiers / 2.540 followers
- David Thesmar (@dthesmar) : HEC Paris / 2.415 followers

En analysant les comptes suivis par les 10 économistes ci-dessus, 7 économistes ont été identifiés durant la première itération : Steve Ohana (ESCP Europe), Stéphane Méria (Econoclaste), Nicolas Veron (Bruegel), Xavier Timbeau (OFCE), Guillaume Allègre (OFCE) Arthur Charpentier (UQAM) et Denis Ferrand (CEO Rexocode). L'étape manuelle permet donc de déterminer, parmi une liste de 50 suggestions de l'algo, les comptes qui entrent réellement dans la thématique d'étude. Par exemple, de nombreux économistes américains ou travaillant aux USA (Nouriel Roubini, Paul Krugman, Justin Wolfers...), des journalistes (Sophie Fay, Christian Chavagneux, Dominique Seux...) et des comptes institutionnels (INSEE, NBER, CAE...) ont été identifiés par l'algorithme, mais sont ensuite supprimés car ne répondant pas à nos critères d'inclusion dans un réseau économistes français. En cartographiant le réseau après la première itération, cela nous donne donc (la taille du cercle dépend du nombre de followers dans le réseau, et chaque lien représentant une relation de « follow » dirigée) :



Et ensuite, on relance l'algo, puis à chaque itération, un tri manuel permet de ne garder que les comptes dans la thématique. Après pas mal d'itérations, le réseau identifié est le suivant :



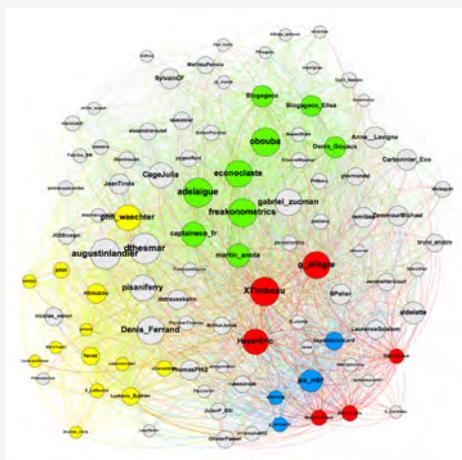
L'économiste le plus « influent » sur Twitter (= le plus suivi par les autres économistes) est David Thesmar, avec 69 économistes du réseau ci-dessous le following, (alors que David Thesmar ne compte « que » 2415 followers). Suivent ensuite Augustin Landier (67), Alexandre Delaigue (65), Xavier Timbeau (64) et Olivier Bouba-Olga (63) ; la liste complète est en bas de l'article.

La localisation de chaque économiste dans l'espace dépend du degré de similarité des relations avec ses voisins. Pour faire simple, deux économistes « liés » par une relation de follower / following sur Twitter s'attirent, et à l'inverse, deux économistes ne partageant aucun lien se repoussent, un peu comme des aimants. L'intérêt du clustering est d'essayer de faire ressortir des tendances pour mieux comprendre comment est organisé le réseau, et ses sous-parties. Je me suis donc « amusé » à identifier, pour chaque économiste, son affiliation (université, entreprise...) ainsi que ses thématiques de recherche. Ci-dessous un aperçu de la base de données (enfin du fichier Excel) du Captain' utilisée par la suite pour tenter d'identifier des « regroupements ».

tuserid	tuser	tusername	tschool / tcompany	ttopic
2431547652	gabriel_zucman	Gabriel Zucman	University of Berkeley	Inégalités, Richesse, Paradis Fiscaux
59262330	phil_waechter	Philippe Waechter	Natixis Asset Management	Macroeconomie
90165278	adeliegue	Alexandre Deliegue	Saint-Gyr / Université Lille 1	Macroeconomie
57981204	pisaniferry	Jean Pisaní-Ferry	Hertie School Berlin / France Stratégie	Macroeconomie
1851232556	augustinlandier	Augustin Landier	Toulouse School of Economics	Economie comportementale, finance d'entreprise et gouvernance d'ent
104862780	nbouzou	Nicolas Bouzou	Asterès	Macroeconomie
120516172	obouba	Olivier Bouba-Olga	Université de Poitiers	Economie de l'entreprise, analyse spatiale, dynamiques territoriales et g
2827406489	JeanTirole	Jean Tirole	Toulouse School of Economics	Economie Industrielle, Théorie des Organisations, Réglementation
952374438	dthesmar	David Thesmar	HEC Paris	Finance comportementale, intermédiation financière, gouvernance d'ent
927290354	russeurope	Jacques Sapir	EHESS	Système monétaire et financier, Russie
276174600	ohanasteve	Steve Ohana	ESCP Europe / Riskelia	Finance, Gestion de portefeuille
8905482	econoclaste	Stéphane Méria	/	Macroeconomie
29956924	nicolas_veron	Nicolas Veron	Bruegel / Peterson Institute	Système Financier, Régulation Financière
560437070	XTimbeau	Xavier Timbeau	OFCE	Marché du Travail
81936750	g_allegre	Guillaume Allègre	OFCE	Fiscalité, Incitations au travail, Inégalités
105530526	freakonometrics	Arthur Charpentier	Université du Québec / Université de Rennes	Modélisation du risque, Finance & Assurance
386664666	Denis_Ferrand	Denis Ferrand	COF / Reaxcode	Macroeconomie
215683854	emmanuelcombe	Combe Emmanuel	ESCP Europe	Politique de la concurrence, Politique Industrielle
128326162	marcivaldi	Marc Ivaldi	EHESS / Toulouse School of Economics	Economie industrielle appliquée et microéconométrie
436106790	captaineco_fr	Thomas Renault	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / IESEG (Ph.D.)	Finance Comportementale, Efficacité des marchés, Big-Data
1092289585	bruno_paller	Bruno Paller	SciencesPo	Evaluation des Politiques Publiques
2330407506	ThomasPHIG	Thomas Philippon	Stern School of Business, New York	Finance, Gouvernance d'entreprise
518802773	JCSBruegel	Jeremie Cohen-Setton	University of California, Berkeley / Bruegel (Ph.D)	Histoire économique, Macroeconomie
379059799	Anne_Lavigne	Anne Lavigne	Université d'Orléans	Macroeconomie, Système de retraite
182858862	aladelatte	Anne-Laure Delatte	Princeton University	Economie monétaire et financière
784021134	ZemmourMichael	Michael Zemmour	Université Lille 1 / SciencesPo	Economie politique, Protection sociale et redistribution
180745867	Biogageco	Fabien Candau	Université de Pau	Economie Internationale, Economie Géographique
1201606590	EtienneWasmer	Etienne Wasmer	SciencesPo	Evaluation des Politiques Publiques, Microéconomie
556633549	CageJulia	Julia Cage	SciencesPo	Economie du développement, économie politique, histoire économique
571349721	E_Lefeuvre	Evariste lefeuvre	Natixis	Macroeconomie, Finance

En reliant ce travail avec le graphique ci-dessus, il est possible d'identifier quelques clusters. En ajoutant de belles couleurs, cela confirme l'intérêt d'une analyse visuelle et l'utilisation d'un algo de clustering (ici Force Atlas, sous Gephi) pour mieux comprendre l'organisation d'un réseau. Les quatre clusters, mais il en existe de nombreux autres, mis en avant dans le graphique ci-dessous sont les suivants :

- En rouge : un groupement d'économistes de l'OFCE (Sciences Po), partageant un intérêt pour le marché du travail et les inégalités
- En bleu : un cluster d'économistes de Paris 1, travaillant sur les marchés financiers et la régulation financière
- En vert : les « économistes » blogueurs, aux thématiques variées et ayant une forte activité sur les réseaux sociaux
- En jaune : les économistes de banques ou d'institutions privées



Au passage, et comme identifié précédemment dans d'autres articles, seulement 10% des économistes dans le graphique ci-dessus sont des femmes : les plus « influentes » (au sens nombre de liens entrants dans le réseau ci-dessus) étant Julia Cagé (Sciences Po), Anne-Laure Delatte (Sciences Po, Princeton) et Jézabel Couppey-Soubeyran (Paris 1).

Conclusion : Il y a sûrement pas mal d'autres choses à voir dans ce graphique (orthodoxe versus hétérodoxe par exemple), et si vous avez des inspirations, n'hésitez pas à laisser un commentaire ou à me contacter. Sur ces belles paroles, voici donc la liste tant attendue ; enfin, voici la liste...

classement en fonction de l'itération d'identification du compte... puis classement selon le nombre de liens entrants tout en bas :

Jean Tirole (@JeanTirole) Economiste français. @Nobelprize Laureate 2014. Chairman / Président de Toulouse School of Economics (@TSEInfo) Jacques Sapir (@russeurope) Economiste, spécialiste de la #Russie et des questions monétaires #Euro | @EHESS_fr et @FondationMSH Olivier Bouba-Olga (@obouba) Economiste, Université de Poitiers Jean

Pisani-Ferry (@pisaniferry) Professor of economics in Berlin (@thehertieschool) et Commissaire de **France Stratégie** à Paris (@strategie_gouv). Tweets are mostly personal. Alexandre Delaigue (@adelaigue) econ blogger & writer. Tweets fr-en. <http://t.co/ZXvbPHFTVj> ; <http://t.co/kWRrRcpjeV> marié à @Ariele_72 David Thesmar (@dthesmar) Economist, prof at HEC Paris Nicolas Bouzou (@nbouzou) Flying economist, writer, TV commentator, avgeek and pop music fanatic. Gabriel Zucman (@gabriel_zucman) Chasing wealth and income, present and past, onshore and offshore University of California at Berkeley. Philippe Waechter (@phil_waechter) Chief Economist Natixis Asset Management <http://t.co/4GSvE956uc> augustin landier (@augustinlandier) Economiste, Toulouse School of Economics. #économie #finance #réformes #transparence #opendata #libéralisme #sciences Steve Ohana (@ohanasteve) Professeur de finance à l'ESCP Europe, co-fondateur de Riskelia Xavier Timbeau (@XTimbeau) Denis Ferrand (@Denis_Ferrand) Economiste, DG @CoeRexecode, #conjoncture éco worldwide (beaucoup), débat de politique éco France et Europe (autant), sport (une pincée) Arthur Charpentier (@freakonometrics) Surreptitious economist & born-again mathematician. Fellow actuary & data addict. Professor & researcher in Montréal (QC) & Rennes (France). Father of 3 Nicolas Veron (@nicolas_veron) Trying to contribute to better economic policymaking, from Bruegel @bruegel_org and the Peterson Institute @piie_com. éconoclaste (@econoclaste) Compte du site éconoclaste (Alexandre Delaigue et Stéphane Ménia, tweets par Stéphane). Retrouvez A.Delaigue sur @adelaigue. Mes RT ne m'engagent pas. Guillaume Allègre (@g_allègre) Économiste, OFCE – Sciences Po Anne Lavigne (@Anne__Lavigne) Vaguement économiste, résolument velléitaire Julia Cage (@CageJulia) Professeur d'Économie à Sciences Po Paris Fabien Candau (@Blogageco) Assistant professor in economics and blogger at <http://t.co/k45sD36aIK>. Interested in international trade, urban and reg sciences, environmental econ Captain Economics (@captaineco_fr) Enseignant-Chercheur Doctorant (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IESEG Paris). Créateur du site Captain Economics Jeremie Cohen-Setton (@JCSBruegel) PhD candidate at UC Berkeley and Affilate Fellow at Bruegel. Anne-Laure Delatte (@aldelatte) Economist CNRS research Fellow, @Princeton, impact of financial cycle on real economy, Fisher, Minsky, Euro crisis, fiscal union, debt restructuring. Combe Emmanuel (@emmanuelcombe) professeur des Universités ; Paris I, ESCP, Collège d'Europe ; Autorité de la concurrence ; thèmes :concurrence, compétitivité,qualité, aérien, low cost,luxe Evariste lefeuvre (@E_Lefevre) Multi Asset Strategies & Chief Economist. Sailor #wolf Martin Anota (@martin_anota) econ blogger, professeur de sciences économiques et sociales <http://t.co/Ap651nbWqe> & <http://t.co/wlJ1w32SX8> Marc Ivaldi (@marcivaldi) EHESS Professor of Economics @TSEInfo – Competition & Regulation – Transport & Network Industries Michael Zemmour (@ZemmourMichael) Ass. Prof. of Econ., @Univ_Lille1 (Clersé) & Sciences Po (LIEPP) Political Economy of Social Protection / Institutional change/ Taxation DSK (@dstrausskahn) Successively France Finance minister – International Monetary Fund managing director – Global Strategy advisor Thomas PHILIPPON (@ThomasPHI2) Eric Heyer (@HeyerEric) Etienne Wasmer (@EtienneWasmer) Bruno Palier (@BPalier) Les politiques sociales doivent préparer les individus aux nouveaux risques sociaux et aux nouvelles conditions économiques. Alexandra Roulet (@alexandraroulet) Ph.D candidate, Harvard University J. Couppey-Soubeyran (@jcs_mbf) Economiste, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne & Ecole d'économie de Paris. Bruno Amable (@bruno_amable) Pierre-Yves Geoffard (@pygeoffard) Economiste Laurence Scialom (@LaurenceScialom) Professeure des universités, EconomiX UMR CNRS, Terra Nova. Professor of Economics, University Paris west Nanterre, France Clément Carbonnier (@Carbonnier_Eco) Maitre de conférences en économie @UniversiteCergy et THEMA, enseignant @ScPoStGermain et co-directeur de l'axe politiques socio-fiscales du @LIEPP_ScPo. Ludovic Subran (@Ludovic_Subran) Economist by day, Ninja by night. Funny most of the time – Views are my own Biased Stats (@BiasedStats) Statisticien public, économiste Olivier Passet (@OlivierPasset) #Économiste et directeur des synthèses économiques de Xerfi. Décrypte les grands #enjeux de la #macroéconomie sur @XerfiCanal #économie Sylvain Chabé-Ferret (@SylvainCF) Assistant professor at the Toulouse School of Economics, specialized in the econometrics of treatment effects. Links and RTs are NOT endorsements. Elisa Dienesch (@Blogageco_Elisa) Maitre de conférences / Assistant professor at @Sciences_Po_Aix. Visit our blog on international and regional #economics, #institutions and #development. Denis

Gouaux (@Denis_Gouaux) Mondialisation/Economie/Data/Politique Stéphane Saussier (@ssaussier) Professor of Economics at Sorbonne Business School @iaeparis / Director of the Economics of Public Private Partnerships research group <http://t.co/uZ6k4eLOuz> Mathieu Perona (@MathieuPerona) Currently working on stress tests at Société Générale, Paris. All opinions are my own. Simon Porcher (@SimonPorcher) Scholar in Public Management at 'La Sorbonne', previously at @LSEManagement, @EuropeanUni & @SciencesPo. RT & follow =/= endorsement. Jacques Attali (@jattali) Écrivain, président de la Fondation Positive Planet et du Groupe A&A; éditorialiste de l'Express, président du conseil de surveillance de Slate.fr F. Borel-Mathurin (@Fabrice_BM) N'empêche, si tous les dictateurs et généraux du monde avaient un chat endormi sur les genoux, je serais plus tranquille... G. Lagaffe Romain Perez (@perezonomics) Responsable du Pole ECOFI de Terra Nova Jerome Hericourt (@JeromeHericourt) Professeur des Universités/Professor Université de Bretagne Occidentale; Conseiller Scientifique/Scientific Advisor, CEPII Pierre-Henri Bono (@PHBono) Économètre / évaluation politiques publiques / Sciences Po / LIEPP G. Capelle-Blancard (@capelleblancard) Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Stephane Carcillo (@stephancarcillo) Remi Bazillier (@remibaz) Maître de Conférences en Économie / Assistant Professor in Economics Hannah (@osezana) CNRS researcher in #FinReg, frenchwoman, common beliefs cracker, Berkeley addict, NY lover, Sydney aficionado, french bulldog owner, runner. Tweets are my own. Cyril Hédoïn (@Cyril_Hedoin) Economist by day, philosopher by night Frederik Ducrozet (@fwred) Market Economist, ECB Watcher – all opinions are mine and RT does not mean endorsement... Gauthier Vermandel (@gVermandel) Assistant Professor in Economics at @Paris_Dauphine. Research interests in Macroeconomics. Sometime econ Blogger. Arthur Jurus (@ArthurJurus) Economist in banking institution / Think tank @bsi_economics / Graduate @TSEinfo @Paris_Sorbonne Mathieu Plane (@MathieuPlane) Économiste OFCE – Sciences Po bruno ducoudre (@BDucoudre) Économiste à l'OFCE, DAP – Équipe France – Travaille sur l'emploi en France, les politiques macroéconomiques Thomas Porcher (@PorcherThomas) Docteur en économie @SorbonneParis1, professeur @PSBeduParis, enseignant #Master203 @Paris_Dauphine. Dernier ouvrage: 20 idées reçues sur l'énergie (de Boeck) Thomas Roulet (@thomroulet) Economic #Sociologist & #Management Scholar @KingsCollegeLon @KCLManagement studying social evaluations / Fellow @OxfordSBS & Affiliated Faculty SnO @HECParis Dominique Meurs (@divisquin) Économiste, parfois, universitaire, j'essaye JulienPinter_BSIeco (@JulienP_BSI) Economist central banks, PhD Sorbonne / Amsterdam University, T.A. in Brussels. Tweet in English&French. Rédacteur à @bsi_economics #Economist #Centralbanks Francois Gourio (@FrancoisGourio) Economist at the Chicago Fed, previously Boston University. Views are my own. Sébastien Villemot (@SebVillemot) Économiste OFCE Sciences Po (@ofceparis): dette publique, politiques éco en zone euro | Membre des Économistes @Atterres | #Paris10 | Logiciel libre (@Debian) Thibault Darcillon (@tdarcillon) PhD in Economics – Comparative Political Economy / Diversity of Capitalism – Finance and Labor Frederic Lerais (@lerais) Antoine Belgodere (@ABelgo_optimum) Jean-Jacques Ohana (@jjohana) Riskelia, Cofondateur et président. Gestion des risques, gestion d'actifs. #Finance #Investissement #Trading Yannick Lucotte (@YLucotte) Associate Professor in Economics at ESG Management School Paris and Senior Lecturer at Sciences Po Paris Visiting Researcher at the Bank of Lithuania Pierre Aldama (@paldama) PhD student. Université Paris 1 & Paris School of Economics. #Macroeconomics #FiscalPolicy #MonetaryPolicy Marc Pourroy (@marcpourroy) Associate Professor, Poitiers University Jean-Charles Simon (@smnjc) économiste & entrepreneur / @FactaMedia @Optinvest – Blog @LaTribune : <http://t.co/qLhIQeL7mY> Guillaume Arnould (@g_arnould) TA in Economics @SorbonneParis1 and @LabexRefi // Economist at Think Tank @bsi_economics Salim DEHMEJ (@sDehmej) Phd researcher in Economics at Paris1 Sorbonne University / PhD intern at Bank of England <http://t.co/DONRTOQyAc> Paul Jorion (@PaulJorion) Chair Stewardship of Finance, VUB – Columnist, Le Monde-Économie Alfred (@thedomstrat) Economics. Statistics. Nudity. Violence. John Moore (@jrj_moore) Economist at ARAF (French Railway Regulatory Body). Other interests: Public Procurement, Industrial Econ, Political Econ, Energy Econ. All views are mine. L'Économiste (@Leconomiste1) Conseil et analyse économique pour professionnels et particuliers : bulletins économiques hebdomadaires, études et présentations ad hoc

contact@leconomiste.eu Christophe Boucher (@christopheB52) Professeur des universités et stratégeste senior en allocation d'actifs Marc Touati (@MarcTouati) Son nouveau livre Guérir la France La thérapie de choc est en tête des essais éco. Président du cabinet ACDEFI, Maître de conférences à Sciences Po Paris Hamza Bennani (@hamzabennani01) Assistant Professor (Maître de Conférences) in Economics -@ParisOuest (EconomiX – CNRS) Vincent Pons (@VinPons) Assistant Professor @HarvardHBS, Co-Founder @LMP_Strategies, love #tech, #politics, #research Amine Ouazad (@amine_ouazad) Asst Prof. of Economics (INSEAD). Teaches MBAs and PhDs. Work cited in Guardian, Daily Telegraph, Washington Post, France 24. <http://t.co/did4d9ovk5>. Philippe Dessertine (@PhDessertine) Professeur, membre du Haut Conseil des finances publiques. Sortie en février 2015 de mon nouveau roman Le Fantôme de l'@elysee aux éditions @albinmichel Alain Grandjean (@alaingrandjean) Economiste et blogueur. Thèmes favoris: Economie environnementale, énergie & climat, création monétaire, dette publique, régulation financière, île de Pâques... Olivier Bos (@olivierbos) Assistant Professor (Maître de conférences) of Economics, Panthéon-#Assas University Frédéric Marty (@fred_marty) Chercheur en économie au CNRS : Droit et économie de la concurrence / CNRS Research Fellow – Competition Law and Economics Matthieu Solignac (@msolignac) Research scholar at @Penn working on economic demography and migration Laurence Boone (@LaurenceBoone) Olivier Thevenon (@othevenon) Interested in Population issues, Gender, Social and Employment Policies and Jazz Victor Lequillerier (@Lequillerier) Economiste Dembik Christopher (@Dembik_Chris) International macro and markets, Economist at Saxo Bank (France), worked for a financial start-up in a former life. Gérard Cornilleau (@G_Cornilleau) Patrice Bougette (@PBougette) Economist, Associate Professor @Univ_Nice Writing on #industrialeconomics, #mergers, #antitrust Links and RTs are not endorsement.

Label	▼ Degré Entrant	Degré Sortant
dthesmar	69	29
augustinlandier	67	33
adelaigue	65	58
XTimbeau	64	53
obouba	63	50
freakonometrics	62	47
Denis_Ferrand	60	61
g_allegre	59	50
econoclaste	58	61
gabriel_zucman	57	35
phil_waechter	55	24
pisaniferry	55	11
HeyerEric	54	37
CageJulia	53	37
captaineco_fr	49	60
martin_annota	46	41
aldelatte	44	13
jcs_mbf	44	40
Anne_Lavigne	42	33
Blogageco	41	53
Denis_Gouaux	40	39
Blogageco_Elisa	39	47
Carbonnier_Eco	39	17

—
Sur le web



Les conclusions de la quatrième conférence sociale

François Hollande le sait : emploi et chômage sont au coeur du dialogue social. Lors de la quatrième conférence sociale ce lundi 19 octobre, le président de la République a insisté sur la nécessité de réformer pour créer du travail. "Notre pays a besoin d'avancer, a besoin d'être réformé. Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture", a-t-il déclaré. Dès 2017, chaque salarié aura un compte personnel d'activité qui regroupera ses droits à la formation, son compte pénibilité et son compte épargne-temps. En 2016, 150 000 chômeurs prioritaires vont bénéficier d'une formation. Enfin, le droit du travail sera simplifié. Le Smic, la durée du travail et le contrat de travail seront préservés. Réforme du droit du travail Afin de mener ces réformes, Manuel Valls a appelé à la mobilisation de tous. Selon lui, "l'immobilisme peut condamner notre modèle social". Dès le 28 octobre prochain, le Premier ministre présentera lui-même la réforme du droit du travail. EN SAVOIR PLUS MASQUER



Les conclusions de la quatrième conférence sociale

Au coeur des discussions, l'emploi mais aussi des annonces sur les formations des chômeurs et le compte personnel d'activité.

Voir la vidéo France 3 Francetv info

Mis à jour le 20/10/2015 | 12:19 , publié le 20/10/2015 | 08:41

François Hollande le sait : emploi et chômage sont au coeur du dialogue social. Lors de la quatrième conférence sociale ce lundi 19 octobre, le président de la République a insisté sur la nécessité de réformer pour créer du travail.

"Notre pays a besoin d'avancer, a besoin d'être réformé. Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture", a-t-il déclaré.

Dès 2017, chaque salarié aura un compte personnel d'activité qui regroupera ses droits à la formation, son compte pénibilité et son compte épargne-temps. En 2016, 150 000 chômeurs prioritaires vont bénéficier d'une formation. Enfin, le droit du travail sera simplifié. Le Smic, la durée du travail et le contrat de travail seront préservés.

Réforme du droit du travail

Afin de mener ces réformes, Manuel Valls a appelé à la mobilisation de tous. Selon lui, "l'immobilisme peut condamner notre modèle social".

Dès le 28 octobre prochain, le Premier ministre présentera lui-même la réforme du droit du travail.

•
Grand Soir 3 du lundi 19 octobre 2015 L'intégrale

Les autres sujets du JT

• 1

La conférence sociale s'est déroulée dans un climat dégradé

• 2

Les avocats dénoncent le passage en force de la réforme de l'aide juridictionnelle

• 3

Les raisons de la grève des avocats

• 4

Suisse : nette réussite des populistes aux élections législatives

• 5

Eurozapping : mort mystérieuse à Istanbul, relaxe d'un écrivain

• 6

Le typhon Koppu ravage les Philippines

• 7

L'énergie solaire concentrée, une énergie propre qui a de l'avenir

• 8

Les allergologues en mal de reconnaissance

• 9

André Giordan se soigne sans médicaments depuis 30 ans

Manuel Valls lors de la quatrième conférence sociale, le 19 octobre 2015, à Paris.



Les conclusions de la quatrième conférence sociale Au coeur des discussions, l'emploi mais aussi des annonces sur les formations des chômeurs et le compte personnel d'activité. François Hollande le sait : emploi et...

Au coeur des discussions, l'emploi mais aussi des annonces sur les formations des chômeurs et le compte personnel d'activité. François Hollande le sait : emploi et chômage sont au coeur du dialogue social. Lors de la quatrième conférence sociale ce lundi 19 octobre, le président de la République a insisté sur la nécessité de réformer pour créer du travail. "Notre pays a besoin d'avancer, a besoin d'être réformé. Le statu quo n'est plus possible. L'alternative, c'est la réforme ou la rupture", a-t-il déclaré. Dès 2017, chaque salarié aura un compte personnel d'activité qui regroupera ses droits à la formation, son compte pénibilité et son compte épargne-temps. En 2016, 150 000 chômeurs prioritaires vont bénéficier d'une formation. Enfin, le droit du travail sera simplifié. Le Smic, la durée du travail et le contrat de travail seront préservés. Réforme du droit du travail Afin de mener ces réformes, Manuel Valls a appelé à la mobilisation de tous. Selon lui, "l'immobilisme peut condamner notre modèle social". Dès le 28 octobre prochain, le Premier ministre présentera lui-même la réforme du droit du travail. Voir la vidéo sur Francetv info partages



Myriam El Khomri : "700 accords de branche en France ce n'est pas satisfaisant"



{iframe|daily|420|639|x3aa2gc }

Au lendemain de la conférence sociale - la quatrième du quinquennat de François Hollande - que la CGT a choisi de boycotter, la ministre du Travail est l'invitée de Patrick Cohen. Elle est notamment revenue sur les sujets de la réforme du Code du travail, des contrats d'avenir et de la loi SRU.

Patrick Cohen : qu'est-ce que le quinquennat a changé pour les banlieues ?

Myriam El Khomri : "Depuis l'année dernière, il y a cinq milliards d'euros pour les quartiers populaires, l'application de la loi SRU, pour éviter de concentrer la pauvreté dans la pauvreté, tandis que les jeunes des quartiers bénéficient aujourd'hui de 20% des contrats d'avenir. Aujourd'hui, grâce à l'agence nationale de développement économique, il y a plus de créations d'entreprises qu'ailleurs mais elles sont plus fragiles. L'enjeu est d'aider les jeunes de ces quartiers en leur donnant plus d'investissements."

Les problèmes des banlieues sont ceux de la France entière

Entendez-vous le mécontentement dans les banlieues ?

"Le sentiment d'abandon est exprimé dans ces quartiers. Les problèmes dans ces quartiers sont ceux de la France entière. Avec le nouveau projet de rénovation urbaine, quand on détruit un immeuble, on ne pourra plus le reconstruire dans ce quartier, pour améliorer la mixité sociale."

Il y aura un nouveau code du travail à l'été prochain ?

"Il y aura une réarchitecture du Code du travail. C'est un travail qui prend du temps. Le rapport Combexelle a été remis en septembre. Tout le monde partage ce souci de l'illisibilité du code du travail. Les salariés ne sont pas protégés et les employeurs regrettent l'imprévisibilité. A partir de là, il faut voir comment on peut laisser plus de place à la négociation. Il y a trois niveaux : le code du travail, l'accord de branche et l'accord d'entreprise."

60% des plans sociaux sont signés par les salariés

Les grands principes ont été rappelés par Manuel Valls...

"L'enjeu est de pouvoir laisser de la souplesse aux entreprises. Par exemple sur l'organisation du temps de travail on pourrait laisser à l'entreprise la question du fractionnement des congés. Tout cela pourrait relever de l'accord de branche et d'entreprise. L'enjeu est de laisser plus de place à la négociation. Les accords d'entreprise devraient être acceptés par 50% des entreprises, aujourd'hui c'est 30%. Cela touche une autre question : comment on revitalise la négociation dans notre pays. Soixante pour cent des plans sociaux sont signés par les salariés."

Sept cents accords de branche en France, ce n'est pas satisfaisant

Comment voulez-vous réduire le nombre de branches ?

"Les accords de branches permettent d'avoir une concurrence plus loyale. En France nous avons

700 accords de branches. Certains sont un peu morts. Sept cents accords de branche, ce n'est pas satisfaisant, et cela fait vingt ans qu'on en parle. La loi que je porterai en 2016 portera sur cette volonté de réformer ces branches. Le 28 octobre prochain, je remets au Premier ministre l'intégralité des concertations que j'ai élaborées. La loi que je porte aussi comme sujet le compte personnel d'activité. A cet égard, une négociation a été décidée hier à la conférence sociale."

{iframe|daily|420|639|x3aa8uo}

Dans notre pays 94% des personnes pensent que c'est compliqué d'avoir une réorientation professionnelle

Un auditeur : Il faudrait que la formation professionnelle s'adresse en priorité aux chômeurs. Le droit individuel de formation a été remplacé par le compte individuel de formation et il est en panne...

"Avec tous les partenaires, nous avons décidé de financer 150.000 formations prioritaires dans les secteurs non pourvus, notamment le numérique, à destination des demandeurs d'emploi. Le compte personnel de formation a été mis en place depuis le 1er janvier 2015. Actuellement deux millions de comptes sont ouverts. C'est très facile à faire : 70.000 personnes ont eu leur formation validée dans ce cadre, dont 60.000 demandeurs d'emploi. Dans notre pays 94% des personnes pensent que c'est compliqué d'avoir une réorientation professionnelle."

"L'enjeu n'est pas la taille du code du travail mais sa lisibilité"

Un auditeur : lorsque l'on dit que le code du travail est compliqué, ce n'est pas exact. Ce qui est compliqué, ce sont plutôt les dérogations, importées au fil des années. Ainsi, par exemple, les règles des 35 heures. Si l'on privilégie le contrat sur le code du travail, n'inverse-t-on pas la hiérarchie des normes ?

"L'enjeu n'est pas la taille (du droit du travail) mais c'est la lisibilité. Je le dis pour les TPE et les PME qui n'ont pas d'aide comme dans les grands groupes. L'enjeu est sur quoi on laisse plus de place à la négociation."

Patrick Cohen : rendre plus lisible le droit du travail va-t-il vraiment favoriser l'emploi ?

"Il faut être honnête. Ce n'est pas à partir du moment où la loi est votée que l'effet sera immédiat mais des choses peuvent être mises en œuvre dès maintenant. Il ne faut pas forcément idéaliser le passé."

"La réforme du Code du travail n'est pas un remède miracle contre le chômage"

Ce n'est donc pas un remède miracle contre le chômage ?

Marion L'Hour (service économique de la rédaction) : êtes-vous favorable aux référendums des entreprises ? Je pense à Smart...

"Je n'y suis pas favorable. Je crois aux syndicats dans notre pays. Les corps intermédiaires sont importants. Se pose clairement dans la réforme que nous menons le temps de la formation des syndicats. La question du chèque syndical a été posée. Le référendum d'entreprise je n'y crois pas."

Un auditeur : j'aimerais que ce soit le gouvernement qui fasse la loi et pas les syndicats...

"Une démocratie sociale qui fonctionne, c'est laisser de la place aux représentants des salariés et des syndicats. L'enjeu, c'est continuer à avancer pour notre pays. Dans ce cadre, venir à une conférence sociale, c'est se dire comment faire avancer notre pays."

Patrick Cohen : comme Laurent Berger, est-ce que vous diriez que le boycott de la CGT fait le jeu du FN ?

"Le boycott de la CGT a été une volte-face. On a préparé la conférence avec l'ensemble des partenaires. J'ai considéré cela comme une posture de ceux qui font le jeu de ceux qui ne croient pas aux syndicats."

Patrick Cohen : qui ne croit pas aux rôles des syndicats ?

"Nicolas Sarkozy lorsqu'il parle de paritarisme."

Le système des retraites complémentaires est selon vous un bon système?

"C'est un accord courageux et équilibré."